The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▽ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▽ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

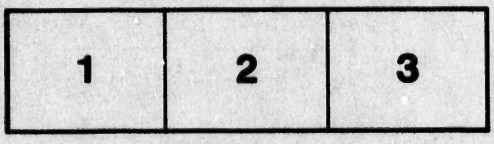

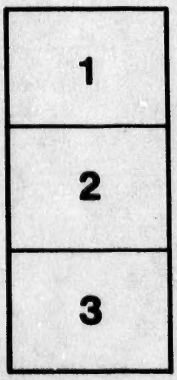

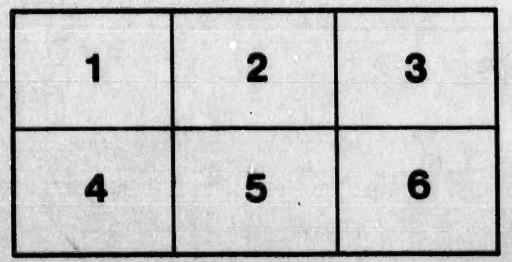

32X

VOYAGE
DANS
ES ÉTATS-UNIS
D'AMÉRIQUE.

V

LES

D'

FAIT EN

AR LA ROC

TOM

A

{ DU PONT, I
{ BUISSON,
{ CHARLES POU

L'AN VII

VOYAGE

DANS

LES ÉTATS-UNIS

D'AMÉRIQUE.

FAIT EN 1795, 1796 ET 1797,

PAR LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT.

TOME QUATRIÈME.

A PARIS,

Du Pont, Imprimeur-Libraire, rue de la Loi, N.° 1231.
Buisson, Libraire, rue Haute-feuille.
Charles Pougens, Libraire, rue St-Thomas du Louvre.

L'AN VII DE LA RÉPUBLIQUE.

DU

Dépa
Charle
Ville et
Histoire
du Sud
Nouvelle
Jurisprud
Jurisprud
Milices ,
Imposition
Dettes de
Banque ,
Des fortu
Loi contre
Détails gé
roline d
Climat et
Ecoles , C
Industrie ,

TABLE
DU QUATRIÈME VOLUME.

VOYAGE AU SUD
EN 1796.

Départ de Philadelphie et navigation jusqu'à Charles-town, Pages 1
Ville et mœurs de Charles-town, 5
Histoire abrégée de l'établissement de la Caroline du Sud, 15
Nouvelle Constitution, 18
Jurisprudence civile, 20
Jurisprudence criminelle, 22
Milices, 28
Impositions, 32
Dettes de l'État, 37
Banque, 41
Des fortunes de la Caroline, 46
Loi contre l'importation des Nègres, 48
Détails géographiques et météorologiques sur la Caroline du Sud, 50
Climat et police de Charles-town, 55
Ecoles, Colléges, 60
Industrie, 62

Construction des vaisseaux, Pages 63
Marchés et prix, 65
Société de Médecine, Bibliothèque, Curiosités, 66
Jeux, Clubs, 70
Le Docteur Polony, M. de la Chapelle, M. Isard, 71
Promenade aux Ormes, culture des plaines de la Caroline, 75
Jardin Français, 80
Course le long de la rivière Ashley, 81
Départ pour la Géorgie, 91
Habitation du général Washinsgton, parent du Président, 95
Sandy-hill. Docteur Pringle, 106
Rivière de Beauford, 114
Beauford. Manière de bâtir en Taby, 119
Culture du coton, 128
Indigo, 139
Détails sur l'île de Beauford, 142
Voyage à Savannah, 147
Savannah, 150
Observations sur la Géorgie, 156
Informations sur les Florides et la Louisiane, 186
Retour à Charles-town, 204
Culture et commerce de la Caroline du Sud, 206
Reconnaissance pour quelques Caroliens distingués, 234
Départ de la Caroline du Sud, 235
Caroline du Nord. Sa Constitution, son commerce, 236
Passage de Charles-town à Norfolk. 249

Entrée de la rivière Elisabeth, Pages 253
État de Virginie, Norfolk et Portsmouth, 254
Hampton, 278
Yorck, 280
Williamsburg, 286
Route jusqu'à Richmond, 296
Ville de Richmond, 298
Canal de Richmond, 303
Inspection du commerce, 305
Moulins, 308
Mœurs et Loix, 309
Départ de Richmond. Manchester. Route de Pétersburg, 334
Pétersburg, 336
Presqu'île. Ferme de M. Davies Randolph, 340
Bermuda-hundred. Exportations de Richmond et de Pétersburg, 344
Retour à Richmond, 347

V C

LES É

D'A

SECO

VOYA

Départ de Ph
jusqu'

Quelque désireux
e bonne heure n
tats-Unis, afin
vant les grandes
re jusqu'à la fin
ct de Charles-tow
mpu pendant l'h
utôt une occasio

VOYAG

VOYAGE
DANS
LES ÉTATS-UNIS
D'AMÉRIQUE.

SECONDE PARTIE.

VOYAGE AU SUD
EN 1796.

Départ de Philadelphie et navigation jusqu'à Charles-town.

QUELQUE désireux que je fusse de commencer de bonne heure mon voyage dans le Sud des États-Unis, afin qu'il puisse être achevé avant les grandes chaleurs; il m'a fallu attendre jusqu'à la fin de mars. Le commerce direct de Charles-town à Philadelphie étant interrompu pendant l'hiver, je n'ai pas pu trouver plutôt une occasion de m'y rendre.

C'est donc le jeudi 24 mars 1796, que je me suis embarqué sur la *South-Carolina*, navire de 250 tonneaux, faisant constamment le commerce de Philadelphie à Charles-town, et de Charles-town à Philadelphie. Comme il est aussi destiné à être paquebot, la cabine est disposée en conséquence, et l'est très bien pour une douzaine de passagers ; mais nous étions vingt-cinq sans compter quatre nègres, ainsi nous avons été pressés, mal à notre aise, et à-peu-près aussi incommodément qu'il soit possible. Mais le propriétaire a touché vingt-cinq fois vingt-cinq gourdes pour notre passage, le capitaine vingt-cinq fois vingt gourdes pour notre nourriture ; il faut être juste, voilà des raisons déterminantes pour nous avoir ainsi empilés, et pour en avoir empilé dix autres encore par-dessus s'ils s'étaient présentés.

Quoique nous ayons eu deux jours de vents contraires ou de calm plat, notre navigation n'a cependant duré que dix jours. Elle n'a fourni à aucune observation ; dans toute notre traversée à peine avons-nous rencontré quatre bâtimens.

Un de nos passagers était M. *Ellsworth* du Connecticut, récemment nommé chef de justice des États-Unis. Les Américains qui passaient avec nous, et qui presque tous étaient

des jeunes gens, n'avaient pas plus d'égard pour lui que pour le maître-d'hôtel nègre, et cependant c'est, après le Président, le second, peut-être le premier personnage de l'Union. Ce manque d'égards pour les fonctionnaires publics et pour l'âge, paraît être une étude chez les Américains; la disposition contraire est, certes, bien naturelle, et se trouve même parmi les nations sauvages. C'est une grossière explication que ce peuple se fait de la liberté; explication bien fausse, car si jamais des personnes en place ont droit aux respects, c'est dans un gouvernement libre, et quand leur élévation est le résultat du choix général. On est également étonné de voir avec quelle indécence le peuple qui assiste aux cours de justice s'y conduit; le chapeau sur la tête, causant, faisant du bruit, enfin y fumant; et combien en même-tems il porte de respect aux jugemens rendus. Cette dernière disposition, toujours constante, diminue sans doute les torts de l'autre, et en acquiert peut-être plus de mérite; mais cette irrévérence, ce manque d'égards pour les fonctionnaires publics exerçant leurs fonctions, s'occupant de rendre la justice: la justice, un des plus grands biens que l'homme puisse attendre, a toujours quelque chose de révoltant, presque

incompatible avec l'idée d'un peuple policé.

Cinq à six Français de St. Domingue étaient à bord, deux d'entr'eux ne pouvaient se faire à l'idée de la grande diminution de leur fortune; ce sont d'ailleurs des hommes doux, polis, et d'une société agréable.

J'ai passé la plus grande partie de mon tems à prendre sur le pays que j'allais parcourir des connaissances préparatoires ; j'en ai trouvé les moyens dans la conversation de M. *Pringle* attorney-général de l'État de la Caroline du Sud. Il revenait de Philadelphie, où il avait été défendre près de la cour suprême de l'Union la cause de quelques corsaires français.

Nous avons beaucoup fumé sur le pont, dans la cabine, même dans les petites chambres ; j'ai souvent été effrayé du peu de précaution des fumeurs, et du peu de police qu'y mettait le capitaine : mais je l'ai été plus encore, quand le lendemain de notre arrivée allant à bord pour chercher mes effets, j'ai vu débarquer deux cents tonneaux de poudre dont plusieurs étaient assez mal joints pour laisser des trainées après eux dans leur déchargement, et ces tonneaux étaient le chargement d'en haut sous la chambre où nous mangions, où nous fumions, dont le trou

qui communiquait à cet entre-pont était souvent ouvert. Il faut convenir que la prudence n'était pas la première vertu de notre capitaine.

Ville et mœurs de Charles-town.

L'entrée de la rivière de Charles-town est défendue par une barre de sable dont les deux extrémités s'appuient au rivage. Cette barre d'un sable assez dur, assez tenace pour retenir sans ressource un bâtiment qui la touche-mit dans sa marche, est percée de quatre passages dont le plus profond a quatorze pieds marée haute, douze à marée basse, et jusqu'à vingt dans les grandes marées. Cette barre se passe point la nuit, indépendamment points de reconnaissance qu'ont à terre pilotes pour ne point manquer les passes, boués bien fixées les avertissent encore, façon que le danger de la barre, très-grand ur les vaisseaux conduits sans prudence, réduit à rien pour ceux qui veulent prendre précautions nécessaires. La mer était ce, le tems beau, nous ne nous serions apperçus de ce passage, si nous n'avions avertis que nous y étions. Les vaisseaux vent mouiller en avant de la barre, le

fond en est bon, mais ils ne s'y risquent que lorsque le vent est faible, et que le tems semble assuré. Au-delà de la barre et jusqu'à Charles-town, le mouillage est bon et devient toujours meilleur à mesure qu'on approche de la ville. Charles-town située à douze milles de la barre est bâtie au confluent de la rivière *Ashley*, et de la rivière *Cooper* : un petit fort en bois sur *Fox-island*, reste de l'ancien fort *Johnston*, défend incomplettement l'entrée du port. Un autre fort projetté sur *Sullivan-island*, doit croiser ses feux avec celui du fort Jonhston que l'on se propose d'augmenter beaucoup; en attendant le gouvernement, propriétaire de cette île, en a depuis quatre ans cédé la jouissance à qui veut y bâtir, à la condition qu'il la reprendra sans dédommagement quand il en aura besoin. Mais cette île est réputée très-saine, les plus riches habitans de la ville y ont élevé des maisons, ils y vont chercher dans les tems chauds de l'été la salubrité de l'air, que les habitans des rizières viennent demander à Charles-town, et on sent que leur influence peut empêcher la réclamation que le gouvernement pourrait vouloir faire, et s'opposer ainsi à la construction des redoutes et batteries qui assureraient la sûreté du port, et qui ont été t

nuisibles aux Anglais quand ils se sont emparés de cette ville en 1780. Le gouvernement de l'Union réclame cette île pour la faire mettre en état complet de défense, et assurer ainsi un des ports les plus importans des États-Unis; mais il en acquiérerait par cela même la souveraineté d'après les dispositions de la constitution, et l'État de la Caroline du Sud qui la perdrait s'y refuse. Mes amis ont vu dans mon voyage au Nord que l'État de Massachussetts en fait autant pour les îles du Château et du gouverneur, non moins nécessaires à la conservation de Boston.

Charles-town du tems des Anglais était entourée de fortifications, trois ou quatre batteries, en plus ou moins mauvais état, sont tout ce qui en reste; un ingénieur français en a construit dernièrement une à grands frais, mais comme il n'arrive que trop souvent aux ouvrages entrepris en Amérique, ce fort est mal fait. La direction de sa face principale, trop parallèle au canal de la rivière qui s'en approche, empêche que le plus grand nombre de ses feux ne défende l'entrée de la rade, et rend inutile son flanc gauche dont les canons peuvent difficilement être pointés dans une autre direction que sur les maisons de la ville. D'ailleurs cette batterie faite en

bois n'est pas assez élevée pour être à l'abri des dégradations de la marée; et à la hauteur où elle est, les bois qui la construisent ne sont ni assez gros, ni assez multipliés. L'ingénieur répond, dit-on, à ce dernier reproche, qu'on ne lui a pas donné assez d'argent. Alors pourquoi se chargeait-il d'un ouvrage qu'il savait n'être pas complet, ne devoir pas être solide; il ne pourrait donner à cette objection d'autre réponse que le désir qu'il avait d'être employé, et il est difficile de s'en contenter.

La ville de Charles-town, commencée en 1670, a, ainsi que ses environs, et que toute la Caroline du Sud, beaucoup souffert de la guerre de la révolution. Les Anglais en ont été maîtres trois ans, et ils n'ont rien épargné en duretés, en vexations, en déprédations, pour laisser d'eux un long et amer souvenir.

Beaucoup de maisons y étaient en bois, un grand nombre de celles qu'ils ont détruites ont été rebâties en briques. Cependant quelques particuliers riches font encore leurs maisons en bois, les croyant moins susceptibles que celles en briques de conserver et de transmettre dans l'intérieur la chaleur du soleil. C'est contre l'excessive chaleur de l'été que tous les calculs de la construction sont faits, que toutes les précautions sont prises

les jours sont ouverts, les portes percées à cette intention ; la possibilité d'obtenir un courant d'air continuel, est toujours recherchée ; de grandes galeries extérieures écartent le soleil du corps des maisons, et y laissent arriver dans les appartemens l'air frais du Nord ou de l'Est qui y maintient une température douce. On ne se vante pas à Charlestown d'avoir la plus belle maison, mais la plus fraîche. Les rues de la ville ne sont pas si bien calculées, contre les ardeurs de l'été ; elles sont presque toutes trop étroites. Le défaut de pierre dans le pays empêche de les paver, et le sable dont elles sont remplies se pénètre d'une chaleur brûlante, qu'il communique aux maisons qui les bordent. Ce sable assez menu pour être enlevé en poussière au moindre vent, a aussi pour les gens à pied l'inconvénient de rendre leur marche pénible dans la sécheresse, et d'être changé en une boue épaisse pour peu qu'il soit tombé de la pluie. Quelques trottoirs séparent les maisons du passage laissé aux voitures, mais ces trottoirs étroits et souvent interrompus par des portes de caves, en font un passage très-désagréable ; d'ailleurs il ne s'en trouve pas dans toutes les rues. Deux ou trois bouts de rues ont été pavés avec quelques pierres qui avaient servi

de lest à plusieurs vaisseaux venant sans chargement des États du Nord. C'est la seule ressource de Charles-town pour être pavée, et cette ressource est très-dispendieuse : de plus, elle est par sa nature extrêmement bornée.

Les maisons assez commodes, bien meublées et bien finies en dedans, sont négligées quant à leur apparence extérieure, les bois sont mal peints, et le sont même rarement : les barrières, les portes sont peu soignées; l'humidité de l'air est si épaisse et si saline, qu'elle détruit promptement la peinture; la propreté intérieure des maisons n'est pas aussi grande que dans le Nord, malgré la multitude de nègres qui abondent dans la ville. Le luxe de la table est à-peu-près le même à Charles-town qu'à Philadelphie ; celui des voitures est plus considérable, au moins pour leur nombre ; il est peu de famille qui n'ait son carosse et son cabriolet ; jamais les dames ne sortent à pied, même en hiver, et la course la plus rapprochée est toujours faite en voiture; les hommes s'en servent aussi très-fréquemment. Le luxe des domestiques est fort grand ; mais c'est en nègres ou mulâtres esclaves hommes et femmes, ils remplissent la maison. Un Carolinien, sans être d'une

grande fortune, en rassemble une vingtaine pour son service à l'écurie, à la cuisine, à la table ; l'enfant de la maison en est entouré en naissant, de petits négrillons sont chargés de souffrir toutes les humeurs de sa première enfance, et il sait déjà qu'il est maître avant de savoir marcher.

Les habitans de Charles-town sont obligeans, polis, et reçoivent les étrangers avec empressement et franchise : ils ont été d'une bienfaisance, d'une hospitalité remarquable pour les Français échappés des îles : argent, secours, linge, logement, soins de toute nature leur ont été prodigués avec une générosité affectueuse, simple et soutenue. Il est pénible de devoir ajouter que la conduite des obligés n'a pas toujours été digne de celle des bienfaiteurs; que l'inconséquence trop commune au peuple colon, a tiré un profit peu utile de l'assistance qu'ils ont reçue, et a pour ainsi dire forcé les habitans de Charles-town de changer de conduite, quoique beaucoup de secours soient encore continués. On trouve par-tout des Français qui disent du mal des Américains, qui les détestent, et aussi souvent on trouve des Américains qui les ont obligés avec loyauté, et qui ne s'en sont lassés que par de trop bonnes raisons.

Tous les gens riches dans cette ville ne s'occupent pas comme à Philadelphie à augmenter leurs revenus par des spéculations, des jeux sur la place, des parts sur des vaisseaux. Les négocians y sont très-nombreux, et eux seuls en général font des affaires. Le planteur y vend les produits de sa terre aussi cher qu'il le peut, et les vend communément aux négocians. A ces petits détails d'intérêt près, qui ne l'occupent pas beaucoup, tout le reste de son tems est donné au plaisir et à la société. Un grand nombre de ces planteurs ne résident pas sur leurs plantations qu'ils visitent cependant de tems à autre, et qui sont constamment conduites par des économes. Ils passent à Charles-town la plus grande partie de l'année, et tous les planteurs les plus assiduement établis sur leurs biens, en abandonnent le séjour depuis juin jusqu'en novembre, pour venir fuir à la ville les fièvres dangereuses auxquelles échappent difficilement les blancs qui restent à la campagne dans le voisinage des rizières.

Les négocians de Charles-town font beaucoup d'affaires, sur-tout depuis le commencement de la guerre actuelle ; mais ils ont plus de commis qu'à Philadelphie, et il en est peu qui après quatre heures de l'après-midi s'oc-

cupent d'autre chose que de plaisir. Les formes, les manières de la société sont à Charles-town les mêmes que dans toutes les villes d'Amérique. Grands dîners, grands thés ; les spectacles, car il y en a deux, sont toujours remplis. La plupart des riches habitans de la Caroline du Sud, ayant été élevés en Europe, en ont apporté plus de goût, et des connaissances plus analogues à nos mœurs, que les habitans des provinces du Nord, ce qui doit leur donner généralement sur ceux-ci de l'avantage en société. Les femmes semblent aussi plus animées que dans le Nord, prennent plus de part à la conversation, sont davantage dans la société, sans que l'exactitude de leur conduite en soit plus attaquée. Elles sont jolies, agréables, piquantes; mais proportionnellement il n'y en a pas autant qu'on puisse appeler belles qu'à Philadelphie ; d'ailleurs les hommes et les femmes vieillissent promptement dans ce climat ; une femme de trente ans paraît souvent une vieille femme, on en voit qui nourrissent, à qui sans cette preuve de leur âge on croirait soixante ans. Les hommes ont tous leurs cheveux blancs à cinquante.

L'opinion politique de la société et de l'État, celle de l'opposition; la haine contre les Anglais est presque générale ; il est peu de

riches planteurs qui n'aient considérablement souffert de leur séjour dans la Caroline. Ils estiment à trente mille le nombre des nègres morts, évadés ou tués pendant la guerre, en y comprenant les six à sept cents que les Anglais ont emmené avec eux en évacuant Charles-town. Cette lésion dans les fortunes, les réclamations non écoutées par l'Angleterre pour le paiement au moins de ceux des esclaves que ses troupes ont enlevés à la paix contre tout droit des gens, les créances particulières de beaucoup de négocians de Charles-town envers les maisons anglaises, contractées avant la guerre, et qui, malgré la liquidation qui en a été faite par plusieurs d'entr'eux, s'élève encore à plus d'un million sterling, toutes ces causes réunies alimentent la haine contre l'Angleterre dans toutes les classes, et par conséquent portent à la désapprobation du traité; cependant on n'entend ordinairement après dîner que des propos très fédéralistes, des assurances d'attachement pour l'Union, de confiance dans le Président.

Il semble que les Caroliniens du Sud verraient aujourd'hui avec peine la séparation des États du Sud de ceux du Nord. Toute raison politique à part, leur peu de population, la nécessité pour eux d'une gra

émigration du Nord pour l'augmenter, pour acquérir une force plus considérable dans leurs moyens de navigation, enfin pour porter leurs ressources de toute nature à un point respectable, leur font aujourd'hui un besoin du maintien de l'Union. Les États du Nord attribuent à ce besoin reconnu, la disposition présente des États du Sud, quand ils n'en doutent pas; ils disent qu'elle changerait si ces États parvenus à un grand point de prospérité, pouvaient se suffire à eux-mêmes. Mais cette prospérité n'est pas sans obstacles, et je parlerai plus loin de ceux qui s'opposent à son complément dans la Caroline du Sud.

Histoire abrégée de l'établissement de la Caroline du Sud.

Walter Raleigh, en 1584, et l'amiral de *Coligny*, en 1590, tentèrent d'établir, mais ans succès, des colonies dans la Caroline. es maladies, les disputes avec les Indiens, s en chassèrent; ce n'est que de 1662 que on peut dater l'établissement des Européens ans ces contrées.

Charles II, après sa restauration, donna à it seigneurs anglais la propriété entière et solue des pays compris depuis le 31e. jusqu'au

36e. degré de latitude, en réservant seulement la souveraineté à la couronne d'Angleterre. Ces seigneurs étaient le comte de *Clarendon*, le duc d'*Albermarle*, lord *Cravet*, lord *Derby*, lord *Asley*, lord *Carteret* et Sir *Colleton*; ceux-ci s'adressèrent au célèbre *Looke*, pour en obtenir une constitution, et ce qui peut surprendre, il en donna une qui partageait les habitans en noblesse et en communes. La noblesse l'était en landgraves, en caciques et en barons. La colonie était divisée en comtés; la première classe des nobles devait posséder quarante-huit mille acres de terre, la seconde vingt-quatre mille acres, la troisième douze mille; les trois cinquièmes des terres devaient être partagés entre les habitans non nobles. Un parlement composé des nobles ou de leurs représentans, et d'un habitant non noble pour chaque comté, devait être le conseil de l'État sous l'autorité des huit propriétaires, formé en un conseil présidé par le plus ancien d'entre eux, sous le nom de *palatin*. Ce ne fut toutefois qu'en 1667 que les premiers colons furent envoyés d'Angleterre par les propriétaires. Quelques autres émigrations suivirent à différentes époques, venant d'Angleterre, de Hollande, de France, de New-Yorck, etc.

Cette forme compliquée de gouvernement

les guerres continuelles avec les Espagnols ; les Français, les Indiens, sur-tout les dissentions intestines résultant particulièrement de la suprématie donnée à la religion anglicane, dont le culte était entretenu aux frais de l'État, mirent cette colonie dans une telle confusion qu'elle y aurait promptement succombé si les propriétaires, pénétrés de ce danger, ne se fussent pas, à la demande des habitans, déterminés à céder la colonie au roi d'Angleterre.

Alors, et c'était en 1729, le roi rachetant de sept de ses propriétaires leurs possessions pour la somme de 22,510 liv., divisa par acte du parlement cette grande province en deux, sous le nom de Caroline du Nord et Caroline du Sud. Lord Carteret seul des huit, en cédant sa part de souveraineté, voulut conserver ses terres et les conserva. Une constitution plus conforme à celle d'Angleterre et des autres colonies de l'Amérique, fut donnée aux deux provinces.

Depuis cette époque, les deux Carolines et particulièrement celle du Sud, se sont peuplées, ont été cultivées, sont devenues commerçantes, et la Caroline du Sud, à l'époque de la révolution, tenait un des premiers rangs pour ses richesses et ses ressources, parmi les autres colonies anglaises de l'Amérique.

Nouvelle Constitution.

Par la constitution nouvelle de la Caroline du Sud, qui n'a été établie qu'en 1790, l'État est divisé en districts, et en paroisses ; les districts sont au nombre de neuf ; le pouvoir législatif est partagé comme dans tous les autres États de l'Union entre un sénat composé de trente-sept membres et une chambre de représentans qui en a cent vingt-quatre.

Pour être éligible comme senateur, il faut avoir trente ans, avoir habité l'État cinq ans avant l'élection, posséder un bien libre de quinze cents quarante-trois dollars (le dollar vaut ici 4 schellings et huit pences), si on réside dans le district où on est nommé, ou du double si l'on n'y réside pas. Les sénateurs sont élus pour quatre ans, mais ils ne sortent que par moitié tous les deux ans.

Pour être éligible à la chambre des représentans, il faut avoir vingt-quatre ans, avoir habité l'État pendant trois années avant l'élection, posséder un bien libre de cinq cents acres de terre et dix nègres, ou une valeur de sept cent soixante et douze dollars exempte de dettes. Il faut avoir le double de ce bien si on ne réside pas dans le district

La chambre des représentans est élue pour deux ans, et se renouvelle toute entière à-la-fois.

Pour être éligible comme gouverneur, il faut être âgé de trente-un ans, résider dans l'État depuis dix ans, avoir une propriété de sept mille sept cent quinze dollars, franche de dettes. Le gouverneur est élu pour deux ans, et ne peut être réélu qu'après un intervalle de quatre. Le gouverneur ainsi que le lieutenant-gouverneur, sont nommés par la législature, l'un et l'autre pour le même tems, les juges sont élus de même, mais pour autant de tems que leur conduite est bonne. Les commissaires de la trésorerie, le secrétaire d'État, l'arpenteur-général, les shérifs, etc. sont aussi nommés par la législature, et pour quatre ans.

Les accusations contre les membres des chambres ou contre les officiers de l'État, ne peuvent être portées que par la chambre des représentans. Le sénat juge, mais ne peu prononcer que la perte de l'emploi et l'incapacité à toute place de confiance; les cours de justice prononcent une peine plus grave s'il y a lieu.

Les conditions pour être électeur sont d'être âgé de vingt-un ans, d'habiter dans l'État

depuis deux ans, d'avoir un bien libre de cinquante acres de terre, ou un lot de ville. Au défaut de cette propriété, il faut avoir résidé six mois dans le district où l'élection a lieu, et y payer une taxe de trois schellings sterling. Les changemens à la constitution ne peuvent avoir lieu que par le vœu de la majorité des deux tiers des membres réels des deux chambres, répété par la même majorité dans la législature suivante. Cette constitution est terminée par une déclaration des droits composée de dix articles les plus simples et les plus sages.

Les électeurs pour la nomination du président des États-Unis, sont dans la Caroline du Sud, nommés par les deux chambres. Les habitans qui ont des propriétés dans plusieurs districts, peuvent voter dans chacun pour les élections, ou par eux-mêmes ou par fondé de pouvoir. Chaque membre de la législature reçoit sept schellings par jour, c'est-à-dire un dollar et un peu plus des deux cinquièmes

Jurisprudence civile.

Quant à la jurisprudence civile, la plupart des loix anglaises sont en vigueur en Caroline comme dans presque toute l'Amérique; les altérations n'y sont pas très-multipliées

La loi sur les intestats donne à la femme le tiers du bien du mari s'il y a des enfans, la moitié s'il n'y en a pas. Elle fait partager les enfans également entr'eux, d'ailleurs la faculté entière de disposer de son bien à son gré est laissée au testateur par les loix, hors le cas où un homme vivrait publiquement en état de concubinage avec une femme, alors il ne peut laisser à cette femme et à ses enfans que le quart de son bien, sous peine de nullité du testament.

Tout bâtard dont le père ne peut être trouvé, est élevé aux frais publics, mais le père nommé par la fille enceinte, est obligé de payer deux cent cinquante-huit dollars à l'établissement des orphelins.

Il y a encore un établissement fait à Charlestown, pour toutes les familles pauvres qui y arrivent. Elles sont mises dans une maison qu'on appelle maison de travail, mais où elles ne travaillent pas. Cet établissement coûte vingt-un mille quatre cent vingt-huit dollars par an à l'État, et sert, comme on doit s'y attendre, d'asyle à la paresse.

Le recouvrement des dettes est la cause la plus fréquente des procès civils qui sont très-nombreux dans cet État. Les procès sont longs, et les jugemens éprouvent dans leur exécution

des délais prolongés qui rendent la profession d'avocat extrêmement lucrative : on assure que les schérifs par qui les jugemens s'exécutent, sont faciles à corrompre, et que cette facilité ajoute encore des longueurs à celles déjà considérables qui résultent du cours ordinaire des procédures. Ce mauvais ordre de choses est une suite naturelle du peu d'aisance des Caroliniens dans leur fortune, et de leur goût pour la dépense.

Cinq ou six avocats, MM. *Charles Pinckney*, *Ed. Rudlege*, *Pringle*, *Holmes*, font annuellement de dix-huit mille à environ vingt-quatre mille dollars de leur cabinet. Huit à dix autres gagnent de dix à douze mille dollars. Tous les émolumens ne leur sont pas payés aussi exactement qu'ils devraient l'être, mais de toutes les dettes, ce sont encore celles qui sont payées avec le plus de ponctualité.

Jurisprudence criminelle.

Le code criminel est très-dur dans la Caroline du Sud. La mort, le fouet, y sont la peine d'un grand nombre de délits, qui dans beaucoup d'Etats, même d'Europe, sont punis moins sévèrement. Le vol de chevaux ou de

mulets est puni de mort. Cette sévérité trouve son excuse parmi les Caroliniens, dans l'usage commun du pays, de laisser les chevaux au milieu des champs, et dans la nécessité d'arrêter la propension de beaucoup d'habitans à profiter de cette facilité pour les voler ; mais toutes ces raisons locales ne peuvent justifier la dureté d'une jurisprudence qui dans la dispensation des peines a trop évidemment été dictée par l'intérêt, plutôt que par l'humanité et la justice.

Le vol des bêtes à cornes n'est puni que par dix livres d'amende, ou au défaut de moyen de les payer, par trente-neuf coups de fouet. Une autre loi criminelle porte la peine de mort pour tout homme qui briserait les digues ou détériorerait méchamment tout ouvrage du canal qui réunit la rivière de *Santée* à celle de *Cooper*, et seulement de sept ans de chaînes pour celui qui ferait le même dégât aux ouvrages des deux autres canaux ouverts dans l'État. L'importance du canal de Santée ne justifiera jamais aux yeux de tout homme sage cette barbarie de la loi, ni sa disposition différente pour des cas absolument semblables quant à leur intention.

On dit que la recommandation que font

souvent les jurés au gouverneur en faveur des condamnés, leur obtient toujours leur grace, et adoucit ainsi la trop grande sévérité de la loi ; mais cette nécessité fréquente du pardon est déjà elle-même une censure de la loi, puisqu'elle est un aveu de la disproportion de peines avec les crimes qu'elles doivent punir, fait par ceux mêmes qui sont les organes de cette loi, et puis cette pitié des jurés, prend encore, comme on doit s'y attendre, l'impression des opinions du pays, tellement que le voleur de chevaux est bien moins fréquemment recommandé à la clémence du gouverneur, que le meurtrier. Il ne doit y avoir dans un pays bien administré, d'autre moyen de remédier aux mauvaises loix que de les réformer.

La loi pour les nègres est encore toute entière le fait de la jurisprudence anglaise ; elle est de 1740, et est atroce dans ses dispositions. Un juge de paix et trois hommes libres du voisinage connaissent des délits des nègres, les jugent sans qu'ils aient de défenseurs, et sont autorisés, s'ils croient qu'ils aient mérité la mort, à ordonner le genre qu'ils jugent le plus utile pour l'exemple. Le simple vol est puni de mort. Quand il n'y a pas peine de mort à prononcer, un seul juge de paix et

un homme libre peuvent ordonner la mutilation, ou telle autre peine qu'ils jugent convenable. Tout blanc qui tue un nègre avec la volonté manifeste de le tuer, (ce qui ne se prouve jamais) est puni de trois mille six cent cinquante dollars d'amende. Celui qui ne le tue qu'à force de le battre, (et tout blanc a le droit de battre un nègre) est puni par une amende de quinze cents dollars; celui qui l'estropie, lui arrache les yeux, la langue, le châtre, est condamné à payer quatre mille deux cent quatrevingt dollars. Le blanc doit, dans tous les cas, tenir prison jusqu'à parfait paiement de l'amende. On sent que le blanc n'est presque jamais reconnu coupable, puisque les nègres ne sont pas reçus en témoignage, et qu'un blanc croirait compromettre la dignité de l'espèce blanche, et donner trop d'avantage à l'espèce noire en se rendant délateur ou même en paraissant comme témoin dans pareille circonstance. Le nègre qui tuerait un blanc en défendant la vie de son maître, a sa grace; mais si en défendant la sienne il tue ou même il blesse un blanc, ne fût-il pas son maître, il est irrévocablement puni de mort. D'ailleurs, le fouet est la peine des plus légères fautes. Cet extrait, très-exact du code même des loix, excitera mieux l'indignation

contre cette abominable barbarie, que les expressions les plus fortes que j'y pourrais ajouter.

Les gens les plus raisonnables de la Caroline semblent sentir la nécessité de réformer ce code, et l'on assure que la législature prochaine s'en occupera; mais il est permis de craindre que cette réforme ne soit pas aussi complette qu'elle devait l'être; car on croit appercevoir que ceux qui en parlent sont plus honteux que révoltés des lois qu'il s'agit de changer.

Je n'ai vu que les prisons de Charles-town dans la Caroline. Ce sont, dit-on, les meilleures de l'État. Elles consistent en un seul bâtiment à plusieurs étages. Les chambres sont assez vastes et aërées, mais en petit nombre. Les prisonniers pour dettes sont dans une chambre à part. Tous les autres sont confondus selon l'époque de leur arrivée; les prisonniers pour fait de police, ceux accusés, jugés ou condamnés sont ensemble et traités de même. Les prévenus de crimes sont enchaînés. Cet horrible traitement est une précaution nécessaire par l'exiguité de la prison, et la facilité des émeutes qui en résultent. Les prisonniers ne peuvent se promener que dans leur chambre, il n'y a point de cour dans la prison. Le géolier reçoit un schelling par jour

pour la nourriture du prisonnier, auquel il donne une livre de pain et de la viande trois fois par semaine.

Les crimes sont fréquens dans la Caroline. On dit que leur nombre augmente annuellement plutôt qu'il ne décroît. A la dernière session, il y avait trente-quatre criminels à juger, et cela seulement dans le district de Charles-town, dont la population blanche, qui était en 1791 de vingt-huit mille trois cent cinquante-un, peut être aujourd'hui de trente-deux à trente-trois mille. Les nègres ont leur tribunal à part, qui, comme je l'ai dit, ressemble à ce qu'étaient autrefois nos cours prévôtales. Ils ont aussi leur prison de police, où les maîtres qui ne veulent pas prendre la peine de les battre eux-mêmes, les envoient recevoir les coups qu'il leur plaît de leur faire donner. Les nègres sont, dans le district de Charles-town, au nombre d'environ cinquante-cinq mille. On évalue à cent vingt mille leur nombre total dans l'État. Il était de cent sept mille cent lors du dernier recensement, et la population blanche montait à cent quarante-un mille neuf cent soixante-dix-neuf. Je tiens des hommes de loi et des juges de la Caroline, que les crimes de toute nature ont, en ayant égard à la proportion de la

population, beaucoup plus fréquemment commis par les blancs que par les noirs. Sans doute l'intérêt qu'a le maître de ne pas livrer à la justice son nègre, pour le dédommagement duquel, en cas d'exécution, il ne reçoit que cent vingt-huit dollars, peut bien dérober au jugement quelque criminel noir; mais ce ne peut-être que pour les crimes commis dans l'intérieur des plantations et des familles; car peu de gens volés, attaqués, offensés par un nègre dans ses possessions, auraient la douceur de ne pas le poursuivre, dans la crainte de faire perdre quelques centaines de dollars à son maître. Ainsi, la comparaison n'est pas au désavantage de cette classe d'hommes à qui l'état d'esclavage et d'abjection dans lequel on la retient, pourrait servir d'excuse quand il en serait autrement.

Milices.

Les loix sur les milices, fort insuffisantes jusqu'en 1794, ont été rendues complettes à cet époque. Elles partagent l'État en deux divisions. La première, composée de cinq brigades, la seconde de quatre. Les deux majors généraux commandant chaque division, les neuf brigadiers-généraux commandant les neuf

brigades, et l'adjudant-général, sont nommés pour la première fois par la législature. Chaque brigade doit être divisée par les officiers-généraux en autant de régimens que la population le permet. Les officiers sont nommés par les régimens, les bataillons et les compagnies auxquels ils appartiennent ; mais ils peuvent monter successivement par ancienneté aux grades supérieurs.

Tout homme, dès qu'il atteint l'âge de dix-huit ans, est averti par un sous-officier, au nom du capitaine du canton où il demeure, qu'il appartient à la milice. Cet avertissement, donné ainsi devant témoin, est la seule forme requise. Chaque compagnie doit s'assembler un jour par mois, et chaque bataillon ou régiment deux jours par an, pour être, pendant ce tems, instruit à l'exercice et à la discipline militaire.

Tout officier ou soldat, qui sans des raisons approuvées ne se trouve pas aux assemblées, est condamné à une amende proportionnée à son grade, et à la prison s'il ne paye pas l'amende. Les amendes pour cas de désobéissance sont plus considérables. L'officier de mauvaise conduite est envoyé par le gouverneur de l'État à une cour d'enquête, composée au moins de trois officiers, dont un au moins

du grade de l'accusé, ou envoyé à la cour martiale, si la cour d'enquête trouve qu'il y a lieu.

Tout apprentif ou domestique blanc doit être armé et équipé par son maître, qui en est responsable à la cour martiale. L'apprenti ou domestique qui manque à ses devoirs de milice par sa faute, est condamné, pour chacune de ces fautes, à servir son maître deux semaines au-delà de son engagement.

Un brigadier-général par division est chargé de l'inspection et reçoit, pour cette fonction, deux cent quatorze dollars par an, indépendamment de ses appointemens pour le service actif de son grade.

Tout commandant de bataillon, sur l'avis qu'il a d'un trouble dans la province, doit assembler son bataillon, et rendre sur-le-champ compte à son supérieur immédiat des raisons qui l'y ont déterminé. En cas de danger d'invasion ou d'une grande insurrection, toute personne qui en a connaissance doit donner l'alarme par trois coups de fusil, qui doivent être répétés par tous ceux qui les entendent. Alors chaque officier doit assembler sa troupe au lieu du rendez-vous. Dans toutes les occasions, le gouverneur de l'État a droit d'assembler la milice. Toutes les fois qu'elle l'est pour

marcher hors de ses lieux de rassemblement ordinaires, elle est payée comme les troupes réglées; quand les compagnies marchent hors du lieu ordinaire de leur rassemblement, il doit en rester un quart dans la paroisse sous les armes pour y faire patrouille. Le soldat peut se faire remplacer pour marcher, mais rien ne peut le dispenser du service de patrouille. En cas d'alarme, les officiers peuvent se servir des armes, munitions, bateaux, etc., par-tout où ils les trouvent. Le gouverneur de l'État, et en son absence le commandant-général de la division, peut adoucir la peine prononcée par la cour martiale, ou même la remettre entièrement. Les amendes sont employées à l'achat des tambours et des armes dans les compagnies auxquelles appartiennent ceux qui y sont condamnés.

Tels sont les articles principaux de cette loi. Le général *Pinckney*, brigadier-général, inspecteur de la première division, est de fait l'homme de cette besogne; il y donne ses soins continuels, et il ajoute à l'autorité que lui donne son grade pour l'exécution stricte de ces loix, l'influence qu'il reçoit de la confiance et de l'estime générale qu'il possède. Les réglemens pour l'instruction sont clairs et précis: mais les milices sont mal armées, une

partie ne l'est pas du tout. L'État n'a point ou n'a que peu de canons : il n'y a pas de magasin à poudre, point de boulets, point de balles. Une loi a été faite en 1795 pour l'achat de deux mille armes, de trente-six pièces de canon, de cinq cents paires de pistolets, de cinq cents sabres, et de vingt mille livres de poudre ; mais ce mince approvisionnement, qui doit être fait par les ordres du gouverneur, ne sera complétté que dans le cours de plusieurs années. Ce manque absolu de tous moyens de défense, est l'état où se trouve toute l'Amérique, et quand on en parle à la plupart des hommes influens, ils disent que l'Amérique était dans un bien plus grand dénuement de tout au commencement de la révolution ; voilà tout ce qu'on en peut tirer. On aime cette réponse, en ce qu'elle semble indiquer dans ceux qui la font la même énergie qu'ont développés les Américains dans la guerre de l'indépendance ; mais la privation des vrais moyens de défense, n'est pas une condition nécessaire à cette énergie.

Impositions.

Les impositions, dans la Caroline du Sud, portent sur les terres, sur les lots de ville,

les capitaux existans soit dans le commerce, en banque, ou autrement, en capitations sur les nègres libres ou esclaves; et tout homme ou femme de couleur est réputé nègre.

La loi divise les terres en neuf classes, depuis les *swamps* à riz arrosés par la marée (*), jusqu'aux terres jugées incultivables. Elles sont estimées, selon la graduation, depuis vingt-cinq dollars l'acre jusqu'à vingt centièmes de dollar. Elles paient un demi pour cent de leur valeur estimée. Les lots de ville paient dans la même proportion. Les capitaux de même. La capitation des nègres libres depuis l'âge de seize ans jusqu'à celui de cinquante, est de deux dollars par tête. Celle des esclaves de tout sexe et de tout âge est d'un dollar. Chaque voiture de commodité est taxée à trois quarts de dollar par roue. Il y a encore une taxe sur les encans, dont je n'ai pu savoir la proportion.

(*) La traduction littérale du mot anglais *swamp* est *marais* ou *terre marécageuse*; mais ces expressions dans le sens que nous leur donnons ne rendent pas cependant l'idée du mot *swamp* employé pour désigner un terrein propre à la culture du riz. Je ne connais aucune expression française qui puisse la donner; c'est donc par nécessité, quoiqu'à regret, que je fais usage du mot *swamp*, toutes les fois qu'il est ici question de terres humides sur lesquelles le riz se cultive ou peut se cultiver.

Ces taxes sont assises et se lèvent par des préposés que la législature nomme, et qui conservent leur place jusqu'à ce qu'ils en soient révoqués. Ces officiers publics doivent donner un cautionnement de quatre mille deux cent quatrevingt dollars. Le cautionnement de ceux employes à Charles-town, est décuple, ou de quarante-deux mille huit cents dollars. Chaque habitant doit, sur l'avis du collecteur, faire, sous serment, la déclaration de ses propriétés taxables en terres, lots de ville, esclaves, voitures. Celui qui en fait une fausse, encourt la peine d'une taxe quintuple. S'il se borne à refuser sa déclaration, il la paye double, et l'estimation du collecteur fait loi en ce cas. Les capitaux sont évalués aussi d'après l'estimation du collecteur. Si un habitant se croit trop taxé, il fait, sous serment, la déclaration de son capital, et il est cru. Mais ces sortes d'estimations sont généralement très-modérées, puisqu'elles ne s'élèvent qu'à cinq mille dollars pour les plus hautes fortunes.

Les collecteurs envoyent aux trésoriers de l'État (car il y en a deux, un dans la basse un dans la haute Caroline) la liste et des personnes taxées d'après leur déclaration, et de celles qui ont refusé d'en faire, avec le mon

tant de leur taxe. Ces listes sont affichées dans les chefs-lieux des districts de recette, et tout taxable, qui, dix jours après cette publication, n'a pas payé sa taxe, est sujet à être poursuivi, à voir saisir et vendre ses biens, et à être emprisonné. Le payement de la taxe se prélève avant toute autre créance. Les habitans ont la faculté de choisir la paroisse où ils veulent payer leur taxe. Le collecteur reçoit cinq pour cent du montant de sa recette, ceux de Charles-town seulement un demi pour cent.

Ces taxes suffisent aux dépenses de l'État, qui, pour l'année 1796, sont portées à cent vingt mille trois cent quatrevingt-huit dollars. Mais la réunion des offices d'assesseurs et de collecteurs de l'impôt dans les mêmes personnes, le défaut de contrôle suffisant sur le compte des collecteurs, et la liberté laissée aux taxables de choisir la paroisse où ils payent leur taxe, occasionnent, dans sa perception, des délais et des mécomptes quelquefois considérables.

L'État de Caroline est un de ceux qui donnent de meilleurs salaires aux officiers publics. Le gouverneur a deux mille sept cent cinquante-deux dollars; le chef de la justice trois mille trois cents; les autres juges deux mille cinq cents. Ces salaires, à-peu-près aussi éle-

vés que ceux que donne l'Union, rendent peu désireux d'aucune place dans le gouvernement des États-Unis les Caroliniens qui pourraient y prétendre. Bien payés chez eux, au milieu de leur famille et de leurs affaires, iraient-ils se déplacer, pour ne trouver en dédommagement de tous ces avantages, que les censures, les injustices, les clabauderies populaires, et les inquiétudes qui en sont la conséquence ?

Les routes, dans la Caroline du Sud, sont entretenues par des journées de chaque nègre que l'on fait travailler sur celles de ces routes qui avoisinent le plus la plantation à laquelle il appartient. Le blanc, qui n'a pas de nègre, est tenu de travailler lui-même. L'État se charge des frais des bâtimens publics ; ainsi, il n'y a pas de taxe de district. Celle pour les pauvres se paye par une imposition sur les nègres, et sur les blancs qui n'ont pas de nègres. Les taxes des villes ont la même base. Celles de Charles-town se montent à six mille quatre cent trente dollars, compris deux mille dollars qui proviennent des permissions de vendre en détail du vin et des liqueurs spiritueuses.

Dettes de l'État.

L'État de la Caroline du Sud a deux espèces de dettes : celle contractée, dans le tems de la guerre de la révolution, pour les frais qu'elle a occasionnés, et que l'Union a prise à son compte, à titre de dépense générale ; cette dette est de onze à douze cent mille dollars. L'Union en paye à l'État l'intérêt à sept pour cent (taux légal de l'intérêt dans la Caroline du Sud), jusqu'à parfait remboursement. L'État paye aux créanciers de cette dette le même intérêt, dont il n'est que dépositaire : cependant, si, par quelque revirement de parties, ou par quelque revenant-bon accidentel, il amortit des portions de capitaux, il n'en reste pas moins créancier de l'Union pour la totalité de la dette. Par exemple, il a vendu des terres ; cet argent a été employé en partie à cet amortissement : il réclame aujourd'hui cent mille dollars pour des forts construits sur les limites des Indiens, et pour d'autres dépenses relatives à cette défense : si cette somme lui est allouée, comme il paraît qu'elle le sera, elle servira encore au même usage, toujours sans diminuer la dette de l'Union envers lui, dont alors les intérêts, et le remboursement quand

il aura lieu, seront employés en diminution de taxes, ou autre objet d'utilité publique, dans l'intérieur de l'État.

L'autre dette est particulière à l'État; quoique contractée en grande partie dans le tems et pour fait de la guerre, elle n'était cependant pas de nature à être reconnue par l'Union comme dépense générale. Elle était de deux cent quinze mille à deux cent vingt-cinq mille dollars; elle est aujourd'hui réduite à cent dix ou cent douze mille. Une imposition d'un quart de dollar sur chaque tête de nègre, et la recette de quelques autres droits sur les distilleries, le tabac, etc., ont été affectés à l'extinction de cette dette, à raison de dix pour cent du capital par année : cette dette sera éteinte dans dix ou douze ans, et alors les impositions, levées pour cet effet, cesseront. La plus grande et presque la seule partie de cette dette, qui reste à payer, est relative à une frégate, et il ne me semble pas hors de propos de dire un mot de cette affaire qui a fait quelque bruit.

En 1778 ou 1779, le commodore Gillon, Carolinien, chargé de se procurer, pour la Caroline du Sud, une frégate, reçut du prince de Luxembourg la proposition de la lui fournir. Le marché fut fait, avec les condition

que M. de Luxembourg serait payé, sur ses mémoires, des dépenses de l'armement, des provisions, de l'enrôlement de l'équipage; qu'il aurait le quart net des prises que ferait la frégate, et que si elle était prise elle-même, il recevrait le remboursement total de sa valeur. La frégate, portant quarante-huit canons, était construite en Hollande. Son emploi au service de la Caroline fut retardé de quelques mois, parce que M. de Luxembourg loua son équipage à la France pour l'expédition de Jersey, et cela sans le consentement du commodore Gillon, à qui de fait il appartenait.

Mise en mer, cette frégate fit quelques prises, mais fut prise à son tour sur les côtes d'Amérique, et le prince de Luxembourg accusa le commodore Gillon d'avoir livré la frégate aux Anglais pour une somme considérable qu'il en avait reçue. La dette de l'État envers M. de Luxembourg fut reconnue de trente mille livres sterling, toutes prises déduites, indépendamment des soixante mille livres sterling qu'il avait déjà reçus. M. de Luxembourg mort, sa succession a réclamé sa dette, et a envoyé le docteur Cuting, américain, jadis employé dans l'apothicairerie de l'armée, pour hâter le remboursement; mais

M. le maréchal de Castries ayant, pendant son ministère, cru reconnaître que les dépenses faites par le prince de Luxembourg, l'avaient été avec les deniers de la France; qu'il n'avait été que son agent secret, dans le tems où le gouvernement français voulant servir la cause de l'Amérique, ne croyait pas devoir encore se déclarer publiquement, avait réclamé cette dette comme propriété du trésor royal. Le consul de France, en 1795, a donc fait opposition à la demande de la succession, en représentant l'ancienne réclamation de M. de Castries. Cette liquidation est demeurée en suspens, et l'État de Caroline, qui a les fonds faits pour le remboursement, attend, pour l'effectuer, qu'un jugement compétent lui apprenne à qui il doit payer la dette. Mais les sollicitations de M. Cuting ont obtenu de l'État quatre mille livres sterling pour le paiement de ses frais, etc., etc., à la charge et avec sûreté de les rembourser, si le procès était jugé contre les intérêts de la succession Luxembourg.

Banque.

La dévastation de toutes les propriétés par les Anglais durant la guerre, et la cessation de tout commerce, avaient réduit la Caroline du Sud à un grand état de détresse. L'argent manquait absolument, et le défaut réel de monnaie était la cause et le prétexte du non-acquittement des dettes publiques et particulières.

Ces considérations déterminèrent la législature à créer un papier en 1785. A cet effet, l'État ouvrit une caisse de cent mille livres sterling, qui prêtait en papier pour une double valeur d'effets, d'or, d'argent, bijoux, vaisselle, etc. déposés, et prêtait pour cinq ans. Le papier donné était recevable au trésor de l'État pour acquittement des dettes anciennes et pour payement des impositions. Si l'emprunteur ne remboursait pas son emprunt à époque fixée, avec l'intérêt annuel de sept pour cent, les effets déposés étaient vendus au profit de l'État jusqu'au remboursement de sa créance. Ce genre de prêt, qui devait cesser en 1796, vient, par la dernière législature, d'être prolongé jusqu'en 1801, et les intérêts en ont été appropriés au profit de l'État, en

remplacement des sommes arriérées sur le payement des taxes. Ce papier, auquel la loi ne donnait pas un cours forcé, était cependant, par la nécessité, tellement admis dans les transactions particulières, qu'il ne pouvait y être refusé. Il a perdu jusqu'à vingt pour cent ; aujourd'hui il en perd à peine un, et cela seulement pour l'achat des lettres de change étrangères, car pour tous les autres usages il est pris au même taux que le papier de banque et l'argent.

C'est aux deux banques établies à Charlestown depuis trois à quatre ans, qu'est due la fin de cette dépréciation, et une plus grande aisance dans le commerce.

On avait vu plusieurs fois avant cette époque, les meilleurs négocians payer l'argent jusqu'à cinq pour cent par mois, et l'on trouve encore à présent, sur la place, de bons billets à escompter à trois pour cent par mois; c'est ce qu'on rencontre plus ou moins dans toutes les places de commerce dans les États-Unis. Il est encore commun de voir des planteurs emprunter au même intérêt, à un intérêt même plus élevé, pour trois, six mois, par des obligations avec hypothèque. Mais ce dernier fait, qui tient sans doute au manque d'argent général, appartient plus particulière-

ment au peu d'aisance dans la fortune des planteurs, peut-être aussi à leur disposition un peu dépensière ; circonstances qui les obligent, quand ils sont pressés, de recourir aux expédiens.

Ce manque reconnu de monnaie, et la détresse dans laquelle les dévastations anglaises avaient mis presque tous les habitans de la Caroline, détermina encore la législature, en 1788, à donner aux créanciers un délai de cinq ans pour acquitter leurs dettes particulières, en en payant un cinquième annuellement, et donnant des cautionnemens pour la totalité de la dette.

Des deux autres banques établies dans la Caroline du Sud, l'une est une branche de celle des États-Unis, et son capital, faisant partie de celui de la banque générale de l'Union qui est à Philadelphie, on n'en connaît pas précisément le montant. Elle a commencé en 1790.

La conduite de la branche qui agit à Charlestown est la même que celle de toutes les autres branches établies dans l'Union. Ses dividendes montent à neuf pour cent.

En 1792, une autre banque s'est formée sous le nom de banque de Caroline du Sud, par une réunion de négocians de la ville.

Cette banque portée dans son principe à un capital de 200,000 dollars, par cinq mille actions, à quarante dollars chaque, l'a été l'année suivante à 300,000 dollars, par une addition de deux mille cinq cents actions au même prix. Elle vient de l'être au mois de mars dernier à 525,000 dollars, par une nouvelle création de cinq mille actions dont on a poussé la valeur à quarante-cinq dollars. L'augmentation de cinq dollars par action ayant été jugée équitable pour faire partager également les anciens et les nouveaux actionnaires dans les profits de la banque.

Cette banque n'a pas encore été incorporée. La sûreté des actionnaires et de ceux qui prennent ses papiers en circulation, n'est donc que le capital même de la banque et les fortunes particulières des directeurs, autant qu'elles sont connues. Il paraît qu'elle sera incorporée à la prochaine session de la législature. Cette banque qui partage tous les trois mois son dividende l'a donné à neuf pour cent pour les années 1792 et 1793, et à quinze pour les année 1794 et 1795, et les six premiers mois de 1796. Les directeurs assurent avoir en réserve, au-delà du capital, un fonds de soixante mille dollars qu'ils n'ont pas fait contribuer au dividende. Cette banque fait le même genre d'affaires, d'escompte, de dis-

compte, de prêt sur sécurité et de dépôt que toutes les banques d'Amérique. On l'accuse de l'avoir fait au-delà des proportions avec son capital, qu'observent généralement les banques conduites avec sagesse. Les succès ont justifié son imprudence, et elle se trouve aujourd'hui dans une situation infiniment supérieure à celle où elle a été à toute autre époque depuis sa formation. L'augmentation de son capital lui donne les moyens de faire plus et avec plus de sagesse, et c'est aujourd'hui son plan. Elle a aussi le projet d'élever d'ici à deux ans son capital à un million de dollars par de nouvelles créations successives, dont la première va le porter incessamment à 700,000 dollars.

L'établissement de ces deux banques a dans la Caroline l'effet qu'ont de pareils établissemens dans tous les pays commerçans. Elle en a même produit un plus considérable qu'ailleurs par le besoin toujours plus grand d'argent dans ce pays. Le commerce en a reçu une forte extension par les avances faites aux négocians, l'escompte de lettres de change, etc. etc. Le commerce de l'Inde s'est établi directement, et plusieurs bâtimens de Charlestown y sont annuellement employés ; l'agriculture s'en est soutenue, et a même augmenté par des prêts faits aux planteurs peu

aisés, dont les plantations auraient été saisies et vendues sans ce secours. La banque en prêtant des sommes assez considérables à la compagnie du canal de *Santée*, lui a donné les moyens d'avancer rapidement cet ouvrage, considéré généralement comme de la plus grande importance à la culture et au commerce de la Caroline. Enfin les billets de ces banques ont cours en Géorgie comme en Caroline. Il est aisé de sentir par tous ces avantages réels, quelle facilité ont ces banques et quelle tentation elles peuvent avoir de porter leurs affaires au-delà de la proportion de leurs moyens, danger qui compense bien leurs avantages, et de quelle importance il est au véritable intérêt du pays que la banque de la Caroline du Sud reçoive une charte et des régulations de la législature de l'État.

Des fortunes de la Caroline.

A M. *Bligh* près, qui habite en Angleterre et qui possède en Caroline de nombreuses et belles plantations sur lesquelles travaillent douze à quinze cents nègres, et qui fait annuellement de trois mille cinq cents à quatre mille cinq cents barrils de riz, peu de planteurs ont des richesses remarquables. Il n'é

est aucun qui ne se ressente encore des malheurs de la guerre, quoiqu'ils commencent à se rétablir ; mais le nombre des fortunes entièrement liquides n'est pas considérable. Il en est beaucoup qui sont encore débitrices des négocians tant pour le prix des nègres, quand l'importation en était permise en Caroline, que pour les avances annuelles qu'ils en reçoivent pour les approvisionnemens nécessaires à leur plantation, dont la récolte, qui en est toujours la garantie promise, n'est pas toujours employée exactement au remboursement : d'abord parce que souvent elle n'est pas suffisante, et encore parce que les planteurs, peuple inoccupé, et mettant par conséquent un grand prix aux petites jouissances de vanité, sont quelquefois plus disposés à employer le haut prix de leurs produits à accroître ces jouissances qu'à diminuer leurs dettes. D'un autre côté les capitaux des négocians ne sont pas bien considérables, et étant presque tous plus ou moins en avance avec les planteurs, une partie de leurs minces capitaux s'en trouve encore embarrassée. Aussi les spéculations sur les fonds publics sont-elles une des plus grandes branches de leurs affaires très-utile à ceux qui s'y livrent avec discernement et sagesse ; les fonds publics de

l'Union étant, par le défaut d'argent, presque toujours plus bas à Charles-town qu'à Philadelphie.

Loi contre l'importation des Nègres.

L'importation des nègres d'Afrique en Caroline est défendue par les lois depuis 1788. Elle eut alors pour motif, au moins apparent, l'état de dette dans lequel étaient les planteurs de la Caroline, et la nécessité où la législature se trouvait d'intervenir pour assurer leur paiement en en éloignant les époques, et d'empêcher par conséquent qu'une nouvelle source de dettes s'ouvrît dans un tems où les anciennes ne pouvaient pas être acquittées. Cette prohibition ne s'étendait que jusqu'en 1793. Elle a été prolongée alors de deux ans, et de deux années encore par la législature de 1794. Mais cette prohibition a toujours trouvé de grands opposans, et ils se multiplient à mesure que les fortunes des planteurs se liquident; elle doit cesser au premier janvier prochain (1797).

On s'attend à de grands débats : on croit cependant que les partisans de la prohibition auront la majorité, particulièrement parceque depuis que l'indigo de la Caroline est sa

demand

demande, les
beaucoup et q
et sur-tout pou
soin de nègres
aujourd'hui po
du tabac et m
remplace géné
Cette questio
tique et de la r
simple, et je r
ce journal, quar
cevrai encore à
que j'ai déjà, et
fait faire. En att
de prohibition a
ceux que j'ai e
adoucissement a
cette époque éta
une excessive du
Mais je dirai au
à Charles-town a
vaux et les bœuf
dans les papiers p
sont présentés dan
faud, tournés, ret
qui les fait mouvo
l'encan et livrés
l'habitude de ce

demande, les pays de derrière qui en faisaient beaucoup et qui sentaient pour cette culture, et sur-tout pour cette fabrication, le grand besoin de nègres, l'éprouvent beaucoup moins aujourd'hui pour la culture du maïs, du bled, du tabac et même pour celle du coton, qui remplace généralement l'indigo.

Cette question dans le rapport de la politique et de la richesse du pays n'est pas très-simple, et je me propose de la traiter dans ce journal, quand les informations que je recevrai encore à ce sujet auront ajouté à celles que j'ai déjà, et aux réflexions qu'elles m'ont fait faire. En attendant je dirai que cette loi de prohibition a, de l'aveu de presque tous ceux que j'ai entendus, apporté un grand adoucissement au sort des nègres, qui avant cette époque étaient traités en Caroline avec une excessive dureté.

Mais je dirai aussi que les nègres se vendent à Charles-town au marché, comme les chevaux et les bœufs. Leur vente est annoncée dans les papiers publics, et au jour fixe ils sont présentés dans la place sur un petit échaffaud, tournés, retournés par l'huissier priseur qui les fait mouvoir et marcher, puis mis à l'encan et livrés au dernier enchérisseur. L'habitude de ce spectacle qui se renouvelle

quatre à cinq fois par semaine, y rend insensibles ceux qui en sont témoins, et le sophisme de l'intérêt appelle cette odieuse manière, droit et libre usage de la propriété. Quels mots sacrés, grands dieux, pour justifier cette barbare et vile coutume!

L'accroissement de la population noire, qui dans les plantations sagement et doucement administrées s'élève jusqu'à six pour cent par an, peut, dit-on, être comptée à deux par un terme moyen dans tout l'État. Le prix d'un négre bon ouvrier est d'environ trois cents à trois cent cinquante dollars; celui d'un nègre ordinaire deux cents; celui d'une négresse ordinaire de cent à cent cinquante.

Détails géographiques et météorologiques sur la Caroline du Sud.

La Caroline du Sud est divisée par la nature elle-même en haute et basse. Le long des côtes et jusqu'à plus de cent milles vers l'Ouest, le pays est bas et plat; c'est là que se trouvent les swamps, tant ceux formés par le secours des marées, appelés *tides'swamps*, que ceux qui se trouvent plus éloignés de la mer, qui sont arrosés par des masses d'eau que l'on tient en réservoir, et que l'on connaît sous le nom

d'*inland-swamps*. Au-delà de ces cent milles le pays s'élève : il est rempli de collines de différentes grandeurs, jusqu'à ce qu'il parvienne aux montagnes *Alleganys*, qui font la séparation des eaux qui coulent vers l'Atlantique, et de celles qui vont se jeter dans le Mississipi.

Cette division naturelle du pays fait la division des cultures. Dans le pays bas on cultive le riz, et rien que le riz ; si l'on en excepte les grains qui servent à la nourriture des nègres employés à la culture. On pourrait bien mettre à profit les terres qui se trouvent entre les swamps, et qui quoique ne produisant presque que des pins, et paraissant d'une nature sabloneuse, seraient susceptibles avec une culture bien entendue de donner de bonnes récoltes de grains. Mais ces terres demeurent incultes par le défaut de bras.

Les îles qui bordent les côtes de la Caroline du Sud, et même quelques parties des côtes très-voisines de la mer, étaient encore cultivées en indigo il y a peu d'années ; elles le sont actuellement en coton.

Dans le pays d'en haut, où la culture du coton commence aussi à s'établir, le tabac, les grains de toute espèce sont cultivés. Les plus riches planteurs habitent seuls le pays

des swamps. Le pays d'en haut est peuplé d'habitans d'une fortune plus bornée, de familles même qui n'en ont pas, qui viennent en chercher sur des terres qu'elles achètent un ou deux dollars l'acre, qui leur sont généralement données à crédit, et qu'elles peuvent facilement revendre quatre ou cinq fois plus cher, après les avoir défrichées, et après en avoir payé le prix d'achat par les produits de ces premières années.

Le climat dans la partie basse de la Caroline est chaud, humide, variable et mal sain. Les habitans des campagnes y sont chaque automne attaqués de fièvres bilieuses, malignes, qui en enlèvent un grand nombre, et les plus acclimatés ne peuvent par aucun moyen se préserver de quelques accès de fièvre. Le climat dans la partie haute est moins chaud, plus sec, par conséquent plus sain. On ne peut rapporter aucune observation météorologique faite dans les pays de derrière, car on n'y connaît pas le thermomètre. Celles faites dans le pays bas se réduisent à Charles-town, où elles sont très-régulièrement suivies par la société de médecine depuis sa création, qui ne date que de 1791. Depuis cette époque le mercure n'a pas descendu plus bas que 28 degrés (graduation de Farenheit) ou 1 d. sept neuvièmes

au-dessous de zéro, (graduation de Réaumur) Il était descendu en 1752 à 18 d. (Farenh.) ou 6 deg. deux neuvièmes au-dessous de zéro, (Réau.) ; les mêmes observations donnent le plus haut degré de chaleur en 1791 à 90 d. (Farenh.) ou 25 sept neuvièmes (Réau.) en 1792 à 93 d. (Farenh.) ou 27 d. un neuvième (Réau.), en 1793 à 89 deg. (Farenh.) ou 25 un tiers (Réau.), en 1794 à 91 d. (Farenh.) ou 26 d. deux cinquièmes (Réau.) ; en 1795 à 92 d. (Farenh.) ou 26 d. deux tiers (Réau.) En 1750, le thermomètre était monté à 96 d. (Farenh.) ou 28 d. quatre neuvièmes (Réau.) ; en 1751 à 94 d. (Farenh.) ou 27 d. cinq neuvièmes (Réau.) ; en 1752 à 101 d. (Farenh.) ou 30 d. deux tiers (Réau.). Le plus grand degré de froid en 1791 a été 28 d. (Farenh.) ou 1 d. sept neuvièmes au-dessous de zéro (Réau.) ; en 1792 à 30 d. (Farenh.) ou huit neuvièmes au-dessous de zéro (Réau.) ; en 1793 à 30 d. (Farenh.) ou huit neuvièmes au-dessous de zéro (Réau.) ; en 1794 à 34 d. (Farenh.) ou trois neuvièmes au-dessous de zéro (Réau.) ; en 1795 à 29 d. (Farenh.) ou 1 un tiers au-dessous de zéro (Réau.). Il avait été en 1750 à 25 d. (Farenh.) ou 3 au-dessous de zéro (Réau.) ; en 1751 à 23 d. (Farenh.) ou 4 d. au-dessous de zéro (Réau.) ; en 1752 à 18 deg.

(Farenh.) ou 6 deux neuvièmes au-dessous de zéro (Réau.). L'eau des puits est à Charles-town à la température de 64 deg. et demi du thermomètre de Farenheit, c'est-à-dire de 12 degrés plus chaude que celle des puits de Philadelphie. L'eau de pluie conservée dans les citernes est d'un degré et demi plus chaude que celle des puits.

Je tiens ces observations du vice-président de la société de médecine, le docteur *Ramsay*, qui m'en a certifié l'exactitude.

La grande quantité de terres mises en culture depuis quarante-six ans doit avoir apporté sans doute un notable changement dans le climat. Mais les observations de cinq années seulement, ne sont pas de nature à fixer une opinion.

Les variations soudaines dans la température sont considérables à Charles-town, et quoique la société de médecine assure qu'elles le sont beaucoup moins qu'autrefois, il résulte cependant de ses propres observations qu'elles le sont beaucoup encore. En voici des exemples.

Le 28 octobre 1793, le mercure a descendu dans le thermomètre de 74 à 37 d. (Farenh.) ou de 18 deux tiers à 2 trois neuvièmes (Réau.) ce qui est 37 d. (Farenh.) ou 16 quatre neuvièmes (Réau.) dans un jour. Le 10 décembre

1751 le thermomètre était descendu de 70 à 24 d. (Farenh.) ou de 16 d. huit cinquièmes au-dessus de zéro à 3 d. cinq neuvièmes au-dessous (Réau.) c'est-à-dire de 46 d. (Farenh.) ou 20 d. quatre neuvièmes (Réau.).

Climat et police de Charles-town.

L'hyver est à Charles-town la saison la plus agréable : la plus forte gelée n'y pénètre pas la terre à deux pouces, et le froid n'y dure pas trois jours de suite. Cependant la chaleur excessive et longue de l'été, y rend les corps tellement sensibles au froid, que les habitans de Charles-town y font du feu toujours cinq à six mois de l'année, et que d'après les informations que je me suis procurées, la consommation du bois est à Charles-town aussi considérable qu'à Philadelphie, pour deux familles dans les mêmes circonstances.

Les vents sont généralement Nord-ouest en hyver, et Sud-ouest en été. Ce qui fait qu'à Charles-town où, comme je l'ai dit déjà, tout est calculé dans la construction des maisons pour se procurer le plus d'air frais possible, les expositions au Sud sont toujours recherchées pour préférence.

Les pluies sont très-abondantes en Caroline,

Souvent à trois mois de sécheresse sans interruption succèdent trois semaines ou un mois d'une pluie aussi continuelle. Les observations de la société de médecine portent à quatrevingt-seize pouces la pluie tombée en 1791, à quatrevingt-huit celle de 1792; à cent quatorze celle de 1793, à cent dix-huit celle de 1794, à soixante-onze celle de 1795.

Quoique Charles-town serve en été de réfuge aux planteurs de riz, cette ville n'est pas pourtant exempte de maladies en automne; les fièvres intermittentes y sont fréquentes, et les fièvres bilieuses, maladie commune des pays chauds, n'y sont pas rares. La chaleur dans laquelle l'usage du vin et des liqueurs spiritueuses met le sang des Caroliniens y apporte une disposition à l'inflammation que la chaleur de l'été développe. La fièvre maligne y a fait de grands ravages en 1792 et 1794. On dit que dans le commencement et jusqu'au milieu du siècle la fièvre jaune s'y est renouvelée six fois avec tous ses dangers et tous ses désastres, et que depuis 1748 elle n'a pas reparu dans la ville. Quelques médecins pensent cependant que les fièvres malignes de 1792 et 1794 tenaient beaucoup de la fièvre jaune. Il est vrai que particulièrement depuis celle de Philadelphie en 1793 on la voit par-

tout. Quoiqu'il en soit, un fait digne d'observation, c'est que tandis que les cruelles maladies qui ont enlevé tant d'habitans à New-Yorck et à Philadelphie n'atteignaient pas les étrangers et particulièrement les Français, ils ont été à Charles-town plus fréquemment victimes de la même maladie que les habitans de la ville. Cependant tout porte à croire que la salubrité est plus grande à Charles-town qu'autrefois, et comme d'après les plus grandes recherches sur cette amélioration du climat, les médecins n'y trouvent d'autre cause que la grande réunion d'habitations et la neutralisation des vapeurs méphitiques environnantes, par la quantité de fumée qui s'élève de la ville ; il est à présumer que son accroissement qui devient tous les ans plus considérable augmentera et consolidera encore davantage ces heureux effets.

Mais Charles-town manque de tous les réglemens de police nécessaires dans toute ville où la population est nombreuse, réglemens plus indispensables encore dans un climat brûlant. La propreté est très-négligée tant autour des maisons que dans les rues. On y sent souvent une mauvaise odeur. Les cimetières sont au milieu de la ville. Des animaux morts sont fréquemment laissés dans

différentes places sans être couverts de terre. Il est vrai qu'un oiseau qui tient dans sa forme et dans son plumage du dindon et de l'oiseau de proie, et connu dans le pays sous le nom de *turkey-buzard*, dévore promptement les charognes et ne les quitte qu'après les avoir entièrement dépouillées de toute leur chair. Mais la voracité de ces animaux qui sert de prétexte à la négligence des magistrats, ne peut la justifier, et ne rendrait pas la surveillance moins importante. Cet oiseau très-commun dans toute la Caroline du Sud, est conservé sur-tout par les habitans des villes avec une espèce de culte; et quoiqu'il ne soit défendu de le tuer par aucune loi, l'opinion en fait tellement une offense publique, que leur vie est soigneusement respectée.

Les précautions contre le feu sont aussi négligées que les autres dans cette ville, dont plus des trois quarts des maisons sont en bois, et où le petit nombre de celles bâties en briques sont presque toujours couvertes d'essentes. Cependant les environs de la ville abondent en briqueteries et en tuileries; et il serait aussi sage qu'aisé de prescrire une manière plus rassurante de bâtir, au moins pour les maisons nouvelles et celles à réparer. Cette construction des mai

sons, le peu de soins des nègres (dont cette ville renferme treize à quatorze mille, sur une population totale de vingt-cinq mille habitans), rend les accidens du feu fréquens et les incendies considérables. J'en ai vu un où soixante-dix-sept maisons ont été brûlées, c'est-à-dire tout le quarré contenu entre quatre rues, sans qu'aucune ait échappé. Un beaucoup plus considérable encore a eu lieu peu de tems après mon départ.

L'ordre en cas de feu n'est pas plus complet que les précautions pour l'éviter. Tout le monde y court, mais pour y faire foule; personne n'ordonne, personne n'est écouté ni pour la direction des pompes qui ne sont pas nombreuses et qui sont en mauvais ordre, ni pour la destruction des bâtimens, dont le sacrifice arrêterait le progrès de l'incendie. Les nègres seuls travaillent, car il y a peu de blancs qui daignent se mêler à eux. Ils travaillent avec zèle, courage, mais avec peu d'utilité, puisqu'ils ne sont pas dirigés. On court, on crie, on déplore le malheur des brûlés, mais l'on ne fait rien à propos pour s'opposer au progrès du mal.

Quelle différence entre cet absurde cahos et l'ordre actif qu'on emploie en pareille circonstance dans les États du Nord. Là chaque

habitant est incorporé dans une compagnie particulière formée à cette bienfaisante intention. Chacun arrive au moins avec deux seaux de cuir, dont chaque maison doit être pourvue. Le soin des pompes est pris par des habitans qui en ont l'usage, et qui se consacrent à les servir dans les occasions. Les seaux remplis d'eau passent sans discontinuer de main en main par une chaîne d'hommes qui s'étend depuis les pompes jusqu'au lieu du feu, et quoique sans doute les ordres et les moyens soient encore fort inférieurs à ceux employés à Paris en cas d'incendie, ils sont grands, ils sont constans; ils arrêtent le mal, et l'on y voit dans les habitans de toutes les classes un zèle aussi respectable qu'il est réellement utile et bien entendu.

Écoles, Colléges.

Loin qu'il y ait dans la Caroline du Sud des écoles gratuites répandues dans tous les townships comme dans la Nouvelle-Angleterre, on en est peu encore ou des parens puissent même en payant, procurer quelque éducation à leurs enfans. L'espoir de gagner un peu d'argent appelle quelques maîtres dans les villes ou villages les plus peuplés. Deux ou trois écoles

où l'enseignement s'étend un peu au-delà de la lecture, sont aussi établies dans la Caroline, et la législature de l'État a depuis trois ans doté un collége à Charles town, un à *Columbia* et un à *Beaufort*, où l'éducation doit être complette. Les Caroliniens, jusqu'ici dans l'usage d'envoyer leurs enfans aux colléges des États du Nord, ou à ceux d'Angleterre, commencent à être frappés de l'inconvénient de voir ainsi ces enfans éloignés de leurs parens, dans l'âge où ils auraient le plus besoin de leurs soins et de leurs avis; de les voir éloignés de leur patrie dans l'âge où se forme toutes les inclinations, tous les sentimens, toutes les habitudes, et où ils en prennent de différentes, souvent d'opposées aux intérêts et aux mœurs du pays où ils sont destinés à vivre. Ce motif raisonnable a déterminé la législature à l'établissement des colléges; mais ces trois colléges ne sont pas encore tous formés; celui de Charles-town, le seul qui commence à être en activité n'est pas complet. Le petit nombre de maîtres fait précipiter l'éducation, et l'enfant à quinze ans a passé par toutes les classes, par tous les dégrés d'instruction qu'il peut recevoir. Il finit donc alors fini ses études, et quand trois ou quatre de ses années devraient encore être em-

ployées à les étendre et à les completter, il entre dans la société dans un âge où il y est encore avec désavantage, et s'y trouve exposé presque sans aucune défense à tous les dangers moraux qui sont communs dans la Caroline du Sud.

Ce mal très-grand, tant pour les individus à demi formés que pour la société, qui ainsi ne reçoit pas d'eux dans le reste de leur vie tous les services qu'un meilleur plan d'éducation les mettrait à portée de lui rendre, commence à être senti de manière à faire espérer qu'il y sera porté remède; mais toujours n'y aura-t-il rien de fait pour la classe la plus pauvre, même pour la masse générale du peuple et l'esprit du pays ne paraît pas être encore assez pénétré de ce devoir pour qu'on puisse croire qu'il sera bientôt rempli en Caroline.

Industrie.

Il n'y a point de manufacture d'aucun genre en Caroline, si l'on en excepte quelques moulins à bled dans le pays de derrière, assez imparfaitement faits pour ne donner que de la farine bise, qui ne peut être exportée, et qui est consommée dans les pays où le bled est cultivé, et par quelques familles du bas pays

les riches habitans de Charles-town et les riches planteurs n'usant que de la farine de Philadelphie ou de Baltimore. Un seul moulin récemment établi près *Cambden*, à cent vingt milles de Charles-town, sur le modèle de ceux de *Brandywine*, commence à donner de la belle farine.

Il y a aussi, dans différentes parties de l'État, comme je l'ai dit, des briqueteries dont la vente donne un profit considérable à ceux qui en sont propriétaires. La brique se vend onze dollars le millier.

Construction des vaisseaux.

Quoique la Caroline produise en abondance les chênes verds, les cèdres, les chênes, les cyprès, les pins, enfin les plus beaux bois de construction, on n'y construit pas annuellement dix vaisseaux; et ils ne peuvent l'être que par des ouvriers du Nord, l'industrie étant peu en activité en Caroline. Les négocians trouvent plus commode et plus économique d'acheter des vaisseaux construits dans le Nord avec le bois du Nord, ou mieux encore avec le bois de Caroline qu'ils y envoient.

Le prix d'un vaisseau bâti et armé actuellement à Charles-town, est de soixante-dix-

sept dollars le tonneau, tout prêt à mettre en mer. A *Georges-town* et à *Beauford*, il est de sept à huit dollars meilleur marché. En tems de paix, le prix de cette construction est d'un quart ou d'un tiers moindre. Le fer est tiré de Russie ou de Suède, ainsi qu'une grande partie du chanvre, quciqu'il se récolte déjà une assez grande quantité de cette marchandise dans le pays de derrière de la Caroline du Sud. Les voiles viennent de Boston ou d'Angleterre.

Un vaisseau construit de bois de la Caroline n'a point de fin, quand il reçoit à tem les petites réparations dont il peut avoir besoin Le chêne verd coûte vingt-deux centièmes pied cube. Les madriers de chêne de six pied de long, un demi dollar. Le bois de pin quat dollars les cent pieds cubes. Les mâts de di huit à vingt-deux pouces de diamètre, et soixante à soixante-dix pieds de long, de qu rante-quatre à quarante-huit dollars. Il ne s trouve que difficilement d'une plus forte gro seur; mais la pesanteur des pins du Sud e pêche de les employer autrement que po les basses mâtures. Les planches de cyp coûtent deux dollars et demi les cent pie Celles de pins deux dollars. La journée d charpentier blanc est de deux dollars et d

à trois dollar
un dollar et

Les marché
à Charles-town
de boucherie y
leur du climat
animaux cherc
dans les bois.
est donnée à ce
le bœuf est, di
inférieur à celui
grand nombre d
qui se livrent au
plus abondans et
Le bœuf coût
livre; le mouton,
du Nord vingt dol
quinze. Le sel vie
Antilles. On en tir
leterre, il se ven
ois cinq dollars la
qualité.
Le loyer moyen
nts dollars. Il e
nts.

à trois dollars, celle d'un charpentier nègre un dollar et demi.

Marchés et prix.

Les marchés sont généralement mal fournis à Charles-town. La viande que nous appelons de boucherie y est mauvaise, tant par la chaleur du climat que par l'usage de laisser les animaux chercher eux-mêmes leur nourriture dans les bois. En hiver, où la paille de maïs est donnée à ceux que l'on destine au marché, le bœuf est, dit-on, meilleur, mais toujours inférieur à celui du Nord. Depuis l'arrivée d'un grand nombre de familles des îles françaises qui se livrent au jardinage, les légumes sont plus abondans et meilleurs.

Le bœuf coûte un huitième de dollar la livre; le mouton, le veau, un quart; la farine du Nord vingt dollars le barril, celle du pays quinze. Le sel vient des îles Turques dans les Antilles. On en tire aussi de Portugal et d'Angleterre, il se vend un dollar le boisseau; le bois cinq dollars la corde, sans distinction de qualité.

Le loyer moyen des maisons est de trois cents dollars. Il en est qui se louent treize cents.

Société de Médecine, Bibliothèque, Curiosités.

La société de médecine, dont j'ai déjà eu occasion de parler, est le seul établissement qui ait les sciences pour objet dans la Caroline du Sud. Elle n'est formée que depuis cinq ans. Plusieurs de ses membres semblent vouloir la rendre utile. Mais il y a tant d'indolence dans le pays, que l'on peut craindre que ses efforts ne soient pas bien étendus, tant qu'on n'en verra pas les effets.

Cette indolence pour les sciences est un grand défaut de toutes les parties de l'Amérique. Sans doute, en considérant sa médiocre population, et les occupations lucratives auxquelles se livrent la plupart de ceux de ses habitans qui ont le plus de connaissances, on ne peut pas être étonné que les sciences ne fassent aucun progrès dans ce pays nouveau. Mais on peut, on doit l'être que des différentes sociétés répandues dans tous les États Unis sous le nom de philosophique, littéraire, d'agriculture, de médecine, il ne sorte pas de bons avis pour perfectionner l'agriculture, pour répandre les connaissances des machines les plus utiles; il ne faudrait que traduire certains articles choisis de livres et de journaux

européens. On peut, on doit même s'étonner que ces sociétés savantes ne correspondent pas régulièrement entr'elles, et ne se communiquent point par des publications, si faciles dans les États-Unis, des connaissances sur les maladies contagieuses qui y sont très-fréquentes; sur le genre des traitemens que l'expérience montre les plus utiles; sur les moyens de les éviter par une quantité de précautions, soit de police, soit de régime particulier sur lesquels l'ignorance et l'insouciance tant du gouvernement que des individus ont besoin d'être éveillées.

Ces sociétés seules peuvent faire ce bien de première nécessité, et fussent-elles aussi savantes que les sociétés royales de Londres ou que l'académie des sciences de Paris, à l'époque où est aujourd'hui l'Amérique, ce haut degré de sciences lui serait inutile pour long-tems encore, tandis qu'elle a le besoin actuel d'instructions plus simples, d'instructions élémentaires, essentielles à son bonheur, à sa richesse, à la conservation de ses habitans, et dont la communication est un devoir premier de tout corps qui peut les répandre; car il ne saurait avoir dans sa formation d'autre objet, d'autre intérêt avoué que le bien de la société. Sans doute le tems donnera cette utile

direction aux travaux de ces corps ; mais il faut connaître déjà beaucoup l'Amérique pour concevoir comment il ne la leur a pas encore donnée.

Il est un genre d'information que le monde entier ne peut recevoir que de l'Amérique ; ce sont celles de l'influence plus ou moins rapide des défrichemens, sur la température, la salubrité, la variabilité du climat, sur le changement qu'en reçoit souvent le cours des vents. Des observations météorologiques et physiques faites avec soin dans toute l'étendue des Etats-Unis promettraient aisément et sûrement ces connaissances qui sont pour les sciences et l'humanité d'un si grand intérêt.

Une bibliothèque est aussi entretenue à Charles-town par les souscriptions d'un assez grand nombre de citoyens. Les bâtimens et les livres ont été brûlés quand les Anglais étaient en possession de la ville, et une fois encore depuis. Cette bibliothèque, jusqu'ici peu considérable, est composée d'un bon choix de livres dans toutes les langues. Elle est annuellement augmentée par de nouvelles acquisitions et par des donations, et quoique l'usage n'en appartienne par le réglement qu'aux souscripteurs, les livres sont, sans difficulté, prêtés à tous ceux qui en désirent.

Quelques gravures assez bonnes, quelques machines de physique, se trouvent aussi dans les salles de cette bibliothèque, où l'on voit encore des os d'une grosseur extraordinaire trouvés depuis peu dans les fouilles du canal de Santée.

Ces os, dont une grande partie sont des dents et des portions de mâchoire pareils à ceux déjà trouvés dans plusieurs parties de l'Amérique, nommément dans le Kentuky, sur les bords de l'Ohio, dans les *Western-territorys*, et sur les bords du Missoury, passent pour être ceux de ce *mammouth*, animal dont l'existence paraît fabuleuse à quelques savans, parce que aucun de cette espèce n'a encore été vu vivant dans aucune partie du monde. Il y a des naturalistes qui croient que ces os appartiennent à l'éléphant, et la plupart d'entre eux en expliquent la présence en Amérique par le système de M. de Buffon sur l'incandescence et le réfroidissement du globe. Cependant, beaucoup de ces os sont plus gros que ceux de l'éléphant. On a trouvé des os de la jambe de dix pouces de diamètre, des dents de plus de deux pieds de long. J'en ai vu une qui avec la partie inférieure de la mâchoire à laquelle elle tenait, pesait cinquante livres.

Jeux, Clubs.

Charles-town est, comme je l'ai dit, rempli de Français, colons de Saint-Domingue, et de corsaires. Quelques-uns des colons y ont apporté de la fortune, et tous ne l'ont point encore dissipée. Beaucoup n'en ont pas sauvé ou n'en ont plus, et vivent du produit de la location de quelques nègres qu'ils ont amenés avec eux. Les opinions, ou plutôt le langage politique des colons et des corsaires, sont fort différens; mais l'amour du jeu nivelle tout, et les tripôts français, dont Charles-town est rempli, rassemblent autour de leurs tables les aristocrates forcénés et les sans-culottes. On dit qu'il s'y joue un argent considérable.

La démagogie française a long-tems prévalu dans Charles-town, où pendant plusieurs années un club jacobin était établi, et dont M. *Harper*, aujourd'hui grand fédéraliste, était membre zélé. Le consul *Mangourit*, prédécesseur du consul actuel, en était un membre assidu; mais sa qualité d'agent de la nation française, et même de président du club, n'a pu l'empêcher d'être dénoncé à ce club par un matelot français pour soupçon d'incivisme, et d'entendre prononcer son ex

clusion de la société, exclusion dont l'éloquence d'un perruquier américain a cependant retardé et enfin empêché l'exécution. Depuis la nouvelle constitution française, ce club a subi la même interdiction que ceux de France. Il n'était plus, au moment de sa destruction, composé que de Français, tous les Américains, même le perruquier défenseur du consul Mangourit, l'avaient déserté.

Le Docteur Polony, M. de la Chapelle, M. Isard.

Parmi les échappés de Saint-Domingue, le docteur *Polony* tient une place absolument distinguée. Ses connaissances dans presque toutes les sciences en font un homme remarquable pour tous les pays du monde. Il appartient à un grand nombre de sociétés savantes en Europe. Les voyages multipliés qu'il a faits dans toutes les parties de l'Amérique du Nord et du Sud, ses connaissances profondes et son bon esprit l'ont mis à portée d'enrichir l'académie des sciences d'un grand nombre d'observations nouvelles et utiles. Il était en histoire naturelle, et en chimie, particulièrement estimé de M. de Buffon, et cela prouve au moins son active application aux sciences. Il a

un travail sur Saint-Domingue, dont la publication, moins curieuse peut-être qu'elle ne l'eût été avant la révolution, serait même à l'époque actuelle d'un très-grand intérêt. Le peu qu'il m'a été possible de lire de cet ouvrage, presqu'entièrement achevé, m'a paru rempli d'une philosophie éclairée, sage, et humaine. Je ne puis juger du mérite de la partie qui a pour objet les maladies des pays chauds, mais il me semble que c'est une réunion plus complette qu'aucune autre de profondes et savantes recherches, d'observations méditées et de réflexions lumineuses.

J'ai retrouvé à Charles-town un ami de collège, M. *de la Chapelle*, le meilleur de tous les hommes, le cœur le plus généreux. Il n'a sauvé que quinze cents louis, vit dans la plus extrême économie, et ménage cependant encore assez pour faire du bien, même à des gens qui abusent de la bonté de son ame.

J'avais promis à M. *Isard*, quand il était à Philadelphie dans l'hiver de 1795, d'aller le voir à sa campagne, si jamais je visitais la Caroline du Sud. Il était alors sénateur au congrès, et l'était depuis le commencement de la nouvelle constitution. Il a, dès le principe de la révolution, suivi la carrière

politique avec la probité, le désintéresement et la chaleur qui constituent son caractère. Ses affaires particulières qui avaient souffert considérablement par les brûlemens et les pillages des Anglais dans la Caroline, souffraient beaucoup encore de sa longue absence de ses foyers. Sa famille est nombreuse. Toutes ces raisons et le penchant si naturel au repos, dans un pays sur-tout où le dévouement aux affaires publiques, ne rapportent ni considération, ni argent, l'ont déterminé à les quitter et il est venu se fixer dans la Caroline du Sud, où il se destine à passer le reste de sa vie, partie à Charles-town, partie à la campagne, entouré d'une grande famille dont il est également chéri et respecté.

La politique de M. Isard est celle du parti qui s'appelle fédéraliste. Il la professe avec toute la sincérité d'un homme loyal, et avec la véhémence d'un caractère chaud et impatient. Cette politique n'est pas celle qui règne dans cette partie des États-Unis, mais aucun de ceux qui diffèrent de sentimens avec M. Isard, n'attaque son caractère. Ayant beaucoup voyagé en Europe, il a plus de connaissances agréables que n'en ont les Américains en général. Sa femme qui a l'estime de tout le monde, est instruite, aimable, polie avec obligeance.

Elle a, ainsi que plusieurs de ses enfans, passé beaucoup de tems en Europe, et on trouve dans cette famille, dont tous les membres sont très-unis, des formes de bonne éducation et de bonne compagnie, quelquefois trop négligées en Amérique, et qui, quoiqu'en disent ceux qui ne les ont pas, sont loin de nuire aux qualités essentielles et aux vertus domestiques.

La presque totalité des biens de M. Isard est en rizières; il a trois ou quatre plantations extrêmement bien placées pour cette culture. Elles sont, dit-on, bien conduites. Il possède cinq cents nègres. Le lieu qu'il habite n'est pour ainsi dire qu'une maison de campagne; elle a été bâtie par son bisayeul, venu d'Angleterre dans le tems des premiers établissemens, et cette continuité de possession dans la même famille, ne se rencontre pas souvent en Caroline, où l'inconstance et plus souvent encore le dérangement dans les fortunes, produit des ventes et des reventes aussi fréquentes que l'appat d'un meilleur prix en occasionne dans les États du Nord.

Promenade aux Ormes, culture des plaines de la Caroline.

Cette plantation à laquelle M. Isard a donné le nom *des Ormes*, à cause d'une belle avenue d'ormes qu'il a plantée lui-même, contient quatorze cents acres; il en cultive seulement trois cents, qui occupent vingt-cinq à trente nègres, à faire du maïs, des pommes de terre, de l'orge. Un swamp de cent acres environ y est propre à la culture du riz, et on l'y emploie déjà en partie. M. Isard fait abattre les arbres du reste, pour en cultiver ainsi la totalité.

J'ai vu les premiers travaux du défrichement; on le commence par entourer d'un grand fossé la partie qu'on veut mettre en rizières : la terre du fossé aide à faire une large levée qui sert de digue aux inondations. Un ou deux passages sont ouverts dans l'un de ses côtés, et fermés avec de petites écluses, pour porter sur le riz, aux tems nécessaires, l'eau que l'on retient toujours à cette intention, sur des terres plus hautes. Sans la précaution de cette digue, les eaux qui arriveraient en abondance dans certains tems de l'année sur les rizières, en arracheraient et en emporteraient le riz, pour peu qu'il fût hors

de terre. Le fossé fini, les levées dressées, les arbres sont abattus à la même hauteur que dans les défrichemens du Nord ; les petites branches en sont brûlées, la terre un peu fouillée, et le riz planté au milieu des gros troncs qui ne se débitent ou ne se brûlent que quelques années après. M. Isard assure que la récolte obtenue au milieu de cette grande quantité de troncs, est aussi considérable la première année et même la seconde que dans tout autre terrein plus ancien, où il n'y aurait pas de place perdue. C'est le système de tous les nouveaux défrichemens dans toute l'Amérique. Le produit des terres varie pour le riz, comme pour toute autre production, selon leur bonté, de deux à quatre barrils par acre. Celles de M. Isard lui en rapportent trois. Le barril pèse six cent vingt-cinq livres. Les terres de M. Isard donnent en maïs quinze à vingt boisseaux, en pommes de terre environ cent. Un nègre cultive cinq acres en riz, et trois ou quatre en ce qu'on appelle *provisions*, c'est-à-dire maïs et pommes de terre.

M. Isard est extrêmement partisan du système de l'esclavage ; il croit être assuré par tous les renseignemens qu'il a pris, qu'un nègre libre est plus vicieux, plus paresseux qu'un nègre esclave. Il ne veut pas même

admettre dans la conversation les raisons qui peuvent expliquer cet état de choses dans un pays d'esclaves, en le supposant vrai, ce qui n'est aucunement prouvé.

Tout moyen de faire sortir la race noire de l'état de servitude, semble à M. Isard un crime et une chimère, quelque successif, quelque long, quelque prudent que soit ce moyen, quelque respect qu'il conserve à la propriété actuelle. Mais il n'abuse pas envers ses nègres de l'arbitraire que laisse la loi de Caroline à ceux qui en sont propriétaires, et son caractère de bonté se retrouve dans sa conduite envers eux comme dans toutes les circonstances où ses opinions, sur-tout ses opinions politiques n'agitent pas trop violemment son caractère impétueux. Madame Isard fait aux Ormes des essais d'éducation de vers-à-soie : je ne sais si dans ce pays qui leur est si propre, d'autres qu'elle songent à en élever. Le désir de propager cette utile et facile industrie, est le seul motif qui détermine la bienfaisante Madame Isard à ces soins que elle continue avec succès depuis deux ans.

Goose-creek est la paroisse où se trouve la plantation de M. Isard. Cette paroisse a environ trois cents milles quarrés et n'a qu'une église qui, après avoir été plusieurs années

sans ministre, vient dernièrement d'en acquérir un. Comme les ministres se paient ici par souscription volontaire, les planteurs voisins de l'église sont à peu près les seuls qui contribuent à son entretien. La dévotion est d'ailleurs fort peu à la mode dans ce pays. Le ministre actuel n'a jusqu'ici que six cent-quarante-trois dollars de revenu assuré. Ayant passé le dimanche chez M. Isard, je l'ai suivi à l'église, où il ne s'est pas trouvé plus de quinze blancs et environ une trentaine de nègres ou négresses dans la tribune, car les nègres, des États du Sud, ne se mêlent pas dans les églises avec les blancs.

Le chemin de Charles-town aux Ormes, est celui de Dorchester. Il est sabloneux comme tous les chemins bas de la Caroline du Sud. Le voisinage de la ville est d'un sable plus remué et par conséquent plus fatiguant pour les hommes et les chevaux que les routes qui en sont plus éloignées, à cause de la grande quantité des charriots, qui, comme l'on dit ici, labourent le chemin. Dans les trois ou quatre premiers milles, on trouve quelques maisons assez rapprochées, plus loin on ne trouve plus que des plantations dont les maisons sont rarement près du chemin. Une taverne à dix milles de la ville est da

tout cet espace de dix sept milles, la seule qu'on rencontre.

Les Anglais, pendant leur séjour à Charlestown lors de la guerre, avaient, par précaution militaire, par besoin de bois et par esprit de dévastation, coupé tous les arbres jusqu'à dix milles de la ville. La végétation dans ce pays est si rapide que tous les bois sont repoussés, et beaucoup sont déjà d'une très grande hauteur.

Rien n'égale la magnificence de ces bois; chênes de dix-huit espèces différentes, et particulièrement le chêne verd, le chêne à feuille de saule, le chêne à feuille de châtignier; beaucoup d'autres arbres, le magnolia, le beaumier, le frangier, le cyprès à feuille d'acacia, le liquidambar, le cornouiller fleuri, l'amélanchier, l'hicorys, tous les arbres enfin que l'on paie si cher en Europe, dont on achète dix pour en conserver un, pour lesquels on choisit les expositions, pour lesquels on forme un sol, et que l'on ne voit jamais s'élever d'une grande hauteur, sont ici la production commune du pays, et croissent dans toute la pompe de leur beauté. Les buissons, les plantes, les herbes naturelles, ne sont pas moins admirables pour un Européen; il en est peu qui ne répandent une odeur agréable. Mes premières courses dans

ces bois m'ont donné un plaisir réel et même délicieux.

Il est des parties de terrein où le sable d'une nature plus stérile ne produit que des pins blancs. Ces terres n'en nourrissent pas moins cependant une herbe naturelle, qui, comme on doit le croire, est plus touffue dans les bons terreins, mais qui croît abondamment dans toute la Caroline, et qui y sert de pâture hyver et été aux chevaux, aux bœufs et aux vaches que l'on laisse courir dans les bois. Cette herbe est appelée ici *crab-grass*.

Jardin Français.

A quelque distance de la route est un jardin où un botaniste français, entretenu par la France, élève de graine ou de bouture les arbres du pays dans l'intention de les envoyer à Paris à M. Thouin, avec lequel il correspond. Ce botaniste s'appelle *Michaud*, établi en Amérique depuis environ quinze ans, et ayant couru et en courant encore continuellement toutes les parties pour enrichir de productions de ce vaste continent le territoire français. Il arrivait des Illinois, et avait fait dans ce voyage une ample collection de belles plantes et de beaux arbres, il vante particu-

liérement

lièrement la richesse de la végétation dans le *Ténessée*, où il a découvert un arbre nouveau, dont les racines donnent une belle couleur d'un jaune pâle. Il place cet arbre dans le genre des *sophora*, mais il ne l'a pas vu en fleur, et n'en juge que par le port de l'arbre, ses feuilles et ses graines. Il a confié celles-ci aux soins du général *Blount*, qui s'est engagé à en soigner la culture, et à lui en faire repasser les produits.

Pendant son absence son jardin a été confié à deux nègres qui l'ont tenu proprement. Ce précieux dépôt sert très-utilement au grand projet qu'à depuis longtems M. Thouin de naturaliser en France les productions de tous les pays dans le plus grand nombre possible, et pour lequel il a déjà établi avec tant de succès plusieurs pépinières en France à différens dégrés de latitude afin d'acclimater successivement les plantes exotiques ; et je dirai à ce sujet, sans craindre de me tromper, que M. Thouin est une des richesses de la France.

Course le long de la rivière Ashley.

Le lendemain de mon retour de chez M. ...sard, mon obligeant ami M. *Pringle* m'ayant proposé d'aller faire une petite excursion sur

les bords de la rivière *Ashley*, j'ai saisi avec plaisir cette occasion de voir un peu plus de pays, et de connaître les maisons de campagne qui dans les environs de la ville ont le plus de réputation.

Charles-town étant bâtie sur la pointe formée par les deux rivières qui s'y rencontrent dans un angle fort aigu, le chemin pour en sortir, soit que l'on se dirige vers la Géorgie, ou vers la Caroline du Nord, ou vers quelque point que ce soit de la Caroline du Sud, est le même pendant sept milles. Le chemin qui mène à Dorchester, et auquel à quelque distance s'embranchent ceux qui vont sur les rives de la rivière Cooper, est le premier qui se rencontre. A dix milles est le passage de la rivière Ashley, qui fait la seconde divergence, et qui mène au Sud. Pour s'y rendre on prend à gauche en abandonnant le chemin qui mène à l'Ouest de l'État, et qui à quelques milles encore se divise pour ouvrir une route vers les provinces du Nord. Notre première station a été une petite plantation récemment achetée par le docteur *Baron*, médecin écossais, et en grande réputation dans Charles-town, où l'on assure qu'il se fait treize mille dollars annuellement de sa profession. C'est un homme instruit, de bonne compagnie, et dont le

principes semblent bons, sages et justes. Cette petite plantation appelée *Fitterasso*, est composée de quatre cents acres, et lui a coûté 4,288 dollars. Elle est sur une espèce de petite élévation près des bords de la rivière, et la place de la maison, car il n'y en a pas encore de bâtie, est choisie pour avoir la vue la plus agréable qu'il soit possible de se procurer dans ce pays toujours plat, et où la monotonie des bois interrompue seulement par quelques maisons placées de loin en loin, ne donne pas la possibilité d'un paysage passablement piquant. De grands marais presqu'entièrement secs séparent son jardin de la rivière, et c'est à peu-près l'état général de toute la côte Nord de cette rivière. Le docteur Baron se promet avec le tems d'achever le desséchement entier de ce grand marais, et de le convertir en prairie, ainsi que quelques planteurs l'ont déjà fait. Ce changement donnera plus de douceur à la vue, mais on ne parviendra jamais à en avoir une agréable dans un pays où il n'y a que ce genre de culture.

De chez le docteur Baron, et après avoir passé la rivière, nous nous sommes arrêtés à une plantation que vient aussi d'acheter récemment M. Pringle. Cette plantation s'appelait jadis *Glenville;* il l'appelle à présent *Su-*

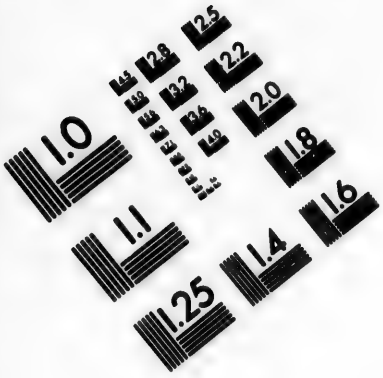

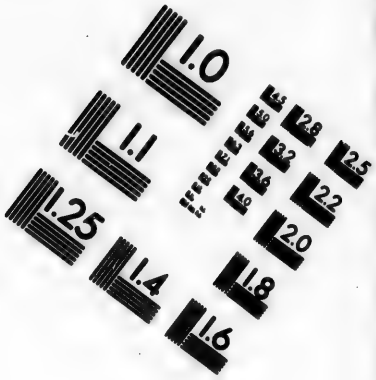

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

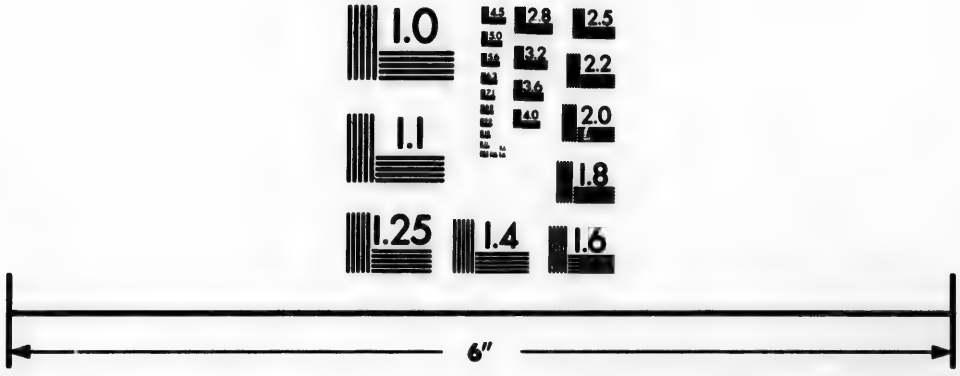

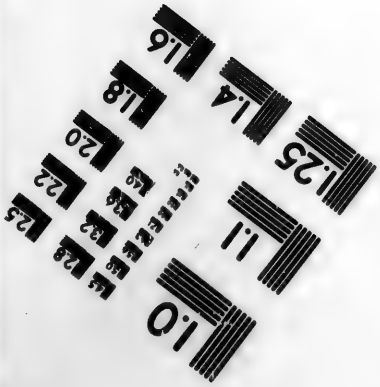

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

zon's place, du nom de son aimable femme. Il n'y a pas encore dans cette place plus de maison bâtie que dans celle du docteur. Celle du prédécesseur de M. Pringle a été brûlée, et les fondations qui en sont restées attendent une charpente qui sera placée et couverte avant la fin de l'été. Cette plantation contient six cents acres, et lui a couté douze cent quatrevingt-cinq dollars. La situation est la même que celle de Fitterasso excepté que les marais couverts de roseaux sont de l'autre côté de la rivière, et que par conséquent la rivière baignant les bords du jardin y facilite l'approche des bateaux ou même des sloops, qui y naviguent assez constamment. Ceux de cent tonneaux remontent jusqu'a *Baconbridge*, à vingt mille de Charles-town.

Nous avons fait une autre pause à une maison dont le dernier propriétaire, le commodore *Gillon*, est mort à-peu-prés insolvable. Cette plantation laissée aux créanciers est par cela même dans le plus mauvais état, car le commodore est mort depuis trois ans. La maison était bâtie assez élégamment, et avec quelque légère idée d'architecture, le jardin mieux dessiné, planté avec plus de soin, plus vaste et plus orné, que les jardins ordinaires de ce pays. Mais toute cette plantation est dans u

si mauvais terrein, que le commodore en avait une autre à deux ou trois milles, pour fournir sa table de légumes, et ses écuries de fourrage. Ce ne peut donc être qu'un homme riche qui achète ce bien qui, fût-il dans un terrein meilleur, est dans un tel état de dégradation, qu'il faudrait une grande dépense pour le rétablir.

A un demi mille de *Batavia*, c'est ainsi que le commodore Gillon avait nommé sa plantation, est *Middleton-house*, maison appartenante aujourd'hui à madame Middleton, belle-mère du jeune Isard, et réputée la plus belle maison de tous les environs de la ville. Cette maison est grande; les dépendances, cuisine, lingerie, buanderie, logemens des domestiques, etc. en sont vastes et dans des corps-de-logis séparés. L'ensemble des bâtimens rappelle les vieilles maisons de campagne d'Angleterre. Mais dans cette grande maison les appartemens sont très-petits, et tenus avec beaucoup de négligence en dehors et en dedans. Sa situation a cela de particulier que le circuit que fait la rivière avant d'y arriver, lui forme pour elle un long et large canal qui la dirige perpendiculairement sur son front. D'ailleurs les jardins sont médiocres, aussi mal soignés que la maison, le terrein détes-

table, et cette habitation est, selon moi, fort au-dessous de sa réputation.

Enfin nous sommes venus dîner chez le docteur *Drayton* à *Drayton-hall*, maison ancienne, commode et assez bonne, et jardin mieux dessiné, mieux entretenu, planté de meilleurs arbres qu'aucun autre que j'aye encore vu dans ce pays. Il ne faut ici pour avoir un jardin agréable qu'y transporter les riches productions des bois, les isoler afin de les faire paraître avec plus d'avantage, placer avec quelque art les buissons en avant des arbres, et les arbres selon la hauteur à laquelle leur genre les destine. Voilà ce qu'avait commencé le père du docteur Drayton, médecin comme lui, et ce que continue avec goût son fils, dont le plaisir unique paraît être celui de la campagne. Les vues de ce jardin sont les mêmes que celles de tous les autres. Cependant le maître n'y trouve pas la même uniformité que le voyageur y voit. Il vante la vue d'une maison qu'on a souvent peine à distinguer au milieu des bois, un tour plus ou moins rapide de la rivière, et voilà tous les avantages dont son amour propre de propriétaire puisse se targuer. Encore si l'on pouvait appercevoir quelques villages, quelques fermes, mêmes quelques cabanes, l'œil s'y reposera

avec plaisir, et trouverait par leur forme, par leur distance quelque différence d'un lieu à un autre. Mais si dans toute la Caroline du Sud, on compte cinq ou six villages, c'est que l'on honore de ce nom la réunion de quatre ou cinq maisons. Il n'y a point de classes, et conséquemment point de propriétés intermédiaires dans la Caroline : gentleman ou nègre, planteur ou esclave. Cet état de société attristant pour la pensée du voyageur, produit dans l'aspect du pays une monotonie aussi triste que celle de cette platitude éternelle du terrein. Un planteur est sur sa plantation entouré de ses nègres, qui couchent dans de mauvaises cahutes près de sa maison; à quelques milles de là un autre vit de la même manière, et puis un autre; enfin toujours de même tant que s'étend la partie basse de la Caroline du Sud.

Charles second avait partagé la propriété de la Caroline entre huit Lords ou Grands d'Angleterre. Elle l'est aujourd'hui peut-être entre quinze à vingt mille propriétaires qui ne sont pas Lords, mais qui en se moquant du premier partage d'une aussi grande étendue de terrein entre si peu de mains; ne s'apperçoivent pas que cette grande propriété aujourd'hui plus divisée, est loin de l'être encore au

plus grand avantage de la société et de l'État. Beaucoup de planteurs ont plusieurs plantations, et dans aucune le quart du terrein n'est mis en valeur. Le propriétaire n'a d'autres ouvriers que ses propres nègres : il n'a pas ou il n'a que peu de moyens d'en louer, car chacun a besoin des siens, et il en faut un grand nombre pour faire peu d'ouvrage. Dans tous les États du Nord on peut prévoir l'époque de l'entier défrichement d'un pays à peine aujourd'hui enlevé aux Indiens, et l'on ne peut prévoir en Caroline celle où le double des terres aujourd'hui cultivées sera mis en valeur, parce que la chaleur du climat se joint au préjugé des couleurs pour empêcher le blanc de travailler, et met obstacle par conséquent à l'émigration qui pourrait venir des États voisins, et que la loi de l'État qui défend l'admission des nègres d'Afrique s'oppose aussi à l'augmentation des bras noirs travailleurs. Je parle toujours pour la partie basse de l'État, car les parties au-delà des montagnes sont peuplées de blancs qui travaillent comme ailleurs, et dont le nombre s'augmente annuellement, à ce que l'on assure par une immigration constante.

Nous avons rencontré dans notre route un troupeau (car en vérité on peut l'appeler ainsi

par sa destination) de nègres, envoyés d'auprès de *Cambridge* par leur maître, pour être vendus au marché de Charles-town. Le maître, avocat de Cambrigde, un des districts de l'État de Caroline, quitte sa plantation pour employer autrement son tems et son argent. C'est un calcul que font assez souvent les planteurs de peu de fortune dans ce pays, et auquel le prix élevé des nègres donne beaucoup de force. Ils étaient environ cent, femmes, hommes, enfans. La vente des maris n'entraîne pas en Caroline celle de la femme. L'enfant même à la mammelle n'est pas nécessairement vendu avec sa mère; le calcul de l'acheteur est dans ces marchés la seule loi en vigueur. Je n'entends pas me permettre ici les déclamations philantropiques auxquelles tant d'amis prétendus des noirs, et qui se sont montrés ennemis du genre humain, se sont livrés par vanité bien plus que par humanité; mais il est aisé de sentir tout ce que ce spectacle a d'affligeant pour un Européen qui réfléchit et qui n'a pas le cœur gâté.

La partie des bois que je n'avais pas traversée en allant chez M. Isard, est aussi abondante en arbres et arbustes précieux: l'andromède de deux espèces, le sassafras, l'azaléa, l'azédarack, le colicanthos, le chèvre-feuille à

fleurs très-rouges, qui vient dans la terre humide et qui est grimpant ; le pavia rouge, celui qui dans nos jardins d'Europe, greffé sur un maronnier ordinaire, produit un arbre d'une grande élévation, et ne croît ici qu'en buisson peu élevé ; enfin, le myrtle, ou arbre à suif, (dont on fait des chandelles vertes en faisant bouillir les baies dans l'eau, la partie qui surnage est le suif qui forme la chandelle. Un boisseau de baies donne huit livres de chandelles, qui se vendent un cinquième de dollar la livre.)

Un grand nombre d'arbres de ces forêts ont leurs branches couvertes d'une longue mousse d'un gris jaunâtre qui tombe en forme de barbe de plusieurs pieds de long, connue sous le nom de *barbe espagnole*. C'est une végétation dont la couleur ne varie à aucune époque de l'année, mais qui au printems porte des petites fleurs bleues. Elle s'attache particulièrement aux chênes, aux mûriers, aux ormes. Les platanes, les érables, les magnolia, les pins en sont très-rarement attaqués. Cette mousse ne nuit qu'à la beauté des arbres qu'elle atteint, mais n'en altère ni la croissance ni même beaucoup le feuillage. Dans les jardins soignés, on l'arrache avec des rateaux de fer. Elle est souvent arrachée dans les bois

par les nègres qui la vendent à Charles-town aux tapissiers pour en rembourrer des matelats et des chaises. Elle est, pour cet usage, envoyée en assez grande quantité à Philadelphie, à New-Yorck, même dans les États du Nord; et quoiqu'elle conserve toujours une espèce d'odeur de poussière, quand elle est employée en matelats, la grande différence de son prix avec celui de la laine ou du crin, la rend d'un usage très-fréquent. Cette mousse est aussi en hiver une bonne nourriture pour le bétail.

Départ pour la Géorgie.

Après un séjour de vingt jours à Charles-town, je me suis mis en route pour la Géorgie le 17 mai. L'excessive chaleur du climat rend nécessaire de faire ce voyage avant le mois de juin, où elle devient insupportable, et où les maladies dangereuses qui en résultent épargnent peu d'habitans, et moins encore les étrangers voyageant au milieu de ces swamps pestiférés.

Je me suis mis en route avec M. *de Beaujois*, Français très passionné pour la botanique, homme d'un caractère honnête et doux. Mais comme ses goûts le feraient rester

peut-être plus longtems à herboriser ou à disséquer des animaux que je ne l'aimerais moi-même, et que la condition la plus nécessaire de la vie après l'affection, est l'indépendance, nous avons pris chacun un petit cabriolet et un petit nègre, et de cette manière nous serons ensemble sans nous gêner. Je voyage cette année comme un prince, et je me trouve tout étonné de ma magnificence.

La route que j'avais suivie dans ma course de campagne avec M. Pringle, nous a conduits jusqu'au-delà de la rivière Ashley, c'est-à-dire à dix milles de la ville. Celle que nous avons suivie depuis, est de la même nature, sables et bois. Le sable est moins profond, et semble plus mêlé de terre. Les bois continuent de la même beauté, et pendant quelques milles les plantations sont plus rapprochées. La culture principale est le riz.

On passe une des branches de la rivière *Stono*, huit milles après avoir trouvé la rivière Ashley. Le pont sous lequel elle coule, et qui n'a pas quarante toises de long, a été construit aux frais du général Washington, parent du Président. Ce général a près de là une plantation assez considérable qui n'est pas cependant celle qu'il habite. Le péage sur le pont est assez cher ; un quart de dollar pour un

cabriolet et un cheval ; et le fermier qui tient le péage n'en rend que quatre cent vingt-huit dollars deux tiers au général ; d'où l'on peut croire que la fréquentation de ce chemin n'est pas grande, ce que je suis d'ailleurs disposé à croire, d'après la petite quantité de voyageurs que nous avons rencontrés. C'est cependant la grande route de *Savannah*, que nous n'avons quittée qu'à six milles de chez le général Washington, vers la maison duquel nous nous sommes dirigés.

J'ai trouvé tous les habitans de la Caroline beaucoup plus effrayés des serpens-sonnettes que ceux de l'État de New-Yorck et de toute la Pensylvanie. Ces serpens y paraissent plus dangereux, puisqu'il y a des exemples en assez grand nombre de personnes mortes, en un demi-quart-d'heure de leur morsure. Les médecins assurent que la mort n'a lieu que quand le serpent a attaqué un vaisseau, parce qu'alors la résorbtion du venin dans le sang est subite. Une autre morsure que celle qui atteint la veine est curable, selon eux ; mais sans doute la chaleur du climat donne au poison du serpent cette énergie si malfaisante ; car, parmi la quantité assez considérable d'hommes qui ont été et qui en sont continuellement mordus dans le Nord, il est à

présumer que quelques morsures ont touché des vaisseaux de cette espèce, et encore une fois personne n'en meurt. Le remède le plus commun est le jus de plantin et de mahube, obtenu en pilant leurs racines et leurs branches : une cueillerée ou tout au plus deux, prises à la distance d'une heure, détruisent l'effet du venin. Une seule de ces deux plantes suffit ; mais leur réunion est regardée comme plus avantageuse. Une feuille de tabac trempée dans du rhum, ou seulement de ces mêmes plantin et mahube, appliqués sur la morsure en calment la douleur, et en abattent l'enflure. Ce remède a été trouvé en Caroline, par un nègre appelé *César*, qui donna la preuve de son efficacité à l'assemblée de l'État en 1750, en se faisant mordre par un serpent-sonnette. Il obtint pour ce secret sa liberté, et une pension de cent guinées. D'ailleurs, les serpens sonnettes sont en Caroline d'un caractère aussi tranquille que dans le Nord. Ils n'attaquent jamais, quelque près que l'on soit d'eux, s'ils ne sont pas touchés. Malgré la frayeur avec laquelle on parle dans le pays de ce serpent, il paraît qu'il n'est pas infiniment commun, puisque les nègres, qui travaillent dans les swamps, et dans les bois, sont toujours pieds et jambes nues, et que, toute humanité

part, les maîtres ont trop d'intérêt à leur conservation, pour la compromettre, faute d'une paire de grosses guêtres de laine, qui amortissent, dans le Nord, la malignité de la morsure, en retenant la liqueur que le serpent lâche dans l'incision que font ses dents, et dont tout homme qui va dans les bois, ne manque pas de se garnir.

Habitation du général Washington, parent du Président.

Les amis du général Washington m'avaient engagé à m'arrêter chez lui. J'y étais annoncé, et son accueil obligeant et sans compliment nous a promptement mis à notre aise. Ce général, de la même famille que le Président, en est cependant parent très-éloigné. Il a fait fort bien la guerre de l'indépendance, et jouit d'une bonne réputation. Il est aujourd'hui un des plus riches planteurs de cette partie de la Caroline. Il a de quatre à cinq cents nègres, car c'est ainsi qu'ici l'on compte la richesse, et avec raison, puisque les produits de la terre ne s'obtiennent que par leurs bras.

Les renseignemens que son obligeance m'a procurés sur la culture et la fabrication du

riz me semblent assez complets. Cependant, j'attendrai pour les consigner dans ce journal, que je les aie confirmés dans d'autres plantations, et que j'en aie recueillis et aussi confirmés d'autres qui me manquent encore. Je dirai seulement, 1°. que les swamps ou marais que plante le général, sont ce qu'on appelle *inland-swamp*, c'est-à-dire, des swamps qui se trouvent au milieu des terres, hors de la portée de la marée, et qui ne sont couverts d'eau que par l'aide de réservoirs, où l'on garde, par des digues, l'eau de la pluie que l'on lâche à volonté sur le riz par le moyen des écluses; 2°. que le général emploie un boisseau et demi de riz par acre pour ses semences; 3°. qu'il récolte par termes moyens deux barrils sur chaque acre; 4°. que chaque nègre travaille et cultive quatre acres ou quatre acres et demi, indépendamment de deux ou trois en provisions; 5°. qu'il calcule à un tiers le nombre de ses nègres travaillant aux champs, les deux autres tiers étant composés ou de nègres vieux ou enfans, ou de malades, ou de nègres ouvriers, charron, serrurier, et ou de domestiques; 6°. que le calcul de l'accroissement de population de ses nègres est d'un vingtième par an; 7°. qu'au prix où est le riz actuellement, il estime le produit

chaque nègre
dollars par an
eux prélevée.
d'hui plus de s
la guerre que
calcule la dépe
nègres à douze
taxe, nourritur
cas de maladie
il déduit de s
9°. qu'il vient
place le travail
et de la criblure
tions, sont faite
Ces moulins s
ils épargnent au
nible de la fabri
bras au travail de
quantité est, ain
vantage de ce
uniformité le mo
ion essentielle; c
et celui pilé avec
rence d'une moit
isant dix-neuf
ingtième de peti
isant qu'un dix
c'est-à-dire trop c

chaque nègre à deux cent cinquante-sept dollars par an, toute dépense occasionnée par eux prélevée. Mais le riz, qui se vend aujourd'hui plus de six dollars, ne se vendait avant la guerre que deux dollars et demi ; 8°. qu'il calcule la dépense annuelle de chacun de ses nègres à douze ou treize dollars, y compris taxe, nourriture, habillement, traitement en cas de maladie, dépenses qu'encore une fois il déduit de son calcul général de profit; 9°. qu'il vient de bâtir un moulin qui remplace le travail de la mouture, de la brisure et de la criblure qui, dans toutes les plantations, sont faites à bras.

Ces moulins sont d'une grande économie; ils épargnent au nègre le travail le plus pénible de la fabrication du riz, et laissent ses bras au travail de la terre, dont une plus grande quantité est, ainsi, mise en valeur. Un autre avantage de ce moulin est de régler avec uniformité le mouvement des pilons, condition essentielle; car entre le riz pilé avec soin et celui pilé avec négligence, il y a la différence d'une moitié de déchet; un bon batteur faisant dix-neuf vingtièmes de gros riz, et un vingtième de petit, et le mauvais ouvrier n'en faisant qu'un dixième de bon. Le riz petit, c'est-à-dire trop cassé, n'est pas de vente, ou

au moins il ne se vend que la moitié du prix du gros.

Il paraît, par tout ce que j'ai recueilli ici, que cette culture s'étend et se perfectionne ; les plus grands caractères de cette amélioration sont la plus grande quantité de sillons, faits aujourd'hui dans le même espace de terrein : les anciens planteurs n'en faisaient que cinquante-cinq dans un quart d'acre ; aujourd'hui on en fait de soixante-cinq à soixante-dix, et c'est dans le sillon que le riz se plante. Cette augmentation de production n'affaiblit pas la terre, et ne diminue pas la richesse des épis. Un autre perfectionnement est dans l'arrosement, pour le mode d'introduire l'eau dans les champs, pour l'époque où on l'y fait arriver, et aussi pour la quantité que l'on leur en donne. Enfin, ces machines, employées seulement depuis quatre ans, sont, comme je l'ai dit, un perfectionnement bien positif.

Il paraît, d'ailleurs, que les planteurs sont plus éclairés sur leur intérêt, qu'ils ne l'ont été jusqu'à présent. Le riz est porté d'ici en charette jusqu'à douze milles, et dans beaucoup d'autres habitations, la distance jusqu'au creek le plus prochain est beaucoup plus grande encore. Les planteurs souscrivent aujourd'hui pour un canal, qui, passant au centre de

swamps ; conduira les riz jusqu'à Charles-town par une navigation sûre, et sans difficulté. Ce canal doit être de dix milles de long : la dépense en est calculée de trente-huit à quarante-deux mille dollars. J'ai assisté à une assemblée de commissaires qui se réunissaient pour agiter la meilleure manière de faire cet ouvrage ; l'alternative est ou une contribution sur chacun des planteurs, d'un certain nombre de nègres par an, travaillant tant de jours, selon la distance de sa plantation au canal projetté, l'étendue de ses swamps, et le nombre de nègres qu'il posséde, ou l'entreprise donnée à un seul homme de la confection de ce canal, auquel chacun des planteurs contribuerait de ses deniers sur les mêmes bases qui fixeraient, dans l'autre cas, sa proportion à fournir de nègres travailleurs.

Les bons planteurs sont de ce dernier avis, parce que la privation, pendant quelques journées, des nègres qu'ils donneraient à ce travail commun, diminuerait la quantité de leurs de la plantation, et par conséquent du produit, tandis que leur contribution en argent ne ferait aucun tort à leur culture. Il y a discussions sur ces deux moyens d'opérer ce travail, et rien n'est encore décidé. Un étranger conçoit difficilement comment dans un

pays où les nègres seuls travaillent, et où chaque planteur a tant d'intérêt à employer leurs bras, un entrepreneur peut mettre à fin un travail aussi considérable. Mais, beaucoup de propriétaires sont mauvais planteurs, dérangés dans leurs affaires : ils voient alors un avantage à tirer un haut prix de la location de leurs nègres, et ainsi les nègres à louer pour l'année ne sont pas difficiles à trouver.

Cette assemblée de commissaires qui avait aussi pour objet de surveiller le commencement de travail pour lequel chaque planteur avait fourni trois journées de nègre, a été terminée, comme le sont en Angleterre toutes les assemblées pour élection, délibération, etc. par un dîner; mais le rendez-vous n'était pas comme en Angleterre, dans une bonne taverne; le dîner n'était pas bon, le vin ne se trouvait pas à discrétion. Le rendez-vous était dans une vieille maison, où faute de réparation à l'escalier, on ne pouvait monter que par une mauvaise échelle. Le dîner était froid et la boisson du brandy, du rhum et du *gin* dont les conseillers ont bu comme du petit vin de champagne. D'ailleurs force ségards, le tout fourni par le général, c'était son tour d'entretenir la compagnie.

Si ce canal se fait, comme cela ne semble

pas douteux, la culture en augmentera nécessairement, par la facilité du transport, par l'économie des nègres employés à présent au charrois, et enfin par le défrichemens de beaucoup de swamps aujourd'hui sans rapport, et que les propriétaires verront un très grand intérêt à cultiver. Le général Washington estime la proportion des swamps à présent sans culture dans cette partie de la Caroline, à la moitié de la totalité.

Quant à ses propres plantations, elles sont rapprochées de lui sans être contigües. Un économe les surveille toutes. Des sous-économes particuliers sont dans chacune. Il cultive deux cents acres en maïs ou pommes de terre; le produit moyen d'un acre en maïs est ici de douze à quinze boisseaux.

Les planteurs de riz ne cultivent du maïs et des pommes de terre que pour les provisions de leur famille et de leurs nègres, autrement, c'est un tems enlevé à un travail plus productif, et si les transports ne renchérissaient pas autant les denrées, beaucoup de planteurs préféreraient de les acheter plutôt que de les obtenir de leurs champs.

Chaque planteur a un nombre considérable de bœufs, de vaches, de cochons, que la grande quantité de bois qu'il possède, et

l'abondance des herbes qui y croissent, lui donnent la facilité de nourrir sans dépense. Les chevaux vont souvent dans le bois, mais ceux des planteurs qui les aiment, et ce goût est assez général en Caroline, préfèrent les envoyer plutôt dans un champ de riz ou de maïs de l'année précédente, car quelquefois on laisse reposer les champs de riz, et l'herbe appelée *crab-grass* y vient avec abondance. Dans les bois où l'herbe de l'année précédente qui n'a pas été mangée, pourrait étouffer l'herbe naissante, on met le feu à cette vieille herbe au commencement du printems, et la nouvelle en acquiert plus de force. Le prix d'un swamp est dans ce canton, depuis vingt jusqu'à quarante-deux dollars l'acre; sa position pour recevoir l'eau, pour la commander, influe beaucoup sur cette différence dans le prix. Les hautes terres valent de cinq à six dollars, mais se vendent rarement. Le maïs coûte un dollar un quart le boisseau, une vache de six à neuf dollars, une paire de bœufs quarante dollars.

Le général Washington est un des planteurs de la Caroline, qui, pour ne pas laisser au négocians de Charles-town le grand profit de l'élévation des prix du riz, a envoyé lui-même sa récolte en Angleterre. Le résultat n'a p

encore décider si son calcul était bon. Le haut prix des riz répand dans tous ces cantons une grande satisfaction parmi les planteurs. La dépense de ceux qui sont raisonnables n'en augmente pas, et quelques-uns d'entr'eux en grossissent considérablement leur capital.

Les planteurs sages aiment beaucoup le séjour de leurs plantations ; ils y trouvent pour leur dépense une grande économie et des ressources infinies pour la viande, le gibier, le poisson qu'ils se procurent en abondance et sans frais ; mais il faut être longuement accoutumé à ce séjour pour s'y plaire. Nulle variété dans le pays, dans la culture; toujours entouré d'eau et de boue; Peu ou point de voisinage. Le plus grand plaisir de l'agriculture, celui de voir croître et mûrir les moissons, est perdu pour le planteur. En juin, tems où la première eau se met dans le champ, les planteurs, de crainte d'être attaqués par les cruelles maladies que les exhalaisons de ces marais infects renouvellent tous les étés, vont passer quatre mois à la ville, et c'est pendant ce tems que le riz prend sa croissance, est nettoyé, arrosé, enfin mûrit et est coupé. L'économe blanc qui reste sur la plantation, paye de sa vie ou d'une maladie terrible son premier été de ré-

sidence ; celui qui y survit est encore douze à quinze jours malade chaque été. Les nègres résistent à toutes ces pestilentielles exhalaisons au milieu desquelles ils vivent, et aucun n'en est incommodé.

Le général joint à la bonne réputation de militaire et de citoyen, celle d'être un excellent maître pour ses nègres. Leur tâche n'est pas trop forte. Ils ont pour leur propre usage autant de terres qu'ils en veulent cultiver. Les permissions compatibles avec le bon ordre, dans ce mauvais ordre de choses, leur sont données, et le général n'en perd aucun par le maronage. Dans les deux jours que j'ai passés avec lui, je l'ai vu justifier plusieurs fois la bonne réputation dont il jouit

Mistriss Washington paraît s'accoutumer moins que lui de la vie de la plantation ; elle y est presque toujours seule, les affaires du général l'appelant souvent dehors, et son goût le retenant ordinairement à table ou à fumer. Elle semble bonne et d'un caractère aimable.

Le général voulait nous arrêter un jour de plus ; nous étions si fort à notre aise chez lui que nous avons eu besoin, pour nous refuser à ces obligeantes instances, de nous rappeler la longue route que nous avions à faire, et le peu de tems qui nous restait.

La plantation du général est dans la paroisse St.-Paul, qui a quinze milles en quarré. Quoiqu'il y ait quatre à cinq restes d'églises dans cette paroisse, il n'en existe pas réellement une où l'on puisse s'assembler. Les bâtimens ont été détruits dans le tems de la guerre. Il n'y a pas d'empressement dans ce pays à souscrire pour leur reconstruction, ni même pour le paiement des ministres qui pourraient, dans quelques maisons, lire les prières si on le desirait.

J'oublie de dire que dans la paroisse St.-Paul, où est la plantation du général Washington, un nègre libre qui a su depuis sa jeunesse mettre à profit son industrie et en ménager soigneusement les produits, a une plantation considérable et plus de deux cents esclaves. On me dit qu'à St.-Domingue ces exemples n'étaient pas rares ; ici c'est un phénomène. A la dureté près que cet affranchi exerce contre ses nègres, on assure qu'il s'est toujours conduit très-bien. Il a épousé une blanche, et sa fille mulâtresse a épousé un blanc, mais d'une classe inférieure et que la fortune considérable qu'il s'est procurée par ce mariage, ne fait pas voir de moins mauvais œil dans ce pays où le préjugé couvre d'une sorte de mépris toute alliance même

temporaire avec les personnes de couleur. *Pindarin*, c'est le nom du vieux nègre, a aujourd'hui quatrevingt-cinq ans; il a plusieurs fois traité les planteurs ses voisins dans différentes circonstances, et comme le vin était bon et en abondance, les convives ne manquaient pas; mais le bon Pindarin ne s'asseyait jamais à la table avec eux; il s'en excusait sur sa couleur qui, disait-il, l'en rendait indigne, et aucune sollicitation n'a jamais pu l'y déterminer. Que de blancs dont la fortune a fait oublier les actions et les vices aux autres ou à eux-mêmes! et parmi ceux-là on en trouverait encore auxquels l'industrie et les vertus reconnues d'un nègre ou d'un mulâtre ne feraient pas pardonner la différence de couleur.

Sandy-hill. Docteur Pringle.

La route de *Sandy-hill* chez le docteur Pringle, frère de mon obligeant ami M. Pringle de Charles-town, est de la même culture que toutes celles que nous avons suivies jusqu'ici; seulement les petits ponts, qui se rencontrent fréquemment sur les chaussées, deviennent de plus en plus mauvais. Nous avons passé dans un bac la rivière d'*Edisto* ou *Pompon*, qui

ayant sa source à deux cents milles, apporte en radeaux les bois des derrières de la Caroline, éloignés de plus de cent cinquante milles de Charles-town.

M. Pringle loge dans la paroisse de St.-Barthélemy, et y cultive deux cents acres de swamps et quarante acres de terre haute sur la totalité de dix-neuf cents dont il est propriétaire. S'il avait plus de bras, il en cultiverait davantage; s'il n'émondait et ne pilait pas son grain à la main, il pourrait employer plus de bras à la terre. Mais sa fortune est bornée, et les petits planteurs feront toujours difficilement l'avance nécessaire pour la construction des machines. Il m'a fait voir en détail tous les procédés de sa fabrication de riz, m'a expliqué tous ceux de la culture, et les renseignemens que j'ai obtenu de lui sont tellement conformes à ceux que je m'étais déjà procurés, qu'après trois ou quatre autres conversations pareilles avec d'autres planteurs, j'aurai droit de me croire complettement instruit sur l'article du riz. On le sème à présent; c'est le tems où le commun des planteurs commencent cette opération que quelques-uns ont déjà finie et à laquelle quelques autres ne penseront pas de quinze jours.

Le pays est plein de l'espèce de crocodiles

que les naturalistes appellent caymans. Nous en avons vu un petit chez le général Washington, que son chasseur avait tué. Dans une promenade avec le docteur Pringle nous en avons vu deux endormis sur la berge d'un large fossé bourbeux, l'un et l'autre d'une grande taille, mais l'un particulièrement long de plus de douze pieds, de l'extrémité de la tête à celle de la queue. Nous avons pu l'examiner à notre aise de dix à douze pas de distance. Le bruit que nous avons fait après cinq à six minutes, l'a éveillé et il s'est enfoncé dans l'eau. Rarement cet animal touche l'homme, quelque près qu'il en soit; il fuit toujours, sur-tout quand, ce qui arrive quelquefois, il est sur terre. Dans l'eau, on a des exemples qu'il est plus féroce. Il y a quelques années qu'une femme qui se baignait a eu la cuisse coupée par un cayman. Plus communément cet animal attaque les chiens, qu'il vient enlever quelquefois assez près des hommes. Souvent aussi, quand à la suite des daims les chiens passent la rivière, il saisit le daim et quelquefois le chien; et l'animal ainsi pris est entraîné au fond de l'eau et ne reparaît plus. Les écailles dont toutes les parties du corps du cayman sont couvertes le rendent invulnérable, s'il n'est pas frappé

à leur extrémité, toujours moins forte à l'épaule ou aux yeux.

Le serpent-sonnette est encore fort craint dans ce canton. Il n'y a pas d'exemple récent de personne morte de sa morsure, mais ceux de chiens, de chevaux, de vaches périr peu d'instans après avoir été mordus, sont assez communs. Ceux des morsures guéries le sont cependant beaucoup davantage. Mais en tout, il paraît que le nombre de ces animaux dangereux est peu considérable dans ce pays. D'après ce que dit le docteur Pringle qui en a beaucoup vu, ils sont bien plus gros ici que dans le Nord. J'en ai vu moi-même deux qui m'ont paru pareils à ceux du Genessée, seulement de couleur plus animée.

Le *Water-rattle-snake*, en français, le serpent-sonnette d'eau, a aussi quelque venin dans sa morsure, mais moins que l'autre. On ne sait pourquoi on l'appelle serpent-sonnette, car il n'a pas de sonnette; il n'a pas non plus les deux longues dents incisives qui font le danger du serpent-sonnette, et qui, en histoire naturelle, en forment le caractère. Quelques naturalistes le croient la femelle du serpent-sonnette, d'autres pensent que c'est une espèce particulière, et de cette

discussion comme de bien d'autres, à la lumière desquelles l'observation de beaucoup de faits manque, il ne reste qu'incertitude et que système. Le serpent noir est assez commun en Caroline ; il poursuit l'aggresseur qui l'attaque, mais mord sans venin.

On voit aussi des panthères dans les bois, mais peu, et les exemples où elles ont attaqué l'homme sont rares et même contredits. Le chat-tigre, le loup, le renard, y sont assez communs. Quelques poules près des habitations, quelques moutons, même par fois quelques veaux sont enlevés par eux. Les planteurs qui, deux fois tous les ans, font ramener auprès de la maison la totalité de leur troupeau pour le compter, marquer les jeunes, choisir ceux qu'ils veulent engraisser ou faire travailler, accusent moins les bêtes sauvages du manque qu'ils y trouvent, que les nègres ou même les blancs petits planteurs ou ouvriers. D'ailleurs, le nombre de ces troupeaux est si considérable que le planteur s'afflige peu de la perte de trois ou quatre animaux. L'hiver n'est pas assez froid dans ce pays pour empêcher le bétail d'être toujours dans le bois. Il y trouve une nourriture abondante; et quoique beaucoup de planteurs engraissent les animaux

avec de la paille, du son de riz et de maïs, avant de les tuer, il en est beaucoup davantage qui les tuent dans l'état où ils les trouvent dans les bois. M. Pringle, qui n'a que soixante-dix à quatre vingt nègres, et qui, ainsi, ne peut être mis au nombre des grands propriétaires, a de deux à trois cents têtes de bétail.

Par ce que j'ai vu des *gentlemen planteurs*, tant au dîner des commissaires, près l'habitation du général Washington, que dans le voisinage de celle de M. Pringle, il me semble que la conversation de cette classe d'hommes a peu d'intérêt. La chasse, la table, le jeu et la paresse, semblent l'emploi le plus ordinaire de leur tems. Au petit nombre près de ceux que leurs pères assez riches ont pu envoyer en Europe, ils ont peu d'éducation, par conséquent d'instruction.

M. Pringle, chez qui je suis, est un exemple très-distingué, parmi les planteurs instruits, sages et honnêtes. Il a fini en Europe son éducation. Il y a appris la médecine, qu'il a exercée quelque tems ici, mais qu'il n'exerce plus que par bienfaisance, afin de se tenir plus indépendant. C'est un homme bon sous tous les rapports, aimable, obligeant, instruit, communicatif, simple, et tel qu'il est

heureux et rare d'en trouver dans tous les pays du monde.

Il est d'ailleurs excellent maître pour ses nègres, qualité qui, à mes yeux, ajoute beaucoup aux autres. Il professe contre l'opinion de quelques-uns, que les maîtres indulgens et doux sont ceux dont les plantations prospèrent le plus, où les nègres sont plus fidèles, plus laborieux. Il est aimé de siens; ce qu'il cultive de sa plantation est dans le meilleur ordre, et sa population noire comme celle du général Washington, accroît tous les ans d'un vingtième.

Dans les environs de l'habitation de M. Pringle, il y en a quelques-unes très médiocres occupées par des blancs qui n'ont pas de nègres, et qui cultivent avec leurs bœufs une vingtaine d'acres dans les cinquante dont possession est nécessaire pour avoir droit d'élection. Cette classe de planteurs a peu et semble, d'après ce qu'on dit, mériter p d'avoir l'estime des autres; mais le travail q les petits planteurs font eux-mêmes pour colter du maïs, des pommes de terre ou seigle, prouve que les blancs peuvent se fa à ce climat. Il est vrai qu'ils travaillent p de suite dans les saisons chaudes, qu'ils travaillent pas dans les swamps dont ils s

généralem

généralement assez éloignés. Mais si, comme on le croit jusqu'ici, l'espèce blanche ne peut s'accoutumer ni au travail ni même au séjour des swamps dans les tems chauds, c'est encore beaucoup que d'avoir la certitude qu'ils peuvent travailler dans les hautes terres, à la culture des bleds, des pommes de terre, des turneps, etc., car ainsi, on a l'espérance et le moyen de mettre en valeur cette étendue énorme de hautes terres qui divisent les swamps, et dont l'abondance des arbres qui y poussent fait voir la bonté.

Je ne veux pas oublier d'ajouter que M. Pringle a fait avec beaucoup d'obligeance présent à M. de Beauvois, d'une huître pétrifiée, ramassée près de Columbia, à cent vingt milles de la mer. Elle a seize pouces anglais de long. Il y en a là une couche considérable de la même espèce, ce qui, avec beaucoup d'autres preuves de la même nature, atteste que la mer a couvert toute cette étendue de pays, et il est probable que la chaîne de hautes montagnes qui court de la Floride au Canada, en étaient de ce côté les limites originaires. Les habitans voisins de cette couche s'en servent très-utilement pour faire de la chaux.

Rivière de Beaufort.

Je ne parlerai plus des chemins tant qu'ils seront de cette ennuyeuse beauté qui ne nous a pas encore offert la plus légère interruption depuis Charles-town jusqu'ici. Je ne suis pas fatigué de cette magnificence de productions que les bois offrent à chaque pas dans la plus grande abondance ; mais toujours des bois ! on ne peut cesser, en les traversant, de regretter qu'une terre assez riche pour les produire ne soit pas employée à une culture utile, et que, par la réunion des circonstances où se trouve la Caroline, plus des dix-neuf vingtièmes de ses belles terres, qui pourraient produire tant de maïs, d'orge, de seigle, d'avoine, de bled, et augmenter ainsi la richesse de l'État en diminuant l'insalubrité de son climat, soient condamnés à une très longue, sinon même à une éternelle stérilité. La nature appelle ce pays à une grande prospérité. C'est la faute des hommes s'il n'y arrive pas.

Nous voyagions avec l'excellent M. Robert Pringle, digne frère de John Pringle de Charles-town. Il a voulu nous conduire le 20 à Beaufort, dont il connaît tous les habitans

Les plantations sont rares et peu considérables dans tout le trajet que nous avons fait aujourd'hui ; nous y avons vu planter le riz par-tout, mais encore une fois ce par-tout ne se trouve pas souvent.

J'avais une lettre pour M. *Th. Fuller* à *Sheldon*, sur notre chemin ; il n'y était pas, mais sa femme nous a reçus aussi bien que son mari l'eût pu faire, tout obligeant qu'on dit qu'il soit. Madame Fuller est une femme aimable, et je le dis indépendamment de sa réception polie et de son bon dîner. On assure qu'elle ajoute des qualités essentielles à ses agrémens qui n'ont rien d'affecté, et j'ai du plaisir à croire à la réunion de ses vertus avec ses manières agréables et distinguées.

C'est le sort des voyageurs de contracter fréquemment des obligations. Nous l'avons éprouvé le soir même avec une autre dame qui demeure sur le rivage de l'île de Beauford. Le bateau qui conduit de la terre à cette île était trop petit pour contenir nos deux voitures et tous nos chevaux. Il a donc fallu passer successivement, et ce passage a plus de deux milles de long, tant pour descendre le creek de Port-royal que pour traverser la rivière de Beauford, dans laquelle il se jette à travers des marais qui obligent à s'embar-

quer aussi loin. Il était déjà près de sept heures avant que notre seconde voiture fût arrivée, et nous avions dix milles à faire pour nous rendre à Beauford. Mistriss *Ruppel* et sa fille ont une habitation auprès du lieu où arrive le bateau ; c'est même à elles qu'appartient le péage. Nous voyant promener sur le rivage, elles nous ont fait proposer d'entrer chez elles, puis de nous y donner un asyle pour la nuit.

Mistriss Ruppel est encore une dame carolinienne très-aimable ; elle était il y a quinze ans la beauté par excellence de Charles-town : quoiqu'elle ait à présent trente-cinq ans, et qu'elle soit tourmentée de maux de nerfs affreux, elle a encore beaucoup d'agrémens. Elle habite ordinairement Charles-town où elle doit retourner avant le mois de Juin, dans la crainte de ces terribles fièvres, qui, à cette époque de l'année, font un désert des campagnes.

On peut dire toutes les belles choses que l'on voudra de nos politesses européennes, mais en aucun lieu du monde cette vertu, ou si l'on veut cette qualité que les Anglais appellent *hospitalité* n'est exercée aussi bien, aussi simplement, avec autant de sincérité qu'en Amérique, et ne peut l'être nulle part

mieux qu'en Caroline, au moins d'après tout ce que j'en ai éprouvé jusqu'ici.

Nous avons passé aujourd'hui sur un très-mauvais pont la rivière *Combahée*. Elle est la limite du district de Charles-town et de celui de Beauford. Le seul évènement de notre route a été la rencontre d'un grand cayman trouvé mourant dans un fossé qui bordait notre étroit chemin : il était frappé à la tête d'un coup de hache, et se trouvait plus éloigné de l'eau que ces animaux ne le sont ordinairement ; nous l'avons achevé à coups de hache et après avoir constaté en le mesurant qu'il avait onze pieds et demi de long, nous l'avons abandonné au grand regret de M. de Beauvois, qui eut voulu pouvoir le disséquer, l'empailler et l'emporter ; mais il en trouvera d'autres. Ils sont très-communs dans les eaux douces de la Caroline et de la Géorgie. Ces animaux, terribles par leur aspect et par tout ce qu'on dit de leur férocité n'effrayent ici personne, soit que les voyageurs ayent beaucoup exagéré le danger dont ils sont pour les hommes, soit qu'ils ayent pris ici l'espèce de timidité et de douceur que l'on remarque en Amérique chez les animaux les plus féroces des autres parties du monde. Il est sans exemple qu'ils

attaquent un homme sur terre, et celui que j'ai cité d'une femme attaquée dans l'eau est le seul dont il soit parlé dans le pays. Mais ces animaux horribles sont vûs avec haine, et tués par tous ceux qui les rencontrent.

On m'avait dit chez M. Isard que lorsque l'on abattait des pins dans les parties de terreins appelées *pine-barrens*, c'est-à-dire, terres où il ne vient que des pins, la terre, si elle n'est pas fortement labourée, se couvre l'année suivante de petits chênes, et qu'alors les pins ne repoussent pas; et qu'au contraire quand les chênes sont abattus, ce sont les pins qui reparaissent. Je me refusais à croire cet espèce de phénomène, mais il m'a été si souvent répété sans aucune contradiction, que je le consigne ici. Il ne peut être expliqué que par la facilité que l'éclairci du terrein donne au gland de se développer et de pousser, facilité dont le privait l'épaisseur des pins et leur ombrage, et de même pour la pousse des jeunes pins après l'abattis des chênes. Cet espèce de chêne qui croit ainsi dans les *pine-barrens*, est un chêne à larges feuilles, qui ne s'élève jamais à plus de huit à dix pieds. Il est appelé *serob* dans le pays, quelquefois *chinque-pine* dans d'autres pa

ties des États-Unis, et par les botanistes anglais *dark-black-oak*, chêne noir foncé.

Le métier des teneurs de stores est en Caroline comme dans le reste de l'Amérique un métier profitable, cependant moins qu'ailleurs, au moins dans cette partie de l'État. Les stores y sont en petit nombre, parce que les planteurs dont ils sont environnés tirant directement presque toutes leurs provisions de Charles-town, où la vente de leur récolte leur donne des affaires, les teneurs de stores sont réduits à vendre aux passans, aux très-petits planteurs ou aux nègres. Ils sont vus de très-mauvais œil par les grands planteurs, qui les regardent comme les recéleurs des vols de riz, de bestiaux, etc., que leur font leurs nègres, et qu'ils trouvent à échanger au store pour du rhum, du gin et quelquefois de l'argent.

Cet espèce de marchands payent annuellement trois pounds ou treize dollars à l'État pour la permission de tenir magasin.

Beauford. Manière de bâtir en Taby.

L'île de Beauford, sur laquelle on arrive après avoir fait ce mauvais et ennuyeux passage de rivière, a environ quinze mille de

long sur dix de large ; elle est isolée de la terre par les eaux de *Broad-river*, à l'embouchure de laquelle se trouvent aussi beaucoup d'autres îles. Broad-river n'est plutôt que l'embouchure de la rivière *Coosaw* à laquelle se joignent les eaux de la mer qui l'agrandissent. La ville de Beauford, composée d'environ soixante maisons, est à dix milles de ce point. Les maisons sont presque toutes bâties sur le port, au moins ce sont les plus belles, et la proportion de celles-là est considérable.

La manière de bâtir particulière à cette ville est le *taby*. Le taby est une chaux d'écailles d'huîtres que l'on délaye avec de l'eau. On y mêle une assez grande proportion d'écailles d'huîtres en nature. Ce mortier se met dans une caisse de toute la longueur et de l'épaisseur du mur que l'on veut construire. Les caisses n'ont point de fond, mais leurs côtés sont de distance en distance réunis entre eux en haut et en bas par des liens de bois. Le mortier s'y pile avec force, et quand on les en a remplis autant qu'elles en peuvent contenir, on le laisse sécher deux à trois jours, alors on ôte la caisse et la première assise du mur est faite. On place ensuite cette caisse au-dessus de la couche séchée, et on

recommence toujours successivement le même procédé, les mêmes caisses servant à toutes les différentes couches dont le mur est composé. La hauteur de ces caisses est de deux pieds et demi, leur largeur depuis quinze pouces jusqu'à deux pieds et demi, selon l'élévation des bâtimens. Les ouvertures des portes et des fenêtres sont laissées sans bâtisse. On remplit généralement de brique les soubassemens des fenêtres à chaque étage. L'épaisseur du mur en haut et sur les côtés des fenêtres et des portes est garnie de planches. Les cheminées, faites dans l'épaisseur des murs, tenus alors plus épais, ou plus communément construites en dehors, sont aussi de briques. A cela près tout est en taby, même les fondations, dans lesquelles souvent on creuse une cave. Le prix de cette bâtisse est de dix pences le pied cube, un peu plus d'un cinquième de dollar quand elle se fait par entreprise. On enduit ces murs d'une couche de ce même mortier plus délayé, et mêlé du petit gravier qu'on trouve dans les rivières, et dont on remplit aussi les vuides laissés par les bois qui unissent les côtés des boîtes. On dit que cette espèce de maison est aussi durable que celles en bois et même en briques. J'en ai vu que l'on m'a assuré être bâties depuis plus de cinquante

ans, et elles n'ont aucune apparence de vétusté. L'humidité générale de tout ce pays détruit souvent par places l'enduit extérieur, mais pas plus qu'il ne détruit la peinture des maisons de bois, les plafonds des galeries ouvertes, enfin tout ce qui est exposé à l'air, non-seulement dans la ville de Beauford, mais dans toute la Basse-Caroline.

Le port de Beauford est pour son entrée et sa rade le plus beau peut-être des États du Sud. Aux marées les plus basses, il y a dans les places les moins profondes vingt-deux pieds d'eau et trente dans les grandes marées. Des vaisseaux de soixante-quatorze canons y ont mouillé pendant la guerre, et cette profondeur d'eau continue jusques aux quais, en avant desquels est une grande et sûre rade entourée d'îles. Mais cinq passages conduisent de la mer dans Broad-river; ces cinq passages sont également profonds, tous assez larges pour que les vaisseaux puissent en y naviguant se tenir hors de la portée du canon. Il est par conséquent impossible de mettre le port en état de défense. L'art et les dépenses européennes pourraient peut-être vaincre ces obstacles naturels, mais la Caroline et l'Amérique entière n'auront pas ces moyens de long-tems. Ainsi ce port est réduit à la seule

défense des batteries flottantes, des vaisseaux embossés, etc., moyens qui sont étrangers à sa propre situation.

Deux à trois bricqs seulement appartiennent à cette place, et sont employés à porter à Charles-town les produits de l'île, des îles voisines, d'une partie même des pays de derrière, et à en rapporter les marchandises anglaises à l'usage des habitans. La longueur, la difficulté du passage de la rivière et le mauvais état du bateau, seul moyen de communication avec la terre-ferme détournent beaucoup de planteurs d'envoyer à Beauford leurs productions, et les déterminent à les faire passer directement à Charles-town. On espère que dans deux ans cet obstacle n'existera plus, et qu'alors ce port où avant la guerre de la révolution on chargeait annuellement quarante ou cinquante vaisseaux, deviendra port de commerce de quelque intérêt au moins pour le cabotage.

Les planteurs de l'île ont formé une compagnie dont les fonds divisés en cent actions de trente dollars sont destinés à la construction d'un pont et de deux chaussées. Le marché est fait en conséquence avec l'entrepreneur; mais cet entrepreneur est le charpentier de Massachussetts, qui a fait le beau pont de

Boston, et le lieu où ce pont doit être construit étant aussi mal sain que toutes les campagnes de la Basse-Caroline ; la crainte trop fondée des maladies qui ravagent le pays en été et en automne lui fait suspendre ses travaux pendant quatre ou cinq mois. Rien n'est donc moins certain que le tems où seront finis le pont et la chaussée, que le défaut de plus grands moyens d'argent a réduit à la beaucoup trop petite largeur de dix-huit pieds.

Avant la guerre, on construisait annuellement de quatre à cinq vaisseaux ou bricqs dans le port de Beauford. Le séjour de dix-huit mois qu'ont fait les Anglais dans cette ville, a entraîné la même dévastation de propriétés, et des incendies pareils à ceux qu'ils ont commis dans le reste de la Caroline, et dans presque tous les autres points de l'Amérique dont ils ont été les maîtres. Les fortunes ne sont pas encore rétablies, et on bâtit à présent un navire seulement tous les deux ou trois ans. J'ai vu sur le chantier un bricq de cent soixante tonneaux, destiné à servir de paquebot de Charles-town à New-Yorck. Il est entièrement construit dans ses membres en chêne verd, ses bordages sont de pin, la quille de liquidambar. Le chêne verd est coupé de novembre en janvier ; il est laissé

dans l'eau jusqu'en mars. Les constructeurs ne croient pas qu'en l'attendant davantage, il soit d'une plus grande durée. Le charpentier est un homme de New-Yorck, ainsi que ses quatre principaux ouvriers. La construction de ce bâtiment coûtera pour la partie des bois, quarante-deux dollars, et sa dépense totale pour le mettre à la voile, s'élevera à soixante-deux dollars par tonneau, prix d'un tiers plus grand qu'avant la guerre actuelle. Les voiles, les cordages, se tirent de Charles-town, c'est-à-dire, pour leur plus grande partie, d'Angleterre. La quantité de chanvre qui se récolte dans les derrières de la Caroline, est enlevée par les négocians de Charles-town, au grand avantage des cultivateurs, qui, dans la situation présente de Beauford, n'y trouveraient pas un marché assuré.

La végétation est encore plus riche à Beauford qu'à Charles-town : les orangers, qui, dans cette dernière ville et ses environs, sont détruits par la gelée tous les cinq à six ans, ne le sont pas ici une fois en douze années. Il paraît que le froid de deux degrés au-dessous de la glace est celui qu'ils ne peuvent pas supporter. Mais l'expérience de ce pays montre que le même degré, auquel ils résistent en décembre et en janvier, les tue en mars lors-

que la sève est plus en mouvement, et les boutons prêts à se former. On nous a communiqué ici une autre observation sur les orangers, qui est neuve au moins pour moi, et qui me semble si extraordinaire, que je ne l'aurais pas consignée ici, si elle ne m'eût été répétée par tous les planteurs de Beauford. Comme le climat de ce canton n'est pas tout-à-fait au degré de chaleur désirable pour cette espèce d'arbres, leurs fruits sont quelquefois trouvés aigres au tems de leur maturité. Alors ils sont laissés sur les arbres, y passent l'hiver, s'y flétrissent, s'y dessèchent, et au printems suivant ils reprennent leur première couleur verte, se remplissent de jus, et passent par tous les degrés de végétation qui les amènent à la maturité où ils étaient l'année précédente, et même à une plus parfaite, puisque leur jus est devenu plus doux. Il arrive aussi de tems en tems que les oranges sont moins douces, et c'est en les laissant une année de plus sur l'arbre, que l'arbre et le fruit sont corrigés.

Le plus grand nombre des habitans de Beauford ont leurs plantations dans l'île même, et dans les îles voisines, et en retirent toutes les provisions dont ils ont besoin. Il n'y a point de marché dans la ville, ni d'autre moyen

procurer ce qu'on ne tire pas de chez soi. pêche fournit en abondance des *drumps*, *basses*, et d'excellentes petites tortues à veut se donner la peine d'en prendre.

île, occupée aujourd'hui par soixante à ante-dix planteurs, était encore presque rement cultivée en indigo il y a quatre , époque où le mauvais succès de la cul- , l'incertitude de la fabrication, et le bas de la vente a fait tenter d'y suppléer par ulture du coton, commencée deux ans ot en Géorgie. Les essais ont réussi, et me les indigos ne trouvent plus aucun ouché, la culture en a diminué successive- t; elle est, cette année, tout-à-fait aban- née dans l'île de Beauford, dans les îles nes et presque dans toutes les parties la Caroline, et remplacée par celle du on.

e major *Wright*, le général *Barnewelt*, et frères, sont ceux des planteurs qui les pre- s ont essayé le coton dans l'île de Beau- , et qui aujourd'hui le plantent plus en d. C'est d'eux que je tiens mes renseigne- s sur la culture de cette plante et sur ses cédés.

Culture du coton.

C'est de Géorgie que les premières grai
semées en Caroline ont été tirées. La Géor
avait fait venir les siennes des îles de Baha
Avant le tems de la semence, la terre
béchée en sillons de cinq pieds de large : c'
sur la partie élevée de ces sillons, que l
sème, dans une espèce de rigole tracée p
servir de direction au semeur. Avant de sem
la graine est éprouvée en la trempant vi
quatre heures dans l'eau ; celle qui surn
est rejettée, pour ne faire usage que de c
qui tombe au fond. Ainsi éprouvée, la gra
est plantée de dix pieds en dix pieds.
boisseau suffit pour trois acres. On sème
mois plutôt, c'est-à-dire en février, des grai
de maïs dans cette même rigole, aussi de
en dix pieds, de façon qu'il se trouve alte
tivement dans les lignes un maïs et un c
nier. C'est vers la fin de mars, que les p
teurs les plus diligens sèment leur coton;
tôt on craindrait les froids qui détruisen
plante quand elle pousse. Il est beaucou
planteurs qui sèment seulement en a
même en mai ; mais ils ont une récolte
tardive, et que l'on croit moins aboda

Indépendamm

Indépendamment du froid qui, comme je l'ai dit, est à craindre pour les cotons naissans, cette plante est souvent attaquée par un ver, qui coupe les racines quand elles sont encore trop jeunes, et qui fait périr la plante. C'est pour rendre le danger moins grand, que l'on sème plusieurs graines dans la même place, et que l'on fait ainsi la part aux vers, espérant que dans la quantité que l'on leur sacrifie, une tige se sauvera, ce qui arrive en effet ordinairement.

Il paraît que ce ver est le même qui attaque le maïs, et quelques autres plantes; mais une fois que le cotonnier est haut de deux pouces, il est à l'abri de ce danger. Un autre objet, en semant le coton si épais, est d'empêcher l'herbe étrangère de s'y mêler, et de rendre le nettoyage de la terre plus facile. La pluie trop abondante est aussi redoutée des planteurs à cette époque: elle noie la graine, et la pourrit. Quand le coton a trois à quatre pouces de haut, on commence à arracher dans chaque place quelques tiges, et ainsi successivement excepté trois ou quatre. On nettoye le terrain, on en ôte toutes les herbes, et on chausse le coton autour de sa racine. Cette opération se renouvelle aussi souvent qu'elle est nécessaire, a lieu communément trois à quatre

fois pendant la pousse entière du cotonnier. Quand le maïs a ses grains formés, on en casse la tête pour empêcher la pousse de ses feuilles, qui s'élevant avec le cotonnier, le priverait de la circulation de l'air, et l'empêcherait de croître, et c'est aussi à cette intention qu'on le sème un mois plutôt. Cette opération est même utile au maïs, en préservant ses grains des injures qu'ils pourraient recevoir et de la pluie et des oiseaux. Les tiges du cotonnier ainsi débarrassées, prennent le dessus. Enfin on cueille le coton de sa coque en août; mais cette opération dure souvent jusqu'en décembre, parce que la végétation subsiste dans ces plantes jusqu'au froid, et que jusqu'alors le coton se reproduit plus ou moins sur la même plante. Il est des planteurs qui attendent, pour recueillir le coton, que la coque s'ouvre d'elle-même. Il en est qui en forcent l'ouverture. Il ne paraît pas jusqu'ici que les résultats de ces deux procédés soient fort différens.

Les grandes pluies sont encore à craindre pour les cotons, aux époques de végétation les plus avancées. Elles flétrissent la coque, en détruisent plusieurs, et nuisent à l'abondance de la production de presque tout. Cependant, il n'y a pas d'exemple d'une pe

entière de la récolte par les pluies, et à cet égard l'été dernier a été d'une bonne expérience, puisqu'il a été en Caroline, comme au Nord du continent, pluvieux au-delà de ce dont on avait le souvenir.

Les chenilles sont un autre ennemi beaucoup plus dangereux du cotonnier. Si elles attaquent quand il est en fleur, et si leur dévastation n'est pas arrêtée, la récolte entière est perdue. Quand elles attaquent le coton en coque formée, elles nuisent encore beaucoup, mais ne détruisent pas toute la récolte. Il est des planteurs qui, pour les empêcher d'arriver, ou pour les chasser quand elles y sont, brûlent du souffre dans les sillons, comme autres du tabac. Le plus grand nombre, attentif à se promener dans les champs, à faire regarder aux plantes presque tous les jours, font détruire les chenilles à la main, dès le moment qu'elles paraissent, et ce moyen diminue plus le mal qu'aucun autre. Il s'exécute facilement, dans les plantations de la Caroline, où l'on a une fourmillère de petits grillons; mais sans cette ressource, il serait trop dispendieux pour y avoir recours, et serait d'ailleurs souvent impossible. Le coton recueilli, est nettoyé de sa graine, qui s'y trouve toujours enveloppée en plus ou moins

grande quantité. Si dans la récolte il se trouve des cotons tachés et jaunes, on les met au rebut, et on ne nettoye que ceux destinés à la vente.

Le procédé employé jusqu'ici pour cette opération, était de faire passer les cotons entre deux petits cylindres de bois très-rapprochés, et mûs en sens contraire par une roue mise elle-même en mouvement par le pied de l'homme qui présente le coton au cylindre. Les cylindres saisissent le coton; la graine est trop grosse pour passer avec lui, elle tombe d'un côté, tandis que le coton qui s'en est séparé tombe de l'autre. Le même homme travaille à-la-fois de ses deux mains et de ses deux pieds, la machine étant double, et nettoie ainsi sept à huit livres de coton par jour. J'ai vu à Beauford une machine mûe par un cheval, infiniment plus grande, plus complette et plus expéditive que l'autre. Elle consiste en un cylindre de bois de *mahogani*, garni de dents de fer, qui saisit le coton, le divise, et en sépare les graines à l'aide d'une plaque de cuivre un peu tranchante, contre laquelle il tourne, et qui sépare ces graines d'assez près pour n'en laisser passer aucune. Le coton séparé de sa graine est immédiatement ressaisi par une espèce

brossé tournant dans un sens contraire de celui du cylindre, qui, en ôtant les petits grains qui pourraient être restés, le nettoie encore davantage. Ce moulin fera mouvoir six de ces machines; deux seules sont à présent en mouvement. Chacune d'elles nettoie par jour cent livres de coton. Quelqu'avantage que cette machine ait pour la promptitude et la perfection du nettoyage, on n'est pas sans inquiétude à Beauford pour son effet sur le coton qu'elle nettoie. Les négocians de Charles-town ne donnent plus que seize pences du coton dont ils donnaient vingt l'année dernière, et disent pour raison que la soie n'en est pas si longue; or il n'y a que le coton passé à cette machine qui éprouve cette diminution de prix. On craint donc que le coton n'en soit trop altéré, trop peigné, trop divisé. Par l'examen de ces deux machines, on voit que cette crainte peut être fondée; les dents de la nouvelle sont aigües, tranchantes, courtes; le mouvement rapide ajoute à l'action de ce tranchant, et le coton qui en sort, mieux nettoyé sans doute que celui qui sort de l'autre machine, est visiblement plus divisé. Il me semble que de la combinaion des deux machines on peut aisément en composer une qui réunirait les

avantages de chacune, en corrigeant les in-
convéniens de l'une et l'autre.

C'est un M. *Witteney* de Connecticut qui
a inventé celle-ci, et a obtenu pour elle un
privilège. Probablement, quand il en connaîtra
les inconvéniens, il les rectifiera, s'il ne le
fait pas, un autre en inventera une meilleure.
Car l'intérêt qu'ont les planteurs de nettoyer
promptement et bien leurs cotons, est et
devient tous les jours si grand qu'une telle
invention assure un gain considérable à son
auteur. Le propriétaire de la machine actuelle
de Beauford, prend pour nettoyer le coton
un quart de ce qu'il en nettoie. Il paraît que
tous les planteurs de ces îles et de toutes les
parties basses de la Caroline, où l'on ne peut
cultiver le riz, de tous les points enfin où
l'on cultivait l'indigo, s'occupent de planter
le coton.

L'indigo de la Caroline, comme je l'ai dit,
ne trouve plus d'acheteurs, mais en trouvât-il au prix le plus haut qu'il ait eu jusqu'à présent, la culture du coton serait toujours beaucoup plus avantageuse. 1°. Un nègre ne pouvait cultiver en indigo que trois acres, et le produit de chaque acre, par moyen terme, est de trente-cinq livres d'indigo prêt à vendre. Le prix en était de trois

quarts de dollar la livre. Un nègre produisait donc par la culture de l'indigo, un revenu annuel de soixante-dix-neuf dollars à son maître. En coton, il cultive sept acres, (et par le mot *cultiver*, on entend ici comme pour l'indigo, toutes les opérations qui amènent les substances au point d'être mises en vente) la récolte ordinaire est de cent quarante livres de coton net; le prix commun dix-huit pences. Chaque acre produit donc dix livres sterling dix schellings ou quarante-cinq dollars, et par conséquent chaque nègre produit soixante-dix-huit livres sterling dix schellings ou trois cent quinze dollars. 2°. La culture du coton est sujette à beaucoup moins d'accidens que celle de l'indigo, qui souvent dans une nuit, est dévasté dans la totalité d'un champ par les mouches. 3°. Le coton récolté, il n'y a plus qu'à le vendre; la récolte de l'indigo achevée, il reste encore la fabrication, difficile, incertaine dans le succès, laborieuse dans son travail, et produisant par la fermentation et par le résidu, une odeur putride, qui, dans un pays chaud particulièrement, est un germe de maladies. 4°. L'indigo ne peut être labouré, fabriqué, que par des hommes faits, dans la récolte du coton et dans sa préparation, on peut

occuper jusqu'à des enfans en bas âge; s'il est même une culture à laquelle les blancs puissent travailler dans ce pays, c'est à celle du coton. Le terrein bien préparé est toujours meuble : la terre d'un sable gras, mais légère, est la plus propre à cette culture, à qui l'approche des swamps est nuisible. Voilà donc bien des raisons pour lui donner la préférence. Diminution d'emploi des bras et augmentation de produit dans la même quantité de terrein, plus grande probabilité d'une bonne récolte, salubrité de la culture, facilité d'y employer des ouvriers de tout âge, vente assurée des produits. D'ailleurs, le maïs cultivé avec le coton, en servant à la nourriture des nègres, économise un terrein qui aurait été employé à cette culture, et sauve au maître le tems des nègres qui soignent à-la-fois le maïs et le coton. Enfin, on peut ajouter comme un bien général pour l'État, qu'une quantité plus grande d'acres de terre étant mise en valeur par une seule main l'augmentation des défrichemens en est la conséquence (et déjà beaucoup de planteurs cèdent leurs terres à leurs voisins qui les cultivent entièrement avec la même quantité de nègres qu'ils n'en mettaient pas la moitié en valeur il y a quatre ans). L'augmentation de la richesse

des planteurs est encore pour l'État un grand bien, et beaucoup plus profitable que l'augmentation des fortunes par spéculation.

La culture du coton est encore trop nouvelle dans ce pays pour que toutes les observations nécessaires sur son meilleur mode aient été faites. Le major Wright, par exemple, croit que la culture mêlée du coton et du maïs ne nuit pas au coton; avec les précautions qu'il prend, il assure qu'il en obtient autant que dans les terres de même qualité, où il ne sème que du coton et plus rapproché. Quelques planteurs en doutent et sèment leur coton et leur maïs dans des champs différens. Il y a aussi des planteurs qui sèment la graine à des distances diverses. Des expériences bien faites, bien comparées, fixeront promptement toutes ces incertitudes.

Le choix des graines pour la qualité du coton n'est pas encore connu. Les noires étant plus lisses, elles sont plus faciles à enlever du coton que les vertes qui s'en dépouillent difficilement. Les noires sont donc, sous ce rapport, préférables, mais le coton est-il meilleur, est-il aussi bon, l'est-il moins? Voilà ce qu'on ne sait pas ici, et ce qu'une facile observation apprendra, ainsi que la juste quantité des graines à semer, et que les rai-

sons de préférence pour le choix des terres, car les opinions diffèrent encore sur les plus ou moins élevées, peut-être même en Géorgie, où cette culture est plus ancienne, quoique déjà moins étendue à présent qu'en Caroline, l'expérience a-t-elle éclairci quelques-unes de ces questions ? Il en est encore une importante, mais qui sera probablement longtems sans être décidée, c'est l'utilité de l'engrais sur les terres à coton.

Cette culture trop nouvelle n'a pu encore épuiser les terres. La petite quantité de bras à employer en proportion de l'étendue des terres cultivables, donne aussi la faculté de changer de terrein, et de laisser reposer celui que l'on croit fatigué. Mais cette misérable abondance cessera tôt ou tard; on voudra mettre tout en produit, et les engrais seuls en donneront les moyens. Ils augmenteraient même sans doute les produits des terres aujourd'hui cultivées, et le mélange de la terre prise dans les marais salés avec de la terre ordinaire, des herbes et plantes marines que l'on pourrait y joindre, est un engrais d'une utilité reconnue, facile à se procurer dans le voisinage de la mer, et qui ne peut être qu'avantageusement employé pour le coton.

Indigo.

J'ai cherché à connaître, tant à Charlestown qu'ici, quelles pouvaient être les raisons de l'avilissement du prix actuel de l'indigo, et même de la grande infériorité de son plus haut prix, quand il trouvait plus d'acheteurs, au prix commun de l'indigo de St.-Domingue ou du Mexique, et voici celles qui m'ont été données.

L'indigo cultivé en Caroline, est une espèce d'indigo bâtard, dont les feuilles minces et dures se terminent en pointe. Il est semé à la fin d'avril, peu soigné, sur des terres médiocrement nettoyées, de façon que la plante croît imparfaitement, et qu'en la coupant, on coupe souvent autant d'herbe que d'indigo. On ne la coupe que quand elle monte en graine, et elle n'est coupée que deux fois, rarement trois.

On emploie pour la lessive de l'eau de chaux, qui, s'amalgamant avec la partie jaune colorante, s'unit avec elle à la partie bleue, qui pour être portée au dernier degré de perfection, devrait être exempte de toute partie hétérogène.

Une cuvée d'indigo de Caroline, du poids

de quinze cents livres, ne donne que sept à huit livres d'indigo, et en donne moins, selon que le mélange de mauvaises herbes fauchées avec la plante est plus considérable. De tous ces défauts de culture et de fabrication, il résulte que l'indigo de la Caroline n'est propre qu'à teindre les laines grossières.

Il est employé par les Anglais pour les grosses étoffes, dont une grande quantité est envoyée dans les États-Unis, et sert à l'habillement des nègres. Il ne se vendait au plus que quatre cinquièmes de dollar la livre.

L'indigo, cultivé à St.-Domingue, est l'indigo franc, d'une crûe moins élevé que l'autre, de feuilles plus charnues et qui se terminent en cœur. Les champs qui en sont semés, sont mieux tenus, et nettoyés de toute herbe étrangère : il est coupé dès que la fleur commence à pointer, et il l'est régulièrement trois fois, souvent quatre, quelquefois cinq. Dans sa fabrication, il est mis à fermenter, lavé, et sa partie colorante précipitée sans autre agent que l'eau.

Cependant, cette opération soumise à l'influence de la variation des saisons, à celui de l'état de l'atmosphère, ne doit son succès à St.-Domingue, qu'à la grande habitude; les principes chimiques n'en ont pas été jusqu'ici

assez étudiés. Le docteur *Polony*, de qui je tiens une grande partie de ces renseignemens, prétend avoir trouvé un agent qui rend sûre et prompte cette opération dans tous les tems, et son produit à-la-fois plus abondant et plus certain. A St.-Domingue, une cuvée, pèsant quinze cents livres, donne quinze livres d'indigo; chaque coupe d'un carreau en donne quatre cuves, ce qui, portant le nombre des coupes au taux moyen de quatre, donne par carreau deux cent quarante livres d'indigo; qui se vend un dollar et demi la livre. (Le carreau est à St.-Domingue la mesure de la terre; il est de cent pas en quarré, chacun de trois pieds et demi, ce qui fait 122,500 pieds français de surface). L'acre ne contient que 43,560 pieds quarrés, et l'on sait que le pied anglais est de neuf lignes plus petit que le nôtre.

La Caroline pourrait encore tirer un bien grand avantage de la culture des oliviers, de l'éducation des vers-à-soie, de la propagation des abeilles. Il n'est aucune raison qui permette de douter que l'introduction de ces trois nouvelles branches d'industrie ne fût suivie d'un grand succès, et la première surtout peut être de la plus grande importance pour l'Amérique.

Détails sur l'île de Beaufort.

On cultive encore dans l'île de Beauford le seigle, l'avoine, les patates douces. Le seigle se sème en février ou en septembre, et se récolte à la fin de mai. L'avoine qui se sème en février, se récolte en juin, mais les récoltes sont peu abondantes; on obtient de huit à quinze boisseaux de seigle ou d'avoine par acre, vingt de maïs, et seulement à peu-près dix, lorsque le maïs est planté avec le coton. Le seigle est cultivé principalement pour les bestiaux.

Le prix des meilleures terres dans l'île de Beauford est de douze à quatorze dollars l'acre, celui des plus mauvaises de deux. Les lots de ville, selon leur position, sont de cinquante à deux cent cinquante dollars; ils sont de soixante pieds sur deux cents. La compagnie de milice de l'île est de soixante-dix hommes.

Les habitans de Beauford vantent la salubrité de leur ville. Beaucoup de familles de planteurs, qui craignent la dépense de Charlestown, ou qui ne peuvent y trouver des maisons, viennent à Beauford passer les mois d'été; celles qui craignent plus encore la dépense, ou qui sont établies plus loin de la mer, vont dans les pays de derrière. Les

villes sont en général plus saines et toujours davantage en raison du plus grand nombre de maisons, ce qui semble confirmer l'opinion que leur salubrité tient plutôt à l'effet de la fumée sur l'air qu'à leur position réelle. Les habitans de l'île qui vivent sur leurs plantations, ne les quittent pas, mais il n'est pas un individu de ces familles qui n'ait dans le cours de l'été au moins cinq à six accès de fièvre.

Une couche légère de terre un peu ferrugineuse, qui se trouve sous une partie de la ville de Beauford, est la cause présumée des fréquens orages et des chûtes multipliées de tonnerre qui y ont lieu. Les villes de Beauford et de *Cootawatchie* se disputent le titre de capitale du district de Beauford, dont la population était en 1791, de quatre mille cent cinquante-sept blancs, et quatorze mille deux cent trente-six nègres esclaves, dans une étendue de soixante-neuf milles de long sur trente-sept de large. La population est augmentée depuis cette époque.

J'avais des lettres pour le général Barnewelt; j'ai reçu de lui, de sa famille et de tous ses parens la plus amicale réception. Le général Barnewelt est un homme de sens, d'une bonne réputation dans sa profession militaire; il a

bien fait la guerre, il est aujourd'hui brigadier-général de milice. Il est membre du sénat de l'État, et il y jouit, dit-on, de beaucoup de considération et d'influence. Son frère *Robert* est orateur de la chambre des représentans de l'État. Il a beaucoup de sévérité dans ses principes, et beaucoup de franchise ; c'est un homme distingué pour l'esprit et le caractère. Son second frère *Edward*, aussi colonel de milice, qui vit sur sa plantation à quatre milles de la ville, est encore un homme de sens et de bonne éducation. Cette famille tient par alliance à presque toutes les familles de l'île, au moins à celles des plus considérables habitans.

Les opinions politiques paraissent ici plus en faveur de l'exécution du traité qu'à Charles-town, mais la haine contre les Anglais n'y est pas moindre. Le Président y est respecté et chéri. On y semble attaché à la constitution, et tous les sentimens que j'ai entendu exprimer, sont patriotiques, indépendans, généreux et loyaux.

J'ai vu ici un grand intérêt pour M. de La Fayette, allant presque jusqu'à l'exaltation. J'y ai entendu dire avec unanimité que « tout » Américain qui ne serait pas disposé à contribuer de sa fortune et de ses périls à » délivrance, mériterait d'être renié par » nation ».

nation ». Ces sentimens sont aussi honorables pour ceux qui les sentent que pour celui qui les inspire.

Il y a dans Beauford une association volontaire d'habitans, qui, sous le nom de société charitable, a pour objet de secourir le malheur et de pourvoir à l'éducation des enfans pauvres. Il suffit d'avoir une honnête réputation pour y être admis. Chaque membre se soumet à payer annuellement cinq dollars, et il acquiert ainsi la certitude que s'il meurt dans la misère, sa femme recevra une pension annuelle de la société, et que ses enfans seront mis par elle en apprentissage. La condition d'être habitant ou propriétaire de l'île n'est pas nécessaire. Tout Carolinien, tout Américain même peut s'y faire admettre. Elle est déjà composée de cent cinquante membres.

La législature vient d'accorder à cette société un fond de vingt-un mille quatre cent vingt-huit dollars sur la vente des biens confisqués, pour bâtir un collège, où cette société, par une augmentation de souscription, projette de réserver des places absolument gratuites pour les enfans hors d'état de payer, et d'autres à demi et à quart de prix pour ceux qui ne pourraient pas payer la pension entière. On espère procurer à ce collège de bons maîtres.

Pendant le long séjour que nous avons fai
à Beauford, nous avons été invités à un *clu*
qui, ayant la chasse pour prétexte, a pou
véritable intention la réunion des planteurs
l'occasion de parler des intérêts communs, d
raisonner sur la culture du coton, plus le pla
sir de dîner, de boire et de fumer ensemble

Le club a lieu tous les quinze jours ; o
n'y boit que de l'eau-de-vie et du rhum
parce que la dépense du vin empêchera
les planteurs moins riches d'y prendre par
chacun devant à son tour fournir le dîne
Je n'aime pas les longs dîners, les journé
entières perdues en boisson et en tabac
mais l'agréable et simple manière dont nous
avons été traités a dû me rendre indulgent s
ces petits inconvéniens, dont j'ai tiré par
en questionnant jusqu'à l'indiscrétion, et
faisant une bonne récolte d'informations.

On parle ici bien mal des ventes de te
qui ont eu lieu en Géorgie, et de tous ce
qui y ont pris part ; il paraît en tout que
spéculation en terres est très-mal vue en C
roline. Il y a deux ans que le gouverneur
cet État, pétitionné par la chambre, a
une proclamation pour avertir l'Amérique
l'Europe entière que l'État n'avait plus de ter
à vendre, et qu'il y avait à se défier de c

qui en proposeraient. Les habitans de la Caroline ont cet avantage sur ceux des États du Nord, qui sont loin d'anathématiser ainsi les spéculations de terres, et qui donnent trop souvent lieu et protection à leur agiotage

Voyage à Savannah.

La longueur du voyage de Beauford à Savannah par terre, et l'invariable uniformité de cette route ressemblant à toutes les autres, nous ont déterminés à nous y rendre par eau. Nous nous ménagions les moyens de voir toutes les côtes où la culture du coton s'établit avec une si grande étendue, et où croissent, dans une si riche abondance, les beaux chênes verds enviés de toutes les marines du monde. Nous avons confié nos chevaux et nos voitures à nos nègres, et sous la conduite de notre ami Robert Pringle, nous nous sommes embarqués dans un bateau garni de quatre rameurs. Le bateau appartenait au docteur *Steward*, un de ces obligeans habitans de Beauford qui nous ont si bien reçus. Deux nègres lui appartenaient aussi; les autres nous ont été donnés par d'autres habitans qui ont voulu contribuer à la sûreté et à la promptitude de notre navigation. Notre bateau a été pourvu

de viande et d'oranges, et ainsi chargés de bienfaits, et pleins de reconnaissance, nous avons quitté Beauford.

La navigation est toujours entre les îles. On suit *Port-royal-river*, jusqu'à Broad-river, que l'on traverse dans une largeur de neuf milles. On entre dans *Seall-creek*, puis dans *Caliboge-river*. Nous avons pris de là le *Broad-creek*, pour aller coucher le 25 avril, à une habitation de notre ami Robert Pringle.

Le vent et la marée nous ayant été contraires toute cette journée, notre navigation a été de cinq à six heures plus longue qu'elle ne l'eût été avec un tems moins défavorable. Le lendemain redescendant le même Broad-creek, nous avons traversé Caliboge-river, suivi *Coosk-river* le long de *Pine-island*, puis *Trascut-river*, puis en traversant *Wright-river*, nous sommes arrivés dans la rivière de Savannah, et de là à la ville de ce nom bâtie à vingt milles de la mer. L'augmentation à notre équipage d'un nègre pilote, que nous trouvâmes à *Hilton-head* a abrégé notre route de plusieurs milles. Il nous a fait traverser de petits canaux tellement remplis de joncs qu'ils ne seraient pas apperçus de ceux qui ne les connaîtraient pas d'avance. C'est par un de ces petits canaux si couverts qui aboutissent

dans la rivière de Savannah, que le colonel *Maitland* passa pour venir secourir le général *Prévost* à Savannah contre l'attaque de M. d'Estaing en 1779. Nous avons vu, dans ce trajet, un grand nombre de ces choux palmistes dont les feuilles sortent immédiatement de la tige, comme celles de tous les palmiers, et dont le tronc est couronné par des feuilles de la même espèce, développées en éventail. L'extrémité supérieure du tronc de cet arbre est molle et semblable pour la forme au choux, et pour le goût au turneps. Les habitans le mangent, ou cru et avec du vinaigre, ou cuit avec du beurre. Le bois de cet arbre, tout poreux qu'il paraisse, est avantageusement employé pour la construction des digues. Les quais de Charles-town en sont revêtus; il a été utilement employé pendant la guerre aux batteries de l'île de Sullivan. Nous avons vu aussi beaucoup de chênes verds, quelques-uns d'une considérable grosseur, mais très-peu élevés, ce qui est le caractère de cet arbre, à cette latitude. Enfin, soit en passant dans les creeks, soit en naviguant dans la rivière de Savannah, nous avons rencontré des centaines de caymans les uns nageant, les autres endormis sur la plage.

Savannah.

Cette capitale de la Géorgie, est bâtie sur un large monceau de sable, élevé de trente à trente-cinq pieds à pic au bord du fleuve qui lui donne son nom. Sa réputation d'insalubrité remplit le monde entier : cependant ses habitans, comme ceux de tous les lieux mal-sains, assurent qu'elle est salubre ; que l'élévation de sable, sur laquelle elle est bâtie, la préserve de tous les accidens communs dans le Sud des États-Unis aux lieux bas et humides ; enfin, que Savannah est beaucoup plus sain que Charles-town ; car Charles-town et la Caroline sont sous tous les rapports un objet constant de jalousie pour Savannah et la Géorgie.

Pour prononcer sur cette question, il faudrait avoir sous les yeux les états de mortalité de ces deux villes depuis un certain nombre d'années, comparer l'effet que produit l'accroissement de la population dans les deux places, avoir un relevé des maladies, etc. etc. On ne peut se procurer cette réunion d'informations, même à Philadelphie ; comment espérer de la trouver à Savannah ?

Si l'on examine cependant les causes q

servent ordinairement à juger la salubrité des villes, on trouvera que Charles-town a, par sa position, le bénéfice de l'air de la mer, reconnu généralement pour être sain ; qu'elle n'est séparée de la mer que par deux îles, plus saines encore que la ville, et qu'elle est distante au moins de douze milles, de la plus prochaine culture de riz ; tandis que Savannah, à vingt milles de la mer, en est séparée par un pays très-plat, très-humide, cultivé en riz, et où aucun planteur ne reste en été ; que l'île d'*Hutchinson*, située de l'autre côté de la rivière, au Nord-est de la ville, c'est-à-dire, dans la direction où les vents soufflent le plus habituellement à la fin de l'été et en automne, est tellement pestiférée, que les nègres y meurent dans une proportion quatre fois au moins plus considérable que par-tout ailleurs, et qu'il n'y a pas d'économe qui puisse y résister trois ans ; on trouvera que les habitans de la Caroline affluent à Charles-town, dans les mois où les maladies sont les plus communes et les plus contagieuses, et que Savannah n'est pas, à beaucoup près, dans les mêmes tems, un refuge aussi général. Enfin, la fumée des maisons étant généralement regardée comme anti-putride, la ville qui en produit une plus grande quantité, doit être celle

qui combat, avec plus d'avantages les exhalaisons méphitiques qui l'entourent, et à cet égard encore Charles-town mérite la préférence, puisque sa population est de vingt-deux à vingt-cinq mille habitans, tandis que celle de Savannah, par le plus haut calcul, ne peut pas être portée à sept.

La chaleur est aussi plus forte à Savannah qu'à Charles-town; le degré moyen du thermomètre, dans les trois mois d'été, étant 94 degrés (Farenh.), ou 27 degrés cinq neuvièmes (Réaum.), et celle de Charles-town de 90 degrés (Farenh.), ou 25 degrés sept neuvièmes (Réaum.); et cette montagne de sable, d'où les habitans de Savannah veulent tirer un motif de salubrité pour leur ville, réfléchit et rend encore plus terrible la violence de cette chaleur. La chaleur de ce sable est telle, qu'un œuf, qui y est enfoncé dans les chauds jours d'été, y durcit, dit-on, en douze minutes. Cependant, les rues de Savannah sont beaucoup mieux calculées pour un pays chaud que celles de Charles-town. Elles sont larges, multipliées, coupées de plusieurs places très-vastes. Les maisons y sont moins élevées, et sans doute l'air y circule plus librement. Mais cet avantage, réel sans doute, ne peut pas compenser pour Savannah tous ceux que Charles-town a su

elle. Savannah n'est pas plus pavée que Charles-town, par la même raison de défaut de pierres à une très-grande distance. Il n'y a pas de trottoirs comme à Charles-town, et le sable y étant plus mouvant encore, y rend la marche plus désagréable.

En accordant à Savannah une population de sept mille individus, ce qui (comme je l'ai dit est même au-delà de la plus haute estimation) il faut y comprendre au moins quatre mille noirs. Les maisons y sont presque toutes de bois, très-inférieures à celles de Charles-town. Parmi les édifices publics, le plus remarquable par son étendue et sa solidité, ainsi que le travail de ses murs en briques, est le cimetière. Si l'on pouvait croire que la grandeur de ce dernier asyle est proportionnée aux besoins de cette ville, on y trouverait encore un motif de juger défavorablement sa salubrité, d'autant que les nègres (qui par la raison commune à tous les pays où l'esclavage est en vigueur, ne sont pas jugés dignes d'approcher d'un blanc, même après leur mort) ont un lieu de sépulture dans les bois. Quelqu'un a dit en voyant ce cimetière réellement remarquable entre tous ceux de l'Amérique, que les habitans de Savannah avaient voulu honorer d'un beau temple la

divinité qui a choisi son séjour parmi eux.

Depuis la guerre, Savannah s'est fort accru en population, mais ce n'est que depuis trois ans que le nombre de nouvelles maisons y est considérable. Le prix des lots de la ville est de deux cent vingt à quatre cent quarante dollars. Le prix des loyers de maisons du premier ordre est de cent trente dollars, des plus belles deux cent cinquante. Il y a marché régulièrement tous les jours. Le gibier est la viande la meilleure, la plus commune et la moins chère. Le bœuf coûte six pences, le mouton huit, le veau, l'agneau, neuf; tout cela mauvais et maigre; les poulets trois quarts de dollar la paire. Un dindon sauvage qui pèse vingt à ving-cinq livres, coûte rarement plus d'un dollar, et y est assez commun. On y trouve quelques poissons de rivière fort bons, quelques tortues, quelques bons coquillages, jamais de poisson de mer. Le barril de farine y coûte aujourd'hui vingt dollars.

Il y a dans Savannah des églises d'épiscopaux, de presbytériens, d'anabaptistes, de luthériens allemands, de juifs et de méthodistes. Mais plusieurs d'entr'elles sont sans ministres; les candidats étant rares, et la dévotion peu commune.

Quoique *Sunbury*, *Saint-Simon*, *Sainte-*

Mary, soit aussi des ports de mer de Géorgie, Savannah peut-être regardé comme le seul par la grande supériorité de son commerce, d'autant que généralement les autres y versent les productions qu'ils reçoivent de leurs environs. Les exportations de Savannah ont été, l'année 1795, de 695,250 dollars. Elles consistent en riz, coton, indigo, tabac, maïs, bled et seigle, bois de construction. On peut y ajouter aussi le sagou, qu'un docteur *Bierofft* fait avec la patate douce et la moëlle du palmiste, et qui s'exporte dans les différens ports des États-Unis avec quelque abondance. Ce docteur Bierofft a hérité de cette recette d'un docteur *Boswell*, qui avait long-tems résidé dans les Indes Orientales, et elle est un secret, tant pour la proportion de ses deux élémens que pour le mode de la fabrication. Ce sagou, quoiqu'inférieur à celui des Indes Orientales, est cependant bon, et a les mêmes propriétés. Quant à la patate douce, un des élémens de ce sagou, c'est un fruit long, qui, comme les pommes de terre ordinaires, dont cependant elle diffère pour l'espèce, se forme et grossit en terre. Sa culture consiste à la planter au nombre de quatre à cinq morceaux que l'on recouvre d'une petite motte dans un champ labouré soigneusement. Le

champ est tenu propre, la motte rechargée de terre pendant la croissance de la plante, et le fruit est recueilli. Le terrein sabloneux, un peu élevé, est préférable pour cette culture facile. La patate douce, que beaucoup de Géorgiens et de Caroliniens mangent avec délices, sert de nourriture aux esclaves.

J'ai vu près de Savannah, dans les terres humides qui entourent cette ville, des cyprès à feuilles d'acacia en grande quantité, et de vingt-cinq à trente pieds d'élévation.

Observations sur la Géorgie.

La rivière de Savannah, navigable jusqu'à *Augusta* en bateaux de cinquante tonneaux, apporte presque tous les produits qui se récoltent sur ses bords. La navigation de cette rivière, obstruée à trois milles au-dessus par des rapides, est encore ouverte par delà de s un cours de cent cinquante autres milles.

La culture de l'indigo est abandonnée en Géorgie comme en Caroline, et pour la même raison. Celle du coton s'y accroît tous les jours, et celle du tabac y est depuis quelques années diminuée des deux tiers, par la double raison, et qu'elle appauvrit les terres, et que la surveillance des officiers de l'État chargés

de l'inspection des tabacs destinés à l'exportation, étant peu exacte, ses qualités et la fidélité de ses poids ne sont pas les mêmes que dans les États voisins; par conséquent, les tabacs de Géorgie ne trouvent pas une vente aussi facile dans les marchés d'Europe. La culture des grains et celle des cotons remplacent encore la diminution de celle des tabacs. Les cotons cultivés à une certaine distance de la mer, ont moins de qualité, moins de finesse et de longueur dans leur soie que ceux qui en sont plus rapprochés; mais cette différence n'en met cependant qu'une de deux à trois pences par livre dans leur prix. Le coton qui croit dans les pays reculés, se vend communément dix-huit pences, et l'autre de vingt à vingt-un.

De cette exportation totale de 695,250 dollars pour l'année 1795, on n'en peut compter pour les productions de la Géorgie, que 560,445, le surplus étant la réexportation de marchandises étrangères à l'État.

C'est à Charles-town que se porte la plus grande quantité de tous les produits de la Géorgie, par quelques bâtimens appartenant Savannah. Ils en rapportent les marchandises européennes qui se répandent dans l'État. Quelques vaisseaux du Nord viennent aussi

faire à Savannah, ou y completter leur char-
gement pour l'Europe. Les bâtimens apparte-
nant à Savannah ne sont qu'au nombre de
treize, encore son seul vaisseau à trois mât
vient-il de périr à Madère. A ce commerce d
cabotage avec Charles-town, Savannah ajout
un petit commerce avec Bahama, et avec le
colonies.

Le défaut absolu de bras empêche les cons
tructions à Savannah, comme il y empêche le
armemens. Les propriétés ont été dévastée
pendant la guerre, et les fortunes ne sont p
encore remises; le gouvernement, d'ailleur
est sans ordre, les loix sans vigueur, les n
gocians ont peu de crédit. Il n'y a pas
banque en Géorgie, les pays de derrière s'o
posent à aucun établissement de ce genre
tant par ignorance de l'utilité qu'ils en pou
raient tirer, que par la méfiance qu'ils ont
l'avidité, du peu de solidité et du peu
bonne-foi de la plupart des négocians de S
vannah, qui seraient les principaux agens
cette banque.

Voilà plus de raisons qu'il n'en faut p
expliquer comment le nombre des vaisse
ne s'augmente pas en Géorgie, et comm
son commerce se continue d'une manière a
inférieure. La quantité considérable d'émi

tions arrivant de la Caroline du Nord et de la Virginie, et l'accroissement de la culture qui en résulte font cependant annuellement augmenter les exportations; celle de 1791 était de 491,472 dollars; celle de 1792, de 488,973; celle 1793, de 501,385; celle de 1794, de 676,154; celle de 1796 a été de plus de 900,000 dollars.

C'est de 1732 seulement que date l'établissement de la Géorgie. Vingt-un particuliers riches firent une souscription pour y envoyer de pauvres familles d'Angleterre et d'Irlande. Beaucoup de donations particulières se joignirent à la souscription, et le parlement d'Angleterre donna aussi 72,000. liv. sterlings pour faciliter cet établissement, qui avait l'objet politique de séparer la Caroline du Sud des établissemens espagnols. En un an environ, cinq cents Anglais, Irlandais, Hollandais, Allemands, arrivèrent en Géorgie, alors gouvernée par les souscripteurs qui avaient fait les premiers frais de l'établissement de cette colonie; mais constamment tourmentée par les guerres avec les Indiens et avec les Espagnols, la souveraineté et le gouvernement en furent remis à la couronne d'Angleterre par les souscripteurs eux-mêmes. Alors cette province reçut une forme de gouvernement à-peu-

près semblable à celle des autres colonies anglaises d'Amérique, et commença à prospérer sous ce gouvernement, qu'elle conserva jusqu'à la révolution.

La constitution que se donna la Géorgie était absolument démocratique. La législature était composée d'une seule chambre qui n'avait dans la formation des loix aucun contradicteur. Le gouverneur était chef des forces militaires, chargé de l'exécution des loix pour lesquelles cependant il ne pouvait agir que de l'agrément du conseil exécutif. Toutes les différentes places étaient renouvellées chaque année par l'élection du peuple. Le peuple de Géorgie le plus démocrate de tous ceux de l'Union, ou à plus proprement parler, le plus éloigné par ses inclinations de toute constitution gouvernante, a cependant senti qu'il était nécessaire de poser quelque frein à la précipitation et à la passion avec laquelle cette chambre unique faisait et détruisait les loix. C'est en 1789 qu'il a formé une nouvelle constitution, mais qui devant être revue en 179 par une nouvelle convention, et l'ayant été réellement, n'est datée que de cette dernière époque.

Par cette constitution, qui a les principaux caractères de celles des autres États, le gouver-

nement de Géo
de sénateurs,
gouverneur. L
par comté. L
ans, tous ses
et cessent à la
éligible comme
trente-huit ans
les États-Unis,
trois ans, rés
comté où l'on
deux cent cinq
toute autre pro
cinquante livres
rante-deux dolla
de la Géorgie e
Caroline du Sud
nombre de memb
entans proportio
chambre est reno
être éligible com
les représentans,
n ans, résider de
Unis, être citoy
abiter depuis tro
st représentant,
e terre ou six cen
aleur.

neme

nement de Géorgie est composé d'une chambre de sénateurs, d'une de représentans et d'un gouverneur. Le nombre des sénateurs est d'un par comté. La durée du sénat est de trois ans, tous ses membres sont élus à la fois, et cessent à la fois leurs fonctions. Pour être éligible comme sénateur, il faut être âgé de trente-huit ans, résider depuis huit ans dans les États-Unis, être citoyen de Géorgie depuis trois ans, résider depuis six mois dans le comté où l'on est élu, être propriétaire de deux cent cinquante acres de terre ou de toute autre propriété valant au moins cent cinquante livres sterling, ou six cent quarante-deux dollars et demi; car la monnoie de la Géorgie est la même que celle de la Caroline du Sud. Chaque comté fournit un nombre de membres à la chambre des représentans proportionné à sa population. La chambre est renonvelée chaque année. Pour être éligible comme membre de la chambre des représentans, il faut être âgé de vingt-un ans, résider depuis sept ans dans les États-Unis, être citoyen de l'État depuis deux, habiter depuis trois mois le comté dont on est représentant, posséder deux cents acres de terre ou six cent quarante-deux dollars en valeur.

Le gouverneur est élu pour deux ans. A cet effet la chambre des représentans nomme par scrutin trois personnes. La liste en est remise au sénat, qui par scrutin aussi choisit sur les trois. Pour être éligible comme gouverneur, il faut être âgé de trente ans, citoyen des États-Unis depuis douze, habitant de l'État depuis six, posséder six cents acres de terre ou quatre mille deux cent quatre vingt-huit dollars en propriétés d'une autre espèce. En cas de mort ou d'autres motifs qui empêchent le gouverneur d'exercer, il est remplacé par le président du sénat, que le sénat choisit. Le gouverneur peut accorder grace après sentence rendue, hors pour meurtre et trahison : mais dans ces deux cas il peut suspendre la sentence jusqu'à la seconde législature qui prononce. Toute loi est soumise à sa révision, mais la majorité des deux tiers de la chambre fait loi sans son concours. Tous les officiers de l'État, juges et autres sont nommés par les chambres comme le gouverneur et pour le même tems. Le gouverneur nomme seulement son secrétaire et les premiers officiers de milice.

Pour être électeur il suffit d'avoir vingt-un ans, d'avoir résidé six mois dans l'État, et d'y avoir payé taxe l'année précédente.

Le choix des sept électeurs qui doivent nommer le Président des États-Unis se fait par les assemblées ordinaires d'élection.

La constitution règle aussi qu'en cas de mort sans testament, la femme a part d'enfans, tous les enfans partagent également, ou faute d'eux leur représentant au premier degré.

Comme la Géorgie est très-peu habitée au Sud de Savannah jusqu'à ses frontières avec la Floride, et que le fort de sa population est dans les comtés d'en-haut, la plus grande partie des représentans appartiennent à ces pays éloignés qui ont ainsi l'influence dans toutes les délibérations; et comme l'ignorance y est encore plus grande que dans les comtés d'en-bas, peuplés d'habitans plus riches, et un peu éclairés par le commerce, il résulte d'abord que les hommes de loi et les propriétaires un peu plus aisés de ces parties, ne sont pas élus députés, parce que la défiance contre eux est extrême, que le plus petit habitant se croit aussi capable de faire des loix que l'homme d'État le plus consommé, et qu'il aime mieux gagner les deux dollars par jour attribués à chaque représentant que de les laisser gagner à d'autres; et par une conséquence naturelle, il suit encore de tout cela que les loix sont le résultat des préjugés

de l'ignorance, et de l'intérêt supposé de ces pays reculés, et que souvent même l'assemblée manque d'hommes en état de les libeller. Cet état de choses est la cause ou l'effet du désordre qui règne dans toute l'administration de l'État ; par exemple, l'intérêt que le gouvernement des États-Unis paye à la Géorgie pour les 15,888 dollars, dette de la guerre dont il s'est chargé, comme il le fait pour les autres États, n'est pas payé pour l'État de Géorgie aux créanciers qui en ont les certificats, et pour qui réellement ces intérêts sont payés par l'Union. L'État le garde sans aucun titre, sans aucun prétexte, et les emploie aux frais de son gouvernement pour lesquels il y a beaucoup de taxes ordonnées, mais qui sont aussi payées très-irrégulièrement.

Ces taxes sont de quarante *cents* ou cen tièmes de dollars pour chaque cent dollars de la valeur estimée des terres, elles sont évaluées selon leur classes ; les terres de swamps de la première qualité le sont à dix dollars trente-neuf *cents*. Le *pine-barrens* à vingt-*cents*. Les terres de qualité intermédiaire o aussi une évaluation intermédiaire.

Les lots de ville, les quais, les maiso payent dans la même proportion.

Les capitaux des marchands payent vi

cents pour chaque cent dollars de leur valeur estimée. Les agens de change et facteurs pour affaire qu'ils font faire en marchandises étrangères, liqueurs, payent dix-neuf *cents* dans la même estimation.

Chaque cent dollars de la dette fondée des Etats-Unis paye cinquante *cents*.

Une capitation de trente-sept *cents* et demi est imposée sur tout blanc de quelque âge qu'il soit, et sur les esclaves au-dessous de soixante ans. Une de cinquante *cents* sur tout nègre ou mulâtre libre. Une prime de dix dollars sur tout nègre importé par mer. Une taxe de quatre dollars sur tout homme pratiquant les loix ou la médecine, tout agent ou facteur. Un droit de cinquante dollars sur tout billard.

Les cours de comté peuvent remettre les capitations à ceux jugés hors d'état de les payer.

Les comtés sont les districts de collectes, il y en a dix-neuf. Chaque individu possesseur d'une propriété taxable doit faire sa déclaration ; et encourt l'amende de dix dollars sur chaque valeur de cent dollars qu'il n'a pas déclarée, sans compter la peine d'une double taxe. Les capitaines de milice dans leur arrondissement doivent recevoir les dé-

clarations et les faire passer aux receveurs des districts. Les receveurs et les collecteurs sont nommés par la législature. Les derniers doivent donner un cautionnement de 3,000 à 20,000 dollars. Ils ont cinq pour cent des taxes qu'ils lèvent, le receveur deux et demi.

Tel est le système de la taxation en Géorgie, où, comme je l'ai dit, les impôts sont très-mal payés.

La partie de la dette que l'Union n'a pas prise à sa charge et qui est demeurée dette de l'État, n'est ni fondée, ni même calculée. Les comptes des finances sont imparfaitement rendus, quand ils le sont. Il règne dans cette partie essentielle d'administration une obscurité que personne ne peut percer, ni ne cherche à débrouiller, car l'insouciance en Géorgie est aussi forte que l'esprit de désordre.

Presque nulle règle pour la levée de la milice. Une loi vient d'être rendue par la dernière législature à ce sujet, mais elle est incomplette, et ne sera pas probablement plus suivie que les autres.

Les loix sont imprimées partiellement, lentement, sans ordre. Le nombre des avocats qui en possèdent la réunion se borne peu

tre à deux ou trois dans l'État. Il est des
loix d'administration, des loix en vigueur,
que deux personnes de Géorgie ont seuls
en leur possession, on les leur emprunte
quand il s'élève sur ces loix un débat ou une
incertitude. On ne sera pas peu surpris, je
pense, de savoir que mes recherches les
plus assidues n'ont pu me procurer un seul
exemplaire de la constitution de Géorgie im-
primée en 1790, et qu'après huit jours de
séjour à Savannah, capitale de l'État, je
n'en ai obtenu un que de l'obligeance du gé-
néral *Jackson*, qui m'a donné le sien, sans
avoir pu me procurer les changemens qu'y a
fait la convention de 1794.

La méfiance est le sentiment dominant entre
resque tous les habitans; l'estime, la consi-
ération générale n'y sont pas connues. On
ssure que Savannah est la place de l'Amé-
ique où les recouvremens d'argent se font
vec le plus de difficulté. Le planteur doit au
égociant, le négociant au planteur ou à son
orrespondant, les habitans entr'eux. Les
ettes sont le sujet le plus commun des pro-
ès qui consomment une grande partie de la
omme discutée, sans que le jugement avance
remboursement du créancier. Cette dispo-
ion actuelle de méfiance vient d'acquérir

une nouvelle force par la grande affaire de terres qui divise aujourd'hui la Géorgie.

La législature de l'année dernière (1795) avait vendu à quatre compagnies quatre tracts considérables de terre connues sous le nom de terres d'*Yazzow*, dont le montant total inconnu de tout le monde, diffère dans les opinions depuis trente-six millions jusqu'à cinquante millions d'acres, et qui en prenant pour réel le terme moyen de quarante trois millions ont été vendus un pence sterling l'acre. Il était connu dans le tems de cette vente que les membres influens des deux chambres avaient été corrompus. Plusieurs d'entr'eux sont même acheteurs nominaux formant les compagnies ; les juges, le gouverneur, tout y était intéressé. Quand la constitution prescrit que les terres à vendre en grands tracts, seront divisées en comtés qu'il sera ouvert un bureau de ventes de terres, où les propositions des acquéreurs seront reçues, la législature a dans l'espace d'un mois, proposé, discuté et terminé cette vente immense qui renferme des terreins appartenant aux États-Unis, et d'autres aux Indiens.

La législature suivante a détruit cette vente tellement terminée, que les quatre cinquièmes des terres achetées par les quatre

compagnies a
Elle l'a annul
a mis à la d
brûlure de l'a
sion, qu'il es
l'honnêteté ré
au véritable in
seuls ou même
pendant il par
pour rien dan
renversé ce m
général Jackso
réformateur a
grande pureté
Il paraît évid
était frauduleus
plus impudente
tion, et les ne
jourd'hui de ce
damment du pe
ter, pour toute
l'État, de ce co
et détruit par une
tations attaquées
ché, doivent exc
que rien ne pe
dans ce pays d'i
nel, un nouvea

compagnies avaient été revendues à d'autres. Elle l'a annullée, l'a déclarée frauduleuse, et a mis à la dissolution de ce marché, à la brûlure de l'acte original, etc. une telle passion, qu'il est difficile de croire que l'élan de l'honnêteté révoltée, et que le dévouement au véritable intérêt de l'État en ayent été les seuls ou même les plus puissans motifs. Cependant il paraît que l'intérêt d'argent n'a été pour rien dans la conduite de ceux qui ont renversé ce marché avec tant de passion; le général Jackson qui est le chef de ce parti réformateur a la réputation générale d'une grande pureté en matière d'intérêt.

Il paraît évidemment que la première vente était frauduleuse, qu'elle était l'effet de la plus impudente et de la plus sordide corruption, et les neuf dixièmes de l'État sont aujourd'hui de cette opinion; mais, indépendamment du peu de confiance qui doit résulter, pour toutes les ventes ultérieures de l'État, de ce contrat fait par une législature, et détruit par une autre; les intérêts, les réputations attaquées par cette dissolution de marché, doivent exciter, et excitent des haines que rien ne peut éteindre, et qui sont, dans ce pays d'ignorance et d'intérêt personnel, un nouveau ferment de discorde, de

trouble et d'injustice. Les papiers sont pleins d'articles diffamans, d'invectives, de cartels: leur lecture seule prouverait, sans information ultérieure, le désordre et la licence de l'État de Géorgie. Les opinions politiques sont en Géorgie l'anti-fédéralisme le plus outré. La profession publique de démagogie, la haine contre le Président, poussée souvent jusqu'aux injures et aux imprécations; voilà la politique de la Géorgie, qui a cependant, en 1790, accepté la constitution fédérale actuelle, sans examen, à l'unanimité, avec le même enthousiasme avec lequel on la maudit aujourd'hui, et on en souhaite une autre, sans savoir laquelle.

L'État de Géorgie, le plus désordonné de tous ceux de l'Union, sans aucune comparaison, est, dans sa petite population, un composé de toutes les nations de l'Europe, et de toutes les parties des États-Unis. Son histoire, depuis son récent établissement, n'est qu'une succession de querelles intérieures, de disputes avec les voisins, sans qu'au milieu de tous ces désordres, on puisse distinguer une étincelle d'esprit public. On sent que, dans cette peinture générale du moral et des opinions de la Géorgie, il y a beaucoup d'exceptions. J'ai rencontré moi-même

à Savannah, dans le court séjour que j'y ai fait, des hommes dont le caractère honorerait tous les pays ; mais on m'assure que ce ne sont que des exceptions. C'est depuis la dernière session seulement qu'une forme un peu régulière vient d'être établie dans la distribution de la justice ; ainsi elle n'est pas encore en vigueur, et n'y sera pas probablement de long-tems.

Les cours ne se tiennent pas régulièrement ; les jurés s'assemblent avec difficulté ; mais la profession d'avocat n'en est pas moins, n'en est peut-être que plus, une de celles que l'on peut embrasser dans ce pays avec le plus de certitude de fortune.

La culture est la même que celle de la Caroline. Le coton est celle où chacun à présent s'adonne à l'envi, et qui est considérée comme devant former la principale branche de commerce. Les observations sur la meilleure manière de cultiver le coton, ne sont pas plus avancées en Géorgie qu'en Caroline, et les planteurs de bonne foi conviennent qu'ils sont loin d'être arrivés au plus haut degré de perfection. Par tout ce que j'ai dit de l'état des esprits, cette perfection doit s'acquérir plutôt en Caroline. La machine à nettoyer le coton est plus multipliée

en Géorgie ; mais on ne s'y apperçoit pas moins qu'elle altère la longueur de la soie, et elle commence à être abandonnée par les planteurs, qui attendent avec impatience une machine de Bahama, qui nettoyant le coton avec plus de rapidité encore, ne fait, dit-on, rien perdre à la soie de sa longueur.

Les pays de derrière, *backs-countries*, à commencer d'Augusta, sont, comme j'ai dit, beaucoup plus peuplés, et ce sont ces habitans qui fournissent à l'exportation le tabac, le maïs, le seigle, le bled. On assure que la population des noirs est aussi plus abondante au-delà qu'en-deçà d'Augusta ; qu'il n'existe pas, à la vérité, de planteurs qui en réunissent un grand nombre dans leur propriété, mais que tous les petits fermiers cherchent à s'en procurer, dès le moment où ils ont amassé l'argent nécessaire pour en acheter, et que dès qu'ils en possèdent, ils cessent eux-mêmes de travailler, et se livrent à l'indolence à laquelle l'état de maître d'esclave dispose naturellement, que la chaleur du climat favorise encore, et dont les mœurs du pays font une habitude.

La loi de Géorgie permet l'importation des nègres de la côte d'Afrique ; c'est le seul État de l'Union qui ait encore ses ports ouverts

à cet odieux commerce. Cette facilité n'en a pas jusqu'ici amené un grand nombre dans le port de Savannah. Six à sept cents seulement sont arrivés l'année dernière ; quatre cents cinquante dans les quatre premiers mois de cette année. On croit qu'il en arrivera deux à trois cents encore. Le port de Savannah n'envoie aucun bâtiment à la traite. Ils y vont spontanément, et malgré la loi, de différens ports de la Nouvelle-Angleterre, particulièrement de Rhode-island ; et la cargaison arrive à Savannah, où le débit n'est pas toujours aussi sûr que les besoins, parce que l'argent manque, et qu'il est peu de négocians étrangers qui fassent de grands crédits à ceux de Savannah, et peu de négocians à Savannah, qui fassent de grands crédits aux planteurs. Pour cultiver seulement les swamps capables de porter du riz, il faudrait, pendant dix ans, une importation annuelle de huit à dix mille nègres ; et, par la raison de mal-aisance dans la fortune des Géorgiens, un tiers de la petite importation qui a lieu par le port de Savannah, passe en Caroline, où, malgré la loi qui le défend, les nègres sont introduits en contrebande.

Ces nègres, arrivés d'Afrique, sont vendus trois cents dollars. Ceux de la Côte-d'Or sont

préférés, puis ceux de Congo, puis les Ibos. Ceux-ci travaillent le mieux ; mais souvent, dans les deux premières années de leur arrivée, ils se détruisent.

J'ai vu à Savannah une de ces ventes de nègres nouvellement arrivés d'Afrique ; et, quoique j'en aie éprouvé l'horreur commune, je crois, à tous ceux à qui l'intérêt n'ôte pas le sentiment de l'humanité et ne paralyse pas le jugement, elle a été moins grande en moi, que celle que j'avais éprouvée en voyant arriver au marché de Charles-town cette centaine de nègres de tout âge, de tout sexe, qui y était envoyée par un planteur d'auprès de Cambridge. Les nouveaux arrivés d'Afrique étaient presque tous enfans. Aucun sentiment, aucun lien d'affection, aucune habitude, aucune réflexion ne pouvaient augmenter pour eux le malheur, l'avilissement de leur situation. Ceux de Cambridge, déjà civilisés, pouvaient comparer leur situation à celle des hommes au milieu desquels ils avaient vécu. Ils étaient pères, maris, femmes ; ils avaient des affections et des habitudes ; et quelque bornée qu'on veuille supposer leur intelligence, ils en ont assez pour que leur pensée ajoute beaucoup à leur affreuse situation.

Les terres de la Géorgie sont bonnes dans

presque toute l'immense étendue de l'État, quoique de natures différentes selon leur situation qui, depuis cent milles de la mer, s'élève continuellement jusqu'aux Apalaches. ces montagnes sont la continuité de cette grande chaîne, qui, sous différens noms, traversent l'Amérique du Nord depuis le Haut-Canada, et qui disparaissent sur les bords du golfe du Mexique, pour rejoindre le continent de l'Amérique méridionale sous le nom de Topinambourg, après s'être montrées dans les Antilles; au moins cette opinion est-elle celle de plusieurs naturalistes. Toutes ces terres paraissent meilleures même que celles de la Caroline dans la même situation. Au-delà des Apalaches, et jusqu'au Mississipi, elles semblent d'une nature plus riche encore.

Il n'est pas d'Etat mieux arrosé que celui de Géorgie. Les rivières de Savannah, d'*Ogochée*, d'*Ogonnée*, d'*Alatamaka* et de *St.-Mary* qui forment ses limites avec la Floride à l'Est, coulent de l'Ouest à l'Est, et reçoivent dans leurs cours un grand nombre de creeks ou petites rivières qui pourraient plus ou moins complettement convoyer à l'Atlantique les productions des pays de l'intérieur, s'ils étaient habités. Toutes les grandes rivières d'*Apalachicola*, de *Governanti*, de *Mobile*,

de *Pascagoula*, de *Péarl*, qui traversant la Floride de l'Ouest, se jettent dans le golfe du Mexique, ont leur source et coulent dans l'État de Géorgie. Enfin, le grand fleuve du Mississipi, qui forme sa limite à l'Ouest, offrirait encore depuis le dernier traité avec l'Espagne, un immense et sûr débouché à toutes les productions qui seraient utilement envoyées dans les Antilles. Les points de la côte, au Sud de Savannah, sont même incomparablement plus sains que Savannah et que toutes les côtes de la Virginie et des deux Carolines, parce que plus rapprochées des vents alisés, elles jouissent de leur bénéfice généralement reconnu. Le climat d'une chaleur moins incommode dans l'intérieur de la Géorgie, même que dans la Caroline, y est plus doux en hiver. La neige y tombe rarement; sur-tout y séjourne rarement; rarement la végétation y est interrompue. Si on en excepte les environs des swamps, les maladies y sont moins fréquentes qu'en Caroline et en Virginie, et les sources d'eau pure s'y rencontrent en abondance.

Il faut ajouter à ces avantages la facilité d'une navigation intérieure entre le continent et toutes les îles qui bordent la Géorgie dans toute son étendue, et qui assurent la communica-

munication de toutes les côtes, sans entrer dans la mer. La plupart de ces îles sont très-vastes, leur climat est sain, leur sol excellent, elles produisent de très-beaux cotons, et presque toutes les espèces de grains; le chêne verd, si précieux pour la construction des vaisseaux, y croit en abondance.

Les parties de la Géorgie qui avoisinent la Floride de l'Ouest, contiennent le long des rivières beaucoup de terres à riz, particulièrement sur les bords et entre les deux branches de la Mobile, où les chênes de toute espèce, l'hicory, le sassafras, le mûrier, le châtaignier viennent de la plus grande beauté. On y trouve peu de chênes verds, peu ou point de cyprès et de cédre. Les pins blancs, les seuls qui y croissent, et les spruces y sont même en petite quantité. Enfin, on assure que les trois branches de l'Alatamaka forment avec l'île St.-Simon, qui est en avant d'elles, un des meilleurs ports, des plus profonds et des plus sûrs abris qui se trouvent sur les côtes de l'Amérique, au-dessous de la Chésapeak. Il est donc peu d'États dans l'union, appelés par la nature de leur sol et par leur position physique, à une plus grande richesse que la Géorgie. Mais il faut des bras, pour exploiter cette mine de richesses, et il faut

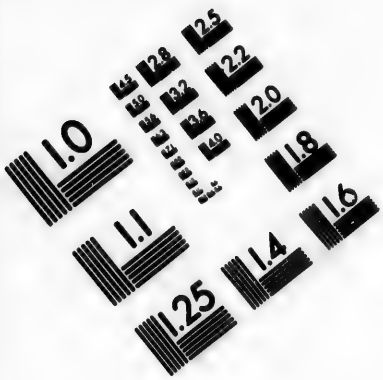

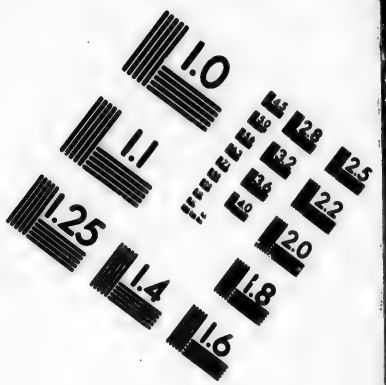

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

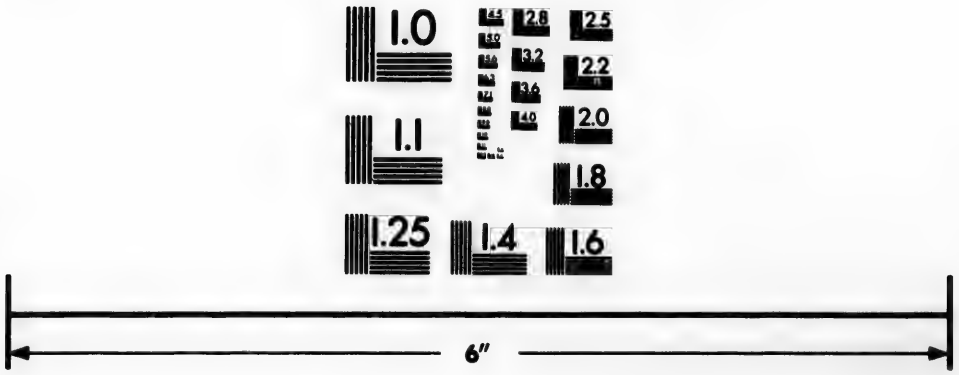

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

de l'ordre, un gouvernement respecté, une justice assurée pour appeler ces bras et les mettre à profit. Sans doute le tems viendra où toutes ces conditions nécessaires auront lieu en Géorgie, mais dans l'état actuel, il est difficile de prévoir que cette époque soit prochaine. Les habitans des derrières de la Géorgie, sont plus paresseux, plus ivrognes, plus désordonnés que ceux des derrières d'aucun autre État de l'Union, et c'est encore au gouvernement seul qu'on peut avec justice reprocher ces vices qui n'ont point en Géorgie plus de motifs qu'ailleurs.

Le prix actuel des terres à swamps, garnies des bâtimens nécessaires pour la fabrication et la culture du riz, le tout en bon état, est de soixante à soixante cinq dollars l'acre. Celles non en état de onze à quatorze. Les meilleures terres à coton, bled, etc., ne valent que sept à huit dollars. Il se fait aussi en Géorgie un commerce de peaux de daims, de loutres et de castors. Augusta est le centre de ce commerce. Mais comme les Indiens qui peuvent y fournir avec plus d'abondance, trouvent dans la Floride de l'Ouest plus de bonne foi et des échanges plus abondans et meilleurs qu'en Géorgie, ils portent presque toutes leurs peaux à *Pensacola* en Floride. Le commerce

des peaux que fait la Géorgie, réduit ainsi presque uniquement à celles que fournissent les Géorgiens des pays de derrière, est peu considérable.

C'est sur les limites de l'État de Géorgie que sont établies les nations indiennes les plus peuplées et les plus guerrières, les *Chaksaws*, les *Chérokees* et les *Crecks*. On porte à douze milles le nombre des guerriers de ces nations, et à six ceux de la seule nation Creck, la plus guerrière de toutes, et composée de diverses tribus. Le nombre des Indiens établis en Géorgie, est, dit-on, de trente-cinq mille. On dit que la nation Creck, contre l'ordinaire des nations indiennes, augmente en population. Malgré le désir général qu'ont les Géorgiens de voir toutes ces nations portées au-delà de Mississipi, et malgré l'indisposition qui naît dans un peuple déjà injuste, de cet injuste projet, presque tous conviennent que les habitans blancs des frontières ont tort quatre fois contre une dans les querelles continuelles qui ont lieu entre eux et les Indiens, et dont encore une fois l'avidité des premiers est le seul motif. Cette espèce d'hommes est, d'après l'opinion générale, la plus mauvaise de toutes celles qui habitent les États-Unis. Vexations, vols, assassi-

nats, trahisons, ils emploient tous les crimes contre les Indiens qui souvent se vengent avec fureur en tuant à leur tour leurs oppresseurs et leurs familles, mais, qui, mettant sans doute une grande violence dans leurs représailles, n'attaquent cependant jamais, et ont le même caractère de bonté, de franchise, de fidélité que ceux des États du Nord; il est même à remarquer que dans le moment où ils sont le plus tourmentés par leurs voisins, ils n'en vivent pas moins dans une cordialité imperturbable avec les familles blanches qui sont en assez grand nombre établies au milieu d'eux, et qui trouvent plus de protection de la part des Indiens que de celle des blancs des frontières. Ceux-ci, comme des Sauvages, scalpent les Indiens qu'ils tuent et portent leur scalpel en triomphe. Cette petite guerre continuelle est une nouvelle source interminable de désordres dans cet État qui semble être livré à ceux de toute espèce, et encore une fois elle a pour seul motif l'avidité, et le projet de chasser les Indiens de leur territoire à force de vexations afin de s'en emparer.

L'État de Géorgie, conjointement avec le gouvernement général des États-Unis, s'occupe à présent d'un projet de traité général avec

les Indiens, qui doit se négocier dans un mois. Ce traité, s'il a lieu, se terminera par repousser les Indiens, à cent milles plus loin, en leur donnant quelqu'argent. Mais les habitans des frontières les suivront toujours dans ce même esprit, et aucun traité n'empêchera leurs attaques injustes et leurs déprédations, tant qu'il n'existera pas un gouvernement assez fort pour les contenir par des punitions légales et sévères et pour empêcher ainsi les représailles des Indiens, qui ont de tout droit, il faut en convenir, tant que la justice ne les protége pas.

Ces Indiens cultivent avec plus de soins que ceux du Nord; ils ont même des nègres qu'ils enlèvent dans leurs petites guerres, ou qui souvent désertent à eux. Ils les tiennent esclaves mais les traitent doucement, les mêlent dans leur travail, et leur font partager leur nourriture. On m'a assuré qu'il y avait des Indiens qui avaient jusqu'à trente nègres. C'est toujours à Pensacola qu'ils portent les produits de leur culture comme ceux de leur chasse, dont avec plus de sagesse dans le gouvernement de l'État, le commerce de la Georgie pourrait profiter.

On m'a conté un trait d'un de ces Indiens qui pourra, je crois, donner une idée de

leur caractère. Les Indiens furent, il y a quelques années, convoqués pour un traité avec les États-Unis. Un célèbre guerrier nommé *Talasking*, influant dans sa nation, et qui, toujours ami des États-Unis, s'était opposé à toute guerre, à tout acte d'hostilité contre eux, connu pour tel parmi les Indiens, arriva à New-York, lieu de l'assemblée, comme elle était déjà commencée. Il trouva qu'un certain *Molasky*, Indien à demi-blanc, connu par sa haine contre les États et par tout le mal qu'il leur avait fait, et qu'il avait cherché à leur faire, était bien traité, même caressé par les commissaires américains chargés de la négociation. Il en sentit une telle indignation, quoiqu'il fût lui-même traité avec plus nouvelle distinction, qu'il quitta deux jours après l'assemblée, et qu'il devint ennemi des États-Unis. N'y a-t-il pas dans ce mouvement sauvage une sévérité de principe, un sentiment d'honneur qui fait honte à la fine et fausse politique des États policés ?

L'avidité des Géorgiens et leur ambition ne se bornent pas à convoiter les terres des Indiens, elles se portent aussi sur la Floride, et il est plus d'un habitant des États-Unis qui regarde cette partie des possessions espagnoles comme leur apanage. La popula-

des États du
que celle de
donnera à l
satisfaire leu
dère de quel
de terre est à
relles sérieuse
la source, on
politique, et a
e sacrifice vo
rapporte rien
ilités, ne peu
La loi pour
Géorgie qu'en
nglaise, mai
ns plus nouve
le l'esprit de
aractérise au
ière partie du
quelques exce
t aussi peu ar
dmettant l'escl
On assure que
'est pas consid
t aussi que les
llés encore, et
line où ils le
Augusta a été

des États du Sud, beaucoup plus nombreuse que celle de cette colonie de l'Espagne leur donnera à la première guerre la facilité de satisfaire leur ambition ; et quand on considère de quel petit intérêt cette étroite langue de terre est à l'Espagne, de combien de querelles sérieuse cette petite possession peut être la source, on désire que l'Espagne fasse par politique, et avec le mérite de la générosité, le sacrifice volontaire de ce pays qui ne lui rapporte rien et qui, d'après toutes les probabilités, ne peut pas lui rester.

La loi pour les nègres est plus douce en Géorgie qu'en Caroline. C'est aussi une loi anglaise, mais comme elle est de trente ans plus nouvelle que l'autre, elle se ressent de l'esprit de philosophie et d'humanité qui caractérise au moins les écrits de cette dernière partie du siècle, et elle me semble, à quelques exceptions, à-peu-près aussi douce et aussi peu arbitraire qu'il soit possible en admettant l'esclavage.

On assure que le nombre des maîtres cruels n'est pas considérable en Géorgie, mais on dit aussi que les Nègres y sont plus mal habillés encore, et plus mal nourris qu'en Caroline où ils le sont bien mal.

Augusta a été jusqu'en 1794, le chef-lieu

du gouvernement de la Géorgie. C'est la ville la plus considérable après Savannah, et la seule ville commerçante de l'intérieur. *Louisville* aujourd'hui siège du gouvernement, n'est qu'une simple réunion d'une trentaine de maisons.

La ville de Savannah a acquis une certaine célébrité par la défaite de M. d'Estaing, lorsqu'en 1779, il tenta d'attaquer cette ville. Il me semble par tout ce que j'ai pu apprendre du grand nombre des témoins oculaires de cette affaire et de ses circonstances : 1°. Que si M. d'Estaing eût tenté en arrivant, et sans attendre la grosse artillerie, d'enlever Savannah à la bayonnette, il l'eût emporté. La ville était alors sans défense, et telle est l'opinion des officiers anglais qui y étaient enfermés. 2°. Qu'après avoir donné au général Prévost le tems de se mettre en défense, il eût fallu achever le siège en règle, comme il l'avait commencé, opération toutefois que la saison rendait impossible, car les vaisseaux couraient un grand danger en restant plus long-tems dans la rivière. 3°. Que M. d'Estaing aurait encore été indubitablement maître de la place, si, après la première sommation faite au général Prévost, il ne lui eût pas donné deux ou trois jours de délai, pendant

lesquels il a reçu des secours de Beauford, et a redoublé d'activité pour fortifier ses défenses. 4°. Que même dans l'attaque, il aurait encore réussi, si, au lieu d'attaquer la seule redoute vraiment forte, tant par la petite élévation sur laquelle elle était placée, que par sa construction, il eût percé entre les autres redoutes très-éparses et très-mal gardées. Il eût alors forcé les Anglais de sortir de leurs retranchemens, et aurait réduit l'affaire à un combat simple dans lequel les Français et les Américains auraient eu l'avantage du nombre. Les habitans de Savannah se ressouviennent avec reconnaissance des efforts faits par M. d'Estaing, pour les arracher des mains des Anglais. Leurs éloges ne tarissent point sur la bravoure et l'intrépidité des troupes françaises; mais on se rappelle avec peine que M. d'Estaing dans la suspension d'armes à laquelle il a consenti pour vingt-quatre heures, ait refusé au général Prévost la permission de faire sortir sa femme de la ville.

La fièvre que j'ai eue à Savannah m'ayant déterminé à renoncer, quoique à regret, au projet que j'avais de faire une excursion dans les derrières de la Géorgie et de la Caroline, j'ai quitté sans peine une ville désagréable par

son climat, par sa position, par le sable qui brûle et qui harasse, et un pays ou l'esprit de désordre et d'anarchie est scandaleux et fatiguant pour un homme vraiment ami de la liberté, et qui sait qu'elle ne peut exister qu'où les loix sont respectées et suivies.

Informations sur les Florides et la Louisiane.

Je ne crois point sans intérêt, ni hors de propos, de consigner ici quelques renseignemens que mon séjour à Charles-town et en Géorgie m'ont mis à portée de prendre sur les possessions espagnoles qui avoisinent le territoire des États-Unis.

La rivière Apalachicola sépare la Floride de l'Est de la Floride de l'Ouest. Le Mississipi est la limite entre la Floride de l'Ouest et la Louisiane.

La Floride de l'Est est très-peu habitée. Quand elle appartenait à l'Angleterre, plusieurs plantations de riz y ont été établies avec beaucoup d'étendue et de succès. On y a fait aussi des plantations de coton qui réussissaient. Il parait qu'une grande quantité de terres sont très-propres à ces deux cultures, et que l'on pourrait tirer même quelque parti

des *pine-barrens*, quoique leur terrein sablonneux semble à beaucoup d'habitans incapable de productions. La plupart des planteurs ont quitté la Floride de l'Est, à la paix de 1783, quand l'Angleterre l'a cédée à l'Espagne. Cependant quelques cultures y existent encore, mais en petit nombre, et elles sont dans les mains de quelques familles anglaises qui n'ont pas abandonné le pays. Peu ou point de familles espagnoles se sont établies en Floride. Les terres les plus propres aux rizières sont dans le Nord de cette province près la rivière Saint-Mary. De bons swamps se trouvent aussi plus au midi, sur les bords des rivières, et particulièrement de la rivière *Saint-John*. Cette rivière qui longe la côte parallellement à la mer, est plutôt une suite de petits lacs qu'une véritable rivière. Cependant elle est susceptible de navigation dans tout son cours, et peut, par conséquent, servir de route aux bois qui croissent en abondance dans cette province, arrosée, d'ailleurs, de plusieurs creeks sur lesquels on ferait aisément flotter des trains. Les arbres de la Floride sont le chêne verd, le chêne blanc, le chêne rouge, le cyprès, l'hicory, le cèdre rouge et blanc, le magnolia. Ils y sont d'une très-grande dimension. Les eaux de la rivière

Saint-John peuvent même communiquer à la mer, à la côte Sud-ouest de la péninsule, dans la baie *Charlotte*, par la rivière *Coloosehatche*, en coupant un canal de huit à dix milles de long à travers les marais. Ainsi par cette navigation intérieure, facile à pratiquer, on communiquerait directement de l'Atlantique au golfe du Mexique : et les bois qui ne seraient point employés aux constructions en Floride, seraient promptement envoyés aux îles.

Saint-Augustin est une très-petite ville, qui n'a guères qu'une seule rue. Elle est bâtie sur un sable meilleur que celui de Charles-town et de Savannah, mais aussi abondant. Son port ne peut pas recevoir les bâtimens qui tirent plus de dix pieds d'eau. Les hautes marées n'y sont que de treize à quatorze pieds. Son climat est moins chaud et plus sain que celui de Charles-town, par le bénéfice des vents alisés qui rafraîchissent constamment l'air. Le commerce actuel de ce port est avec Savannah, et Charles-town où il porte les productions de la Havanne, qu'il reçoit en dépôt, mais en petite quantité. Il est approvisionné par Bahama de marchandises anglaises.

Les Indiens *Semeneluka*, petite tribu de Crecks, ont une ville d'environ cent huttes,

Atuska-villa, sur le *Poly-creek*. Ils en ont quelques autres plus petites, près des bords de la mer du côté de la Floride de l'Est.

Les côtes de la Floride de l'Ouest sont élevées à pic au-dessus de la mer, dans presque toute leur étendue. Elles sont saines : la marée n'y monte pas plus de trois à quatre pieds, dans les points où elle s'élève le plus. On assure que les terres, le long des bouches du Mississipi, ont gagné douze à quinze milles sur la mer, depuis que les Français se sont établis la première fois dans cette partie. Mais ces terres, qui acquièrent annuellement un peu plus de consistance, n'ont pas encore de solidité.

Les vents Sud-ouest sont presque continuels sur ces côtes. Les ouragans *(huriccanes)* viennent par les vents Sud-est, et n'y sont point fréquens.

Les terres, depuis le Mississipi jusqu'à *Bi[l]oxi-river*, sont excellentes. Leurs productions naturelles sont une espèce de roseau gros et élevé, de belles prairies dont l'herbe est aussi fort élevée, des hicorys, des cèdres, des cyprès de la plus belle dimension. Mais la terre y est plus couverte encore d'une herbe extrêmement fournie. Elle est susceptible de toute espèce de culture.

Depuis la rivière de Betikfoha jusqu'à Pearl-river, les terres sont un peu moins bonnes. Elles sont plus garnies d'arbres des mêmes espèces, de différentes sortes de chênes, mais peu de chênes verds.

De Péarl-river jusqu'à la Floride de l'Est, le terrein est un sable gras qui serait susceptible de culture; les arbres y abondent et surtout le chêne verd qui y devient une énorme grosseur.

Je fais cette division pour être mieux entendu. Elle est juste en général, mais non avec précision. Toutes les terres qui avoisinent les rivières sont de la première qualité.

Les habitations sont très-multipliées le long du Mississipi. Quelques familles françaises sont encore établies près de la baie de Saint-Louis. Il y a des settlemens considérables le long de la rivière de Mobile, autour de la baie de Pensacola, et près des autres rivières. Quoique ces provinces appartiennent depuis treize ans à l'Espagne, les Espagnols sont ce qu'on trouve le moins, et cela est de même dans la Louisiane; si on en excepte les officiers de l'armée, ceux de la douane, ceux de l'administration, il n'y a peut-être pas cent familles espagnoles dans toute cette vaste étendue. Les Français, restés depuis les premiers établ

semens, les Anglais, habitués depuis la cession de ces pays à l'Espagne, composent à-peu-près toute la population de ces contrées. Les familles françaises et anglaises, et aussi quelques familles espagnoles, sont propriétaires de terres, mais d'une petite quantité. Presque la totalité en appartient au gouvernement espagnol qui ne les aliène jamais ni par vente, ni par concession à rente, mais seulement à plaisir. La faculté de ces concessions temporaires est laissée au gouverneur qui en tire par fois de l'argent, mais qui ne peut garantir la jouissance de ces terres que pour le tems où il restera en place.

Les moines et les prêtres sont en Floride et en Louisiane en petite quantité, et tous les renseignemens que je reçois me portent à croire que la religion n'y joue pas un rôle principal. Cependant elle en joue un; la philosophie française sur ce point y aurait peu de prosélytes, et y attirerait beaucoup d'ennemis à ceux qui voudraient l'introduire.

Le cours des rivières est du Nord au Sud, leur rapidité est modérée. Les marées y montent assez loin; on remonte Pearl-river en bateaux à soixante ou soixante-dix milles. La rivière de Mobile peut être remontée à cent milles dans sa branche de l'Ouest, et deux

cents milles dans celle de l'Est; l'Apalachicola à deux cents milles. Toutes ces rivières prennent leur source en Géorgie, y sont navigables avec très-peu d'interruptions. La profondeur de la Floride de l'Ouest n'est depuis la mer jusqu'à ses limites que de vingt milles jusqu'à soixante.

Le port de Pensacola est un des meilleurs de toute l'Amérique septentrionale. Son entrée est sûre, saine; l'eau y est toujours à cinq brasses jusqu'aux quais. A Mobile l'eau est à dix pieds à marée basse, à quatorze dans les hautes marées. A la Nouvelle-Orléans il y a de quatorze à seize pieds d'eau mais le chenal est étroit et l'entrée difficile. Les côtes sont d'ailleurs couvertes de beaucoup de petites anses où la mer est rarement mauvaise.

Le climat n'est pas si chaud dans la Floride de l'Ouest que dans la Caroline, malgré sa position beaucoup plus méridionale. Du Mississipi à la rivière de Mobile, il y a en automne des fièvres intermittentes, mêlées des fièvres bilieuses. De la rivière Mobile à la Floride de l'Est, le pays est très-sain.

Dans beaucoup de parties de la Floride de l'Ouest, et particulièrement aux *Natchés*, qui sont à présent dans le territoire de la Géorgie

et où la richesse
nées attiré beaucoup
on cultive
l'indigo, on
connu dans
digo de la Nouvelle
espèce, inférieure
mais très-supérieure
assure qu'en se
velant plus souvent
de *Guatimala*
coup de la beauté
On n'apprend
toute la Floride
l'Espagne, est
d'Europe unique
vérité soit qu'elle
nation espagnole
une des ministres
pas moins exacte
deux compagnies
nom de *Penton*
d'approvisionner
les habitans qui
qui donne aux
les fourrures,
usques dans les
usta en Géorgie

et où la richesse du sol a depuis quelques années attiré beaucoup d'habitans de la Floride, on cultive du riz, du coton, du tabac, de l'indigo, on recueille de belle soie. L'indigo, connu dans le commerce sous le nom d'indigo de la Nouvelle-Orléans est d'une bonne espèce, inférieur à celui de Saint-Domingue, mais très-supérieur à celui de la Caroline. On assure qu'en soignant mieux la culture et renouvelant plus souvent la semence avec des graines de *Guatimala*, cet indigo approcherait beaucoup de la beauté de celui de St-Domingue.

On n'apprend point sans étonnement que toute la Floride de l'Ouest appartenant à l'Espagne, est approvisionnée en marchandises d'Europe uniquement par l'Angleterre. Cette vérité soit qu'elle appartienne à l'inertie de la nation espagnole, ou aux spéculations de fortune des ministres et des gouverneurs, n'en est pas moins exacte. Le roi d'Espagne a concédé à deux compagnies anglaises, dont une sous le nom de *Penton* et *Ermer* le privilège exclusif d'approvisionner le pays tant pour les besoins des habitans que pour ceux des Indiens, ce qui donne aux Anglais tout le commerce des fourrures, de castors, de loutres, etc., jusques dans les parties les plus voisines d'Augusta en Géorgie; car comme ils mettent plus

de bonne-foi dans leurs échanges que les Géorgiens, et qu'ils sont d'ailleurs incomparablement mieux assortis ; les Indiens préfèrent avoir affaire à eux. Ainsi quand la politique la moins prévoyante faisait un devoir à l'Espagne de couper dans ses nouvelles possessions tous les liens avec l'Angleterre, c'est elle qui leur en a formé de nouveaux et de plus puissans. On aurait peine à croire à une telle absurdité, si contraire à tous les intérêts politiques et commerciaux de l'Espagne, s'il y avait moyen d'en douter. Le privilége exclusif ne s'étend pas de droit jusqu'à la Nouvelle-Orléans, mais il y a lieu de fait. Quelques vaisseaux espagnols qui approvisionnent la Havane, arrivent à la Nouvelle-Orléans et y apportent des marchandises d'Europe si mal assorties, si insuffisantes, que les établissemens espagnols des Illinois ne peuvent que très-rarement et très-partiellement s'en procurer, et qu'ils tirent de Mont-Réal la plus grande partie de celles qui leur sont nécessaires. Il existe même un fait récent qui peut conduire à deviner ce que les informations particulières ne peuvent éclaircir ; ce fait est que le gouverneur de la Nouvelle-Orléans a donné à la maison anglaise *Tode et Compagnie* (qui fait le commerce des fourrures a

delà du Mississipi au-dessous des lacs) le privilége exclusif de faire la traite avec les Indiens tout le long de la rive gauche du Missoury. On assure que ce privilége qui met de fait dans les mains des Anglais la partie la plus intéressante du cours de certe belle rivière et qui leur ouvre le commerce avec une grande quantité de nations nombreuses et actives, a été payé vingt mille livres sterling au gouverneur de la Nouvelle-Orléans.

On peut donc s'en fier à la nonchalance du gouvernement d'Espagne, à la cupidité de ses agens pour ouvrir encore cette porte à l'activité anglaise, qui ne perd aucune occasion, ni aucun moyen, pour s'étendre partout où elle en apperçoit la possibilité.

Il serait bien tems, même pour l'avantage de l'Espagne que ces possessions repassassent dans les mains de la France. Si elles restent encore quelque tems aux Espagnols, elles appartiendront promptement à l'Angleterre; ce qui existe déjà en partie, puisque plusieurs garnisons anglaises sont établies le long du Mississipi dans le territoire espagnol, et que les commerçans anglais sont presque les seuls connus des Indiens dans tout ce vaste territoire si riche en pelleteries et peuplé d'un si grand nombre de nations. Les Anglais un peu

plus avancés qu'ils ne le sont aujourd'hui dans ce commerce deviendront encore plus influens, et alors les riches possessions espagnoles des deux Mexiques ne seront pas long-tems en sûreté. Mais cette vérité qui m'est palpable, exigerait, pour être entièrement démontrée dans toute son étendue, des détails qui me manquent, et qui sans doute seront recueillis par ceux des Français qui dans leurs voyages s'approcheront plus que moi de ces points intéressans. Il me suffira de dire ici que, malgré l'opinion, ou au moins l'assertion de quelques Américains qui cependant se disent bien instruits, le fleuve du Mississipi peut se remonter et porter jusqu'au Kentuky, jusqu'aux Illinois, et par conséquent plus haut encore les marchandises d'Europe dans les mêmes bâteaux qui apportent à la Nouvelle-Orléans les produits de ces pays. Sans doute les bateaux doivent être moins chargés qu'en descendant la rivière ; mais toujours est-il plus que probable qu'ils doivent ainsi faire arriver à ce point les marchandises d'Europe à meilleur marché que celles qui n'y parviennent que par la voie de terre depuis les ports de l'Atlantique.

Les ressources que la Louisiane pourra fournir au commerce d'une nation active et intelligente, sont immenses. Elle offre

bois de toute espèce et des plus durables pour la construction, la mâture des vaisseaux. Un seul fait donnera une idée de la solidité et de la durée de ces bois. Je tiens d'un ingénieur qui, dans la guerre dernière, était en Floride au service de l'Angleterre, qu'ayant voulu alors détruire près Pensacola un fortin, construit en 1580 par les Français, lors de leur premier établissement, il trouva les bois aussi intacts, aussi sains dans toutes leurs parties, que s'ils avaient été coupés la veille, et qu'ils furent tous employés, sans aucun rebut, à la construction d'un retranchement plus considérable fait à la même place. La Louisiane pourrait fournir nos colonies de carcasses de maisons toutes faites, et qui seront nécessaires en grande abondance, quand la paix s'y établira, et elle pourrait le faire plus facilement et à meilleur marché, que la province de Main et la rivière du Nord qui leur en enverront aussi. Elle pourrait fournir des essentes de cèdre ou de cyprès, d'une dimension plus grande, d'une plus grande épaisseur, et d'une durée dix fois plus longue que celle de pin, que l'on tire aujourd'hui du Nord-est de l'Amérique, et que leur peu de solidité empêche de résister dans nos îles aux ouragans fréquens, par lesquels beaucoup de maisons sont

souvent découvertes dans une nuit. On tirerait de la Louisiane du chanvre en abondance, du lin, et par conséquent des cordages et des voiles; on en tirerait des briques, on en fabrique déjà aux environs de la Nouvelle-Orléans. Le goudron pourrait y être extrait en grande quantité des pins très-multipliés dans le pays. On assure que beaucoup de terres y donneraient du salpêtre. On y reconnaît l'existence de plusieurs mines de fer et de plomb, dont l'extraction ne serait pas difficile. Le riz est beau dans la Louisiane. Il s'en cultive beaucoup dans le bas du Mississipi; on dit même qu'on y en cultive à sec. Cette partie du pays produit d'ailleurs beaucoup de maïs, de froment, de grains de toute espèce. Le dépôt qui serait fait à la Nouvelle-Orléans, de tous ces produits des États de l'Ouest de l'Amérique, assurerait encore infailliblement l'approvisionnement des îles; et ce commerce d'échange avec les États qui se fourniraient à la Nouvelle-Orléans de marchandises d'Europe, serait un lien politique qui n'est pas à négliger pour toute nation maîtresse de la Louisiane. Ce vaste territoire fournirait à la métropole du tabac que l'on dit être plus fin que celui de la Virginie, des peaux, des fourrures de loutres, de castors, de chats sau-

vages, de racoons, toutes celles d'ailleurs qui se recueillent aujourd'hui par les compagnies anglaises, et en beaucoup plus grande quantité. Enfin les produits de la Louisiane et son commerce constament ouvert avec l'Europe, donneraient le moyen d'un commerce d'échange avec les colonies espagnoles, dont on obtiendrait abondament la cochenille, le bois de Campéche, le cacao, la vanille, les cuirs tannés, le tabac de la Havane, l'indigo de Guatimala, etc. On pourrait étendre davantage cette liste de produits à tirer, tant de la Louisiane méme, que des colonies espagnoles. Mais cette courte indication paraît suffire pour donner une idée des ressources de cette grande colonie; et je n'ai pas la prétention de faire ici un mémoire sur la Louisiane. On y cultiverait, sans doute avec beaucoup d'utilité, les oliviers et la vigne. Enfin, la possession de la Louisiane, et les soins sages, actifs éclairés, libéraux, que l'on emploierait, pour mettre à profit toutes ses ressources, auraient encore l'avantage de poser une barrière à cette avidité enfantine qu'ont les Américains de s'étendre par-tout, et qui tenant plus à une inconstance de caractère qu'à aucune vue de politique, empéche qu'ils ne s'établissent avec force dans aucun de leurs nouveaux États, et

nuit à leur véritable puissance, en importunant leurs voisins. Il ne faut point, d'ailleurs, oublier que les États-Unis, par le caractère de leur politique et par leur faiblesse, seront toujours plus disposés à rester amis d'une nation dont ils pourraient craindre, que de celle qui n'aurait à leur offrir que des secours sans avoir aucun moyen de leur nuire. Une grande nation, dont la politique doit toujours être loyale et généreuse, ne doit pas abuser de ces moyens; mais il lui est utile de les avoir, même pour le véritable avantage des États-Unis.

J'ajouterai encore un mot sur les Indiens. Toutes celles de leurs nations, qui ont eu affaire avec les Français, les préfèrent à tout autre peuple, les considèrent sous un rapport tout particulier. Les Français avaient avec eux une générosité, une bonne-foi, une bienveillance, et en même tems une sorte de fermeté qui font dire à ces Indiens, en s'adressant aux Anglais mêmes: *Vous êtes nos frères, mais les Français étaient nos pères.* Ce souvenir n'est pas effacé parmi les Indiens, depuis si long-tems qu'ils n'ont plus rien de commun avec la nation française; et quoiqu'il soit entretenu par quelques anciens Français, habitans des Illinois, et faisant quelques traites de pelle-

teries, on sent qu'il ne doit se renouveller que dans peu d'occasions. Les Indiens du Sud ne connaissent absolument que les Anglais dans leur commerce. Ceux du Nord et de l'Ouest du Mississipi en connaissent peu d'autres. Les Anglais les traitent bien ; les Américains les vexent et les trichent ; les Espagnols ne s'en mêlent point. Ils sont donc à présent liés avec les Anglais, et généralement contens d'eux. Mais la moindre circonstance favorable, la moindre connexion suivie avec eux, de la part de la France, les rendrait aisément Français. La disposition des nations indiennes, considérée dans le rapport que pourrait avoir la France sur la Louisiane, est donc indubitablement favorable. Ce sentiment est également celui des Crecks et des Cherokees, qui ne font aucun cas des Espagnols, détestent les Géorgiens et les Caroliniens, et ne donnent d'autre nom à la Floride que celui du pays français.

Le gouvernement espagnol est dans la Louisiane et dans la Floride, dépouillé de la persécution et de l'intolérance qui le rend ailleurs inquiétant et désagréable. Mais les forces espagnoles n'y sont rien ; elles consistent en trois à quatre mille hommes qui garnissent quelques forts depuis St.-Louis jus-

qu'à la Nouvelle-Orléans. Les Indiens aiment assez les Espagnols qui ne leur font point de mal ; les Américains des territoires de l'Ouest, du Kentuky et de la Géorgie ne se plaignent pas de leur voisinage; mais ni les Indiens ni les Américains ne les regardent comme amis puissans non plus que comme ennemis dangereux. Dès-lors leur crédit dans ces contrées est et doit être au-dessous encore de la proportion de leurs moyens. Cette opinion de leur faiblesse, le peu d'encouragement qu'ils donnent à l'industrie et au commerce rend même les habitans de leurs possessions si faiblement attachés à leur gouvernement, qu'il en est peu qui ne lui préférassent celui de l'Angleterre, sûrs que dans ce cas leur activité serait aidée, leurs entreprises et leurs propriétés protégées. Mais c'est vers la France que se portent réellement leurs vœux. Ils sont Français et attachés à leur patrie originaire, comme s'ils en faisaient encore partie.

La France est donc dans la situation la plus favorable pour obtenir de l'Espagne la cession de la Louisiane. L'Espagne n'en tire aucun profit que quelques bois de construction. La Louisiane est dans ses mains un moyen de plus d'activité et de commerce pour l'Angleterre ; elle en sera même chassée entière-

ment par les Anglais et les Américains, si elle veut la conserver et si pour cela elle ne change pas de système, ce qui semble difficile à espérer. La France au contraire riche, active, manufacturière, porterait promptement ces établissemens à un grand développement ; elle y verrait un débouché pour une multitude de familles qui manquent de tout en France, qui sont peut-être disposées par la révolution à une agitation inquiétante, et que la donation de terres rendrait aisées, par conséquent bonnes; et s'il était possible de douter que l'aisance du peuple, le portât à la bonté, aux vertus sociales, aux respect des loix, on en trouverait la preuve en Amérique parmi tous les immigrans qui arrivent annuellement en foule d'Allemagne et d'Irlande, qui payent leur passage en se louant au capitaine pour une année ou deux, et qui ensuite répandus dans les pays reculés, y étant devenus propriétaires, y vivant passablement bien, semblent avoir oublié les vices qui avaient été, pour beaucoup d'entr'eux la cause de leur émigration.

Je tiens toutes les informations que j'ai consignées ici sur la Floride et sur la Louisiane, de plusieurs ingénieurs, officiers, négocians, devenus Américains, mais qui ont été

constamment au service de l'Angleterre, jusqu'au moment où la Louisiane est devenue espagnole. L'un d'eux était arpenteur-général, et a de la Floride de l'Ouest la carte la plus remplie de détails qu'on puisse désirer. Elle a été dessinée par lui-même et sur une grande échelle.

Retour à Charles-town.

Le 2 mai je me suis embarqué sur le *Savannah-packet*, un de ces bricks qui font habituellement le voyage de Savannah à Charles-town. Ces bâtimens appartiennent presque tous aux capitaines. Ils font jusqu'à trente-cinq voyages par an, toujours chargés, et donnent ainsi un profit immense sur le frêt. Une balle de coton, un boucaud de tabac payent par exemple trois dollars. Les capitaines montent ces bâtimens de quelques noirs esclaves qui leur appartiennent aussi, et ont par conséquent le plus lent, le plus mauvais, le plus stupide équipage, d'autant qu'à toutes ces raisons communes de nonchalance dans le travail des esclaves, et de lenteur naturelle aux nègres, ceux-ci sont nourris toute l'année de mauvais pois qui encore leur sont donnés avec toute la

parcimonie de l'avarice. A la manière engourdie dont travaillent dans le beau tems ces équipages, on peut être effrayé de l'idée de se trouver avec eux à la mer dans des momens où le salut du navire dépend quelquefois de la promptitude d'une manœuvre. Notre navigation a duré deux jours, ce qui est long dans la saison actuelle; mais les vents, sans être contraires, ont été mous, et arrivés près la barre de Charles-town le lundi au soleil couchant, il nous a fallu attendre le lendemain pour la passer. Celle de Savannah où il y a toujours quatre brasses d'eau, se passe par de petits bâtimens dans tous les tems.

A mon retour de Savannah, j'ai passé encore trois semaines à Charles-town, et j'y ai ajouté beaucoup d'informations nouvelles à celles que je m'étais procurées dans mon premier voyage. J'ai été en cela utilement servi par l'obligeance de ceux des habitans de cette ville qui étaient les plus propres à m'en donner de certaines. J'ai fait aussi quelques courses dans les environs, qui m'ont mis à même d'en vérifier personnellement un grand nombre.

Culture et commerce de la Caroline du Sud.

J'ai dit que la Caroline du Sud était divisé naturellement en haute et basse, par le montagnes Apalaches ou *Alleganys*, qui fon la même division dans la Virginie, la Caro line du Nord et la Géorgie, division égale ment marquée pour la nature de la terre pour le climat.

Il paraît que toute la Basse-Caroline a é couverte par la mer. Cette opinion est fon dée sur ce que, dans nulle de ses parties, o ne trouve dans la terre aucune pierre, et qu dans les fouilles on ne rencontre en matiè étrangères que des lits de coquillages de me et souvent des poissons pétrifiés au mili de couches de sable. Des bancs entiers d'hu tres se trouvent si considérables et à u telle distance de la mer, soixante à quatr vingt milles par exemple, qu'il est impossib de supposer qu'ils y ont été transportés main d'homme. Un de ces bancs entr'aut a plus de cinquante milles d'étendue, enferme une espèce d'huitres plus gran et différentes de toutes celles qui se trouv sur les côtes. Il est dirigé au Sud-ouest

puis la rivi
Sud jusqu'à
traversant la
L'eau douc
sous terre, e
très-près des
un peu salée,
peut être sup
de la mer.
Les terres d
aussi divisées
erres hautes.
ai déjà dit,
rosés par la
es eaux douce
rticulièrement
z et à celle du
ui les forme e
ne espèce de ter
quelque profo
ouve toujours l
n y trouve souv
es qui semblent
s siècles ; mais
pêche de pou
ofondément. Le
chés, produise
s roseaux

puis la rivière Santée dans la Caroline du Sud jusqu'à la rivière Oconnée en Géorgie, traversant la rivière Savannah.

L'eau douce se trouve à dix à douze pieds sous terre, et ce n'est que dans les puits faits très-près des bords de la mer que l'eau est un peu salée, de sorte que le goût de sel ne peut être supposé que l'effet de l'infiltration de la mer.

Les terres de la Basse-Caroline du Sud sont aussi divisées en swamps, en marais et en terres hautes. Les swamps qui, comme je l'ai déjà dit, sont de deux espèces, ceux arrosés par la marée et ceux arrosés par les eaux douces, sont les uns et les autres particulièrement employés à la culture du riz et à celle du chanvre. La nature de la terre qui les forme est une riche argile bleue ou une espèce de terreau noir extrêmement doux. A quelque profondeur qu'on la creuse, on la trouve toujours la même et sans aucun fond. On y trouve souvent d'immenses troncs d'arbres qui semblent y avoir été enfouis depuis des siècles ; mais l'eau qui perce par-tout empêche de pouvoir faire ces fouilles bien profondément. Les swamps, avant d'être défrichés, produisent des cyprès, des pins et des roseaux

Le riz qui est la principale culture des swamps, se sème en avril et en mai; la terre est labourée à la bêche, et de la profondeur de huit à neuf pouces; elle l'est en sillons, et c'est dans les raies de ces sillons que le riz est semé. Cette opération est faite par une femme qui y répand le grain avec la même abondance que les grains de bled dans un champ destiné à cette culture. Les nègres recouvrent aussi-tôt ce grain avec la terre du sillon. Ces trois opérations se font à la fois, et une semeuse suffit à vingt ou vingt-cinq bêcheurs ou recouvreurs, parmi lesquels sont aussi beaucoup de femmes.

La semence commence à lever au bout de dix à douze jours, selon la bonté du terrein et sa plus ou moins grande humidité. Dès que la plante est haute de six à sept pouces, et que les nègres l'ont nettoyée à la bêche des plantes étrangères qui lui nuisent, on fait entrer l'eau dans le champ, de façon à ne laisser à découvert que la cime de la plante pourissante. Le riz profite ainsi, s'élève, tandis que les mauvaises herbes ne poussent plus et meurent en partie. Après trois ou quatre semaines on laisse couler l'eau. Les nègres enlèvent encore à la bêche les herbes qui ne sont pas tout-à-faite détruites, et on remet l'eau

l'on ne reti
récolte. Les
la couleur
paille. Le riz
en meule ju
Il est batt
de l'épi, on
maison de
au-dessus de
pilliers et pe
crible. On jet
pare du reste
être mêlé,
courir jusqu'à
toyer.
Le riz ains
doit être déga
cet effet il es
sont composés
pin; épaisses
deux pieds à
mètre, l'une e
Toutes les deu
conférence taill
plans inclinés t
contre lesquels
son écorce. Ces
nègre. La rapidi

l'on ne retire plus que peu de jours avant la récolte. Les indices de la maturité du riz sont la couleur jaune de l'épi et la dureté de la paille. Le riz alors est coupé à la faucille et mis en meule jusqu'en hiver.

Il est battu au fléau pour séparer le grain de l'épi, on le porte ensuite dans une petite maison de bois, élevée de quelques pieds au-dessus de la terre, soutenue par quatre pilliers et percée à son plancher d'un gros crible. On jette le riz sur ce crible, il se sépare du reste d'épis auquel il pouvait encore être mêlé, et dans l'espace qu'il a à parcourir jusqu'à terre le vent achève de le nétoyer.

Le riz ainsi séparé entiérement de l'épi doit être dégagé de sa première écorce. A cet effet il est mis au moulin. Ces moulins sont composés de deux meules de bois de pin; épaisses d'environ quatre pouces et de deux pieds à deux pieds et demi de diamètre, l'une est fixe et l'autre est mobile. Toutes les deux sont de leur centre à la circonférence taillées en une succession de petits plans inclinés tranchans à leur extrêmité, et contre lesquels le grain pressé se dépouille de son écorce. Ces moulins sont tournés par un nègre. La rapidité du mouvement des meules,

l'effort qu'elles font dans leur travail et le peu de dureté du bois dont elles sont faites, les met hors d'état de servir plus d'une année; encore faut-il les réparer plusieurs fois. Le riz tombant du moulin est vanné : mais il a encore une seconde écorce dont il doit être dépouillé. Cette opération se fait en le pilant. Les pilons sont également mûs par les nègres, et ce travail est aussi pénible que celui du moulin. Quelquefois plusieurs pilons sont mûs à la fois par une espèce de moulin tourné par des bœufs. Le grain du riz se casse plus ou moins ; il est alors vanné de nouveau pour en séparer cette seconde écorce que le pilon a détachée, puis on le passe dans un autre crible ou gros tamis, pour séparer les petits grains des gros. Ces derniers sont seuls *marchands;* mais l'exactitude de cette séparation dépend de la bonne-foi du planteur; et ils conviennent eux-mêmes que depuis que le riz a acquis un si haut prix et qu'il est si recherché, leur exactitude est moins sévère, et leur tamis plus serré. Les inspections pour le riz ne sont pas d'ailleurs dans la Caroline du Sud plus exactes que celles pour le tabac. Le riz destiné à la vente est mis en barrils, et c'est en cet état qu'il est soumis à l'inspection, et qu'il est ensuite exporté.

J'ai dit que les machines, telles que j'en ai vu chez le général Washington, abrégeaient beaucoup ces opérations et les rendaient plus parfaites. Mais elles sont encore peu répandues dans la Caroline, et sont trop chères à établir pour le commun des planteurs, qui n'auront de long-tems d'autre moyen d'opérer que ceux que je viens de décrire.

La plante du riz est souvent, avant de pousser, ou dans les premiers momens de sa crûe, attaquée par de petits vers qui en mangent la racine. De petits poissons vivant dans l'eau dont les swamps sont recouverts, l'attaquent aussi à cette première époque. Les oiseaux qu'on nomme aigrettes (*Aldea alba minor*) sont alors les seuls protecteurs du riz. Ils vivent de ces vers et de ces petits poissons, et sont à ce titre ménagés des planteurs, comme les *turkey-buzards* le sont des habitans des villes. Les aigrettes sont de grands oiseaux de la classe du héron, qui portent à leur queue ces belles plumes connues sous le nom d'aigrettes. Le nom anglais de ces oiseaux est *crans*.

Quand le riz approche de sa maturité, il est dévoré par des nuées de petits oiseaux, connus en Caroline sous le nom d'oiseaux à riz. On les fait chasser des champs par des négrillons que l'on y tient constamment, et

ce moyen meilleur que les coups de fusil auxquels le plus grand nombre échappe, n'est pas encore suffisant, car l'insolence de ces petits oiseaux gloutons est plus forte et plus constante que l'activité et la surveillance des enfans.

Le riz récolté peut se conserver long-tems quand il est dans son écorce, mais quand il en est dépouillé il est sujet aux charençons.

Le produit d'un acre de swamp, cultivé en riz, est de cinquante à quatrevingt boisseaux, selon la qualité du swamp. Il y a des exemples d'une récolte de cent vingt boisseaux dans un acre, mais ils sont rares. Vingt boisseaux de riz revêtu de son écorce, pèsent environ cinq cents livres; quand il en est dépouillé, ces vingt boisseaux n'en font plus que huit, mais il y a eu peu de perte pour le poids. La paille se donne aux chevaux et aux bœufs de travail.

Les marais ou savanes, qui sont la seconde espèce de terre dans la division de celles de la Caroline du Sud, ne produisent que des herbes assez grossières, mais en abondance. Ils sont généralement sous l'eau, mais seraient susceptibles d'être desséchés, et de donner une meilleure herbe. Quelques-unes de ces savanes, dans leurs parties les moins basses, produisent du chanvre, du maïs et de l'orge.

Les terres hautes sont de différentes classes, et produisent, selon la richesse de leur sol, des hicorys et des chênes, ou seulement des pins, et c'est cette dernière classe qui est généralement connue sous le nom de *pine-barrens*. Ces terres sont jusqu'ici méprisées des propriétaires de la Caroline, et à tort, car elles peuvent aussi être cultivées en grains et en prés. La force des pins qui y croissent, et l'épaisseur des herbes naturelles qui les couvrent, n'en laisseraient pas douter à la seule inspection, si d'ailleurs la connaissance de la nature de ces terres, qui sont un sable assez gras, et l'exemple de quelques parties mises en culture, n'en étaient pas des preuves moins récusables encore. La richesse des swamps, l'opinion générale de l'avantage de la culture du riz par la valeur de son produit, et le manque de bras pour faire de nouveaux défrichemens, concourent à entretenir le préjugé défavorable aux pine-barrens, qui, d'ailleurs, sont entr'eux d'une nature de terre différente, mais dont je crois pouvoir assurer que peu de parties resteraient sans culture en Europe. La culture du riz est donc le plus grand obstacle au défrichement des terres hautes.

Le riz ne peut être cultivé que par des

nègres esclaves; et la population blanche, celle sur-tout qui pourrait s'employer au travail, ne peut que décroître dans un pays d'esclavage, où le blanc croit se déshonorer en travaillant. Ainsi l'esclavage entretient les planteurs dans leur préjugé pour la culture du riz; et réciproquement cette culture qu'ils croyent préférable à toute autre, concourrait à les attacher de plus en plus à l'esclavage, s'ils pouvaient jamais être disposés à s'en relâcher.

On traitera mon opinion de paradoxe, quand je dirai que la culture du riz est le plus mauvais genre de culture, le moins productif, auquel un planteur de Caroline puisse appliquer ses soins et son travail. D'abord, la constante humidité dans laquelle elle tient les terres, est une cause d'insalubrité, de mortalité même, et l'or du Pérou serait payé trop cher de la dixième partie des maladies occasionnées par les swamps; mais en mettant de côté ce motif de condamnation pour la culture du riz, qui cependant est, à mon sens, le premier de tous, cette culture, considérée seulement dans les profits qu'elle donne, est encore d'un mauvais calcul. Il ne faut pas prendre pour la véritable valeur du riz, le prix que l'on en trouve à présent: c'est d'après son prix ordinaire qu'il faut l'estimer

Ce prix, il y a trois ans, était seulement de sept à huit schellings le cent pesant. Je le porte à dix, c'est-à-dire à un peu plus de deux dollars pour valeur commune, et ainsi j'élève d'un cinquième son prix moyen. Il est reconnu que dans une habitation, fournie de soixante-dix nègres, quarante seulement vont aux champs, les autres étant vieux, enfans, malades, employés près du maître, etc. Chaque nègre travaillant produit à peine, par terme moyen, sept barrils de riz. La valeur du barril est de quatre pounds dix schellings, ou dix-neuf dollars vingt-huit cents, les sept barrils valent donc trente-un pounds dix schellings, ou cent trente-trois dollars quatrevingt-seize cents. Mais il faut ôter de cette somme les gages de l'économe : ils sont, à basse estimation, de seize pounds ou de près de quatrevingt dollars. Il en faut retrancher l'habillement des soixante-dix nègres, estimé l'un dans l'autre un pound, qui, pour la totalité, font soixante et dix livres currency, autrement trois cents dollars. Il en faut retrancher les dépenses pour maladie de ces nègres, estimées à trente pounds, ou cent vingt-huit dollars : enfin les taxes d'un dollar par chaque nègre, qui font encore soixante et dix dollars. Total des dépenses, cinq cent soixante-dix-huit dollars à

retrancher de cinq mille trois cent cinquante dollars, total de la valeur du travail de quarante nègres ; ce qui donne un profit net de quatre mille sept cent soixante-douze dollars, lequel doit être réparti sur les soixante-dix nègres dont j'ai supposé l'habitation composée. Il en résultera soixante-huit dollars de profit par chaque tête de nègre ; car les champs de maïs, qui peuvent être cultivés au-delà du travail du riz, servent à la consommation de cette peuplade. Les quarante nègres ouvriers, ou plutôt cette réunion de soixante-dix individus à nourrir, à entretenir, n'auront travaillé au plus que trois cents acres de swamps. Ainsi chaque acre n'aura pas rapporté tout-à-fait seize dollars, et c'est la meilleure espèce de terre. On conviendra qu'il y a peu de bonne terre, bien cultivée, qui ne produise davantage ; qu'il n'est point d'autre culture à l'exception de l'indigo et du coton, dans laquelle un ouvrier ne cultive beaucoup plus de sept acres, et qu'en louant à l'année des ouvriers dont le salaire n'excéderait pas de beaucoup les frais occasionnés par l'entretien du nègre esclave, par ses taxes et par l'intérêt de son prix d'achat, et les employant à la culture ordinaire, le propriétaire aurait un profit net bien plus considérable. Ce calcul

retrouve toujours vrai, toutes les fois que l'on compare, dans quelque pays que ce soit, et pour quelque culture que ce soit, le travail fait par les esclaves à celui fait par les ouvriers libres; et il devrait seul éclairer les habitans des pays à esclaves sur leurs propres intérêts. Mais il acquiert une plus grande force, en y joignant la comparaison de la culture du riz avec toute autre; car cette culture, par son insalubrité, dépeuple le pays; et d'ailleurs elle emploie plus de bras qu'aucune autre, et par cette raison elle s'oppose au défrichement de beaucoup de terres qui seraient d'un bon rapport, même de beaucoup de swamps, qui en les desséchant et les cultivant de toute autre manière, donneraient à la société plus de productions, et à leurs maîtres plus de profits. Le desséchement de ces terres, qui serait achevé en peu d'années par la culture, rendrait à la Caroline la salubrité dont la stagnation de ses eaux, et la putridité de ses terres, toujours tenues en état de boue, la privent. Les ouvriers blancs pourraient s'employer au travail. Il n'existerait plus de puissant motif d'intérêt pour faire durer l'esclavage, qui, tout perpétué qu'il puisse être, ne pourra jamais augmenter la proportion des swamps en culture, puisque la population

noire s'accroît peu, que l'esprit public s'oppose à l'importation des nègres, et que le nombre de ceux qui sont introduits de Géorgie en fraude, est très-petit. De-là résulterait enfin, le défrichement de ces hautes terres qui ne sont aujourd'hui abandonnées que par le défaut de bras. On peut encore ajouter que les anciens swamps se desséchant d'eux-mêmes, par l'ardeur du soleil, par les vents, etc., deviennent annuellement moins productifs, sans pour cela exhaler moins de vapeurs pernicieuses.

Cette suite de démonstrations et d'argumens me paraît sans réplique; mais comment espérer que l'habitude n'en triomphera pas, ou plutôt n'y fermera point l'oreille? Ce n'est pas aujourd'hui sur-tout que l'on peut espérer de les faire écouter favorablement, puisque le riz se vend trois fois plus que le prix ordinaire, qu'il est monté à ce prix successivement depuis deux ans, et que les planteurs ne sont pas disposés à croire qu'il reviendra promptement à sa première valeur, quoique tout se réunisse pour n'en pas faire douter ceux qui jugent avec impartialité.

Les rivières de la Caroline du Sud qui prennent leur source dans les montagnes, sont sujettes à de grands débordemens (appelés

dans le pays *freshes*. Ces débordemens qui arrivent presqu'instantanément, se répandent avec violence et au loin sur les bords de ces rivières dans tout leur cours, entraînent toutes les récoltes et souvent les digues qui entourent les swamps à riz. La grande quantité de pluie qui tombe en Caroline, le grand nombre de sources et de ruisseaux que reçoivent les rivières dans leur cours, enfin la grande inclinaison du terrein que parcourent ces rivières depuis leurs sources jusqu'à leurs embouchures, sont les causes auxquelles ces débordemens sont attribués. Ils sont plus communs depuis quelques années, et l'on croit que la plus grande quantité de terres défrichées occasionnent leur plus grande fréquence, parce que les eaux qui, dans les terreins couverts de bois sont retenues par les racines, par les herbes, et qui sont ainsi dans un état de stagnation, deviennent courantes dès que les terres sont dégagées des arbres et des plantes, et augmentent par conséquent la quantité de celles qui coulaient déjà dans le lit de ces rivières auxquelles elles vont se joindre. Elles y augmentent aussi, par les terres qu'elles y entraînent, la quantité de limon apporté par les autres; ainsi, en ajoutant une plus grande masse d'eau dans leur canal, elles en diminuent

la profondeur et obstruent le cours des eaux. On n'a pas trouvé jusqu'ici en Caroline le moyen de remédier à ce désastreux inconvénient; on y pense que le soin de donner aux sources, ruisseaux et petites rivières le cours le plus direct qu'il serait possible, une grande ouverture à leur embouchure dans les grandes rivières, de couper même par des petits canaux les sinuosités quelquefois multipliées de ces grandes rivières, garantiraient du danger de ces débordemens les terres situées au haut de leur cours, et le diminueraient par conséquent pour les terres plus rapprochées de leur embouchure. Il est permis de craindre que ce remède, qui jusqu'ici n'a pas été mis en pratique, ne soit que partiel et incomplet.

Je crois avoir déjà dit que dans la Haute-Caroline, la culture comme le climat sont entièrement différens de ce qu'ils sont dans la Basse-Caroline; mais jusqu'ici les préjugés sont les mêmes, et par la même cause, la plus forte de toutes, l'habitude.

Les premiers habitans de la Basse-Caroline étaient des Européens, et là comme par-tout, ils ont commencé leur établissement auprès de la mer et des rivières; la culture du riz s'est promptement établie. C'est une produc-

tion recherchée à laquelle tous les terreins ne sont pas propres, et qui ne peut même s'obtenir qu'avec le secours des esclaves. Les nouveaux habitans de la Basse-Caroline avaient tous ces moyens. L'expérience de l'insalubrité de cette culture n'existait pas pour eux; ils y sont livrés. L'habitude l'a transmise et la conserve, malgré cette insalubrité reconnue qui oblige à déserter les campagnes, et malgré l'intérêt même monétaire de ceux qui la suivent. Le tems seul triomphera de cette habitude mortelle et ruineuse.

La Haute-Caroline n'a été habitée que beaucoup plus tard, et l'a été par des émigrans de la Pensylvanie, et particulièrement de la Virginie et du Maryland. Ils ont apporté avec eux l'habitude de la culture du tabac, et l'ont établie dans leurs nouvelles terres. Les premiers settlemens ont eu lieu d'abord auprès des rivières et sur les meilleurs fonds qui ont répondu à leurs soins. Les Pensylvaniens y ont cultivé le bled, culture principale du pays où ils arrivaient; mais le bled a été cultivé en moindre quantité, parce que les Pensylvaniens émigrans étaient moins nombreux, et le tabac a été pour long-tems la principale culture de la Haute-Caroline. La baisse de son prix et sur-tout l'épuisement des terres

qui le produisaient ont enfin ouvert les yeux aux cultivateurs, et la culture des bleds et de toutes sortes de grains, celle des cotons, celle des prairies, sont aujourd'hui plus en faveur.

Mais ce n'est que depuis peu de tems que ce changement a commencé, et les anciennes habitudes ne sont point détruites. D'ailleurs la population n'est pas bien considérable dans la Haute Caroline, et quoique l'émigration en sa faveur soit plus nombreuse que celle qui sort de cette partie de l'État, cette dernière est encore assez grande. D'où il résulte que les meilleures terres, les terres grasses d'argile ou de *claye*, sont presque les seules cultivées, et que celles jugées d'inférieure qualité restent encore couvertes de bois, particulièrement de pins, mais plus élevés et plus gros que ceux de la Basse-Caroline. Cet état de choses très-naturel subsistera tant que la population ne recevra pas un plus grand accroissement, et que les nouveaux habitans ne seront pas plus stables dans le pays. Car le même esprit de changement prévaut ici parmi les nouveaux settlers, presqu'autant qu'en Géorgie, et y prévaut particulièrement dans les parties les plus rapprochées des frontières. Une famille abat les arbres de quelques acres

de terre, gratte superficiellement le sol, y plante en maïs et en patates ce qu'il en faut pour subsister, vit d'ailleurs de chasse et des cochons qui courent dans les bois, sans beaucoup prendre garde s'ils lui appartiennent : et souvent avant que cette petite portion de terre ait perdu sa première fertilité, la famille émigre et va se porter en avant dans les bois, ou, moins entourée d'autres settlers, elle mènera une vie plus analogue à son goût de paresse et d'envahissement. Ce sont des espèces de sauvages qui, avec plus de vices et d'avidité que les Indiens, n'en diffèrent d'ailleurs que par la couleur. Les peuples des frontières de la Caroline vivent cependant en meilleure intelligence avec les nations indigènes que ceux des frontières de Géorgie.

Il est rare ici comme en Pensylvanie, que les premiers settlers restent sur les terres qu'ils ont commencé à défricher. Les seconds, les troisièmes même souvent, ne sont pas plus constans. Enfin il y arrive des habitans moins artisans de la vie errante, qui profitant des commencemens de travaux faits par leurs prédécesseurs et s'y fixant, peuvent être avec certitude comptés parmi les habitans de l'État, les autres n'étant réellement rien pour sa population. C'est vers le Ténessée, le Kentuky,

les territoires de l'Ouest, que se porte l'émigration qui sort de la Caroline du Sud, dont une partie va aussi dans les derrières de la Géorgie.

Le récensement de la population de la Caroline du Sud, fait en 1791, la portait à 249,973 habitans, dont 107,994 esclaves. Plus des deux tiers de cette population appartenait à la Haute-Caroline, et elle y est augmentée considérablement depuis cette époque, particulièrement en habitans blancs. On assure que la partie basse n'a point eu d'augmentation dans sa population, ni noire, ni blanche.

Le commerce de la Caroline du Sud éprouvé plus d'accroissement encore que celui des autres États. Charles-town est vraiment sous ce rapport le seul port de l'État Beauford ne faisant aucun commerce, et celui de Georges-town étant très-peu considérable. Par la suite le canal de *Santée* amenant directement à Charles-town les produits qui descendent aujourd'hui tout le cours de la rivière et passant devant Georges-town, s'y arrêtent en partie, diminuera encore le commerce de cette dernière ville.

Mont

1793, 1794, 1795, et 1796.

Années.	Tabac.		Coton.		Indigo.		Riz.		Autres articles.	Total des valeurs.
	Quantité. Boucauds.	Valeur. Dollars.	Quantité. Balles.	Valeur. L. Dollars.	Quantité.	Valeur.	Quantité	Valeur.	Valeur.	Valeur.

1793, 1794, 1795, et 1796.

Années.	Tabac.		Coton.		Indigo.		Riz.		Autres articles.	Total des valeurs	
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité	Valeur.	Valeur.	Dollars.	
	Boucaud.	Dollars.	Balles.	Dollars.	Barriques	Dollars.	Barrils.	Dollars.	Dollars.		
1792.	5,285	157,256	304	19,726	2,458	1,019,754	102,335	1,397,343	440,627	3,034,707	Tonnage employé dans l'année 1792 pour les exportations ci-contre 61,967 tonneaux, dont 35,195 en bâtimens étrangers, 26,772 en bâtimens américains.
1793.	3,324	112,421	336	26,190	2,271	645,384	89,825	1,547,490	781,040	3,112,526	Tonnage de 1793 pour les exportat. ci-contre 56,563 tonneaux, dont 27,466 étr. 29,097 américains.
1794.	5,018	175,942	563	44,530	2,157	597,918	69,717	1,121,204	1,929,400	3,869,015	Tonnage de 1794 pour les exportat. ci-contre 54,322 tonneaux, dont 11,770 étr. 42,552 américains.
1795.	4,294	231,737	971	57,798	1,217	270,339	84,908	1,805,826	3,371,891	5,984,198	Tonnage de 1795 pour les exportat. ci-contre 60,202 tonneaux, dont 15,106 étr. 45,096 américains.
six prem. mois. 1796.	1,991	107,957	1,501	119,778	.....	118,330	64,411	2,219,549	.....	2,566,619	

Dans les six premiers mois de 1796 la valeur des autres articles et le tonnage n'ont pu être connus.

Notes sur le tableau précédent et sur le commerce de la Caroline.

Dans la colonne des *autres articles* sont compris les bois, chanvre, goudrons, quelques peaux de daims, etc. et aussi les denrées des Antilles réexportées de Charles-town.

De l'examen de cet état, il résulte que la prodigieuse augmentation des exportations de Charles-town dans les quatre années et demi mentionnées, n'est qu'en valeur, mais que les quantités sont à peu-près les mêmes, et plutôt diminuées qu'accrues; car s'il y a plus de coton et de riz d'exporté, il y a moins de tabac et d'indigo. La situation du tonnage en est encore la preuve, puisque 1785 tonneaux ont été employés de moins en 1795 qu'en 1792, quoique la valeur des exportations ait été en 1795 plus forte de 2,949,491 dollars qu'en 1792, c'est-à-dire presque du double. Il est aisé de voir aussi que l'état de guerre où est l'Europe, et qui a fait augmenter les produits de la Caroline, comme ceux des autres États, a augmenté considérablement les réexportations des denrées des Antilles, puisque la valeur des articles non particulièrement nommés, et qui ont ces denrées pour principal élément, a été en 1795 de 2,931,264 dollars plus forte qu'en 1793, c'é

-dire quadruplée. L'état ci-après des expor-
tions en nature des trois principaux produits
e la Caroline du Sud par le port de Charles-
wn; pendant les années 1783, 1784 et 1785,
nnera une idée comparative de la culture
ces époques et à l'époque présente.

	RIZ.	TABAC.	INDIGO.
1783....	61,974 barr.	2,680 bouc.	2,051 caisses.
1784....	63,713.	2,303.	1,789.
1785....	65,857.	3,929.	2,163. (*)

Le commerce de Charles-town, dont l'acti-
é a été grande, a fait des profits considé-
les, dont un des résultats est que, quand
1792 il n'avait la propriété que de 7,665
neaux dans les 26,772 appartenant au com-
rceaméricain, il en avait en 1795 vingt-trois
le trois cent trente, c'est-à-dire, 15,665
lus ou trois fois davantage. La réduction
onnage étranger de 20,081 tonneaux dans
espace de tems prouvera aussi que cette
de augmentation du commerce de Char-
own est principalement due encore à la
re d'Europe, qui réduit presqu'à rien le
merce des nations belligérantes, et com-
par conséquent elle est précaire. Car, à

(*) A cette époque le coton n'était pas encore cultivé
Caroline du Sud.

la paix, ces nations reprendront leur part d
le commerce de l'Amérique, et probablem
restreindront celle que prend le tonnage am
ricain au commerce de leurs colonies.

Je n'ai pas été à portée de me procu
par-tout des renseignemens aussi compl
qu'à Chales-town : mais sans pouvoir don
des détails également circonstanciés sur tou
les places de commerce des États-Unis,
suis assuré que les résultats sont par-tou
peu-près les mêmes et conduisent aux mê
conséquences.

Indépendamment des 60,202 tonneaux
cupés par le commerce de Charles-tow
l'étranger, 14,315 autres sont employés p
le cabotage et la pêche en petits bâtimens
puis douze tonneaux jusqu'à quarante.

L'augmentation du tonnage appartenant
négocians de Charles-town, n'a pas fait
menter le nombre des constructions de
port. Du commencement de 1791 jusq
avril 1796, il n'y a été construit que ving
bâtimens qui ne portent ensemble que 2
tonneaux, et sont presque tous des sloop
des goëlettes depuis quarante tonneaux ju
cent; quelques bricks un peu plus forts;
deux vaisseaux à trois mâts ; et la progres
de cette petite quantité de constructions

lement suivi
valeur des e
s la richesse
la rareté, on
totale d'ouvr
herté de la co
ars par tonne
s de l'Est.
es États, com
t point assez d
mens employé
d'ailleurs ma
us les ans ils
ud, pour y ét
uisition des vai
es négocians d
nnage de ce p
stera toujours
sse-Caroline r
à présent, et
t plus utilemen
autre emploi.
ens construits
u pays, est tr
des bâtimens de
souvent dans l
nstruction du S
yés sans mélan

lement suivi celle de l'augmentation dans
valeur des exportations, par conséquent
s la richesse des négocians. La raison en
la rareté, on pourrait dire l'absence pres-
totale d'ouvriers à Charles-town, d'où suit
herté de la construction, qui est de quinze
ars par tonneau plus grande que dans les
s de l'Est.

es États, comme je l'ai dit à leur article,
t point assez de produits pour charger ces
mens employés dans leur commerce. Ils
d'ailleurs manufacturiers de vaisseaux,
us les ans ils en envoient dans les États
ud, pour y être vendus. C'est donc par
uisition des vaisseaux construits dans l'Est
es négocians de Charles-town accroissent
nnage de ce port, et cet état de choses
stera toujours tant que la population de
sse-Caroline restera aussi faible qu'elle
à présent, et qu'ainsi les travailleurs y
t plus utilement occupés à la culture qu'à
autre emploi. Cependant la durée des
ens construits en Caroline, et avec les
u pays, est trois fois plus longue que
es bâtimens de l'Est, car quoiqu'il s'im-
souvent dans les ports de l'Est des bois
nstruction du Sud, ils n'y sont jamais
yés sans mélange, et par conséquent ne

peuvent avoir la même solidité que ceux con
truits dans les États du Sud, où toutefois
ne peuvent guères l'être que par les charpe
tiers de l'Est.

Les mêmes raisons par lesquelles il ne
fait pas de constructions de vaisseaux dans
Carolines et en Géorgie, empêchent aussi
trouver des matelots pour monter les bâtime
appartenant à Charles-town. Ce sont enc
les États de l'Est qui les leur fournissent,
parmi ceux qui viennent avec les bâtim
de l'Est, amenés pour être vendus, ou
ceux qui étant déjà employés sur les c
teurs qui apportent à Charles-town, pen
l'hiver, les produits des différentes rivi
de la Caroline et de la Géorgie, s'engag
pour le grand commerce, qui leur do
de plus hauts gages. Peu de ces mate
restent à Charles-town après la fin de
engagement. Ils retournent dans l'Est o
retrouvent leurs familles, et d'où ils ne le
pellent pas à Charles-town, parce que l
est de moitié plus chère dans cette der
place que dans leur pays. Quelques nègres
aussi employés sur les bâtimens de comm
mais dans la proportion seulement d'un
quième par terme moyen, et ce son
nègres libres, tandis que pour le cabota

sur-tout po
de Charles-t
matelots bl
forte; parc
presque tou
mens, les m
Les produ
qui fournisse
certaine qua
près les lieu
la rivière de
parce que so
reçoit un gr
ont leur sour
avant dans l'i
la difficulté d
Santée, dans
mer, le traj
Charles-town
présente la ra
port de ces p
que celui pa
Haute-Carolin
de toute eau
terre y est in
des indigos,
grands chario
vaux. Quant

sur-tout pour celui fait dans le district même de Charles-town, la proportion des nègres aux matelots blancs est de trois cinquièmes plus forte; parce que, alors les capitaines étant presque tous propriétaires de ces petits bâtimens, les montent de leurs propres esclaves.

Les produits de l'intérieur de la Caroline, qui fournissent à son exportation, arrivent en certaine quantité par les rivières qui coulent près les lieux où ils se récoltent, et plus par la rivière de Santée que par aucune autre, parce que son cours est plus long, et qu'elle reçoit un grand nombre d'autres rivières qui ont leur source et une bonne navigation assez avant dans l'intérieur des terres. Cependant, la difficulté de la navigation de la rivière de Santée, dans sa partie la plus voisine de la mer, le trajet de mer de Georges-town à Charles-town, et la difficulté des retours que présente la rapidité du courant, rend le transport de ces produits par terre plus fréquent que celui par eau. Il est d'ailleurs dans la Haute-Caroline, des parties tellement éloignées de toute eau navigable, que le transport par terre y est indispensable. Celui des cotons, des indigos, des chanvres, se fait dans de grands chariots attelés de quatre ou six chevaux. Quant aux boucauds de tabac, ils sont

trainés par des chevaux sans voiture, avec une espèce de train très-semblable à ceux de nos rouleaux de jardins. Le charriage est très-peu dispendieux en Caroline, parce que les chevaux qui y sont employés n'entrent jamais dans les écuries. Ils passent la nuit et prennent leur nourriture dans les bois, où l'herbe est toujours épaisse et abondante : et les *waggoniers*, d'une grande frugalité, portent avec eux leur maïs, leur viande salée et leur fromage, et n'entrent dans les tavernes que pour y boire quelques verres de wiskey. On assure que le commerce du charriage est très-lucratif en Caroline. Le prix pour amener des denrées des derrières de la Caroline du Sud, peut être évalué par terme moyen à un dollar un tiers le cent pesant. Il est un peu plus cher dans le printems que dans l'automne. Le prix du charriage jusqu'à Columbia, ville sur la rivière Combahée, où la bonne navigation commence, jusqu'à la rivière Santée, peut être évalué à deux schellings six pences.

Le canal de Santée qui joindra les eaux de cette rivière avec celles de la rivière Cooper, augmentant la facilité de la navigation, diminuera beaucoup la quantité des transports par terre ; ce canal, qui aura vingt-deux milles de long, est presqu'entièrement creusé. Déjà

quelques écluses y sont posées, et on assure qu'il sera navigable à la fin de 1797, ou au plus tard l'année suivante. Il atteint la rivière à un point plus bas que celui où monte la marée. Ainsi, la facilité du retour sera aidée par la marée montante. Des bateaux de toute grandeur arriveront en sûreté par cette navigation intérieure, de tous les points où les plus petits creeks qui se jettent dans la rivière Santée pourront les porter, et indépendamment de tous ces avantages, qui abrégeront la durée de la navigation en la rendant plus certaine, le trajet en sera raccourci de plusieurs dixaines de milles.

Ce canal est fait par une compagnie qui a reçu de la législature de l'État, en 1786, une charte d'incorporation par laquelle toutes les terres, non alors concédées, lui ont été données, et dont elle a reçu aussi avec plusieurs autres privilèges, celui d'établir un péage pour un tems illimité. Le canal de Santée n'est pas le seul dont la législature de la Caroline encourage la confection. Elle s'occupe aussi de faciliter la navigation de toutes les rivières qui en sont susceptibles.

Reconnaissance pour quelques Caroliniens distingués.

Je ne terminerai pas ce long article de la Caroline, sans consigner le souvenir de la réception pleine d'obligeance que j'ai éprouvée à Charles-town : c'est un devoir que j'ai à remplir dans toutes les parties de l'Amérique que j'ai parcourues ; mais nulle part plus qu'ici. Il n'est pas de ville dans les États-Unis où un étranger puisse trouver plus de bienveillance, plus d'hospitalité, des manières plus agréables, plus de formes de bonne éducation, où il puisse enfin se plaire davantage, et qu'il doive quitter avec plus de regret. Je devrais nommer presque toutes les personnes que j'ai vues à Charles-town, pour indiquer toutes celles dont j'ai à me louer ; l'énumération en serait trop longue. Je me bornerai donc à citer M. *John Pringle*, dont la maison a été la mienne pendant tout le séjour que j'ai fait à Charles-town ; M. *Isaac Holme*, collecteur de la douane, homme instruit, excellent, et à la bonté de qui je dois le plus grand nombre des renseignemens que j'ai recueillis ; M. *Edward Rutledge*, homme d'un esprit distingué, d'un caractère aimable et gai, de connaissances étendues, et d'un

bienfaisance généreuse, dont les Français malheureux de St.-Domingue ont reçu de grandes preuves ; le général *Pinkney*, dont l'esprit sage, les connaissances et la vertu, réunissent la confiance et l'estime de ses concitoyens ; enfin, l'excellent M. *Man*, et son associé M. *Foltz*, auxquels j'étais recommandé, et dont la loyauté, la bienveillance et l'intelligence sont peu commune.

Départ de la Caroline du Sud.

J'aurais bien voulu me rendre en Virginie en traversant la Caroline du Nord ; mais la saison était avancée, le soleil déjà extrêmement chaud ; l'époque où je devais arriver à Philadelphie était à-peu-près fixée, et je voulais voir la Virginie avec quelque détail. Il m'a donc fallu me départir de ce projet ; néanmoins, le délai de mon départ de Charles-town, occasionné par la lenteur du capitaine et la longueur du passage causée par son impéritie, ont occupé autant de jours qu'il m'en eût fallu pour faire par terre la route à laquelle je n'avais renoncé que pour abréger le tems. J'ai regretté de ne pas voir ce vaste État, qui, quoiqu'un des moins avancés de l'Union dans tous les points, présente à la curiosité

du voyageur beaucoup d'observations intéressantes, ne les portât-il que sur la probabilité des progrès futurs plus ou moins grands de sa population, de son commerce. Je suis donc réduit à ne consigner ici sur la Caroline du Nord, que les renseignemens que je tiens de la complaisance de plusieurs de ses habitans, et particulièrement de M. *Iredwell*, juge de la cour suprême des États-Unis, homme d'un esprit sain, d'un caractère estimable et estimé.

Caroline du Nord. Sa Constitution, son Commerce.

Les côtes de la Caroline du Nord ont été visitées dès avant le commencement du siècle dernier, mais les petits établissemens qui s'y étaient faits n'ont été que temporaires. Les établissemens un peu plus permanens ont commencé seulement en 1710 par des émigrés Allemands du Palatinat. Les propriétaires de la Caroline encouragèrent leurs établissemens, et donnèrent aux nouveaux arrivans l'étendue de terre qui se trouve entre la baie d'*Albemarle*, formée par la rivière *Roanoke*, et la baie de *Bath*, formée par la rivière *Taar*. Un grand complot des Indiens de la nation des *Tuscororas*, dont on ignore la

cause (car d'ailleurs, les détails de l'histoire de la Caroline du Nord sont encore moins connus que ceux de tout autre État) détruisit presqu'entièrement cet établissement en 1721. Cent trente-sept habitans, hommes, femmes et enfans, furent massacrés. Ceux qui survécurent implorèrent vengeance du gouvernement de la Caroline du Sud, dont les terres où ils étaient établis ont long-tems encore après fait partie. Il s'en suivit une guerre dans laquelle les Sauvages perdirent beaucoup de leur monde, et où la petite armée de la Caroline du Sud fut aidée par un assez grand nombre d'Indiens de différentes tribus. Il est même à remarquer que ceux des Tuscororas qui échappèrent à cette destruction, abandonnèrent la Caroline du Nord pour aller se joindre aux cinq nations près les grands lacs. La colonie, assez tranquille depuis cette époque, s'accrut en population et en richesses, jusqu'en 1729, où les sept propriétaires remirent à la couronne d'Angleterre leur droit de juridiction et de suzeraineté. La colonie alors fut séparée de la Caroline du Sud, et érigée en province particulière sous le nom de Caroline du Nord, par ordre de Georges II.

La Constitution de la Caroline du Nord a été faite en 1776 sur les mêmes bases que

celles des autres États. La chambre des représentans est composée de deux membres par comté (et il y en a cinquante-huit dans l'État) et deux membres pour chacune des villes considérables d'*Edenton*, de *Newbern*, de *Wilmington*, de *Salisbury*, d'*Hillsborough*, d'*Hallifax* et de *la Fayette*. Les conditions pour être membre de la chambre des représentans sont la résidence depuis un an dans le comté où se fait l'élection, la possession depuis six mois de cent acres en franc-fief ou à bail à vie. Le sénat est composé d'un membre par comté. Les conditions pour être sénateur, sont un an de résidence dans le comté, et la propriété de trois cents acres de terre.

Les électeurs des sénateurs doivent être âgés de vingt-un ans, être habitans de l'État depuis un an, et posséder depuis au moins six mois cinquante acres de terre en franc-fief. Les électeurs des représentans doivent avoir le même âge, la même ancienneté d'habitation dans l'État; mais il leur suffit d'avoir payé les taxes publiques, sans la nécessité d'aucune propriété. Le sénat et la chambre des représentans sont nommés annuellement.

Le gouverneur est élu par les deux chambres, ainsi que son conseil composé de sept membres. Ils sont tous élus pour un an. Le

gouverneur ne peut être continué dans sa place que trois années sur six. Les conditions exigées pour être éligible comme gouverneur sont l'âge de trente ans, l'habitation dans l'État depuis plus de cinq ans, et la possession en franc-fief au moins de mille livres, ou 2500 dollars (la monnoie de la Caroline du Nord étant comme celle de New-Yorck de huit schellings au dollar). Toutes les places de l'État sont nommées par les deux chambres. Le secrétaire d'État l'est tous les trois ans. Les juges et le procureur général ou attorney général sont nommés de même, mais ils reçoivent leur commission du gouverneur, et conservent leur place tant que leur conduite est bonne. Le gouverneur n'a aucune participation à la confection des loix. Il est à remarquer que la constitution exclud de l'éligibilité à la législature *toute personne ne croyant pas à Dieu, à la vérité de la religion protestante, ou à l'autorité divine de l'ancien et du nouveau testament.*

Les dépenses de l'État varient de 37,500 à 45,000 dollars.

Les taxes consistent en huit pences ou deux tiers de schelling sur chaque lot de cent acres de terre, sans égard à sa qualité ou à sa situation, (elles commencent dès que le pro-

priétaire entre en possession); en deux schellings pour chaque valeur estimée cent livres, ou deux cents cinquante dollars, en lots de ville; en deux schellings pour tout homme blanc ou noir, libre ou esclave, depuis l'âge de douze ans jusqu'à celui de cinquante; en dix schellings pour chaque étalon; en quarante schellings sur toute taverne ou vendeur de liqueur spiritueuses en détail; en vingt livres ou cinquante dollars pour chaque table de billard; en une somme depuis huit jusqu'à vingt schellings pour chaque sentence ou arrêt, selon la cour où ils sont rendus.

L'État est divisé en cinquante-huit districts de collecte qui peuvent être changés par les cours de comté. Les shérifs sont par leur place collecteurs de taxes. Ils sont appointés par les cours de comtés qui jugent de leur solidité. Ils reçoivent six pour cent de leur collecte, et un demi-schelling par mille qu'ils sont obligés de parcourir à cette intention. En 1795, les taxes ont produit 15,681 livres, ou 39,200 dollars, dont les taxes sur les terres 6,386 livres dix schellings, (le nombre des acres payant taxe étant de 1,399,670) les taxes sur les lots de ville 2,500 dollars, celles pour capitation 25,400 dollars, celles sur les procès, billards, chevaux, 2,500 dollars.

lars. Total, 46,118 dollars. En prélevant les dépenses pour la collecte et les pertes pour faute de paiemens, il reste net 39,200 dollars.

Les dettes de l'État consistent en billets de crédit pour environ 150,000 livres, ou 375,000 dollars, que l'on estime être ou dans la trésorerie ou en circulation. L'État de la Caroline du Nord, dans l'estimation des sommes dûes à l'Union, faite par les commissaires, est débiteur pour 501,882 dollars.

Les montagnes Apalaches ou Alleganys divisent cet État en deux parties, aussi différentes pour le climat que pour la nature du sol; mais sa partie basse, susceptible probablement de cultures aussi productives que celles de Virginie et de la Caroline du Sud, n'est point, à beaucoup près, autant cultivée. La difficulté de la navigation des rivières et sur-tout le défaut de ports, qui est une conséquence de cette difficulté de navigation et de l'État des côtes, n'offrant aucun débouché facile au commerce, a dû retarder les progrès de la culture et de la richesse de la Caroline du Nord: et le manque de richesse dans l'État, a empêché jusqu'ici les efforts qui pourraient, et prolonger le cours des navigations actuelles, et les dégager de leurs obstacles. Le plus grand de ceux qui s'op-

posent à la complette navigation de ces rivières, et peut-être le plus difficile à détruire est celui qui résulte des bancs de sable dont toutes leurs embouchures sont plus ou moins obstruées. On donne pour cause de ces bancs la rapidité de plusieurs de ces rivières vers leur source, leur lenteur près de leur embouchure, où alors elles parcourent un pays absolument plat, et où elles déposent ainsi toute la terre qu'elles ont reçue ou entraînée dans leur cours. Ces bancs de sable doivent, selon quelques opinions, être attribués au courant des eaux venant du golfe du Mexique, qui, s'approchant des côtes de la Caroline, y pousse le sable qu'il contient et empêche celui que les rivières charrient d'arriver jusques dans la mer. Il est probable que les deux causes concourent à ce fâcheux résultat, qui empêchera peut-être la Caroline du Nord de profiter jamais de tous les avantages de son sol et de sa position.

On peut dire qu'il n'y a point de port dans la Caroline du Nord, tant l'entrée des places auxquelles on y donne ce nom est difficile, et tant les canaux par lesquels on y arrive sont peu profonds. Le meilleur de tous est *Wilmington*, à trente-cinq milles sur la rivière *Fear*. Les vaisseaux de trois cents

tonneaux peuvent y remonter; mais un large banc de sable et de rocs, connu par tous les navigateurs sous le nom d'*écueils du cap Fear*, couvre presqu'entièrement l'entrée de la rivière et n'y laisse qu'un passage près des côtes, qui, comme toutes celles de la Caroline du Nord, sont très-dangereuses. La branche Nord-est de la rivière Fear est navigable cent milles plus haut que Wilmington, et jusqu'à *Fayette-ville*, pour les bateaux portant dix-huit à vingt tonneaux. C'est cette navigation, plus prolongée que celle d'aucune autre rivière de l'État, qui donne plus d'activité au commerce de Wilmington qu'à aucun autre de la Caroline du Nord. Les produits des pays de derrière y arrivent, et ceux des Antilles ou des manufactures d'Europe en sont envoyés dans ces mêmes pays par des bateaux. Fayette-ville devient aussi par cette raison une ville de quelque conséquence. Son commerce s'accroît annuellement; celui de Wilmington ne se fait principalement qu'avec les Antilles. Les marchandises d'Europe y viennent de Charles-town, Baltimore ou Norfolk. Les exportations de Wilmington se sont montées en 1791, à 258,728 dollars; en 1792, à 262,498; en 1793, à 171,569; en 1794, à 133,167; en 1795, à 254,151 dollars. Les deux autres ports

les plus considérables de l'État après Wilmington sont *Edenton* et *Newbern*. Newbern est sur la rivière *Nius*, à son confluent avec la rivière *Trent*, à cent milles de la mer dont les côtes de Caroline sont séparées par une suite de longs et étroits îlets depuis le cap *Lookout* jusqu'à la limite de la Virginie. C'est au travers de ces îlets, et dans les étroits et périlleux passages qu'ils laissent entr'eux, que les bâtimens entrent de la mer dans ces larges baies ou sounds où se jettent toutes les rivières de la Caroline. Les bâtimens de cent quatrevingt ou deux cents tonneaux, remontent à douze milles au-dessus de Newbern, et la rivière est navigable cent milles encore par delà pour de petits bateaux. Mais ceux qui portent plus de cent tonneaux sont obligés souvent de s'alléger. Les exportations de Newbern se sont montées en 1791, à 105,685 dollars; en 1792, à 101,367; en 1793, à 60,695; en 1794, à 69,617; et en 1795, à 73,652 dollars.

Edenton est situé sur la rivière Roanoke, à la tête d'*Albemarle-sound*, et à cent cinquante milles de l'île Roanoke, qui fait partie de ces îlets dont j'ai parlé, et auprès de laquelle est l'étroit et difficile passage par où les bâtimens gagnent la mer, et en arrivent dans le sound. Des vaisseaux de cent cin-

quante tonneaux viennent à Edenton, et peuvent monter quelques milles plus loin. De là jusqu'aux rapides, c'est-à-dire à soixante-dix milles d'Edenton, la rivière n'est plus navigable qu'en bateaux de vingt à trente tonneaux et de construction extrémement plate.

Le Roanoke arrose les terres les plus fertiles de la Caroline du Nord. Les produits, depuis les rapides jusqu'à Edenton et au-dessous, sont portés à Edenton, et fournissent à une exportation qui s'est montée en 1791, à 92,306 dollars; en 1792, à 87,203; en 1793, à 59,576; en 1794, à 50,648; et en 1795, à 77,907 dollars.

Les produits des terres au-dessus des rapides, se débarquent à leur commencement, et sont conduits par terre à Pétersburg en Virginie. Quand le canal projetté au travers de *Dismal-swamp*, (marais terrible) et qui doit joindre les eaux d'Albemarle-sound à celles de la rivière Élisabeth, sera achevé, les produits qui s'exportent aujourd'hui d'Edenton, se porteront à Norfolk, la communication de la mer avec Albemarle-sound devenant annuellement plus difficile. Le comté de *Cambden*, placé sur Albemarle-sound, et plus près de la mer qu'Edenton, a aussi un bureau de douane, ainsi que la ville de Wilmington, située sur la ri-

vière Fear à cent milles de l'île *Oere-cok*. L'un et l'autre, plus mal situés que les trois premiers pour la navigation, fournissent beaucoup moins à l'exportation. En réunissant le montant des exportations de ces cinq bureaux de douane, on trouve que l'exportation générale de la Caroline du Nord s'est montée pour 1791 à 524,548 dollars; pour 1792, à 527,899; pour 1793, à 365,414; pour 1794, à 321,587; et pour 1795, à 492,161 dollars. Les produits de la partie basse de la Caroline du Nord fournissent presque seuls à ces exportations qui consistent en goudrons, térébentine, poix-résine, maïs, bois en poutres, en planches, en essentes, en douves, peaux de daims et de veaux, tabac et riz (mais ces deux articles en petite quantité), porc, lard, suif, cire produit des abeilles et produit de l'arbre à cire, etc. Presque tous les produits de la partie haute de la Caroline du Nord se versent directement en Virginie, ou dans la Caroline du Sud. Ils consistent en bled, maïs, avoine, orge, seigle, pois et tabac. Les produits de la partie basse de la Caroline du Nord se portent dans les États de l'Est, qui, en échange, fournissent à la Caroline de farine, fromage, cidre, pommes de terre, fer manufacturé, chapeaux et marchandises d'Europe. La cherté de la main

d'œuvre et la difficulté de la navigation empêche la construction des vaisseaux dans cet État où les bois de la plus belle qualité sont en grande abondance.

La partie basse de la Caroline du Nord est aussi mal-saine que celle de la Caroline du Sud: elle l'est même davantage; quoique les swamps à riz n'y soient pas à beaucoup près aussi multipliés. En hiver même, les fièvres, et sur-tout les maladies de poitrine, y sont fréquentes. La partie haute, bien aërée, arrosée de ruisseaux rapides, ne partage aucun de ces dangers. Dans les deux parties, mais particulièrement dans la partie haute, les bœufs, les veaux et les cochons, sont très-nombreux dans les bois, ils vivent en liberté, portant une marque particulière à chaque propriétaire; c'est une branche importante de l'exportation.

La population de la Caroline du Nord était, par le récensement fait en 1791, de trois cent quatrevingt-treize mille sept cent cinquante, dont deux cent quatrevingt-treize mille cent soixante-seize personnes libres, et cent cinq mille soixante-onze esclaves. On dit que ce récensement a été mal fait, et que la population était déjà, en 1791, plus considérable qu'il ne l'a établie. Depuis cette époque, elle a augmenté, plus par sa propre réproduc-

tion, que par l'émigration des autres États, qui, quoiqu'assez considérable, ne l'est pas plus que celle qui sort de cet État, pour aller en Géorgie, en Caroline du Sud, au Kentuky, et au Ténessée. Raleigh est, depuis 1788, la capitale de l'État qui jusqu'alors n'en avait pas; la législature se portant successivement d'une ville à l'autre. Les villes de la Caroline du Nord sont peu nombreuses et peu considérables. La plus grande partie des propriétaires habitent leurs plantations, et y vivent comme les Virginiens, mais avec moins d'abondance, étant généralement moins riches. On assure que, depuis quelques années, ils s'occupent de l'amélioration de leur culture. Les esclaves sont, dit-on, traités avec douceur. Je n'ai pu me procurer les loix qui leur sont relatives ni aucune autre.

La secte la plus nombreuse dans l'État de la Caroline du Nord, est la presbytérienne, sur-tout dans la partie de l'Ouest, habitée par des émigrans de la Pensylvanie. D'ailleurs les calvinistes, les luthériens, les épiscopaux et les quakers y sont aussi en assez grande quantité, mais les cultes de ces différentes sectes n'y sont pas plus exercés que dans la Caroline du Sud et qu'en Virginie. Il y a dans cet État un établissement de frères Moraves

C'est à ces connaissances générales, que se bornent les renseignemens, qui m'ont été fourni sur la Caroline du Nord, qui me paraît un des États les plus éloignés de toutes les améliorations dont la qualité de ses terres et la nature de ses productions le rendent susceptible. Le tems les opérera, mais il ne pourra pas étendre la richesse du pays au-delà de celle des produits de son agriculture; et la nature de ses côtes et de ses rivières ne lui permettra jamais de prendre rang parmi les États commerçans.

Passage de Charles-town à Norfolk.

Les occasions de passage de Charles-town à Norfolk ne sont pas fréquentes. La saison était trop avancée pour traverser à cheval la Caroline du Nord, et y faire le séjour nécessaire afin de m'y procurer de bons renseignemens. Après avoir attendu huit jours un bâtiment qui pût me porter en Virginie, j'avais arrêté une place sur un sloop. Mais mes amis de Charles-town l'ont jugé trop encombré de passagers, pour ma commodité, assez mal équipé d'ailleurs, et M. *Grant*, l'un des hommes de qui j'avais reçu le plus d'honnêtetés à Charles-town, m'a invité à donner la préfé-

rence à un petit bâtiment dont il était consignataire, qui appartenait à un de ses amis de Norfolk, et qui devait mettre deux jours après à la voile. Le bâtiment devait n'être point chargé, n'avoir d'autres passagers que le neveu du propriétaire et moi, et nous conduire en trois jours à Norfolk. La petitesse du bâtiment ne me plaisait point, il n'était que de vingt-neuf tonneaux, l'avantage de toutes les autres circonstances a cependant prévalu, et j'ai accepté avec reconnaissance; mais au lieu de partir au bout de deux jours il a été retardé six jours de plus; au lieu de n'être pas chargé, il l'était de barriques de riz jusques dans la cabine; au lieu d'un seul passager, il en avait quatre; au lieu d'être un bon voilier, c'était une vraie charette; le capitaine ignorant, paresseux, sans soins, ne connaissait pas les côtes difficiles de la Caroline du Nord. Enfin après avoir couru les dangers les plus réels sur les brisans du cap Fear, et du cap Lookout, que nous aurions dû laisser à trente milles de nous. Après avoir eu par les gros tems l'un de nos mâts cassé quatre fois, après avoir échoué la nuit dans la baie de Chesapeak sur un banc dont quatre heures de rude travail ne nous ont arrachés qu'avec peine, après avoir échappé à plusieurs autres périls auxquels

l'ignorance et la négligence de notre capitaine nous avaient exposés, et après onze jours de la navigation la plus désagréable, nous sommes arrivés à Norfolk le 29 mai. Ainsi bien souvent les évènemens déjouent la prévoyance, mais le mal-aise et les dangers ne sont rien quand ils sont passés, et ceux de la mer laissent encore moins de souvenir que les autres. D'ailleurs, à la mer le péril ne donne au passager aucun travail, car là plus qu'ailleurs il est forcé de se reconnaître sous l'empire de la nécessité. Cette situation n'en est pas plus douce, il s'en faut; mais elle a quelque chose de tristement tranquillisant pour l'homme déjà fatigué d'événemens malheureux, et disposé d'avance à supporter tous ceux dont il est encore destiné à être le jouet.

J'ai appris en route que ce petit bâtiment appartenait au colonel Hamilton, consul anglais, chef d'une des plus riches maisons de commerce de Norfolk, qui ne porte pas son nom, mais celui de son neveu Thomas Hamilton: car par les loix anglaises et par celles de tout peuple qui veut que le devoir d'un envoyé soit sa première affaire, un consul ne doit faire aucun commerce dans le pays où il est employé. Le colonel Hamilton, comme tant d'autres, élude ainsi cette loi, et ses capitaux font

aller pour son compte la maison de son neveu, qu'il dirige comme s'il en était le chef nominal. C'est avec M. *Morgan*, qui n'est pas son parent, comme me l'avait dit M. Grant, mais un de ses agens pour les affaires du consulat, que j'ai voyagé, et j'ai eu une nouvelle occasion de voir comment tout ce qui est employé par le ministère anglais, et tout ce qui en prend les principes, parlent des Américains avec aversion et mépris. Il est difficile de trouver dans cette disposition plus de motifs de goûter le dernier traité d'amitié et de commerce que dans les articles même de ce traité.

L'Angleterre depuis la révolution a nommé consuls aux États-Unis les Américains proscrits de l'Amérique pour avoir pris parti contre l'indépendance ; elle y a envoyé pour ministres les hommes les plus violens en opinions et en propos contre la nation américaine. Elle prend en pleine paix ses vaisseaux, presse ses matelots ; elle renouvelle plus violemment ces outrages au moment où elle conclut son alliance, et le gouvernement de l'Amérique ne s'en montre pas mécontent. Quand on voit comme aujourd'hui la morale et la loyauté comptés pour rien dans la politique, on conçoit la conduite de l'Angleterre ; mais pour celle de l'Amérique elle ne peut se concevoir.

Nous avons en quittant Charles-town passé la barre par le passage du Nord près l'île Sullivan, c'est le plus étroit et le moins profond de tous, mais il l'était encore fort au-delà de nos besoins ; nous avions un bon pilote à bord, et ainsi nous avons abrégé en toute sûreté notre course d'une douzaine de milles. Peu de jours auparavant un vaisseau de la Jamaïque, riche prise faite par un corsaire français, avait été perdu par la faute d'un pilote ivre, qui l'avait échoué en le conduisant par la passe du milieu la plus profonde de toutes. La nature du sable qui forme le banc est telle, qu'elle engouffre en peu d'heures tout ce qui y touche, et que ce vaisseau dont on a pu sauver à peine quelques balles de café, a disparu entièrement en douze heures, corps et mâts, tellement qu'il n'en restait aucun vestige.

Entrée de la rivière Élisabeth.

Les bâtimens qui, comme le nôtre, sont destinés à Norfolk, se dirigent à gauche après avoir passé entre les caps *Henry* et *Charles*, qui forment l'entrée de la Chésapeak. Sur le cap Henry, est bâti un fort que l'on voit de très-loin. En arrière et vis-à-vis de l'entrée de cette vaste baie, et un peu à gauche est la

rade d'*Hampton*. Nous en sommes approchés jusqu'à vue pour gagner la rivière Élisabeth, après avoir dépassé l'embouchure des rivières *James* et *Nansemond*.

État de Virginie, Norfolk et Portsmouth.

Norfolk est bâti sur la rivière Élisabeth, à neuf milles de son embouchure dans la baie. Jusqu'à ce point, les habitations sont rares, et presque toutes misérables. Une continuité presque non-interrompue de pins est le seul objet qui s'offre à la vue du voyageur. L'île *Erancy* se trouve presqu'au milieu du lit de la rivière un peu plus haut que son embouchure dans la baie. Deux pointes qui se rapprochent d'un quart de mille en avant de Norfolk sont garnies de forts qui en peuvent défendre utilement l'entrée. Celui du côté de Norfolk est en meilleur état que l'autre qui pourrait promptement et à peu de frais être réparé. La ville de Norfolk a été entièrement brûlée au commencement de la guerre par les ordres du lord *Dunmore*, qui était alors gouverneur de la Virginie pour le roi d'Angleterre. Pas une seule maison n'est restée sur pied. Le dommage en a été estimé

près de 1,500,000 dollars. Les Anglais aujourd'hui habitans de la ville, honteux de cet acte de barbarie, disent que lord Dunmore n'a ordonné l'incendie que des magasins sur les quais, pour en faciliter la défense, et que ce sont les Américains eux-mêmes qui ont brûlé entièrement la ville par ordre du comité de sûreté de la législature de Virginie. On se rappelle que les Jacobins de France disaient il y a quelques années que les aristocrates brûlaient eux-mêmes leurs châteaux. L'exaltation de parti fait avancer les plus grossières absurdités, et les fait même croire par ceux qui les disent. Les hommes sont les mêmes par-tout, c'est une vérité rebattue.

Portsmouth, petite réunion de maisons de l'autre côté de la rivière, n'a pas subi le même incendie. Sa position l'appelait à réunir tout le commerce de la rivière Élisabeth. C'est le long de ses quais que l'eau est la plus profonde; elle l'est à Portsmouth de douze pieds aux plus hautes marées, et seulement de six à Norfolk. L'eau des pompes n'y est pas saumâtre comme à Norfolk; le terrein où cette ville est bâtie est plus sec, l'air plus sain. Mais à la paix les habitans exaltés contre les Anglais, ont refusé d'y recevoir aucun négociant de cette nation aucun nouveau venu dont la politique pou-

vait être suspecte. On a donné à cette disposition de rancune un motif moins généreusement politique, celui de la crainte des négocians américains qui étaient restés à Portsmouth, que les nouveaux négocians apportant plus de fonds qu'ils n'en avaient, ne les primassent dans le commerce.

Quoiqu'il en soit, il en est résulté que les habitans se sont portés de l'autre côté, que Norfolk a été rebâtie, que son commerce est vingt fois plus considérable que celui de Portsmouth; encore le peu de négocians établis dans cette dernière ville font-ils à Norfolk presque tous les achats pour leur chargement; quelques-uns même y ont leur comptoir.

Portsmouth, qui contient à présent à-peu-près cent maisons dans un très-grand espace et dont les rues sont très-alignées, a plutôt l'air d'une ville tracée que d'une ville bâtie. On y tient un petit marché mal approvisionné. Il y a aussi une église anglicane assez jolie, où comme dans toutes les églises de Géorgie, de Caroline et de Virginie, les nègres ont des places affectées, et ne peuvent se mêler aux blancs.

Il n'y avait pas encore, à la fin de 1783, douze maisons reconstruites à Norfolk; il y en a aujourd'hui sept à huit cents. C'est un

des plus laides, des plus irrégulières, des plus sales villes que l'on puisse rencontrer. Les maisons sont basses et vilaines, presque toutes de bois, construites sans alignement; il n'y en a pas vingt en briques. Les rues ne sont point pavées; la ville est entourée de marais. La malpropreté, la puanteur, y sont excessives, et ajoutent un degré d'insalubrité de plus à celle du local et du climat, qui est extrêmement chaud. Les magistrats ont, dit-on, quelquefois tenté d'établir un peu plus d'ordre, et sur-tout de propreté dans la ville : mais leurs réglemens sont sans exécution, et personne ne veut plus être magistrat. De ces causes combinées d'insalubrité, il résulte que les maladies sont à Norfolk habituelles en été et en automne, et que les épidémies malignes y sont fréquentes. L'an dernier, la fièvre jaune y a enlevé, dit-on, cinq cents personnes, sur une population de quatre mille. Il en est mort trois cents dans le moment même de la maladie, le reste de ses suites. Les habitans de Norfolk, même les plus riches, croient trouver dans l'usage du vin et des liqueurs fortes un préservatif contre l'insalubrité du climat, et ils usent amplement de ce remède. On dit qu'avant la guerre cette ville était peuplée de huit mille habitans.

Norfolk fait un commerce considérable avec l'Europe, avec les Antilles et avec les États du Nord. Ses exportations sont en bled, farine, maïs, bois de toute espèce, mais particulièrement en planches, merreins, essentes, viande et poisson salé, fer, plomb, graine de lin, tabac, goudron, térébenthine, chanvre. Toutes ces denrées sont le produit de la Virginie, ou de la Caroline du Nord qui, n'ayant point de ports ou n'en ayant que de mauvais, a son principal débouché par ceux de Virginie.

Norfolk est le seul port de la partie méridionale de ce grand État; car les bâtimens de cent à cent vingt tonneaux pouvant seuls monter à *Pétersburg* et *Richmond*, le produit des pays de derrière qui y arrivent par terre, sont en plus grande partie envoyés par des allèges à Norfolk, d'où ils sont exportés. Ainsi, ce port fait à-peu-près seul le commerce de toute la partie de la Virginie, depuis le Rapahanock, et de celle de la Caroline du Nord, fort au-delà du Roanoke. On construit à présent un canal qui passant au travers du Dismal-swamp, doit unir les eaux de la branche Sud de la rivière Élisabeth, ou plutôt du *Dup-creek* qui s'y jette, avec *Albemarle-sound*, par la rivière *Paskotank*, et qui

ainsi, abrégera et facilitera beaucoup la communication de la Caroline du Nord avec Norfolk. Ce canal, auquel les deux législatures de Caroline et de Virginie ont donné leur sanction, est fait par actions; il est commencé depuis trois ans; on espère qu'il sera fini dans trois autres années. Sa longueur est de vingt-huit milles, dans un terrein que l'on dit très-bon et d'un travail facile. Cinq milles sont déjà creusés du côté de la Virginie, et m'ont paru l'être très-bien, je les ai visités avec quelque soin. Six autres le sont du côté de la Caroline. Le Dismal-swamp a moins de solidité qu'aucun des marais que j'ai vus encore; mais la terre que l'on coupe pour le passage du canal, se durcit à l'air et fait une très-bonne digue. Ce qui doit surprendre, c'est que pour ce canal, qui paraît si avancé, le terrein n'a pas été nivellé. On ne sait pas quelle quantité il faudra d'écluses, si même il en faudra, par conséquent, on ne peut savoir quelle en pourra être la dépense, et si le succès de l'ouvrage peut être assuré. C'est ainsi que se font presque tous les ouvrages publics en Amérique, où les hommes de talent dans les arts manquent absolument, et où tant de gens habiles d'Europe, peut-être inoccupés, trouveraient une fortune assurée en faisant le bien du pays.

Les exportations de Norfolk ont été, en 1791, de 1,028,789 dollars; en 1792, de 1,147,414; en 1793, de 1,045,525; en 1794, de 1,687,194; en 1795, 1,934,827; et déjà, de 1,088,105 dollars pour le premier quartier de l'année actuelle (1796). Quand on considère l'augmentation des exportations depuis plusieurs années, il faut toujours se rappeler qu'elle est beaucoup plus grande en valeurs qu'en quantités. Les besoins de l'Europe ont plus que doublé les prix, et quoiqu'il soit positivement vrai que les défrichemens nouveaux augmentent la quantité des produits, ils ne l'augmentent pas dans la proportion de la différence que présentent depuis trois ans les tableaux envoyés des différentes douanes.

En réunissant les détails des exportations des trois articles principaux des produits du pays, pour les cinq dernières années, j'ajoute une nouvelle preuves à cette assertion.

QUANTITÉS.	ANNÉES 1791.	1792.	1793.	1794.	1795.
Barrils de Farine.....	35,071.	45,909.	52,856.	78,981.	66,527.
Boisseaux de Maïs.....	341,984.	286,834.	258,735.	211,513.	442,075.
Tonneaux de provisions navales....	29,376.	44,665.	26,753.	23,286.	14,704.
VALEURS DE CES DENRÉES.	Dollars.	Dollars.	Dollars.	Dollars.	Dollars.
Farine.....	191,639.	242,357.	296,415.	436,352.	629,384.
Maïs.....	120,733.	104,977.	154,264.	105,661.	172,499.
Provisions navales.....	52,333.	62,631.	45,014.	45,504.	33,111.

Ainsi l'on voit que le barril de farine dont la valeur moyenne était en 1791, de cinq dollars cinquante-cinq centièmes ; en 1792, de cinq dollars trente centièmes ; en 1793, de cinq dollars quinze centièmes ; en 1794, de cinq dollars cinquante-six centièmes, s'est élevé en 1795 à neuf dollars trente-cinq centièmes ; et que le maïs qui n'est que de seconde demande, a été en 1791 à trente-sept centièmes le boisseau ; en 1792, à cinquante-quatre ; en 1793, à soixante-un ; en 1794 à cinquante-un, et en 1795 à soixante-six.

Le tableau des prix comparés des bois pour les cinq années précédentes montre la même augmentation de prix.

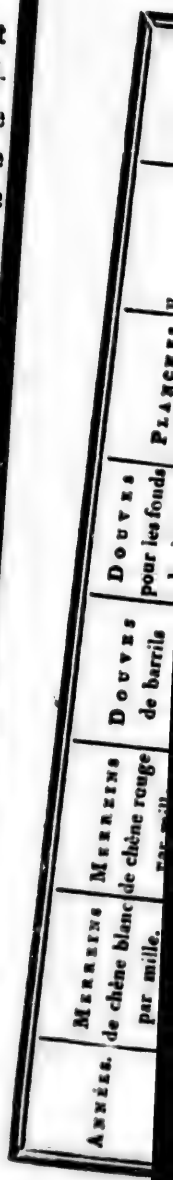

Années.	Merrains de chêne blanc par mille.	Merrains de chêne rouge par mille.	Douves de barrils par mille.	Douves pour les fonds des barrils par mille.	Planches par 100 pieds.	Essentes par mille.	Bois quarrés par 100 pieds.
	Doll. cent.	Doll. cent.	Doll. cent.	Doll. cent.	Doll. cent.	Doll. cent.	Doll. cent.
1791.	16. . 66	11. . 66	» . 33	20. . »	1. . 50	2. . »	12. . »
1792.	16. . 56	13. . 50	10. . »	20. . »	1. . 50	2. . »	12. . »
1793.	16. . 66	15. . »	10. . »	20. . »	1. . 50	2. . »	12. . »
1794.	20. . »	15. . »	10. . »	20. . »	2. . »	2. . 50	12. . »
17 5.	20. . 15	14. . 50	10. . »	25. . »	2. . 50	3. . »	13. . »

Quant aux provisions navales, comme elles sont composées de divers élémens très-différens dans leur valeur, et comme je manque de ces détails, je ne puis soumettre le montant des estimations générales à la même comparaison que le bled, le maïs et les bois.

Indépendamment des farines exportées de Norfolk, il sort de l'Etat par ce port et par tous les autres une très-grande quantité de bled, qui est enlevé par les négocians de Philadelphie et de New-Yorck, ou les meûniers de Brandywine qui le manufacturent en farine et l'exportent en Europe. Les bons moulins ne sont pas même bien communs en Virginie, et le défaut de capitaux pour en construire ce qu'il en faudrait, ne permet pas aux Virginiens de faire eux-mêmes ce grand profit en mouture, qu'ils abandonnent jusqu'ici aux autres États. Le haut prix des bleds cette année et l'espérance qu'ils augmenteront encore, a retenu en Virginie une grande quantité de cette denrée, et par cette spéculation que l'état présent du marché montre fausse, les cultivateurs et les meûniers en ont aujourd'hui plus dans leurs mains qu'ils n'en ont jamais eu les années précédentes à la même époque.

Il en est de même du tonnage des différ

ports de l'Amérique, dont l'accroissement tient aussi en plus grande partie aux circonstances de la guerre qui rend les vaisseaux Américains, les seuls moyens un peu surs de transport des denrées américaines dont l'Europe et les Colonies ont besoin, et qui enferment les vaisseaux marchands français, anglais, hollandais, ect., dans leurs ports jusqu'à la paix. Norfolk ne comptait pas il y a six ans dix gros bâtimens qui lui appartinssent, il en a aujourd'hui cinquante, indépendamment de cinquante autres plus petits, particulièrement occupés au commerce des Antilles. Par Norfolk il faut entendre Norfolk et Portsmouth, car ces deux différentes places ne composent qu'un seul port d'entrée, et sont l'un et l'autre soumis à la même douane. Le tonnage actuel de Norfolk est de 15,567 tonneaux, sans compter les bâtimens employés au cabotage.

Le danger de la contrebande que pourraient faire les vaisseaux venant de l'étranger, et déchargeant leurs marchandises dans la rivière de James ou dans celle d'Yorck, a fait rendre au congrès une loi qui défend aux vaisseaux chargés pour Richemond, Petersburg ou Yorck, d'entrer dans ces rivières sans avoir à bord un officier de la douane que

leur capitaine vient ou envoye chercher à Norfolk. Cette précaution qui empêche une partie de la contrebande ne la réprime pas toute, et l'on assure qu'il s'en fait une assez importante par la baie de Chésapeak, malgré la surveillance de deux petits bâtimens de l'Union qui y croisent constamment pour la prévenir.

L'exportation du tabac à Norfolk, est par la diminution de la culture de cette denrée en Virginie diminuée depuis cinq ans de plus d'un tiers; elle était en 1793 de 15,002 boucauds, en 1794 de 11,052, et en 1795 de 9,968. Je n'ai pu me procurer avec exactitude celle des années 1791 et 1792.

Beaucoup de maisons de commerce anglaises sont établies à Norfolk, et les négocians de cette nation haïssent les Américains, comme dans presque tout le reste de l'Amérique; s'exaltent en invectives, prodiguent les expressions de mépris contre le pays qui fait leur fortune. Il ne faut jamais s'étonner des préjugés ni de la passion; mais pour comprendre cependant cette ridicule conduite, il est encore nécessaire de savoir que la plupart de ces négocians, agens de maisons d'Angleterre, sont gens sans éducation, car la bonne espèce de négocians anglais établis

en Amérique, n'est pas coupable d'un tel tort.

L'exaltation des négocians anglais habitant Norfolk, est encore animée par la présence du consul originaire d'Amérique, loyaliste, ayant servi dans le tems de la guerre contre son pays, et ajoutant à la politique de son cabinet le ressentiment personnel des confiscations qu'il a éprouvées. L'opinion publique s'accorde toutefois en sa faveur pour sa conduite dans le tems de la guerre, bien différente de celle de tant d'officiers qui ont si fort dérogé au caractère de loyauté que l'on reconnaît généralement à la nation anglaise.

L'Angleterre a tiré cette année des chevaux de Virginie, pour monter les dragons qu'elle se proposait d'envoyer dans les îles françaises; et ces envois, qui, dans tous les tems, avaient été regardés comme provisions de guerre, ont été jugés par le ministère américain marchandises de nature ordinaire; en conséquence ils ont été autorisés par la loi, malgré les réclamations du consul français. La fortune n'a pas été aussi favorable aux dispositions britanniques que le conseil des États-Unis. De quatre cents chevaux déjà embarqués, cent cinquante seulement sont arrivés vivans à leur destination, et y sont

arrivés en mauvais état. Un bâtiment qui en portait à-peu-près cent, n'en a pas conservé un seul. Les précautions pour y conduire les trois cents qui sont encore à Norfolk, étant les mêmes que pour les précédens, le même résultat est inévitable, et il en sera probablement encore de même de cinq cents autres qui s'achètent actuellement dans la Caroline du Sud.

Si la société des négocians anglais et les courtisans du consul se déchaîne à Norfolk contre les Américains et contre le parti attaché à la France, les négocians et l'autre partie de la société, qui embrassent le parti contraire, ne le soutiennent pas avec moins de chaleur, de sorte que sous ce rapport, tout est division à Norfolk. Mais l'opinion prévalante y est en faveur des Français. Cette chaleur des esprits autant que l'insalubrité du climat, retarde l'accroisement de Norfolk, où peu de négocians nouveaux s'établissent, malgré la position avantageuse de la place pour le commerce. Il n'est cependant pas douteux que plutôt ou plus tard l'appas de la fortune prévaudra sur ces inconvéniens comme il a prévalu pour les négocians déjà établis, sur la probabilité des maladies. J'ai entendu parler par-tout du Président avec un grand respect.

Il n'y a de banques établies dans toute la Virginie, qu'une à *Alexandrie*, qui par conséquent n'apporte au commerce de Norfolk d'autre secours que celui de son papier, qui est pris comme argent dans tout l'État, quand il est endossé d'un bon nom. Il n'y a dans Norfolk que peu de maisons riches, qu'un très-petit nombre qui fassent de grandes affaires, mais il y en a beaucoup qui en font de petites.

La culture est à-peu-près nulle dans le comté de Norfolk, et dans celui de *Princess-Ann* qui l'avoisine. Ces deux comtés produisent quelques maïs, et les terres y exigeraient par leur nature de grands soins pour donner de bonnes récoltes, sur-tout le long des côtes de la baie et de la mer. Les propriétés sont très-divisées; les habitans généralement peu aisés, s'occupent plus à abattre du bois qu'à cultiver. A peine ont-ils un jardin de dix verges, ils coupent des arbres et sur leurs propriétés et par-tout où ils en trouvent de quelque valeur, et ils consomment en liqueurs tout leur gain, ainsi qu'il arrive à tous ceux qui mènent ce genre de vie. Cependant ils gagnent habituellement plus d'un dollar par jour, frais déduits de la conduite de ce bois coupé au bord de la rivière, et cette dépense

est à-peu-près de la moitié de la valeur des bois à conduire. Ces bois sont achetés par des négocians de Norfolk, auxquels leur emploi ou leur revente donnent un grand profit.

Les plantations des parties intérieures de ces comtés, un peu mieux cultivées que les bords de la mer ou des rivières, fournissent le marché de Norfolk de bœuf et porc salé, même pour l'exportation.

Les terres, dans toutes ces parties, se vendent de six à sept dollars l'acre, et souvent le prix des bois à y couper, excède quatre à cinq fois le prix de la vente.

On construit annuellement de quatrevingt à quatrevingt-dix bâtimens de toute grandeur à Norfolk. Le prix de la construction est pour la carcasse sortant de la main du charpentier, de vingt-quatre dollars par tonneau pour ceux au-dessus de cent-vingt tonneaux. Prêts à mettre en mer, ils reviennent par tonneau, de quarante-sept à cinquante dollars. Les prix sont augmentés de plus d'un quart depuis trois ans. Les gages du charpentier sont de deux dollars et trois quarts par jour. Les bâtimens moins forts coûtent beaucoup meilleur marché. Il s'en vend un grand nombre et avec avantage à Philadelphie. Ces petits bâtimens sont construits pour une marche rapide; mais ce

port partage avec presque tous ceux de la Chésapeak, l'inconvénient de vers qui attaquent les vaisseaux depuis juin jusqu'en septembre, et leur font un grand tort.

Les environs de Norfolk fournissent avec abondance des ouvriers de toute espèce, des matelots, des capitaines, et la Virginie n'est pas à cet égard dépendante des États du Nord comme la Caroline et la Géorgie. Il y a dans Norfolk une assez bonne école pour les garçons, mais elle est nouvellement établie. C'est ce qu'on appelle *grammar-school*. On y paie quarante dollars par an pour chaque enfant. Il n'y a point d'école pour les filles au-delà de celles où elles apprennent à lire; les parens qui veulent leur donner une autre éducation, les envoient à Williamsburg ou à Baltimore.

Les cours de juges de paix pour la police de la ville et de ses environs, se tiennent à Norfolk; celle du comté se tient à *Suffolk*, autre ville éloignée de Norfolk d'environ huit milles. Les prisons sont petites, mal tenues, aucune promenade pour les prisonniers. Ils sont nourris par le géolier qui reçoit un schelling par jour pour chacun d'eux.

Le marché de Norfolk a lieu tous les jours et n'est pas bien fourni. Le bœuf y est

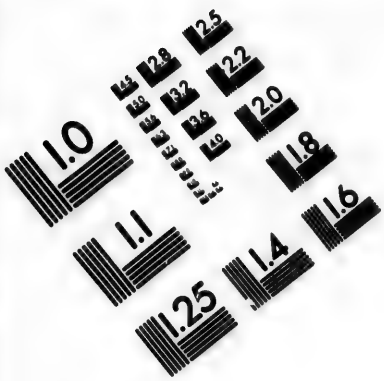

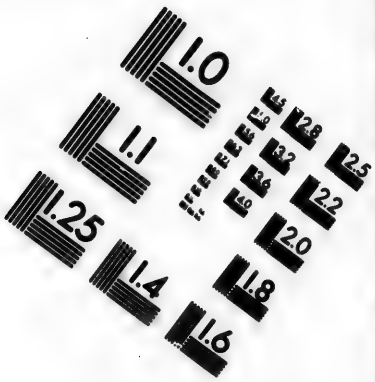

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

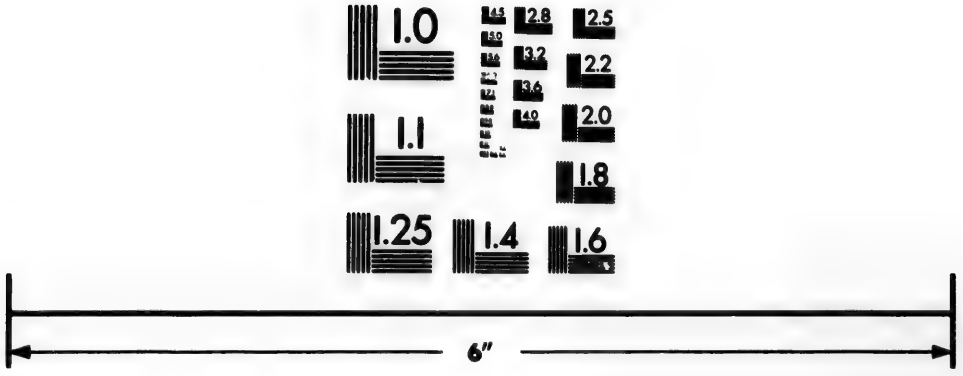

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

cependant meilleur qu'à Charles-town. Il coûte dix pences la livre ; le mouton, veau, etc., un schelling. La farine, quatorze dollars le barril. L'ouvrier ordinaire se paie un dollar par jour et est nourri. La corde de bois à brûler, trois dollars ; l'hicory un demi-dollar de plus. Le nègre se loue de huit à dix dollars par mois. Le prix moyen des loyers de maison est de deux cents trente dollars. Le prix des lots de ville est de neuf à dix dollars par pied de front, sur soixante-dix de profondeur. Le poisson est très-abondant dans la rivière et dans la baie. La monnaie de Virginie est de six schellings au dollar. Dix dollars font trois pounds.

M. *Bloom*, Irlandais d'origine, homme actif et intelligent, établi à Norfolk avant la guerre, y tient une corderie et une tannerie, dont les ouvriers sont ses nègres. Il fabrique beaucoup, fournit une grande partie des cordages que le port consomme, et envoie ses cuirs dans toute l'Amérique. Il tire presque tous ses chanvres des derrières de la Virginie, le surplus lui vient de Russie. Ceux-ci, sans être plus forts que ceux de la Virginie, sont plus aisés à travailler, et prennent mieux l'apprêt. Le pays fournit à M. Bloom presque toutes les peaux dont il a be-

soin.

soin. Il en tire cependant aussi de la partie jadis espagnole de Saint-Domingue.

Norfolk était destiné à construire une des six frégates dont les États-Unis avaient déterminé de composer leur marine; mais comme de nouvelles considérations ont fait prendre cette année au congrès la résolution de réduire à trois le nombre de six décrété il y a deux ans; les trois autres frégates sont contremandées. Celle de Norfolk est une des proscrites; elle était construite à *Gasport*, petite dépendance de Portsmouth, et lieu de chantier des bâtimens les plus considérables. Nous avons vu le commencement de cette construction. La quille, et quelques courbes principales, sont seulement jointes. L'approvisionnement des bois est presqu'entièrement fait; ils sont là, sans ouvriers et sans abri. On assure que ces beaux bois, qui n'ont été rassemblés qu'avec une peine et sur-tout une dépense énorme, vont être vendus. Il semble qu'ils pourraient être conservés avec beaucoup plus d'utilité par les États Unis, qui paraissent par cet ordre de vente vouloir s'interdire jusqu'à la possibilité de revenir à leur premier avis.

La communication entre Norfolk et Portsmouth est continuelle; elle est exercée par six bateaux à rames appartenans à des entre-

preneurs, et par trois bacs, où les chevaux et voitures peuvent passer commodément. Le prix du passage par personne y est d'un seixième de dollar. On peut s'abonner pour l'année moyennant six dollars. Ces bateaux sont conduits par des nègres appartenans aux entrepreneurs. Il n'est pas sans intérêt de remarquer que l'un de ces nègres, nommé *Semes*, âgé de trente à trente-cinq ans, a appris seul à lire et à écrire. Sa conversation annonce un sens droit, un grand désir d'instruction, et après l'avoir vu, il est difficile de partager l'avis de ceux qui refusent une grande intelligence à l'espèce noire.

Tout le pays de Norfolk est plat, sans aucune élévation. La largeur, les belles formes de la rivière Élisabeth, la petite ville de Portsmouth, qui est à l'autre bord, les bâtimens en très-grande quantité à l'ancre, aux quays, en chargement, en réparation, en construction, en animent la vue, et la rendent assez agréable. Mais sans tous ces accessoires, elle serait insipide. La navigation de quinze milles qu'il faut faire pour arriver au commencement du canal de Dismal-swamp, traverse un pays également plat. Les habitations n'y sont pas multipliées; ce sont toutes petites maisons de pauvre apparence, au centre d'un défriche

ment de deux à trois acres. On construit dans toute la rivière Élisabeth et les creeks qui s'y jettent, une grande quantité de petits bâtimens qui sont presque tous destinés à être vendus à Philadelphie.

La température de Norfolk est constamment variable, ainsi que dans beaucoup d'autres parties de l'Amérique. On éprouve souvent, dans la même journée, la diversité de deux à trois saisons. Les vents d'Est et de Nord-ouest apportent du froid même en été, et tous les autres sont brûlans. Le printems, comme dans presque toute l'Amérique, n'existe pas à Norfolk. La chaleur s'y fait sentir de bonne heure. Dès le commencement d'avril, les pois, les fèves, les épines, les rosiers mêmes, sont en fleurs.

Dans quelque lieu d'Amérique que j'aie parcouru jusqu'ici, l'obligeance que l'on m'a témoignée a toujours démenti les préjugés que les Français et les Anglais entretiennent aussi opiniâtrement contre les Américains. Si je ne m'en rapportais qu'à ma propre expérience, on pourrait l'appeler aussi préjugé; mais j'ai trouvé mon opinion partagée par tous les voyageurs que j'ai eu occasion de voir, et qui ont bien voulu juger par eux-mêmes sans partialité. Le bon accueil que l'on reçoit en voya-

geant en Amérique, de ceux principalement à qui l'on est adressé, ne se borne point à un dîner, monnaie habituelle dont se paient les lettres d'introduction ; il est commun de rencontrer des hommes, mêmes très-occupés, qui vous dévouent tout ce que vous jugez à propos de prendre de leurs momens, qui cherchent les moyens de rendre votre séjour agréable, et cela sans compliment, avec une apparence de sincérité, de plaisir, qui ne rend jamais leur complaisance embarrassante, et qui la fait trouver toujours plus agréable. Pour moi, qui me crois exempt d'exagération, et qui suis loin d'être admirateur de tout ce que je vois en Amérique, je confesse que je quitte rarement un des lieux où je séjourne quelque tems, sans me croire, sans me reconnaître obligé à une gratitude dont j'emporte toujours l'envie de pouvoir tôt ou tard prouver la réalité. Le major *William Lindsey*, directeur de la douane, est celui de tous les habitans de Norfolk de qui j'ai plus particulièrement à me louer. C'est un homme simple, bon, généralement estimé. Je lui suis personnellement redevable d'un grand nombre d'informations, et c'est à son aimable disposition pour moi, que je dois les occasions d'avoir acquis celles qu'il ne pouvait pas me fournir lui-même.

Il y a trois églises à Norfolk, l'une est protestante épiscopale, comme toutes les autres de cette secte en Virginie, sous l'inspection de l'évêque de Williamsburg; l'autre est catholique, et son ministre tient ses pouvoirs de M. *Carrol*, évêque de Maryland. La troisième est une église de méthodistes, où, comme dans toutes celles de la même espèce, on fait beaucoup de grimaces, de hurlemens et de contorsions.

Norfolk est le port des États-Unis, où le plus grand nombre de colons échappés de Saint-Domingue, sont arrivés dans le commencement de leur désastre. Les principaux motifs de ce choix sont la relâche que fit à *Hampton-road* le convoi qui sortit du cap après l'incendie. Norfolk est à vingt milles de la rade; la chaleur du climat, l'esclavage des nègres, qui permettait aux colons échappés d'employer ceux qu'ils avaient pu emmener, et la bonne réception que les malheureux fugitifs reçurent des habitans, les y fixèrent. Des souscriptions particulières faites dans toutes les villes de la Virginie, d'autres sommes votées par la législature de l'État et par le congrès, donnèrent aux malheureux Français les preuves évidentes de la bienveillance et de la générosité des Américains. Le peuple

de Norfolk se montra très-chaud pour la cause française, et parmi plusieurs témoignages qu'il en donna, on doit citer celui-ci : le convoi français allait quitter la Chésapeak pour gagner le Nord de l'Amérique, on répandit que les amis de l'Angleterre allaient envoyer à Hallifax un bateau de pilote afin de prévenir l'escadre anglaise de cette sortie, et dans le soir même, tous les bateaux de pilote se trouvèrent dégréés.

Le nombre des Français résidens à Norfolk a beaucoup diminué. Ils se sont répandus dans le reste de l'Amérique, où il est peu de villes qui n'en comptent quelques-uns parmi ses habitans.

J'ai rencontré avec un grand plaisir à Norfolk mon ami M. Guillemard, que j'avais laissé malade à Philadelphie ; mais nous allons nous séparer encore pour nous retrouver à Richmond.

Hampton.

Une goëlette, chargée de porter la malle de Norfolk à *Hampton*, d'où elle est conduite à Richmond par terre, est le moyen ordinaire des passagers qui se destinent à prendre cette route. Dans les beaux tems, ce passage, dou

la longueur est de dix-huit milles, se fait en deux heures : nous y en avons mis dix, faute de vent ; et comme la marée, était basse à notre arrivée à Hampton, le 2 juin, nos matelots nègres ont manqué l'étroit canal qui y conduit, et nous ont tellement échoués sur une barre qui ferme l'entrée du creek, qu'il nous a fallu gagner Hampton en bateau. C'est un très-petit village, que la difficulté de l'entrée de son creek empêchera toujours de devenir plus considérable.

Hampton est le seul lieu où, de Norfolk, on puisse aborder, en allant par terre dans cette partie de la Virginie. L'arrivée du stage de Richmond trois fois par semaine ; le séjour de quelques pilotes à qui le voisinage de l'entrée de la Chésapeak a fait choisir ce lieu d'habitation, donne à ce petit village un peu, mais bien peu d'activité. L'auberge y est détestable, et nous n'avons pu trouver que deux petits lits pour cinq passagers qui arrivions ensemble. On dit qu'il va s'en établir une meilleure ; tant mieux pour ceux qui viendront après nous. Heureusement nous devions partir de cet abominable gîte à deux heures du matin : il en était onze ; ainsi cette nuit de mal-aisance a été bientôt passée. Mais il n'y avait pas un pauvre morceau de pain à es-

pérer avant notre départ, et j'en avais grand besoin.

Une douane était établie à Hampton : les exportations y ont été en 1791 de la valeur de 1,393 dollars; en 1792, de 4,961 ; en 1793, de 11,789 ; en 1794, de 41,947. Cette douane a été réunie en 1795 à celle de Norfolk.

Yorck.

La route de Hampton à *Yorck* est toujours au milieu des bois. Les défrichemens sont rares et peu considérables encore dans ce canton. On rencontre, cependant, quelques champs de maïs, des prés, quelques seigles. Des clôtures entourent plusieurs acres ; elles sont même quelquefois bien faites, au moyen de la terre relevée de deux pieds, et formant une espèce de mur sur lequel on plante des piquets qu'on entrelace ensuite de branches de pin. Mais on se demande toujours, en voyageant en Amérique, pourquoi pas de haies vives, qui sont à la fois la plus grande sûreté, et la parure des champs ?

Les terres ne paraissent point mauvaises, dans tout ce trajet, où elles ne sont cependant pas de la première qualité. Les arbres les plus communs dans les bois sont le pin, le

chêne, le hêtre, l'hichory. J'en ai vu quelques-uns d'une grande hauteur. Le terrein est plat. Il se trouve cependant à Yorck d'une trentaine de pieds au-dessus de la rivière ; mais la route à deux ou trois petites buttes près, n'en a pas moins pour la vue tous les inconvéniens d'un pays absolument égal.

Yorck est le lieu dans lequel a fini la guerre d'Amérique, où les Français ont efficacement aidé les Américains à secouer le joug de l'Angleterre, et où l'orgueil britannique a été une seconde fois fortement humilié.

J'ai parcouru la partie du pays occupée par les campemens et les travaux des armées alliées. Il m'était très-familier par les cartes que j'en avais souvent examinées. On a peine à trouver quelques vestiges des batteries, des parallèles, même des deux redoutes enlevées d'une manière si brillante par les grenadiers Américains et Français, sous les ordres de MM. de la Fayette et de Viomesnil. La terre n'en conserve pas plus de traces, que beaucoup de têtes américaines n'en voudraient aujourd'hui conserver de souvenir. Quelques retranchemens des Anglais, faits en avant de la ville, se peuvent mieux reconnaître. Mais le seul monument réellement existant de ce siége mémorable, est la maison du général

Nelson, la plus considérable de toutes celles de la ville, et qui, jusqu'après les premiers jours du siége, était le quartier-général du lord Cornwallis. Cette grande maison de brique, qui alors venait d'être construite, est percée dans tous les sens de boulets et de bombes. Le terrein qui l'entoure, en est encore tout labouré. Cette maison, que le général Nelson a négligé de faire réparer promptement après le siége, est devenue après sa mort l'héritage de ses trois enfans avec le reste de ses biens. Ils ne se sont pas entendus sur le sort de cette propriété, et elle reste sans réparation. Ce résultat, nuisible aux intérêts de la famille, est à mon sens, très-avantageux pour la ville, où il laisse subsister un monument curieux d'un évènement décisif pour l'indépendance américaine, et qui serait glorieux à toutes les époques, pour toutes les nations. Le congrès, après la reddition de la ville d'Yorck, en votant des remerciemens pour l'armée américaine et l'armée française, qui avaient ainsi terminé la guerre, avait ordonné l'élevation d'un monument pour en conserver le souvenir. Il n'a pas seulement été commencé. Cette négligence est inconcevable, honteuse, et l'on ne sait à quoi l'attribuer. Les dispositions actuelles du gouvernement amé-

ricain pour l'Angleterre, ne permettent pas de croire qu'il songe à présent à l'érection de ce monument.

La ville d'Yorck, où nous sommes arrivés le 3 juin, ne présente d'ailleurs aucun objet de curiosité. C'est un petit village assez bien bâti, où les Anglais, contre leur usage dans la guerre d'Amérique, n'ont détruit que les maisons qui nuisaient à leur défense. Sa population est de huit cents personnes, dont les deux tiers sont nègres. Sa position est agréable, dominant cette belle rivière d'Yorck, que la pointe de *Glocester*, qui se trouve vis-à-vis, rétrécit à deux tiers de mille, mais qui au-dessus et au-dessous est large de deux milles.

Yorck ne fait aucun commerce. Les habitans disent qu'il y a quarante ans, on y faisait tout celui de la Virginie. Yorck fournissait en denrées d'Europe tous les magasins des villes les plus reculées; c'était le port où les planteurs qui vendaient alors directement leur tabac aux négocians anglais les faisaient embarquer. Avant la guerre de la révolution, on y chargeait encore annuellement six ou sept vaisseaux pour l'Angleterre. Depuis lors son commerce a toujours été en décroissant. Il est aujourd'hui réduit à rien. Norfolk et Baltimore embarquent toutes les productions de la

rivière d'Yorck, et la fournissent des marchandises européennes. Les habitans y sont donc sans occupation. Les uns vendent en détail des liqueurs spiritueuses et quelques étoffes; d'autres s'appellent avocats, d'autres juges de paix. La plupart ont, à quelque distance de la ville, une petite ferme qu'ils vont visiter tous les matins; mais tout cela n'occupe beaucoup ni la tête, ni le tems; et les habitans d'Yorck, qui vivent en très-bonne intelligence, occupent l'un et l'autre bien plus assiduement, en dînant ensemble, en buvant du punch, en jouant au billard; pour donner un peu plus de piquant à cette vie habituelle, ils changent souvent les lieux de leurs assemblées.

On construit annuellement, de l'autre côté de la rivière, dans le comté de Glocester, un grand nombre de bâtimens.

Yorck est capitale du comté de son nom, peuplé d'environ six mille habitans dont plus de la moitié sont esclaves. La ville quelque diminué que soit son commerce, a une douane dont ressortent plusieurs petits ports voisins. La valeur de ses exportations a été en 1791 de 99,811 dollars; en 1792, de 154,466; en 1793, de 34,992; en 1794, de 7,579; en 1795 de 3,060.

J'ai dîné avec la plupart de ceux qui composent la société d'Yorck chez M. *Charkton*, à qui j'étais adressé. Le docteur *Griffin*, pour lequel j'avais aussi une lettre, était absent de la ville ; on le dit instruit. J'ai trouvé dans M. Charkton et dans tous les autres une grande obligeance, un grand désir de faire tout ce qu'ils pouvaient juger m'être agréable, enfin tous les caractères d'une bonne, simple et franche hospitalité. Ils conservent tous un souvenir honorable de l'armée française pour la conduite exemplaire qu'elle a tenue, et pendant le siège, et dans les mois qui après le siége ont précédé son départ pour France; le nom de M. le maréchal Rochambeau y est en grande vénération.

Il n'y a pas de marché régulier à Yorck. Chacun s'y fournit de viande comme il peut, et en manque rarement. Le bœuf coûte trois à quatre pences la livre. Le mouton et le veau six pences ; le reste à proportion. Le poisson y est abondant et pour rien. Les plus hauts loyers de la ville sont de quatrevingt à cent dollars. La farine qu'on y trouve avec difficulté y coûte à présent quinze dollars. Quoique l'air y soit infiniment plus sain qu'à Norfolk, on n'y éprouve pas moins de fréquentes fièvres d'accès en automne.

Williamsburg.

Le peu de fortune des habitans d'Yorck les empêchant d'entretenir des chevaux dont cependant ils ont souvent besoin, une ou deux personnes en louent dans cette petite ville composée seulement d'une cinquantaine de maisons. J'ai donc eu la possibilité d'en prendre un pour arriver à *Williamsburg*, où je me suis rendu le 4 juin. La route d'Yorck jusqu'à cette ville est agréable dans beaucoup d'endroits, le pays est un peu plus montueux, la culture un peu plus commune. On rencontre des défrichemens nouveaux assez bien commencés, presque tous entourrés de fossés bien gazonnés, bien faits ; mais les maisons ont toujours l'air pauvre, et les habitans en paraissent assez misérables. On traverse encore une longue partie de bois sans culture. Les chênes, les hichorys, les liquidambars, les sassafras y croissent avec vigueur, et semblent annoncer un bon terrein. Les bestiaux sont comme en Caroline, toujours dans les bois ; ils sont chétifs, et d'une espèce médiocre. On les nourrit quelques semaines à l'écurie avant de les tuer. Les terres dans tout ce trajet se vendent quatre à cinq dollars l'acre.

Williamsburg est située dans une plaine à une égale distance de cinq milles de la rivière d'Yorck et de celle de James. Deux creeks qui se jettent dans ces grandes rivières approchent à deux milles de chaque côté de la ville, et y sont navigables; c'est par eux qu'arrivent de Richmond, de Norfolk, et quelquefois de Baltimore, les denrées d'Europe qui fournissent les stores de la ville; ils le sont généralement assez mal. Williamsburg était avant la révolution la capitale de la Virginie; mais alors la législature établit son siège à Richmond, comme ville plus éloignée des côtes de la mer, et s'y est fixée depuis ce tems. Richmond est donc aujourd'hui la capitale de la Virginie. Ce déplacement a fait de Williamsburg un village. Tout ce qui tenait au gouvernement l'a suivi dans son établissement à Richmond, et le nombre des habitans décroît annuellement à Williamsburg comme à Yorck. Il est aujourd'hui de douze à treize cents, dont plus de la moitié négres esclaves.

Une maison de l'État, dont une partie sert de siège au tribunal de district, porte le nom de capitole; c'est un assez beau bâtiment en briques, mais qui tombe en ruine. La statue en marbre du lord *Botetourt*, un des gouverneurs de Virginie sous l'ancien régime, dont

la conduite avait mérité le respect et l'attachement des Virginiens, est sous le péristile de ce capitole, mais elle y est défigurée; la plus basse classe du peuple de Williamsburg dans l'exaltation de la révolution, a pris pour un hommage à la liberté les insultes faites à un monument de reconnaissance érigé à un ancien lord; et ce peuple l'a honteusement mutilé. L'inscription de la reconnaissance du peuple de Virginie gravée sur le piédestal, que cette populace n'a pas détruit, est un constraste frappant avec les insultes qu'a reçu la statue, et en venge honorablement la mémoire de lord Botetourt.

Ce capitole termine une rue de cent soixante pieds de large, de trois quarts de mille de long, et dont l'autre extrémité aboutit au collège. Ce dernier établissement fondé sous le règne de Guillaume et Marie, porte encore leurs noms. Son revenu avant la révolution était de dix-sept à dix-huit mille dollars; il est aujourd'hui réduit à trois mille cinq cents. Il consistait en des droits sur l'exportation du tabac, et sur plusieurs autres denrées, et en terres. Les droits sont tombés avec la franchise absolue du commerce; les vingt mille acres de terres sont seuls restés, ils sont loués à très-longs termes sur deux ou trois vies, et sont tous en culture. Un autre petit droit sur l'arpentage

l'arpentage des terres, concourt avec la location des vingt mille acres à composer ce petit revenu de trois mille cinq cents dollars, que la législature ne semble pas dans l'intention d'augmenter. Une chaire de mathématiques, une de physique et de philosophie morale, une de droit naturel et civil, enfin une de langues modernes, forment l'ensemble des instructions données dans ce collège. Les jeunes gens n'y arrivent qu'à l'âge de seize ans, et sont deux ans ordinairement à suivre les différentes leçons. On est étonné d'apprendre qu'aucun n'habite dans les vastes bâtimens destinés à les loger, et qu'ils sont répandus dans les différentes pensions de la ville, loin de toute surveillance. L'évêque *Madisson* président de ce collège, et les autres professeurs, qui avec lui font en définitif tous les règlemens de la police intérieure du collège, disent que l'expérience prouve que l'ordre, la tranquillité, même le succès des études, est plus sûrement obtenu par cette séparation des jeunes gens, que par leur réunion, dont les querelles fréquentes, les émeutes complottées, étaient le résultat commun. On est tenté de croire en les entendant, qu'ils ont consulté l'intérêt de leur propre tranquillité plus que celui de ces jeunes gens, qu'une grande surveillance, avec de

bonnes manières et des soins proportionnés à leur âge, auraient aussi infailliblement tenus en bon ordre à Williamsburg que dans tous les autres collèges du monde. Les jeunes gens payent quatorze dollars à chacun des professeurs dont ils suivent les leçons. Leur pension leur coûte de cent à cent vingt dollars. La dépense est donc de cent soixante à soixante-dix dollars par an pour leurs parens. Les professeurs indépendamment de ces émolumens, reçoivent annuellement quatre cents dollars des fonds de l'établissement. L'évêque Madisson tient la chaire de philosophie naturelle et morale, et a indépendamment de son salaire deux cents dollars de plus comme président. L'administration intérieure du collège est donnée aux soins des professeurs qui sont nommés par une assemblée de dix-huit visiteurs. Ceux-ci sont choisis dans tout l'État. La maison est comme presque toutes celles de Williamsburg, d'Yorck et même de Norfolk, extrêmement mal entretenue. Le collège n'est pas assez riche pour faire les réparations annuelles, et il est secouru par la législature quand il est nécessaire d'en faire de considérables. Il possède une bibliothèque assez bien fournie de livres classiques; presque tous sont de vieux livres, à l'exception de deux cents volumes

des plus beaux et des meilleurs ouvrages français, envoyés en présent par Louis XVI, à la fin de la guerre d'Amérique, et que le négociant de Richmond qui était chargé de les faire passer au collège, a oublié assez longtems dans sa cave au milieu des barrils de sucre et d'huile, pour les avoir remis absolument gâtés. Les fonds du collège ne permettent aucune addition à cette bibliothèque, très-mal tenue d'ailleurs pour l'ordre et la propreté.

On dit que la législature de Virginie se propose d'établir un collège dans un point plus central de l'État; on ne sait si celui de Williamsburg en sera le noyau, ou s'il sera laissé où il est, livré à la pénurie de ses moyens, tandis que le nouveau serait abondamment doté.

Il y a en outre à Williamsburg un hôpital pour les fous; il est soutenu par le trésor public. C'est un beau bâtiment où les fous sont plutôt abandonnés à leur malheureuse existence que traités pour les en tirer. Les observations faites en Virginie sur ces maladies leur donnent pour causes principales la dévotion et les liqueurs spiritueuses, et démontrent que la dernière de ces causes est moins incurable que l'autre. Il n'y a que quinze fous ou folles dans cet hôpital, qui en peut contenir trente.

Les terres sont assez bien cultivées auprès de Williamsburg, mais comme dans le reste de la Virginie, la quantité en est si grande dans les mains du même propriétaire, qu'il n'en cultive qu'une très-petite partie. La succession ordinaire dans les cultures est ici le maïs, le bled ou autre grain, puis trois à quatre années de jachères, où l'herbe qui y croît fournit aux bestiaux une bonne nourriture. Après ces trois à quatre années de repos, cette terre est cultivée de la même manière. Les terres ainsi conduites, donnent ici de huit à douze boisseaux de bled par acre, ou de douze à quatorze boisseaux de maïs. Celles en petit nombre, qui sont fumées produisent le double. Les terres sont généralement médiocres autour de la ville. Elles se vendent de sept à huit dollars l'acre. Les meilleures, principalement celles qui sont situées auprès des creeks, se vendent jusqu'à douze dollars, mais il est à remarquer que, quand les terres ont doublé et quadruplé de prix dans presque toutes les parties de l'Amérique, celles de ces bas pays de la Virginie n'ont pas augmenté depuis vingt ans. On tient à Williamsburg un marché régulier, et les prix y sont les mêmes qu'à Yorck. La paire de bœufs propre au labour, se vend quarante dollars. Ils sont petits

et chétifs. Les moutons sont assez abondans; mais d'une espèce basse et vilaine. Leur laine vaut à-peu-près un quart de dollar la livre. Le besoin plus que la qualité fait un peu varier ce prix.

Les impositions de l'État ne sont pas considérables. J'en parlerai avec plus d'étendue lorsqu'il m'aura été possible de me procurer des informations plus complettes. Les taxes des villes ne sont rien; il n'y a ni pavés, ni bâtimens publics, ni ponts à entretenir. La taxe la plus forte est celle des pauvres. Chaque chef de famille contribue pour lui et pour chacun de ses nègres au-dessus de seize ans, d'un demi dollar à cette intention. La somme totale est répartie par les inspecteurs des pauvres sous l'inspection des juges de paix, entre les familles jugées nécessiteuses. Elles reçoivent depuis douze jusqu'à trente six dollars par an, selon qu'elles sont encore dans la possibilité de faire quelque travail, ou qu'elles en sont incapables. Dans un pays où il est aisé de pourvoir à sa subsistance et de se ménager des ressources dans la vieillesse, dans un pays où la population, extrêmement reproductive, donne toujours à chaque famille quelque enfant en état de la soutenir, on peut difficilement approuver une taxe qui doit

perpétuer et créer même l'oisiveté et l'imprévoyance, et l'on dirait peut-être avec raison qu'il y a plus de vanité et d'insouciance dans cette prétendue charité, que de bienfaisance réelle, que de politique bien entendue. Elle a été établie en Virginie parce qu'elle l'était en Angleterre; elle y est maintenue parce que ce genre de taxe ne se réforme pas aisément, que l'habitude l'entretient, et que d'ailleurs, dans un pays à esclaves, où les propriétés sont aussi peu divisées, la classe des blancs qui n'a pas de propriété est plus misérable; les noirs ne participent point à cette charité publique.

M. *Andrews*, professeur de mathématiques au collège, et l'évêque Madisson, m'ont fait l'un et l'autre les honneurs de la ville, avec cette obligeance que je suis accoutumé à rencontrer en Amérique. J'avais fait connaissance avec le premier à Norfolk, et j'avais des lettres pour le second. Dans les deux jours que j'ai passés à Williamsburg, ils m'ont fait connaître une grande partie de la société; elle semble très-unie, et composée d'hommes assez instruits. L'évêque Madisson l'est beaucoup, en physique, en chimie, et même en littérature. Sa bibliothèque, bien moins nombreuse que celle du collège, est composée

de livres d'un meilleur choix, sur-tout parmi ceux relatifs aux sciences. Il augmente annuellement sa collection des ouvrages savans et nouveaux les plus estimés. C'est à lui que sont dûes des observations météorologiques très-bien faites en différens points de la Virginie, et auxquelles il a consacré beaucoup de tems.

Les habitans de Williamsburg, aux professeurs et juges près, ne sont guères plus riches ni plus occupés que ceux d'Yorck ; ils se rassemblent aussi fréquemment qu'eux ; mais il semble qu'ils mènent, suivant l'expression du pays, une vie moins *free* (moins libre), ce qui veut dire, qu'ils boivent moins de vins et de liqueurs. Jusqu'ici, tout ce que j'ai entendu de politique en Virginie, dément l'idée qu'on m'en avait donnée dans les États du Nord. L'opinion générale est sans doute manifestement contre le traité. On eût voulu qu'il n'eût pas existé, ou du moins qu'il eût été mieux fait, que les instructions du Président eussent été plus fidèlement suivies, que celui-ci en cédant à ce qui paraît avoir été sa première impulsion, l'eût renvoyé en Angleterre sans le communiquer au sénat. On ne croit pas ici que la guerre en eût été la suite ; mais au point où en étaient les choses, on eût été

très-fâché que l'opinion de l'opposition dans le dernier congrès, sur la non-appropriation des fonds pour le mettre à exécution, eût prévalu ; et on paraît content que les longs débats par lesquels la désapprobation ne peut être mise en doute, aient été terminés ainsi qu'ils viennent de l'être.

En avançant davantage dans le pays je connaîtrai mieux encore l'opinion générale. Je trouve ici avec un grand plaisir le souvenir de l'armée française en vénération ; elle y a séjourné en partie pendant plusieurs mois, et chacun se rappelle avec intérêt et reconnaissance de l'officier qu'il a connu. M. de Rochambeau avant tous, et le baron de Viomesnil, y ont laissé particulièrement les souvenirs les plus honorables, et quand la conversation se porte en détail sur les individus de cette armée, généraux, chefs de corps, aides-de-camp, on trouve qu'ils ont été jugés ici avec beaucoup de bienveillance, de sagacité et de justice.

Route jusqu'à Richmond.

Parmi tous les inconvéniens des voitures publiques en Amérique, et elles en ont beaucoup, un des plus fâcheux sans doute est celui de parcourir presque toujours les pla

mauvaises parties du pays où l'on voyage. Les routes sont ordinairement et avec raison coupées dans les terreins les plus secs, et par conséquent les plus mauvais pour la culture. Dans l'espace de soixante milles que j'ai faits hier de Williamsburg à Richmond, je n'ai pas vu vingt habitations, encore sont-elles chétives et misérables. Quelques champs de maïs de tems à autres, des défrichemens d'une assez grande étendue, mais pas un champ passablement cultivé, tandis qu'on m'assure qu'à quatre mille des deux côtés de la route les terres sont bonnes, les plantations nombreuses, l'aspect agréable et riant. Cependant on rencontre quelques petites montagnes, et quand la vue a été, comme la mienne, près de trois mois fatiguée de cette uniformité continuelle de sables et de marais stagnans, une montagne est une jouissance. On lui pardonne alors d'être aride, parce qu'elle est montagne, et quant à cette diversité, à cette animation que les mouvemens du terrein donnent à la vue, on ajoute l'idée qu'elles apportent au climat plus de salubrité, qu'elles sont la fin de cette stagnation méphitique, qui engendre et propage si rapidement toutes sortes de maladies, l'œil n'est pas seul à jouir.

Foulés dans le stage par dix passagers et

leurs bagages, nous ne sommes arrivés qu'à onze heures du soir à Richmond, après être partis à huit heures du matin de Williamsburg, la pluie qui tombe abondamment depuis deux jours ayant fort gâté les chemins.

Ville de Richmond.

La position de Richmond est véritablement agréable. La ville basse, située le long de James-river, est placée entre ce fleuve et une colline assez élevée; mais le plus grand nombre des maisons, celles de presque tout ce qui n'est pas marchand sont bâties sur la colline qui domine la rivière, et dont la vue embrasse à-la-fois les îles qu'elle forme, la vallée étendue qu'elle arrose, et les rapides dont elle est remplie. De l'autre côté de la rivière, le pays s'élève doucement, et la petite ville de Manchester, bien bâtie, entourée de champs cultivés, ornés d'une infinité d'arbres, de beaucoup de maisons éparses, embellit cette vue douce, variée, agréable et romantique.

Le capitole est élevé sur la pointe de cette colline qui commande la ville. Ce bâtiment, très-vaste, est construit sur le plan de la maison quarrée de Nismes, mais sur une beau-

coup plus grande échelle. Les attiques de la maison quarrée sont placées au capitole en soubassemens, pour la commodité des bureaux de toute espèce, qui ainsi très en sûreté contre les accidens du feu, sont à portée des tribunaux, du conseil exécutif, du gouverneur, de l'assemblée générale, qui tous siègent au capitole et y attirent une grande affluence. Ce bâtiment tout en brique n'est pas encore revêtu de plâtre ; les colonnes, les pilastres sont sans bases, sans chapiteaux, mais les corniches intérieures et extérieures sont faites, et elles sont bien exécutées. Le reste s'achèvera plus ou moins promptement, et dans son imperfection actuelle, ce bâtiment est sans aucune comparaison, le plus beau, le plus noble, le plus grand de toute l'Amérique. Sa distribution intérieure est très-bien adaptée à l'usage auquel il est destiné. C'est M. *Jefferson* qui, pendant son ambassade en France, en a envoyé le modèle. Il a dit-on coûté jusqu'ici cent soixante-dix mille dollars, et l'on estime à quinze milles la somme nécessaire pour l'achever et pour réparer quelques défauts dont on s'est apperçu dans la construction.

Dans le grand vestibule du milieu, éclairé par une espèce de dôme pratiqué dans l'épais-

seur du toit, la statue de George Washington vient d'être récemment placée. L'assemblée de Virginie l'avait votée il y a environ huit ans. Elle joignait à la reconnaissance publique de toute l'Amérique une affection particulière pour lui, et l'orgueil de l'avoir pour compatriote. Depuis cette époque, le Président a acquis de nouveaux droits à la reconnaissance et à l'estime générale ; si comme je le pense, on peut l'accuser de quelques fautes en administration, son dévouement à la chose publique, la pureté de ses intentions ne peuvent être même soupçonnés, et cependant il est douteux que l'assemblée de Virginie lui votât aujourd'hui un tel hommage, au moins est-il sûr que l'unanimité ne serait pas la même. Cette statue a été faite par *Houdon*, l'un des premiers sculpteurs de France. Il a fait le voyage de l'Amérique il y cinq à six ans, exprès pour faire, d'après nature, le buste du Président. Quoique la statue soit belle, qu'il y ait même de la noblesse dans la composition, de la ressemblance dans la tête, on n'y reconnaît pas le talent de Houdon, on ne retrouve pas le ciseau de l'auteur de la céleste Diane, qui a fait en grande partie la réputation de cet artiste. Près de la statue du Président est le buste en marbre de M. de la

Fayette, voté à la même époque par l'assemblée de Virginie, et sculpté aussi par Houdon, mais avec plus de talent.

La population de Richmond est de cinq à six mille habitans, dont à peu-près un tiers de nègres. Cette ville s'est prodigieusement accrue dans les années qui ont suivi l'établissement de la législature dans ses murs. Mais depuis trois ou quatre ans, elle est demeurée dans le même état. Un incendie a consumé il y a quelques années, presque toute la partie basse de la ville. Cet accident a déterminé à reconstruire en briques non-seulement toutes les maisons incendiées qui étaient en bois, mais encore beaucoup d'autres que la frayeur des propriétaires a voulu préserver du même fléau. Il reste aajourd'hui peu de maisons de bois à Richmond.

Le commerce de cette ville consiste dans l'achât des denrées du pays, qui se bornent au bled, au maïs, au tabac, et la revente des marchandises de consommation, qui sont généralement tirées d'Angleterre. Le nombre des négocians qui font directement le commerce d'Europe, est peu considérable, ils tiennent à Norfolk leurs bâtimens, la rivière n'en pouvant pas porter de très-gros plus loin que *City-point*, distant de Richmond de soixan-

te-six milles par eau. Ils envoient donc par des petits bâtimens les produits de leurs terres à Norfolk, où ils trouvent facilement à compleler leur chargement, s'ils en ont besoin. La plupart de ces premiers négocians ne sont qu'agens ou associés de maisons anglaises. Les autres ne font guères que le commerce de commission, que l'on peut appeler le véritable commerce de la place. C'est des négocians de Richmond ou de Pétersburg que ceux de Norfolk achètent le plus communément les grains, les farines, les tabacs qu'ils exportent eux-mêmes, et que ceux-ci achètent de la première main. Les produits se paient argent comptant par les marchands ou à court terme; ils les obtiennent même souvent à meilleur marché, en avançant de l'argent aux planteurs sur leur récolte. Les négocians de Richmond fournissent tous les stores des pays de derrière dans une grande étendue. Comme ils reçoivent un très-long crédit de l'Angleterre, ils peuvent en faire un de six, neuf et douze mois aux marchands qu'ils approvisionnent, et sur lesquels ils font toujours un grand profit, qui augmente encore quand ils se font payer en produits du pays. Presque tous les négocians de Richmond ont un magasin où ils vendent en détail. Ils

font tous le commerce de lettres de change sur l'Europe, qui souvent leur est très-profitable.

Peu de négocians à Richmond sont dans l'opulence ; beaucoup moins encore sont aisés, et les bonnes notes à quatre et cinq pour cent par mois n'y sont pas difficiles à trouver. Mais on n'a pas ici comme dans les principales villes de l'Amérique la ressource de mettre ces notes à la banque : aussi ce genre de trafic y est-il beaucoup plus chanceux. L'intérêt légal de l'argent qui est à cinq pour cent par an, se joint à la rareté de l'espèce et à la méfiance générale, pour rendre les emprunts plus difficiles.

Canal de Richmond.

Les rapides de James-river, qui en obstruaient la navigation depuis sept milles plus haut que Richmond, obligeaient d'employer les charrois pour ce trajet. Un canal qui longe le cours de la rivière dans toute cette étendue établit la communication par eau, et ouvre une navigation sans obstacles jusqu'à deux cent milles au-dessus de Richmond. Ce canal presqu'achevé le sera entièrement cette année, au bassin près que les directeurs se proposent de faire à l'entrée de la ville, et beau-

coup plus grand qu'il ne semble nécessaire pour le commerce de Richmond, dans toute la supposition que l'on puisse donner à son accroissement. Les écluses à l'ouverture du canal sont placées, elles sont simples, se manœuvrent aisément par un homme ou deux, mais pourraient encore être rendues d'un mouvement plus facile. Ces écluses au nombre de trois consécutives font passer aux bateaux une élévation de dix-sept pieds. Il en faudra encore d'autres, si on veut porter ce canal jusqu'à *Roquette*, point à un mille au-dessous de la ville, au-delà duquel les bâtimens de quarante tonneaux ne peuvent pas monter du côté de Richmond; de l'autre côté des bâtimens même plus considérables peuvent monter presque vis-à-vis de la ville. L'extension du canal jusqu'à Roquette a pour objet de faciliter les transports directs des denrées des pays de derrière, jusqu'à *City-point*, et ainsi jusqu'à Norfolk. Par ce moyen ces denrées, qui autrement n'auraient de marché que celui de Richmond, parviendraient à Norfolk, et donneraient probablement par la concurrence une augmentation de profit aux planteurs. Mais la dépense de ces écluses serait considérable. Les fonds de deux cent quarante mille dollars, résultat de sept cents actions, sont épuisés

et un emprunt de vingt-un mille dollars fait par les directeurs du canal sous l'autorisation de l'État, ayant pour garantie le péage déjà en recette de la partie achevée, est démontré à peine suffisant pour terminer l'exécution du premier projet. Il paraît que la grande dépense que cette addition occasionnerait sert de prétexte aux actionnaires du canal pour s'y opposer, et que les négocians de Richmond couvrent ainsi le désir qu'ils ont de rester les seuls marchands des produits des pays d'en-haut, cause réelle de leur opposition à ce prolongement du canal.

Inspection du commerce.

La culture du tabac n'a pas lieu au moins en grand, dans les environs de Richmond. Il y a cependant dans cette ville trois magasins d'inspection, il y en a dans tous les cantons de la Virginie où l'on cultive le tabac, et dans toutes les villes de commerce. Ces inspections qui ont pour objet de garantir au commerce étranger la qualité de la denrée qu'il achette, sont ordonnées par l'État pour le tabac, les farines et autres articles. Elles le sont de même dans tous les États qui en produisent; mais l'inspection du tabac de Virginie, et sur-

tout de James-river, passe pour être faite avec une exactitude et une sévérité qui contribue autant que la meilleure qualité réelle de la denrée, à hausser son prix dans le commerce. Tout planteur de tabac, qui destine sa récolte à l'exportation, la met en boucauds et l'envoie ainsi à un des magasins. Là le tabac est ôté de sa barrique que l'on défonce, et est sondé dans tous les sens pour connaître sa qualité, son homogénéité, sa netteté, rejetté comme non exportable si l'on y apperçoit quelque défaut, ou dans le cas contraire admis à l'exportation. Alors il est remis dans sa barrique, que l'on marque avec un fer rouge du nom du lieu de l'inspection, et de sa qualité; puis il est mis dans les magasins de l'inspection, à la disposition du planteur qui reçoit un certificat, qui est à la fois un reçu du dépôt. C'est en vendant ce papier au négociant que le planteur vend son tabac. Celui-là le connaît par le billet d'inspection comme s'il l'avait inspecté lui-même; il envoie seulement son billet et le transfert au magasin où est le tabac, d'où il est délivré pour son compte. Souvent ce tabac est envoyé par le planteur même à un autre magasin d'inspection que celui du bureau où il le fait inspecter, parce qu'il le croit plus près du marché, ou par d'autres raisons

particulières. C'est ce qui arrive pour Richmond, dont les magasins reçoivent annuellement des boucauds inspectés ailleurs. Les inspecteurs (car ils sont deux à chaque inspection) reçoivent pour droit d'inspection un dollar et demi, sur laquelle somme sont payés leurs salaires qui varient de cent dollars à deux cent cinquante par an, selon l'importance du bureau. Le reste des droits d'inspection fait une partie des revenus de l'État.

Tous les autres produits destinés à l'exportation, farine, chanvre, goudron, sont soumis aussi à l'inspection, mais il semble qu'elle n'est pas aussi sévère. Car par exemple, à Philadelphie, la farine de Virginie toute timbrée superfine qu'elle puisse être, est soumise à une nouvelle inspection. Les commerçans de Virginie attribuent cette seconde inspection exigée à la jalousie du commerce de Philadelphie. Mais la différence réelle entre les farines fabriquées jusqu'ici à Richmond, et celles des moulins de Pensylvanie ou de la Delawarre est immense, les premières sont toujours prises dans le commerce à un demi-dollar, et même quelquefois un dollar et demi au-dessous de celles-ci.

Moulins.

J'ai vu l'un des deux moulins de Richmond; il est au dessous des rapides, reçoit une grande force d'eau, et fait tourner six paires de meules. Ce moulin est beau ; il réunit toutes les nouvelles inventions ; mais il est mal bâti; les dentures des roues de rencontre sont grossièrement faites. Il est peu espacé. Il n'en coûte pas moins environ six mille dollars de loyer à M. *Chevalier*, français de Rochefort, jadis directeur des paquebots de France en Amérique, établi aujourd'hui en Virginie. Ce moulin travaille généralement pour manufacture, rarement pour le public, qui donne alors pour frais de mouture cinq boisseaux par barril de farine. M. Chevalier et sa compagnie spéculent habituellement sur le tems où ils doivent envoyer leur farine au marché. Leur spéculation leur a été jusqu'ici très-avantageuse; mais ils ont lieu de craindre que celle par laquelle ils se sont déterminés à ne pas vendre il y a deux mois au prix de treize dollars, qui leur était offert, dans l'espoir d'en obtenir un encore plus avantageux, ne leur fasse perdre beaucoup. Ils n'en trouveraient pas plus de dix dollars aujourd'hui.

Mœurs et Loix.

Il règne ici dans la société un ton simple et bon ; cependant elle y est désunie. Les hommes appartenant aux partis opposés se voient peu, mais quand ils se rencontrent ils se traitent poliment et avec toutes les manières de la bonne compagnie.

Le parti opposé au gouvernement, c'est-à-dire, celui qui vient un changement à la constitution actuelle, une restriction dans le pouvoir exécutif, y a beaucoup de zélateurs. Ce parti y préférerait la nouvelle constitution française, telle qu'elle est. Il voit, dans la permanence de cette constitution en France, un appui au changement de la constitution des États-Unis.

Le parti attaché à l'Angleterre, voit dans le maintien de la constitution anglaise, même avec ses abus, la destruction de la constitution française actuelle, son remplacement par une monarchie, et un appui au désir qu'il manifeste d'une grande augmentation de force à donner au pouvoir exécutif des États-Unis, et au désir aussi réel, mais qui n'est pas aussi hautement avoué, de voir établir une monarchie héréditaire dans les États-Unis.

Entre ces extrêmes, il y a des modérés. Il y a aussi des exagérés qui embrassent aveuglément le parti français, ou le parti anglais, sans aucune considération politique ultérieure, et seulement par intérêt, ou par passion. Le commerce est, par exemple, à Richmond, comme presque par-tout, attaché à l'Angleterre avec exclusion, parce qu'il ne traite qu'avec elle, ne voit que par elle du crédit et des profits; et à Richmond, comme dans presque toutes les villes de commerce, ce parti a quelque supériorité. La majorité de la ville a, pendant la dernière discussion du traité au congrès, fait connaître à ses représentans, qu'elle désirerait qu'ils votassent pour son acceptation. J'ai vu toute sorte de compagnie, et dans aucune, je n'ai entendu parler du Président qu'avec respect.

M. *Edmund Randolph*, ancien secrétaire d'État de l'Union, si célèbre par la lettre de M. *Fauchet*, exerce ici la profession d'avocat, dont il avait occupé la partie de sa vie, qui ne l'avait pas été aux affaires publiques. Il est très-employé, et se trouve à cet égard presqu'au niveau de M. *J. Marshall*, le plus estimé et le plus renommé de tous ceux de cette ville.

La profession d'avocat est ici, comme dans

toute l'Amérique, une des plus profitables. Mais, quoique plus constamment employés qu'en Caroline, les émolumens de ceux qui la professent ne sont pas, à beaucoup près, aussi considérables. M. Marshall ne fait pas de son cabinet plus de quatre à cinq mille dollars, et pas même, tous les ans. Les avocats ont en général soin en Virginie de se faire payer avant de procéder dans une affaire. Cet usage est justifié par la disposition commune des habitans de payer le moins, et le moins souvent possible. J'ai entendu dire à des médecins, qu'ils ne reçoivent pas annuellement un tiers de ce qui leur est dû pour leurs soins; qu'ils ont un grand nombre de ces créances qui datent de vingt-cinq ans; que souvent elles leur étaient niées; qu'ils étaient obligés d'envoyer, pour les recouvrer, des assignations, de soutenir des procès, etc. etc. etc.

Le dérangement occasionné dans les fortunes par des dépenses plus fortes que les revenus, sur-tout par le jeu: et par-dessus tout le défaut de délicatesse qui résulte de ce dérangement, et de l'habitude de regarder les dettes avec légèreté, sont la cause de cet ordre immoral de choses. Les loix du pays le favorisent en quelque sorte,

en ne permettant pas la saisie des terres et des immeubles pour l'acquit des dettes. Cette loi, que les Virginiens disent leur venir de l'Angleterre, a été conservée par eux dans les réformes qu'ils ont faites de leur code, et n'a été conservée que par eux. Les esclaves et les meubles sont saisissables; mais en connaissant les mœurs du pays, on conçoit la facilité d'en faire une vente supposée, et alors, en les gardant comme loués, ils deviennent hors du pouvoir de la saisie.

Le jeu est la passion dominante des Virginiens. Ils perdent au pharaon, au dez, au billard, à tous les jeux de hasard possibles, un argent considérable. Les jeux se tiennent publiquement dans presque toutes les villes, et particulièrement à Richmond. Cependant, une loi de l'État dont la date n'est pas plus ancienne que décembre 1792, défend expressément tous jeux de hasard, tous paris aux courses, aux combats de coqs, dont les Virginiens sont très-amateurs; défend de perdre aux jeux de commerce plus de vingt dollars, en vingt-quatre heures; traite de vagabonds tous les teneurs de banques; ordonne aux juges de paix sur le moindre indice, d'entrer dans les lieux où elles se tiennent, de détruire les tables, de saisir l'argent, etc.,

et cependant encore, la plus grande partie de ceux qui ont fait la loi, des législateurs actuels, des juges de paix, et autres magistrats publics, participent assiduement à ces tripots. Les teneurs de banque sont des *gentlemen* reçus par-tout, et dont on envie la profession, parce qu'elle est bonne. La partie de cette loi contre le jeu, qui est, dit-on, la mieux exécutée, est celle qui défend d'en payer les dettes, et qui les annulle.

Il n'est pas rare qu'il se passe à ces jeux des scènes de sang. Depuis que je suis ici, un jeune homme appartenant à une famille considérable de Virginie, dans l'impatience d'une partie de billard, croyant avoir à se plaindre d'un marqueur qu'il trouvait lui avoir manqué de respect, après une suite d'invectives envers cet homme, qui les supportait avec peine, lui a donné à travers le corps un coup d'une espèce de couteau de chasse qu'il portait à son côté. L'homme n'en est pas mort; l'eût-il été, le jeune homme n'en aurait pas été poursuivi davantage. Il a quitté la ville pour quatre jours; il y va reparaître sous peu, et reprendre ses exercices, comme s'il s'était absenté pour maladie, quoique personne ne nie cet acte public, et ne pense à l'excuser.

La loi contre l'inoculation est plus sévère.

ment observée. Elle défend à toute personne de faire inoculer lui ou les siens sans en avoir la permission de tous les juges du comté, qui doivent, sur sa pétition, s'assembler, prendre connaissance des motifs de la demande, de sa nécessité, de sa convenance. S'ils y acquiescent, la permission qu'ils doivent en donner par écrit n'est rien encore. Ils faut celle de tous les voisins à deux milles à la ronde. Le refus d'un seul empêche l'inoculation. Les médecins qui, sans cette précaution, inoculeraient, seraient punis de 10,000 dollars d'amende. Un homme accidentellement attaqué de la petite vérole, est envoyé dans une maison écartée, au milieu des bois; là, il reçoit les secours du médecin. Si le village, la ville, le canton auquel il appartient, partage cette infection, ces places sont tenues privées de toute communication avec le reste du pays, et l'inoculation y est permise; mais sans cela elle ne l'est jamais, car on sent que cette faculté d'en acquérir la permission de l'unanimité des magistrats du comté, et du consentement général des voisins, dans un pays où les préjugés reçoivent tant de force de la loi, est absolument illusoire. On entend souvent murmurer contre cette loi absurde, mais elle est exactement

suivie, et l'on ne saurait donner pour prétexte à ce préjugé, la crainte que les Virginiens ont de *tenter Dieu*, ainsi que le disaient en France nos prêtres, qui ont fait à cet égard, comme dans beaucoup d'autres, tout le mal qu'ils ont pu. Ceux à qui on en demande une raison la trouvent dans la crainte de propager une maladie dangereuse, dont la Virginie, disent-ils, n'a jamais été que partiellement, qu'accidentellement infectée. Ils répètent les assertions qui ont long-tems empêché en Europe, l'expension de cette admirable découverte. Ils disent que l'usage de l'inoculation rendant la maladie plus commune, augmente le nombre de ses victimes fort au-delà de celui que la nature lui désignait; que l'inoculation est elle-même pleine de dangers; que ses dépenses, très-considérables, ne sont pas à portée du pauvre, (car en Virginie comme ailleurs il faut bien une raison *populaire*), etc., etc. On est étonné d'entendre sortir de la bouche d'hommes éclairés, ces raisonnemens, que les vieilles femmes d'Europe ne répètent plus. La population ne décroît pas plus en Pensylvanie, et dans tous les États de l'Amérique où l'inoculation est permise, qu'en Virginie, où elle est prohibée; elle augmente, au contraire. Cette séparation entière du lieu où la

petite vérole se déclare, telle que les loix de Virginie la prescrivent, ne peut pas avoir lieu avec toutes les conditions qui pourraient la rendre salutaire. La contagion de cette maladie ne peut-elle pas être apportée par les médecins que la loi ne met pas en quarantaine? et les frais que l'inoculation entraîne étant reconnus si modiques, ne pourraient-ils pas être réduits par la prévoyance du gouvernement, à une somme dont aucune famille ne pourrait être gênée? Toutes ces vérités palpables ne trouvent aucune réponse solide, et cependant, les partisans de l'inoculation sont loin d'espérer de faire apporter aucun changement à la loi.

Je lui ai entendu donner pour motif véritable, la crainte qu'auraient les planteurs d'être obligés d'inoculer leur nègres, si l'inoculation se répandait assez pour rendre ce préservatif nécessaire contre le danger de son épidémie. On a peine à croire à cette raison, quand cette dépense est si petite, que cette pratique est si aisée, et que d'ailleurs ils ont l'habitude de ne pas payer leurs médecins. Les causes les plus probables sont l'insouciance, le défaut de réflexion et l'*usage*; et cependant le premier droit de l'homme, celui de se défendre contre la mort est interdit par cette

gothique législation. La politique est trop souvent comme la religion, chacun s'en fait une, selon son intérêt, composée des plus grandes absurdités et des plus grandes contradictions, la conscience s'y accoutume et s'en accommode.

Les loix civiles de la Virginie m'ont semblé sages. Celle sur les intestats partage le bien également entre les enfans, donne un tiers de la totalité à la mère, et pousse la division de la fortune du mort, au défaut d'enfans, de femme, de père, de mère, de frère, de sœur, etc., avec prévoyance et justice. Mais la liberté de tester est laissée toute entière, et les mœurs du pays portent la presque universalité des testateurs à suivre plutôt les anciennes coutumes que l'intention de la loi nouvelle; il en résulte que l'aîné des enfans réunit presque tout le bien, et que les garçons sont dotés au détriment des filles.

La loi sur les esclaves est beaucoup plus douce que dans aucun des pays que j'ai parcourus jusqu'ici. La justice il est vrai, n'y est pas la même pour le maître et pour l'esclave, pour l'homme blanc et pour l'homme noir. La législation est toujours inique en ce point; mais cette iniquité est une conséquence cruelle et presque indispensable de l'admission de l'esclavage, et cette vérité devrait à

elle seule en entraîner l'abolition chez un peuple éclairé et qui conserve quelque idée de moralité. Quoiqu'il en soit, les Virginiens ont réformé la barbarie des anciennes loix sur l'esclavage, plus qu'aucun peuple des États-Unis, plus peut-être qu'aucun des peuples de la terre où l'esclavage est en vigueur.

Dès 1772 la législature de Virginie suppliait le roi d'Angleterre d'autoriser le gouverneur à donner son consentement à une loi qui interdit toute future importation des nègres dans la province. Le refus d'accorder à cette pétition est un des griefs les plus amèrement reprochés au roi d'Angleterre dans le préambule de la nouvelle constitution faite en 1776. Aussi la prohibition de toute importation de nègres dans l'État fut-elle une des premières loix faites par la législature, après l'adoption de la constitution.

Le nègre qui lève la main sur un blanc est absous s'il est prouvé que c'est en se défendant, sans quoi il n'est puni que de trente coups de fouet. L'esclave est jugé par cinq juges de paix, dont l'unanimité est nécessaire pour prononcer la mort. Les esclaves sont appelés en témoignage dans les procès criminels des autres esclaves. Ils sont seulement prévenus par les juges que si leur témoi-

gnage est démontré faux, ils auront les oreilles coupées. Tout homme qui a le moindre intérêt pour ou contre un nègre ne peut être son juge, ni témoigner contre lui. Le maître d'un nègre est payé de sa véritable valeur, si la justice dispose de lui, ce qui rend les maîtres moins portés à les soustraire à la loi.

Les cours de justice sont multipliées à l'infini en Virginie. Les frais de procès sont peu considérables; aussi les procès y sont-ils très-fréquens. Ceux pour recouvrement des dettes occupent plus de la moitié des sessions des cours. La créance la plus évidente ne peut pas se recouvrer dans un tems moindre que de dix-huit mois. Souvent plusieurs années ne suffisent pas pour mettre le créancier dans ses droits. La chicane offre à la disposition de ne pas payer mille moyens de se satifaire, et sur cela, comme en tous les pays du monde, les mœurs aident et fortifient les ressources de la chicane.

Les disputes pour les titres de terre sont aussi une des causes les plus fréquentes des procédures.

Le code criminel est à-peu-près le même que celui des autres États qui n'ont pas suivi l'admirable exemple de la Pensylvanie : il est même un peu plus doux ; on y voit cependant

avec peine que l'étranger qui s'engage pour servir un maître est puni de coups de fouet, dans plusieurs cas de délits, même particuliers au service de son maître; les autres peines sont comme ailleurs de pendre, fouetter, brûler le dedans de la main, etc. (*).

L'État de Virginie n'a point de dettes, si l'on en excepte cent mille dollars qu'il a été reconnu devoir à l'Union dans la balance faite de la situation de tous les États avec le gouvernement général, et une réclamation de trois à quatre millions de livres de France, faite par M. de Beaumarchais pour armes, et munitions de toutes espèces, fournies par lui dans le tems de la guerre. On rend ici justice à la bonté de ces fournitures, à l'absolue nécessité dont elles étaient quand elles ont été faites; on avoue même la plus grande partie de la dette, mais on n'en donne pas plus pour cela acte en forme, parce qu'ici l'État n'est pas

(*) Depuis que ce Journal est écrit j'ai sous les yeux une loi de la législature de Virginie passée le 22 décembre 1796, par laquelle la peine de mort est réservée au seul meurtre prémidité. Tous les autres crimes, même celui de haute trahison, sont punis de détentions plus ou moins longues. Enfin le système de Pensylvanie pour le code pénal et la tenue des prisons est aujourd'hui établi en Virginie.

plus que les particuliers disposé à payer ses dettes.

L'État a même un capital que l'on estime à plus de soixante mille dollars, mais ce capital qui s'accroit sans cesse a une source, qui doit devenir tôt ou tard une cause de trouble. Ce sont les concessions de terres; l'État par la loi dispose des terres vacantes à raison de deux *cents* par acre, ou vingt dollars par mille acres, ce qui est la proportion commune des concessions. Pour obtenir ces concessions, il suffit de declarer que les terres que l'on demande, et des limites desquelles on fait la description dans sa pétition, n'ont point de propriétaires. L'État, c'est-à-dire le bureau des terres qui le représente pour ce sujet donne un *warrant* ou ordre de faire arpenter. Le concessionnaire fait arpenter par l'arpenteur de l'État sa concession; elle est enregistrée et la taxe annuelle extrêmement modique qu'il paie pour ses terres, lui en assure la propriété. Mais les mêmes terres sont souvent demandées successivement par différentes personnes, non pas précisément le même *tract* de terre confiné dans les mêmes limites, mais un tract qui, ayant des limites différentes, couvre une partie plus ou moins grande du tract déjà concédé.

Une autre demande pareille couvre ce qui reste. Celles-ci le sont par d'autres de la même espèce et à l'infini, de façon que les mêmes acres ont souvent cinq à six et plus encore de concessionnaires. L'État ne répond pas au concessionnaire que ces terres n'ont pas été concédées, c'est à lui à prendre les informations qui mettent sa propriété future en sûreté. Mais dans un pays non habité, avec un seul bureau, où les terres appartenant à tout l'État (sans divisions de townships, de comtés) sont concédées, les informations sont impossibles à prendre. La bonne foi est souvent trompée. Les spéculateurs s'accommodent très-bien de cette obscurité, et ce genre de spéculations assez à la mode en Virginie, est fortement partagé par les habitans de la Pensylvanie et des autres États du Nord. L'État profite aussi de ces doubles ou triples ventes par l'argent qu'il reçoit. Mais outre qu'il est du devoir d'un gouvernement de préserver les gouvernés de la fraude, et plus encore de ne pas y participer, il n'est pas difficile de prévoir qu'il arrivera un tems où les concessionnaires de ces terres, affligés de leur duperie, irrités des refus qu'ils éprouveront de la restitution de leurs deniers, apporteront dans ce pays un nouveau germe

de mécontentemens, et par conséquent de trouble. Cet état de choses est assez généralement connu aujourd'hui. Aussi les terres de Virginie, sont-elles tombées dans le discrédit; la quantité en est immense; l'émigration annuelle est plutôt en perte pour la Virginie qu'en augmentation de population; ainsi, le tems où les terres incultes qui sont en grande quantité seront habitées, est plus éloigné que dans aucun autre État de l'Union. Cependant des réclamations en assez grand nombre se font déjà à la cour qui peut en connaître, mais qui, prononçant seulement en faveur des premiers titres, déclare la perte absolue de l'argent que les seconds et troisièmes concessionnaires ont payé à l'État pour leurs terres, et aux arpenteurs pour les frais de l'arpentage. Ces derniers frais se montent au double du prix de l'achât, c'est-à-dire à quatre *cents* par acre.

De la situation des finances de l'État de Virginie, il résulte que les impositions sont, comme je crois l'avoir dit, peu considérables. Les droits de l'inspection du tabac les allègent encore. Elles consistent en cinq schellings pour cent livres valeur estimée des terres divisées en quatre classes, (elles sont toujours estimées au-dessous de leur valeur); en deux

dollars et un douzième pour chaque trois cent trente-trois dollars de valeur estimée en lots de ville ; en un schelling huit pences pour chaque esclave au-dessous de l'âge de douze ans, dont il faut excepter ceux exemptés de taxes par la corporation du lieu à raison de leurs infirmités; en une somme par chaque étalon, cheval ou âne, égale au prix demandé pour le sault ; en quatre pences pour tout autre cheval, jument, mulet ; en quarante schellings pour toute *licence* ordinaire ; en cinquante dollars pour chaque table de billard ; en six schellings par roue de chaque voiture à quatre roues, hors les phaétons et les charriots qui n'en paient que quatre ; et en dix schellings par roue de chaque voiture à deux roues. Telles sont les taxes votées dans la session dernière, pour les dépenses de 1796. Elles varient à raison du plus ou moins de dépenses publiques ordonnées. Indépendamment de ces taxes, il y a des droits imposés sur les procédures à la cour supérieure, sur les transfers des certificats d'arpentage des terres, sur les certificats et contrats passés par devant les notaires, sur les certificats donnés par les cours de comtés et de villes, enfin sur ceux passés au sceau de l'État. L'estimation des terres a été faite en 178

et 1782; elle est permanente. Les terres nouvellement concédées par l'État sont soumises à la taxe. Les schérifs par comtés sont collecteurs nés de tous les impôts. Ils sont nommés tous les ans par le gouverneur de l'État, sur une liste de trois juges de paix, faite par les cours de comtés. Ils ne peuvent être continués en place plus de deux ans. Ils doivent donner caution pour trente mille dollars. Ils reçoivent pour commission cinq pour cent de leur collecte. Les commissaires qui, généralement au nombre de deux par comté, asseyent les taxes, reçoivent un dollar par chaque jour qu'ils employent à ce travail. Les droits sur les actes sont perçus par les *clerks* des comtés et par les officiers qui donnent les actes. Tout immigrant artiste, et arrivant dans l'État, est exempt pendant cinq ans de toute autre taxe que celle des terres, s'il exerce une profession. Les taxes étant légères se paient bien en Virginie. La saisie des meubles et même des esclaves de celui qui ne paie pas, assure la rentrée de tous les fonds. Les dépenses du gouvernement de Virginie se montent annuellement à cent soixante milles dollars.

Les comtés n'ont de taxes que quand ils ont des ponts, des prisons, des maisons de

justice à bâtir. Alors les terres à la valeur estimée pour les taxes de l'État et les nègres, sont les élémens des impositions jugées temporairement nécessaires. J'ai dit que les chemins se faisaient et se réparaient par le travail des habitans.

Les taxes des villes sont en général bornées à celles pour le maintien des pauvres. Elles embrassent un grand nombre d'objets à Richmond; elles y portent sur les voitures, et les locations des maisons; elles prennent en outre deux schellings par tête de nègres au-dessus de seize ans, etc., mais elles n'ont rien qui ressemble à une capitation arbitraire dont beaucoup d'autres États, ne sont pas exempts.

L'État de Virginie est, comme presque tous les autres de l'Union, dépourvu d'armes pour sa milice, et de canon pour son artillerie. L'assemblée dernière vient d'ordonner l'approvisionnement annuel de quatre mille armes, d'équimens militaires, et de dix pièces de canon. Chaque compagnie d'artillerie doit en avoir une. Le magasin en est fixé à *Point-of-forok* sur James-river, et les armes se fabriquent à New-London, dans le comté de Bedfort.

Une loi sage de la Virginie, dans l'intention de stimuler les électeurs à se rendre

aux élections multipliées qui ont lieu dans cet État ; condamne à une double taxe tous ceux qui s'en absentent sans raison de santé.

Il n'y a eu pendant long-tems aucun établissement d'écoles gratuites en Virginie. Tout était à faire : division des comtés et districts d'écoles, organisation de leur administration, construction des écoles, etc. Une loi du 22 décembre 1776 s'est occupée de tous ces objets avec sagesse, prévoyance et dans le meilleur esprit. Quelques années doivent s'écouler encore avant que cet établissement ait lieu dans tous les points de l'État, mais les fondemens en sont jetés, et l'on peut prévoir l'époque où le système d'éducation publique gratuite sera en vigueur en Virginie pour les blancs, comme il l'est en Massachussetts, et en Connecticut pour tous les habitans.

La constitution de Virginie, faite en 1776, établit la même division que les autres dans les pouvoirs. Chaque comté, et il y en a quatrevingt-huit, envoie deux membres à la chambre des représentans, Norfolk, Williamsburg, Richmond (villes privilégiées) en envoient chacune un. Ils sont élus tous les ans. Les conditions pour être éligible, sont le droit de citoyen de Virginie, et l'âge de vingt-un ans.

Le sénat est composé de vingt-quatre membres, deux par district, l'État étant, à cette intention seulement, divisé fictivement en douze districts. Ils sont élus pour quatre ans, et quittent annuellement par quart. L'âge de vingt-cinq ans est celui requis pour être sénateur. Les électeurs doivent posséder cent acres de terres incultes, ou vingt-cinq acres cultivés, ou une maison, ou un lot dans une ville.

Le gouverneur, le conseil exécutif, sans l'avis duquel il ne peut rien faire, les juges de cours supérieures, l'attorney général, le trésorier, le directeur du bureau des terres, et le général de milice, sont nommés au scrutin par les deux chambres.

Le gouverneur élu pour une année, ne peut être continué que trois ans sur sept. Le conseil exécutif est composé de huit membres, dont deux sortent tous les trois ans par le scrutin des deux chambres, et ne sont éligibles que trois ans aprés. Le président du conseil exécutif, choisi par le conseil même, fait les fonctions de gouverneur de l'État, en cas de mort, d'incompétence ou d'absence du gouverneur.

Les juges restent en place tant que leur conduite n'est pas répréhensible. Le trésorier

n'est nommé que pour un an, mais il est rééligible.

Les juges de paix sont proposés par les cours de comtés au gouverneur qui les appointe sans pouvoir les refuser. Les officiers subalternes de justice sont nommés par les cours dont ils ressortent, les constables par les juges de paix.

Le gouverneur ne peut donner son avis sur les loix; il ne peut accorder grâce que de l'avis du conseil. C'est de tous les États, celui où le gouverneur a le moins de pouvoir et où ses salaires sont les plus faibles. Tous les officiers publics en reçoivent très-peu en Virginie: aussi les places y sont-elles habituellement refusées par les hommes les plus capables de les remplir, mais qui, en les acceptant, perdraient une partie considérable du revenu qu'ils peuvent se procurer par leur profession, et ne pourraient rien épargner pour l'établissement de leurs familles.

Cette constitution, faite dans le tems de la guerre, est précédée d'un préambule, qui relate les griefs que la Virginie reprochait avec tant de raison à l'Angleterre.

L'organisation du système judiciaire est plus compliquée en Virginie qu'ailleurs. Chaque comté a une cour par mois. Quatre ou cinq

comtés forment un district, où se tiennent les cours de circuit, puis la cour générale, cour d'orphelins, de chancellerie, etc. etc. Les Virginiens s'accordent tous à dire, que les places de juges sont, à quelques-unes près, très-mal remplies, et dans les exceptions qu'ils font, ils nomment tous celle de chancelier, occupée par M. *Whyte*, qui jouit de la considération générale. Ceux qui pourraient mieux remplir les places de juges, les refusent parce qu'elles sont pénibles et peu lucratives.

La liberté de religion est entière en Virginie par les loix. Mais peu de peuples sont moins dévots que les Virginiens. A Richmond il n'y a pas d'église. On lit quelquefois la prière au capitole dans une des chambres destinées à la législature; et alors elle est lue par un ministre épiscopal, parce que ceux qui se disent de cette religion sont plus nombreux. Les assemblées d'anabaptistes, de méthodistes, et même de quakers, se tiennent plus exactement, mais dans des maisons particulières; aucune de ces sectes n'ayant d'édifice destiné l'exercice de son culte.

L'établissement de Virginie, ou plutôt les premiers settlmens remontent à 1584, époque à laquelle la reine Élisabeth accorda à sir *Walter Raleigh* la propriété de toutes les terres

au-delà des mers qu'il pourrait découvrir non habitées par aucun peuple chrétien. Cette propriété s'étendait à deux cents lieues des habitations que la nouvelle colonie pourrait avoir établies dans six ans. La reine ne se réservait que la cinquième partie des mines d'or ou d'argent qui pourraient être découvertes. C'est dans l'île de *Roanoke* qui fait aujourd'hui partie de la Caroline du Nord, que débarquèrent les nouveaux colons qui furent ensuite portés à *Hatorask* dans la baie de Chésapeak. Cet établissement qui ne fut aidé par aucun secours de l'Angleterre, coûtait déjà quarante mille livres sterling à Walter-Raleigh. Il fut donc obligé de s'associer avec Thomas *Smith* et d'autres aventuriers auxquels, pour des sommes assez considérables qu'il reçut d'eux, il donna la liberté entière de commerce et partage dans sa propriété. Mais en 1603, il fut arrêté par ordre de la cour d'Angleterre, et l'on a toujours ignoré ce que sont devenus le petit nombre de colons alors établis dans son immense concession.

Les malheurs de sir Walter-Raleigh firent penser à quelques riches propriétaires et négocians de Londres jaloux de sa possession qu'il n'y avait plus de droit. Le roi Jacques confirma cette opinion en faisant donation par

patente à sir Thomas *Gate*, au comte de *Salisbury*, à quelques autres, et à leurs successeurs, de toutes les terres en Virginie dans l'étendue de deux cents milles au Nord et au Sud de la pointe *Comfort* et des îles en mer jusqu'à la distance de cent milles des côtes, etc. etc. Cette compagnie était incorporée sous le nom de *trésoriers, et compagnie des aventuriers et planteurs de la ville de Londres pour la première colonie de Virginie.* Cette patente, donnée en 1609, accordait et permettait la liberté du commerce en Angleterre, l'exemption de toute taxe, le droit de citoyen anglais, à tout ce qui naîtrait dans cette nouvelle colonie. Le conseil, qui devait siéger à Londres pour la direction de l'entreprise, était à la nomination de la compagnie; aucune patente n'a jamais été accordée avec une aussi grande latitude.

Les Indiens, comme par-tout, ailleurs, aidèrent cette colonie naissante. Ils s'étaient montrés aussi bons, aussi hospitaliers pour sir Walter Raleigh; mais aussi comme partout ailleurs, ils finirent par être persécutés, et des guerres avec eux agitèrent et troublèrent la colonie.

En 1621, une espèce de constitution avait été donnée à la colonie par la compagnie qui

en était propriétaire. Cette constitution établissait une assemblée annuelle formée de deux représentans par ville, plantation, ou *hundred;* un conseil d'État, nommé par la compagnie, et un gouverneur aussi à sa nomination, qui avait la négative sur les loix proposées par l'assemblée.

En 1622, le roi Charles Ier, mécontent de la compagnie, prit le gouvernement dans ses mains, au mépris de la charte accordée, qui lui en ôtait le droit. Ce changement de maître n'affecta ni les droits, ni les opinions du peuple de la colonie.

Ce fut sous le gouvernement de Charles Ier, que les lords *Baltimore* et *Fairfax*, obtinrent un démembrement de la jurisdiction, gouvernement, et territoire de la Virginie.

En 1650, après la déposition de ce prince, le parlement d'Angleterre défendit aux colonies le commerce avec l'étranger, et c'est le premier acte de cette prohibition, dont le maintien et les conséquences ont coûté à l'Angleterre la perte des colonies de l'Amérique septentrionale.

La colonie de Virginie résista quelque tems à reconnaître Cromwel et le parlement usurpateur; mais en 1651 elle mit bas les armes, et reçut une nouvelle charte du parlement,

qui lui assurait ses premiers droits à l'exception de la partie de son territoire, précédemment concédée aux lords Baltimore et Fairfax. Mais les rois d'Angleterre, rétablis, ne respectèrent pas plus cette charte que Charles Ier n'avait respecté la première. L'assemblée fut divisée en deux chambres. L'appel des jugemens des tribunaux de Virginie fut porté à Londres; la prohibition du commerce à l'étranger fut rétablie, le territoire de la Virginie diminué, les habitans de cette colonie emprisonnés, transportés en Angleterre, etc. etc. etc.

La Virginie, se croyant plus de griefs contre l'Angleterre que toute autre colonie de l'Amérique, fut l'une des premières à prendre part à la révolution; et aucun État n'a fait plus d'efforts et de dépenses, n'a développé une plus grande énergie pour parvenir à cet heureux résultat.

Départ de Richmond. Manchester. Route de Pétersburg.

Le pont qui joint Richmond à Manchester est le plus mauvais et le plus dangereux de tous les ponts. Il est, dans sa longueur, divisé par deux îles, mais ce n'est d'un bout à l'autre qu'une

réunion irrégulière de planches non jointes, non fixées, posées sur des madriers courbés par la longueur de leur portée, et portant eux-mêmes sur des restes de piles, partie en bois, partie en pierre, débris chancelans d'un pont un peu meilleur, détruit il y a quelques années par une crûe d'eau extraordinaire. Ces restes de piles sont d'une hauteur inégale, de sorte que ce pont a tous les caractères possibles d'insolidité. On l'appelle temporaire, parce qu'on parle d'en faire un autre ; mais il est en ainsi question depuis cinq ou six ans que ce passage est dans le même état. Il n'y a pas même de fonds projettés pour cet objet, et il en faudrait d'assez considérables pour le construire de manière à le défendre de ces cruës d'eau qui sont annuellement très-fortes, et qui acquièrent plus de force encore en passant sur les rapides, à l'extrémité desquels le pont est placé ; les cruës d'eau annuelles sont, particulièrement à la fin de l'hiver, de vingt-cinq à trente pieds. Ce misérable pont n'a point, d'ailleurs, de garde-foux, et il n'est pas d'année où il n'y arrive de grands accidens.

Manchester est un très-joli petit village, assez bien bâti, sur une pente très-douce ; les jardins, les arbres sont multipliés dans son enceinte, et il offre de Richmond, comme

je l'ai dit, un point de vue très-agréable. D'ailleurs, le pays que l'on parcourt de Manchester à *Pétersburg* est plat, stérile dans sa plus grande partie; très-peu de culture, toujours des bois, de tems en tems des champs, qui rapportent quatre ou cinq boisseaux de bled par acre, huit ou dix de maïs; on ne les fume jamais, on les laboure à peine, et on leur demande rarement deux ans de suite ces chétives récoltes.

Osburne, à quinze milles de Richmond, est le seul village qu'on rencontre. Il est situé sur le bord de la rivière dont les sinuosités sont multipliées. D'Osburne à Pétersburg, la nature du pays est toujours la même, on y trouve quelques log-houses de plus, mais partout la paresse, l'ignorance, et par conséquent la misère. Quoique beaucoup de ces terres soient mauvaises, une culture plus active, et mieux entendue, en pourrait tirer parti; car elles produisent des arbres assez élevés, et de bonne qualité.

Pétersburg.

Pétersburg est bâti sur *l'Appamatox*. Cette rivière n'a dans la ville, et à dix milles plus bas que quatre à cinq pieds d'eau. Les bâtimens

mens qui peuvent arriver à Pétersburg sont par conséquent d'un tonnage inférieur encore à ceux qui peuvent monter à Richmond. *Broad-bay*, à huit milles au-dessous de Pétersburg, est le lieu où se chargent les bâtimens.

Le commerce de Pétersburg est le même que celui de Richmond; seulement, comme cette place est plus voisine de la Caroline du Nord, elle reçoit plus que l'autre de ses produits, en bled, tabac, viande salée, et quelques chanvres. Ses exportations sont par cela même plus considérables que celles de Richmond, quoiqu'en général les produits qu'elle reçoit soient inférieurs par leur qualité. Le tabac, par exemple, qui se vend à Richmond de six à sept dollars le cent, ne s'en vend pas tout-à-fait cinq à Pétersburg. La raison de cette différence est la supériorité des terres sur les bords de James-river, et à sa droite où croît le tabac qui s'apporte en presque totalité à Richmond, et l'on dit aussi la meilleure culture. Le prix du tabac est augmenté depuis deux à trois ans de deux cinquièmes, parce que l'élévation du prix du bled a fait appliquer à cette culture beaucoup de terres qui étaient précédemment cultivées en tabac, et que les deux dernières récoltes de cette plante ont d'ailleurs été très-mauvaises.

Les moulins à bled sont à Pétersburg, et dans les environs, plus multipliés qu'à Richmond ; mais si l'on peut juger de la farine que l'on exporte par celle dont on fait le pain que l'on mange dans les meilleures maisons, et même chez les propriétaires des moulins, elle est extrêmement inférieure à celle de Philadelphie. Elle n'est pas blanche, elle sent la poussière ; les meûniers disent que l'on peut difficilement se procurer de bon bled. Les grains que j'ai vu de la récolte présente, car elle est à-peu-près faite par-tout, sont petits et légers. Cela n'a pas empêché la farine de se vendre treize et jusqu'à quatorze dollars, et les meûniers de Pétersburg comptant encore sur une nouvelle augmentation de prix, ont payé, il y a deux mois, le bled jusqu'à deux dollars et demi le boisseau, et cela pour de très-grandes quantités. Les nouvelles d'Europe leur annoncent un immense décompte dans leur spéculation, puisqu'il vient d'arriver à Boston un bâtiment parti de Norfolk en février, et qui rapporte en Amérique sa cargaison de trois mille barrils de farine, dont il n'a pu trouver plus de huit dollars le barril en France, ni en Angleterre. On l'a vendue dernièrement sept et demi à Alexandrie et à Norfolk. Les moulins sont bien cons-

truits à Pétersburg ainsi qu'à Richmond. Cinq boisseaux de bled donnent un barril de première farine; il en faut six pour un barril de farine superfine, indépendamment des secondes farines, recoupes et sons. Le droit du meûnier est d'un huitième. Quelquefois quand il manque d'ouvrage, il se contente d'un dixième. Il paraît, d'ailleurs, que l'habileté des meûniers de Virginie, pour augmenter les profits de la mouture, ne le cède en rien à celle des meûniers d'Europe.

Pétersburg est une assez jolie petite ville, bâtie le long de la rivière, dans la profondeur seulement de deux rues, et dans une étendue d'un mille et demi, sur une colline assez rapide dans son élévation. *Blandford* qui est à-présent réuni sous la même administration de ville que Pétersburg, est la partie où les maisons sont les plus jolies, et les mieux bâties.

La société semble bonne, obligeante, et hospitalière à Pétersburg; les opinions politiques, divisées comme ailleurs, y sont en grande majorité pour l'opposition; cette différence d'opinion empêche moins qu'à Richmond les hommes appartenant aux différens partis de se réunir. Le colonel *Pachy*, le docteur *Ston*, M. *Eustis*, frère de mon ami

le docteur Eustis de Boston ; le major *Gibbin*, M. *Campbell*, sont les personnes que j'ai vu le plus souvent pendant le petit séjour que j'ai fait dans cette ville. Le dernier a épousé dernièrement mademoiselle *de la Porte*, française, nièce de M. de *Tubeuf*, qui, après s'être établi, depuis trois ans, dans les derrières de la Virginie, y a été assassiné par deux Irlandais, ses voisins, qui lui supposaient beaucoup d'argent.

Les prix sont à-peu-près les mêmes à Pétersburg qu'à Richmond. Il n'y existe pas plus d'églises.

Presqu'île. Ferme de M. Davies Randolph.

J'avais rencontré à Pétersburg M. *Davies Randolph*, pour qui j'avais une lettre, et d'après son invitation, j'ai été passer une journée chez lui. Il demeure à *City-point* ou *Bermuda-hundred* lieu où la rivière *Appamatox* se jette dans James-river. Là, les eaux du fleuve sont assez profondes pour recevoir des bâtimens de tout tonnage, et c'est à ce point que les plus grands sont déchargés dans des allèges, pour faire arriver à Richmond et à Pétersburg les denrées qu'ils apportent. City-point est le lieu de l'établisse-

ment de la douane pour ces deux places. Si les deux villes de Richmond et de Pétersburg eusent été bâties à City-point, leur commerce eût été plus considérable, plus direct avec l'Europe, et Norfolk n'aurait pas réuni, comme à présent, la presque totalité des affaires qui se font dans cette partie de la Virginie. Mais City-point est un lieu bas, entouré de marais. Le pays n'est pas sain, et les habitans eussent d'après toutes les probabilités, perdu en santé ce qu'ils eussent gagné en richesse.

C'est à un demi-mille du bureau de la douane qu'est l'habitation de M. Davies Randolph, dans un des longs détours que fait James-river, et c'est de cette position que cette plantation reçoit le nom de *Presqu'île*.

M. Davies Randolph mérite la réputation qu'il a d'être le meilleur fermier du pays. Il possède sept cent cinquante acres, dont trois cent cinquante sont aujourd'hui cultivables, le reste étant des marais que l'on pourra probablement dessécher avec de grandes dépenses, mais qui ne le sont pas encore. Huit nègres, dont deux presqu'enfans, deux chevaux et quatre bœufs cultivent ces trois cent cinquante acres qu'il a divisés en champs de quarante acres enclos. De ces trois cent cinquante acres,

quarante seulement, subdivisés en six parts, sont fumés alternativement, le reste ne l'a jamais été.

La succession des récoltes, commune dans le pays, est maïs, bled, jachères, et toujours ainsi de suite. Les terres rendent de cinq à huit boisseaux de bled par acre, et de douze à quinze de maïs, selon leur qualité. M. Randolph a changé pour ses terres ce système de culture ; voici celui qu'il suit : maïs, avoine, bled, seigle et jachères, et il obtient de dix à douze boisseaux de bled par acre, et depuis dix-huit jusqu'à vingt-cinq de maïs. L'élévation du prix du bled lui a fait varier cette rotation pour y substituer celle de bled, avoine ou seigle, bled, deux années de jachères. Il récolte, en suivant cette dernière méthode, de treize à seize boisseaux de bled. Il cultive à part le maïs, dans un ou deux champs, d'après ses anciennes rotations. Il a l'expérience que le fumier triple le produit. Ses terres sont bonnes, et très-bien tenues, en comparaison de toutes celles de ce pays, mais cependant encore fort médiocrement en comparaison des cultures les plus ordinaires de l'Europe. Il n'entretient de vaches que pour sa laiterie, et pour lui donner des veaux qu'il mange. Ses vaches

sont très-belles et sont élevées chez lui. Ses bœufs de travail sont d'une petite espèce, et l'on croit dans le pays que des bœufs plus grands ne résisteraient pas à la chaleur. Il achète ces bœufs de travail trente dollars la paire. M. Randolph nourrit trente moutons, mais uniquement pour en fournir sa table.

Il assure que l'année dernière, chacun de ses nègres lui a produit, toute dépense payée, trois cents dollars, quoiqu'il n'ait vendu le bled qu'un dollar le boisseau. Il comptait qu'ils lui produiraient cette annnée quatre cents dollars, mais la baisse des prix fera évanouir ses espérances.

La position de son habitation lui donne aussi le moyen de vendre pour huit à neuf cents dollars de poisson, esturgeons, aloses et harengs qu'il sale.

Ses terres marécageuses lui fournissent en abondance du bois pour le chauffage et pour les clôtures, mais elles produisent avec plus de certitude encore des exhalaisons qui sont la cause de maladies fréquentes et dangereuses. M. Randolph est lui-même très-maladif, et sa jeune et aimable femme n'a pas joui d'un mois de santé depuis qu'elle habite cette plantation; aussi M. Randolph y renonce-t-il pour habiter Richmond, où sa place de ma-

réchal de l'État lui donne d'ailleurs fréquemment des affaires. Il veut vendre cette ferme, qui, dans les années les plus faibles, lui a rapporté dix-huit cents dollars, et les deux dernières jusqu'à trois mille cinq cent, elle est en très-bon état, et il n'en peut pas trouver vingt mille dollars qu'il demande. Ce fait donne une idée juste du peu de prix qu'ont les terres dans ce pays. On assure que si quelques-unes ont doublé de valeur depuis vingt ans, le prix d'une beaucoup plus grande quantité en a diminué.

Bermuda-hundred. Exportations de Richmond et de Pétersburg.

J'ai eu, pendant mon séjour chez M. Davies Randolph la facilité de connaître avec quelque détail le montant et la valeur des exportations de Bermuda-hundred ou City-point, entrepôt et bureau de douane des deux villes de Richmond et de Pétersburg.

Je les tiens de M. *Helt*, collecteur de cette douane.

Etat des Exportations de Bermuda-hundred ou City-point.

FARINE.	MAÏS, y compris la Farine.	BLED.	TABAC.	Autres

Etat des Exportations de Bermuda-hundred ou *City-point.*

ANNÉES.	FARINE.		Maïs, y compris la Farine.		BLED.		TABAC.		Autres articles.	Montant de ces Exportations.
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Valeur.	
	Barrils.	Dollars.	Boisseaux.	Dollars.	Boisseaux	Dollars.	Boucauds.	Dollars.	Dollars.	Dollars.
1791.	10,090	48,125	21,180	6,354	165,635	137,477	29,994	1,029,876	41,293	1,263,126
1792.	10,708	54,653	47,722	14,316	75,146	67,382	27,660	1,075,447	24,771	1,236,571
1793.	28,877	164,018	262	133	88,115	99,783	15,043	556,584	25,000	845,620
1794.	5,853	30,904	2,097	1,153	31,212	32,252	11,995	443,828	13,317	521,456
1795.	8,102	81,753	33,358	33,301	.....	.....	9,475	375,826	16,365	507,306
6 pr. mois de 1796.	3,500	48,488	.....	.....	.....	.....	4,473	293,456	12,704	354,650

Note sur le tableau précédent.

Dans la colonne des farines, les secondes et même les recoupes sont comprises avec celles de première qualité.

Il résulte des états réunis dans le tableau ci-dessus :

1°. Que, dans ces cinq années et demie, toutes les valeurs sont plus ou moins augmentées chacune en particulier, mais toujours en général dans une assez forte proportion ;

2°. Que l'exportation du tabac est diminuée de plus des deux tiers pour la quantité et que la valeur en est doublée ;

3°. Que la quantité de la farine est excessivement diminuée, au moins comme exportation directe, car il est vrai que la plus grande quantité s'en exporte par Baltimore ;

4°. Que l'exportation des bleds est réduite à rien, ce qui, indépendamment de la même cause qui a contribué a diminuer celle des farines, a pour raison particulière la quantité de moulins qui s'établissent journellement en Virginie.

Retour à Richmond et suite des observations sur cette ville.

M. Guillemard était venu avec moi à Presqu'île, nous sommes retournés ensemble à Richmond par le même chemin que nous avions fait la veille.

M. *Hopkins*, commissaire à l'emprunt des États-Unis; M. *Chevalier* son beau-frère, Français dont j'ai déjà parlé; le docteur *Maklew*, Écossais d'origine, médecin d'une grande distinction et homme fort instruit; le gouverneur *Broke*; M. *John Marshall*; M. *Campbell*; le docteur *Foulchie*, avec qui les affaires d'un de mes amis m'avaient donné des liaisons; MM. *Brown* et *Burton*, négocians anglais, sont les personnes que j'ai vues le plus fréquemment à Richmond. Les opinions de ces diverses personnes sont extrêmement différentes, mais il règne entr'elles en société un ton d'honnêteté qui empêcherait les étrangers de s'en appercevoir, s'ils n'en étaient pas informés d'avance.

Il y a sans doute à Richmond comme dans toute la Virginie, quelques hommes qui mécontent du traité en poussent très-loin le ressentiment, et désireraient un changement dans

la constitution de l'Union, qui la rendit plus démocratique ; mais jamais je n'ai entendu les plus exagérés prononcer le vœu de séparation, de division, rien enfin qui puisse être appelé anti-fédéraliste : et en vérité il faut convenir que, d'après le médiocre état de richesse, de population proportionnelle à son étendue, d'amélioration dans sa culture, dans lequel est encore l'État de Virginie, ses habitans ne pourraient raisonnablement en concevoir le désir.

M. J. Marshall, professant les loix, avec une grande distinction, est sans aucun doute un des hommes de Richmond que l'opinion publique honore le plus. Il est ce qui s'appelle fédéraliste, peut-être quelquefois un peu chaud, mais cependant jamais hors de la mesure dont un esprit aussi bon, aussi sage, aussi éclairé que le sien ne peut pas sortir ; il peut être considéré comme un personnage distingué dans les États-Unis. Ses ennemis d'opinions lui accordent de grands talens, mais l'accusent d'ambition. J'ignore si c'est ou non avec fondement, et si cette ambition pourrait jamais le faire sortir de ses principes, ce que je suis disposé à ne pas croire. Il a déjà refusé plusieurs places dans le gouvernement général, auxquelles il pré-

fère le revenu, plus que suffisant pour sa manière modérée de vivre, que son travail lui produit, et une vie d'ailleurs tranquille, au milieu de sa famille, dans sa propre ville. Il est accusé même par ses amis d'un peu de paresse, mais quand ce reproche aurait quelque fondement, il ne l'empêche pas d'être un homme très-supérieur dans son état quand il se livre au travail.

Fin du Tome IV.

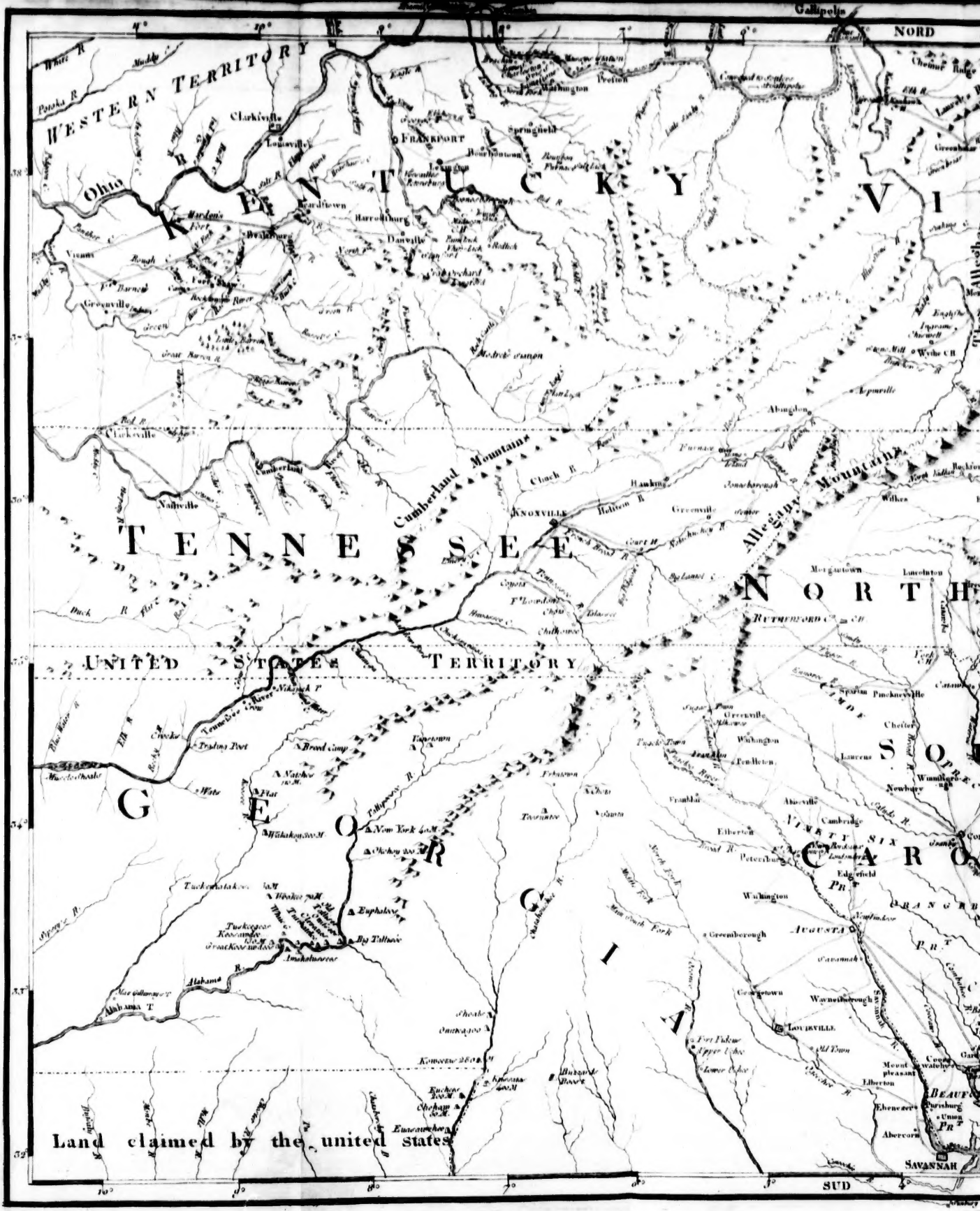
NORD
SUD
WESTERN TERRITORY
KENTUCKY
TENNESSEE
NORTH CAROLINA
SOUTH CAROLINA
GEORGIA
UNITED STATES TERRITORY
Cumberland Mountains
Allegany Mountains
Ohio R.
Tennessee R.
Mississippi R.
Alabama R.
Tombigbee R.
Tuckabatchee
Coosawatchee
Ocmulgee R.
Savannah R.
Augusta
Savannah
Louisville
Knoxville
Nashville
Clarksville
Frankfort
Danville
Abingdon
Greenville
Rutherfordton
Newbury
Edgefield
Greenborough
Georgetown
Waynesborough
Ebenezer
Abercorn
Land claimed by the united states

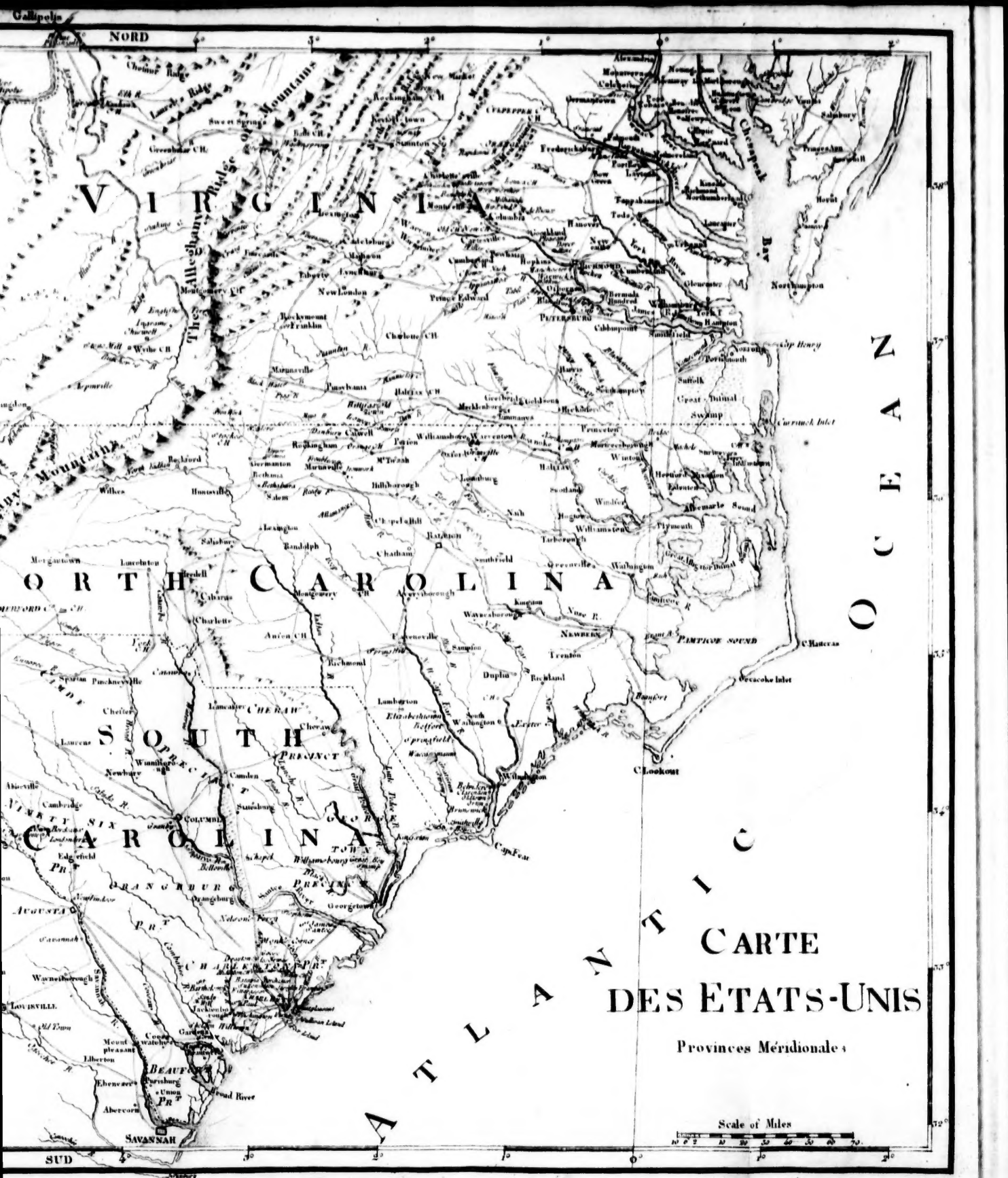
NORD
SUD
VIRGINIA
NORTH CAROLINA
SOUTH CAROLINA
GEORGIA
ATLANTIC OCEAN
Chesapeak Bay
Dismal Swamp
Albemarle Sound
PUNTICOE SOUND
C. Hatteras
Ocracoke Inlet
C. Lookout
Cape Fear
SAVANNAH
Scale of Miles
CARTE
DES ETATS-UNIS
Provinces Méridionales